



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753140 0

Presented by

John Bigelow

*to the
Century Association*

*DM

Mercury

Mercury
* D.M.

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIE AU ROY.

JUILLET 1736.



A PARIS,

GUILLAUME CAVELIER,
ruë S. Jacques.

Chez } La veuve PISSOT, Quay de Conty,
à la descente du Pont Neuf.

JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXVI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

LADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaitent avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S .



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIE AU ROY.

JUILLET. 1736.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en prose.

L'LOISIVETE.

en Ode.



U suis-toi ? autour de quelle Idole
Sont prosternés tous ces Mortels ?
Quelle erreur ! chacun d'eux im-
mole

Le Temps aux pieds de ses Autels :

Orgueilleuse de sa Victime,

A ij Rien

Rien ne lui semble illégitime ,
 Elle ose braver jusqu'aux Dieux :
 Mais ô Ciel ! je frémis , je tremble ,
 Je vois tous les crimes ensemble
 Naître de son sein odieux.



C'est l'Oisiveté, sous sa chaîne ,
 Ses Sujets comme ensevelis
 N'ont plus qu'un vain reste d'haleine ;
 Par son poids énorme affoiblis.
 En cet état, à pleine coupe ,
 Ce Monstre abreuve cette Troupe
 De son doux et subtil poison.
 Quelle effroyable létargie !
 Le noir Démon de la Magie
 Vient-il de troubler leur raison ?



Dieux ! combien d'encens, de victimes
 Vous destine la piété ,
 Que par ses coupables maximes
 Sçait vous ravir l'Oisiveté !
 A l'ombre des sacrés aziles ,
 Quels sont tous ces Mortels tranquilles ,
 Attentifs à suivre ses Loix ?
 Ce sont . . . mais non . . . Muse , silence ;
 Ne mettons point dans la balance
 Les Ministres du Roy des Rois.

ELL

Elle avilit ton Sanctuaire
 Par son détestable pouvoir,
 Thémis, et de ton ministère
 Elle anéantit le devoir.

Mais que vois-je ? de tes organes
 Elle fait des Monstres profanes
 Sans yeux, sans oreilles, muets.
 Ainsi le crime et la licence,
 Malgré ton glaive et ta balance,
 Regnent souvent par ses forfaits.



En vain le plus puissant Monarque
 Croit porter jusques au tombeau
 Le Sceptre, cette illustre marque,
 Que le sort donne, ou le berceau :
 Si la vérité ne le guide,
 Si contre ce Serpent perfide
 La vertu ne défend son sein,
 A la honte du rang suprême,
 Il laissera tomber lui-même
 Ce Sceptre affermi dans sa main.



La mort triomphe sur ce Trône,
 Quelle foule de Conquerans,
 A mes yeux soudain l'environne !
 Pour un Peuple, que de Tyrans !

A iij

Que

Que de sang inonde la Terre !
 Le flambeau du Dieu de la guerre ,
 Va-t'il embraser l'Univers ?
 Contemple cet affreux ravage ,
 Oisivevé, c'est ton Ouvrage ;
 Son héritier est dans tes fers.



Ton aspect fait trembler Bellone
 Pour ses plus valeureux Guerriers ,
 C'est en vain qu'elle les couronne ,
 Ton souffle flétrit leurs Lauriers.
 Rome , du Monde Souveraine ,
 Sous l'effort d'un grand Capitaine ,
 Alloit voir crouler ses Remparts ;
 Mais il t'encense dans Capoue ,
 C'en est fait , son projet échoué.
 Et les vainqueurs sont des fuyards.



Tel souvent un fameux Pilote
 Des vents et des écueils vainqueur ;
 De Mers en Mers conduit sa Flote ,
 Et brave Neptune en fureur.
 Mais le Port frappe-t'il sa vûë ,
 Ta voix parle à son ame émuë ;
 Il t'abandonne ses Vaisseaux.
 La foudre gronde , & Ciel ! l'orage

Fond

Fond sur sa tête ; il fait naufrage ;
Tu restes seule sur les Eaux.



Ainsi dans une nuit obscure
Tu fais couler nos plus beaux jours ;
Ainsi par ta douce imposture ,
Tu sçais en abreger le cours.
Du Nil, le trompeur Crocodile
Trouble bien moins l'Onde fertile ;
Que n'obscurcit ton noir venin
Ce trait de lumiere sublime ,
Dont la Nature , échauffe , anime
L'homme encor caché dans son sein.



O toi , qui ne vis que de flammes ,
Dieu cruel , tu lui dois le jour ,
Et le vaste empire des ames ;
Bien plus qu'à la Mere d'Amour.
C'est de son sein qu'on te voit naître ,
Seule elle prend soin de ton être ,
Forme à son gré tes faux apas ;
Et forge les Armes perfides
Dont blessent tes mains homicides
Ceux qui languissent dans ses bras.



Jusques à quand , Mere des vices ,

A iiij

Tes

140. MERCURE DE FRANCE

Tes Enfans dans nos cœurs déçus
Par leurs odieux artifices ,
Immoleroient-ils les vertus ?
Filles du Ciel . Vertus divines ,
De vos immortelles ruines
Serons nous toujours les tombeaux ?
Et toi , Reine de la Nature ,
Verras-tu toujours sans murmure ,
Ton sceptre aux mains de leurs boureaux ?



Arts divins , sublimes Sciences ,
Vous éprouvez sa cruauté ,
Par son poison , de vos semences
Le germe en nous est infecté.
Tel près de Virgile ou d'Horace ,
Sur l'Hélicon auroit pris place ,
Qui ne connoît pas Apollon .
Tel auroit avec Uranie ,
Du Monde réglé l'harmonie ,
Qui ne sçait pas même son nom.



Va , Tyran , chés les Euménides ,
Va charmer la punition
Et des cruelles Danaïdes ,
Et de Sysiphe et d'Ixion.
Par le travail , par la sagesse ,
Arrachons-nous à ton yvresse ,

Fuyons

Fuyons tes sentiers trop battus ;
 Immolons en toi tous les vices ;
 Et désormais nos Sacrifices
 Ne seront que pour les Vertus.

Par M. de S. R. de Montpellier.



*SUITE de l'Origine et Antiquité des
 Hôtels, &c. par M. Beneton de
 Perrin.*

Pour revenir aux marques qui assu-
 roient l'hospitalité dans les Lieux où
 l'on passoit, elles consistoient, les unes en
 des bagues ou anneaux, ou en des Pièces
 de Monnoyes, lesquelles choses se don-
 noient entières ou se partageoient entre
 les Contractans, chacun alors retenoit
 sa demi marque pour la rejoindre à l'au-
 tre moitié, quand l'un des deux Porteurs
 de ces deux moitiés demandoit à loger
 chés son Allié ; Tacite (L. 17.) dit que
 les Habitans de Langres donnerent à
 beaucoup de Soldats Romains de petites
 Pièces qui avoient pour empreinte la
 figure d'une main en signe d'assistance
 qu'ils leur promettoient dans le besoin ;
 les Cabinets des Curieux nous conser-

A v vent

1482 MERCURE DE FRANCE

vent encore de ces Pièces, et la main qu'elles contiennent étoit dès-lors comme à présent, l'allégorie de la foy sincere qui doit être gardée dans les Conféderations; nous symbolisons encore la probité et la bonne foy par deux mains jointes ensemble, et la Justice par une main élevée; c'est de-là que les Juges font lever la main aux personnes qui s'obligent devant eux de dire verité.

Childeric, Roy de France, rejetté de son Peuple, partagea une Piece d'or, et en donna la moitié au seul Sujet qui lui fût demeuré fidele, et convint avec lui que quand il lui renvoyeroit sa demi marque, il connoîtroit par-là qu'il seroit temps de rentrer dans son Royaume.

Outre les marques de métal, il y en avoit d'autres de bois, d'yvoire et d'une infinité de formes, les unes contenoient les noms des personnes contractantes, les autres faites pour être partagées; des demi-lettres, des chiffres coupés et d'autres taillades qui sembloient ne rien représenter dans leur disjonction, mais dont les deux moitiés étant jointes formoient des noms parfaits et des nombres entiers, ce qui faisoit à peu près l'effet des Tailles à l'usage de nos Marchands qui marquent dessus les Marchandises

chandises qu'ils livrent à crédit. Les premiers Actes que les hommes contractent ensemble, et dont il falloit laisser memoire, n'étoient qu'en semblables marques, comme des osches ou des trous dans du bois, ou bien des nœuds sur des cordons, ensuite ils écrivirent sur des Ecorces d'arbres, sur de petites planches enduites de cire, et enfin sur du parchemin et du papier, avec des couleurs. Lors de la découverte de l'Amérique, les Nations les plus policées de ce grand Continent, comme les Mexiquains et les Peruviens, n'avoient point d'autres moyens de transmettre la connoissance de leurs Annales, que par de semblables cordons remplis de nœuds et par des petits morceaux de bois enfilés comme les grains de nos chapelets.

D'autres de ces marques d'hospitalité étoient faites en cubes ou en boules à plusieurs facettes, celles-cy d'usage pour plusieurs contractans, parce que sur chacune de ces facettes se mettoit la lettre initiale du nom de chacun de ces Contractans, et toutes ces choses qui s'appellerent *Tessera*, *Cubus*, *Alea*, *Talus*, *Astragalus*, servirent ensuite ou à jouer ou à la divination; c'est pourquoi les unes s'appelloient *Tessera lusoria*;

A v) ou

1484 MERCURE DE FRANCE
ou *Talorum lucus*, vel *Jactus*, d'où sont
venus nos Dés et nos Osselets.

Les autres furent nommés *Astralis Imago*, parce qu'étant un composé de differens métaux, chacun desquels avoit une prétenduë analogie avec la Planette qui le dominoit, on croyoit delà pouvoir par le moyen de ces Talismans se procurer du bonheur ou la réussite des choses que l'on souhaitoit.

Les différentes manieres d'exercer l'hospitalité occasionna les differens noms qu'ont porté les Lieux où elle s'exerçoit, car dans les uns on étoit reçu gratuitement quand on en avoit acquis le droit, et dans d'autres il falloit payer ou donner le présent apellé *Xenia*, c'est delà que ces Lieux eurent les noms dont je vais donner succinctement l'Etymologie.

Les Hôtelleries pour les riches, les Hospices pour les Pelerins, et les Hôpitaux pour les pauvres, tirent leur dénomination des termes latins *Hospes*, *Hospitium* et *Hospitalis*.

Les Tavernes, de *Taberna*, qui vient de *Taba*, les premiers logemens des hommes étant des planches.

Les Cabarets peuvent venir du mot Grec *Καίη*, qui signifie manger, d'où

ON

on a dit en Latin *Capatum*, *Caparetum*, puis *Cabaretum*, changeant le p. en b.

Cabaret pouroit encore venir des mots Celtes *Cab*, qui vouloit dire tête, et de *Aret*, qui signifioit un Belier, d'où les Latins ont fait leur *Aries*; et si tout le monde étoit du sentiment du Pere Pezeron, que la Langue Celtique s'est conservée presque toute entiere dans le Bas Breton, on en pouroit conclure que c'est chés les Bretons qu'on a commencé à appeller Cabarets les maisons où se vendoit le vin en détail et où l'on ne faisoit que boire, pour distinguer ces maisons d'avec les Auberges, et que le premier de ces Cabarets fut ainsi nommé ou à cause de son Enseigne qui étoit un Belier, ou par un sobriquet injurieux, pour désigner les vins fumeux et frelatés qui s'y vendoient; delà nous est venuë l'expression de *Cab-breton*, qui a été appliquée sur un crû de vins recommandables, et qui peut servir encore à la désignation de tous les vins qui donnent dans la tête, ou qui égayent et font sauter comme un Belier.

Les Auberges viennent du vieil mot François *Heberger* ou *Alberger*, qui venoit de *Ber* ou *Berg*, autre mot Celtique, qui vouloit dire une Montagne. Les Anciens

Anciens distinguoient les logemens champêtres des pays de Plaines d'avec ceux des Pays de Montagnes, apellant les premiers des *Mapales* et les seconds des *Gapales* ; selon Virgile , le lieu où fut Carthage étoit d'abord rempli de Cabanes qu'il apelle *Mapales* ; on montoit souvent de ces petites Cabanes sur des roües , cela faisoit le même effet que les Caissons ou petites Logettes où couchent encore nos Bergers près des parcs de leurs moutons , et on couchoit dedans en voyageant ; on voit dans Apulée , que les Galles , Prêtres de Cybelle , promenoient de Ville en Ville le Simulacre de cette Déesse , enfermé dans une de ces Logettes roulantes , et gagnoient de l'argent à la montrer.

Le mot de *Mapales* se forma des deux termes de *Mappe* et de *Pales* , unis ensemble, *Pales* étoit la Déesse des Champs et des Troupeaux , et il convenoit fort aux logemens de la Campagne d'être apellés du nom de la Divinité qui y dominoit ; pour les Gabales leur nom venoit de *Gebel* ou *Gabel* , mot chés les Hébreux synonyme du *Berg* ou *Berghen* des Germains et Teutons , pour signifier une Montagne ; delà les François apellerent ces logemens des *Berges* et *Bergeries*,

series, et celles de ces *Bergeries* où les *Errangers* trouvoient outre le logement, la nourriture, furent appellées *Hébergeries*, *Albergement*, et enfin *Auberges*, car les *Voyageurs* étoient également traités de *Bergers*, de *Pasteurs* et de *Forastiers*. Il ne faut donc pas croire que ces noms n'ayent été propres qu'à gens qui avoient la conduite des *Troupeaux*; et quand l'*Histoire* ancienne nous parle des *Pasteurs* qui s'établirent en *Egypte*, il ne faut entendre par ce nom que des *Errangers* qui entrèrent dans ce *Pays* les armes à la main.

Tous ces noms de *Logemens* publics ne venoient donc que des usages différens qui s'y pratiquoient à la réception des *Voyageurs*, et quant à l'établissement de ces *Logemens*, on tenoit les *Crétois* pour être les premiers qui bâtirent dans les *Villes* de leurs *Isles* des *Hospices*; mais si on en croit les modernes *Commentateurs* de l'*Ecriture*, ce *Peuple* venant d'*Asie*, et ayant une origine commune avec les *Philistins*, de là il faudra conclure que la pratique de l'*Hospitalité* a commencé en *Phénicie*, qu'elle se communiqua aux *Egyptiens* et aux *Grecs*, et que les *Romains* l'eurent de ces derniers. A l'égard des anciens

1488 **MERCURE DE FRANCE**
ciens Peuples du Nord , comme les Celtes, les Scythes et les Germains qui pratiquoient cette vertu , elle leur venoit aussi d'Asie, mais elle avoit pris une autre route que celle de la Grece pour parvenir jusques à eux ; les anciens Perses l'avoient , et Hérodote , L. 7. parle d'un certain Pythius, Lidien , qui lorsque Xerxes menoit son Armée en Grece , reçû chés lui ce Roy, le régala splendidement, lui , sa Cour et son Armée , et lui donna outre cela beaucoup d'argent en présent ; on apprend du troisième Livre des Offices de Cicéron , que les Romains étoient de grands Hospitaliers , les Grecs ne le furent pas moins ; les Lucaniens, Peuple de Grece , venus en Italie avant les Romains, recevoient à loger si-tôt que le Soleil étoit couché , toutes sortes de personnes , sans s'informer de ce qu'elles étoient , suivant que le dit Elie , cité par Varron ; mais sans disputer lequel de ces Peuples fut le plus recommandable sur cela , mon sentiment seroit de donner à l'Hospitalité une plus haute origine et de la faire commencer chés chaque Peuple dès qu'il y a eû une forme de Gouvernement.

Lorsque les hommes réunirent leurs Habitations pour vivre ensemble en Société ;

ciété, ce qui fit les Villes, ils eurent en chacune de ces Villes une Place pour être le lieu des Délibérations generales sur ce qui regardoit le bien de la Société; c'étoit dans ces Places que les Magistrats qu'ils se firent et à qui ils confiaient le soin de les gouverner, rendoient leurs Jugemens, mais comme le temps ne permettoit pas toujours de rendre ces Jugemens à découvert, il y avoit au milieu ou ptoche de ces Places, des Loges ouvertes de tous côtés comme nos-Halles d'à-présent, pour s'y assembler dessous, la Justice s'y rendoit dans les mauvais temps, et elles n'avoient simplement que la couverture, pour ne point faire perdre le souvenir qu'il est de l'essence de la bonne Justice, d'être administrée en lieu où tout un Peuple puisse être témoin de la maniere dont on le gouverne; d'autres de ces Loges apuyées contre un mur et qui n'étoient ouvertes que par devant en forme d'Arcades, furent appellées *Portiques*, ce furent là les premières maisons communes des Villes, car ces Loges et Portiques, après avoir servi les matins à rendre la Justice, étoient le reste de la journée les Lieux d'Assemblées où la plupart des Habitans se trouvoient, les uns pour y traiter d'affaires

1490 MERCURE DE FRANCE
d'affaires de famille , et les autres pour
y parler de Commerce , de Sciences ou
de nouvelles; le Portique d'Athènes don-
na origine à une Secte de Philosophes ,
et les habitans de cette Ville étoient d'un
naturel si curieux et aimoient tellement
les nouvelles , que beaucoup d'entre eux
passoient la journée entiere sous leur Por-
tique et dans les Places publiques pour en
apprendre, ils alloient même jusqu'au Py-
rée , qui étoit le Port de leur Ville , pour
guêter les Vaisseaux qui y abordoient , et
causoient avec les Passagers qui débar-
quoient; ainsi un Voyageur chés ce Peu-
ple , de même que chés la plupart des
autres , pour peu qu'il eût le talent de
parler , étoit certain de trouver à loger
dans les endroits où il arrivoit, quoiqu'il
n'y connût personne; car sur le Port à la
descente du Vaisseau, ou bien en s'avan-
çant vers les Places publiques et les Por-
tiques communs, il étoit sûr de trouver
de ces Nouvellistes affamés qui lui of-
froient le logement; dans d'autres Villes
où les Habitans auroient été moins cu-
rieux , un Etranger arrivant sous le Por-
tique, étoit toujours assuré de trouver de
ces personnes que j'ai dit se plaire à exer-
cer l'hospitalité en faveur de tous venans
dont il n'auroit pas manqué d'être accueilli

li, et si par hazard il ne se fut point trouvé de ces personnes, les Magistrats en charges auroient fait traiter cet Etranger aux dépens du Public, dans la Maison commune de la Ville, qui devenoit l'azile de ceux qui n'en avoient point; ainsi sans faire de grandes recherches pour découvrir qui sont les premiers Peuples qui ont eû des Hospices, on conviendra qu'il a pû se passer bien des temps avant qu'on ait eû besoin de Cabarets, puisque chaque Ville avoit en sa Maison commune un Hospice, outre les Maisons Bourgeoises, en la plupart desquelles les Etrangers riches et pauvres étoient également reçûs, à la distinction près du traitement qui s'y faisoit selon la condition de ceux qu'on traitoit, et on n'eut besoin de ces Cabarets que quand il se fut formé de grands Etats, car les Capitales de ces états devenant des flux et reflux d'Etrangers qui y abordoient continuellement comme à Rome, depuis que les Romains eurent vaincu Carthage et porté leurs Armes bien avant dans les trois Parties du Monde connu, pour lors il fallut des Auberges où les Etrangers logeassent pour leur argent sans être gênés ni gêner personne dans un semblable lieu, où ces Etrangers n'étoient point

connus

1492 MERCURE DE FRANCE
connus et où le grand abord du monde
obligeoit les Citoyens de leur côté à se
renfermer dans leurs maisons pour ne
point s'embarasser de cette foule d'E
trangers qu'ils regardoient avec quelque
espece de mépris et comme leurs Clients
et par ce moyen chacun vécut plus li
brement.

De cet ancien usage dont je viens de
parler, de faire servir d'Hospices les
Maisons communes des Villes, s'es
conservé celui qui dure encore dans plu
sieurs Villes d'Allemagne, et d'Italie
où un pauvre Etranger qui passe par ces
Villes ne sachant où loger, s'adresse au
Magistrats Municipaux, qui après l'exhibi
tion des Passeports de cet Etranger
ou des enseignemens qui font connoître
qu'il est honnête homme, lui donnent
de quoi payer son gîte. En France les
Magistrats des Hôtels de Villes ne font
présentement largesse que pour honorer
les Personnes de grande condition, ou
d'autorité, qui entrent pour la première
fois dans leurs Villes, ils portent à ces
Personnes des confitures, et du vin, et
les complimentent en faisant leurs pré
sents, ce qui ne laisse pas d'être encore un
reste de l'Hospitalité publique, pratiquée
anciennement par ceux qui gouvernoient
les Villes. Ce

JUILLET. 1736. 1495

Ces anciens Portiques que je vient de dire avoir été les premières Maisons communes des Villes, ont subsisté encore long-temps en Italie, après qu'il y a eu des Hôtels de Villes établis, indépendamment d'eux : les Familles nobles de Florence, et de Pise avoient chacune sa Tour, et son Portique, qui restoient en commun dans ces Familles Républiques, comme choses qui dénotoient leur Puissance et leur Noblesse. Dans l'Histoire de la Maison de Gondy, par Corbinelli, le Portique de cette Maison y est représenté, et ces mêmes Portiques dans les Villes Marchandes où il s'en trouve encore, sont apellés Bourses, et lieux du Change, parce qu'au lieu de servir à present, pour l'Assemblée des Citoyens oisifs, les Marchands s'y rendent pour traiter de leur Negoce.

La suite pour un autre Mercure.



ODE



O D E VI.

Tirée du Pseaume XXXI. *Beati quorum remissa sunt iniquitates, &c.*

Heuroux celui que ta clemence
 'Affranchit des liens de son iniquité !
 Dont le crime caché dans l'ombre et le silence,
 A la clarté du jour n'a jamais éclaté !
 Heureux , à qui ta grace en a remis la peine !
 Dont le cœur simple et sans détours,
 Sent pour le mal la juste haine
 Qu'il fait paroître en ses discours !



Seigneur , de cette paix parfaite
 Je n'avois point encor éprouvé la douceur ;
 Loin de te découvrir ma misère secretae...
 Je te cachois toujours la lepre de mon cœur.
 Mais plus je m'obstinois à garder le silence ,
 Et plus mes cris & mes sanglots
 Découvroient par leur violence
 Quel étoit l'excès de mes maux.



Par un châtement salutaire

Tu m'obligeas , Seigneur , à retourner à toy :
 Ta main tout à la fois charitable et severe ,
 Voulut bien par pitié s'apésantir sur moy ,
 J'ouvris les yeux alors , je vis que mes offenses
 M'avoient attiré ton courroux ,
 Je me tournai , dans mes souffrances ,
 Vers la main d'où partoient les coups.



Aussi-tôt j'avoüai mon crime ,
 Et l'avoüai , percé des plus vives douleurs ;
 Pour détourner les maux dont j'étois la victime ,
 Je ne fus point tenté d'y chercher des couleurs.
 Au Seigneur , m'écriai-je , en ma douleur amere ,
 J'avoüerai mes iniquités ;
 Je le fis ; cet aveu sincere
 Désarma ta severité.



Après la faveur immortelle ,
 Dont la main du Seigneur , m'a comblé dans ce
 jour ,
 Dans les loisirs d'un tems plus propre à votre
 zele ,
 Jacob , par vos transports signalez votre amour.
 Ce Dieu , dont la bonté dans ces tems déplo-
 rables ,
 A jusqu'ici veillé sur moy ,

Prendra

1496 MERCURE DE FRANCE

Prendra pour vous des soins semblables
A ceux qu'il prend pour votre Roy.



O toi , qui fais ma seule joye ,
Ne souffre pas qu'un Roy dont tu fis tout l'es-
poir ,
D'un superbe ennemi se voye enfin la proye.
Seigneur en le perdant signale ton pouvoir.
Tu ne nous fis jamais de promesse frivole ;
Confonds d'infideles sujets
Ne dis qu'un mot , et ta parole
Dissipera tous leurs projets.



Vous , qu'anime un transport farouche ;
Ecoutez mes conseils, et laissez-vous toucher ;
J'affermirai vos pas , Fils de l'Homme , et de
bouche
Vous apprendra la voye où vous devez marcher.
Gardez-vous d'imiter ces animaux stupides ,
Qui n'agissant jamais par choix ,
De leurs sens , leurs uniques guides ,
N'écoutent que la seule voix.



Votre perte est inévitable ;
Envain vous vous flattez de vous y dérober ;
Dans les malheurs affreux , réservés au coupable
Pécheurs ,

J U I L L E T. 1736: 1497

Pécheurs, un jour viendra qu'on vous verra
tomber,

Pendant que l'innocence à vos yeux triom-
phante,

Verra descendre le secours,

Qu'a promis à sa foy constante

Un Dieu qui veille sur ses jours.



Vous, que l'on vit avec constance

Bruler pour l'équité d'un zele ardent et pur,

Et qui dans ses sentiers malgré la violence,

Avez toujours marché d'un pas fidele et sûr;

Stes, aux doux transports d'une sainte alle-
gresse,

Ouvrez aujourd'hui votre cœur,

Et qu'à l'envi chacun s'empresse,

D'en benir à jamais l'Auteur.

De Bologne, Mousquetaire du Roy.



B

LETTRE



*LETTRE écrite à M. l'Abbé du Quesne,
Vicaire Général du Diocèse du Puy,
Député de la Province de Bourges, à
l'Assemblée générale du Clergé, au sujet
d'un nouveau Breviaire.*

Vous avez resté si peu de temps à Bourges, Monsieur, et les Affaires de l'Assemblée Provinciale vous y ont tellement occupé, que vous n'avez pû parcourir qu'à la hâte le nouveau Breviaire de ce Diocèse. Cependant vous en avez porté un jugement si avantageux, et en même temps si équitable; que vous m'avez fait naître l'envie de voir cet Ouvrage, dont vous faites tant de cas. Je l'ai lû, et je vais vous dire ingénûment ce que j'en pense, puisque vous me l'ordonnez, en soumettant toutefois mon sentiment à vos lumieres.

M. l'Archevêque de Bourges, qui fait les délices de son Clergé et de son Peuple, voyant que toute l'Edition du Breviaire de son vaste Diocèse étoit épuisée, et que d'ailleurs ce Breviaire étoit rempli de fautes grossieres, a voulu signaler les premières années de son Episcopat, par
une

J U I L L E T. 1736. 1499

une Edition plus correcte, et plus digne de la majesté de son illustre Eglise, où l'on célèbre les Divins Offices avec tant de devotion et de dignité. Ce Prélat, qui est d'un goût si exquis, ne pouvoit choisir une personne plus habile que M. l'Abbé Cheret, si connu par le beau projet du Breviaire qu'il a donné au Public. Ce Sçavant a répondu aux desirs de M. de Roye de la Rochefoucaud, avec zele, et d'une maniere si prompte, qu'on seroit surpris de ce que le Breviaire de Bourges a été publié en si peu de temps, si on ne sçavoit que M. Cheret l'avoit déjà composé pour l'Eglise de Chartres, dont il est Chanoine.

Il ne faut donc pas regarder cet Ouvrage comme une Edition prématurée. L'Auteur a sçu profiter des défauts que sa sagacité lui a fait remarquer dans les nouveaux Breviaires des principales Eglises de France; il a eu soin de les éviter, et il en a recueilli ce qu'il y a reconnu de meilleur et de plus solide. Les Antiennes, les Répons, les Versets, les Capitules, &c. sont tirés de l'Ecriture Sainte, et l'application en est heureuse. On remarque sur tout dans les Répons un concert admirable du Nouveau Testament avec l'Ancien, un charmant accord des figure

B ij res

1750 **MERCURE DE FRANCE**
res avec la réalité , et un parfait accomplissement des promesses par la vérité des Evenemens. On a suivi avec scrupule le Texte Sacré , et on n'en a fait l'application que d'après les Saints Peres et les meilleurs Interpretes.

Et comme on ne peut pas lire tous les Livres de l'Écriture Sainte durant le cours de l'année , on a choisi de chacun ce qu'il y a de plus instructif, de plus moëlleux , et de plus édifiant. On trouvera donc dans les Leçons du premier Nocturne , et dans les Capitules de quoi éclairer l'esprit , et de quoi échauffer le cœur. Il n'y a pas un seul de ces Livres Sacrés , d'où l'on n'ait extrait , pour ainsi dire, la quinte-essence , sur tout des Livres Moraux , et de ceux des Prophetes. Pour ce qui est des Livres Historiques , on a fait un choix de ce qui peut être le plus utile aux fideles pour leur conduite ; même choix pour les Discours et les Homelies des Saints Peres ; On a consulté les Editions les plus correctes et les plus exactes, on a rejeté leurs Ouvrages supposés, et même les douteux.

M. l'Abbé Roger , Doyen de l'Eglise de Bourges ; qui est un des plus Sçavans Théologiens de l'Eglise de France , et fort versé dans l'Histoire Ecclésiastique

sans

J U I L L E T, 1736. 1501.

ans parler des Langues Hebraïque et Grecque qu'il possède parfaitement, et de l'étude des Belles Lettres qu'il a scû unit à celle des hautes Sciences ; Ce Sçavant homme, dis je, a été chargé par son Illustre Archevêque, de composer les Leçons du II. Nocturne, ou les Legendes des Saints ; travail épineux dans un siècle aussi éclairé et aussi délicat que le nôtre. Ce Docteur s'en est acquité avec la critique la plus severe et la plus exacte, sans outrer cependant la matiere. C'est ce même Docteur qui a dressé le Calendrier, qui est à la tête du nouveau Breviaire, et qui est très-exact pour la Chronologie.

C'est à lui pareillement que le Berry est redevable de ce qu'on a inseré dans le Breviaire, l'Office ou la Mémoire de plusieurs Saints qui ont illustré le Diocèse par leur naissance et par leur mort, par leurs Vies et par leurs Miracles. Il a aussi rétabli les Rites de l'Eglise de Bourges, qui sont respectables par leur antiquité.

C'est aussi par son conseil qu'on a pris des anciens Sacramentaires les Collectes ou Oraisons, et qu'au lieu de celles qu'on a trouvées trop plates, on en a composé de nouvelles, où l'on a scû joindre la gra-

B ij vité

1502 MERCURE DE FRANCE
vité avec la simplicité de l'ancien stile.

On apelle *Office du Chapitre* les Prieres que l'on fait après la Lecture du Martyrologe, parce qu'on les faisoit anciennement dans le lieu communément apellé *Chapitre*, où les Chanoines et les Moines s'assembloient après *Prime*, ce qui est encore en usage dans plusieurs Monasteres de l'Ordre de S. Benoît, où l'on lit un Chapitre de la Regle de ce grand Patriarche. Les Chanoines y lisoient les Canons des Conciles, et le vigilant Pasteur de l'Eglise de Bourges a rétabli ce pieux usage dans son Diocèse. On trouve dans le nouveau Breviaire un Canon pour chaque jour de l'année. Ils sont tirés des Conciles Généraux de l'Eglise, ou des Provinciaux des autres Diocèses, et sur tout de celui de Bourges. On y a ajoûté quelques Statuts du Diocèse, et ce qu'il y a de plus essentiel dans les Lettres Pastorales des anciens Archevêques de Bourges. Dans les autres nouveaux Breviaires on trouve ces Canons en forme d'*Appendix*, à la fin de chaque Tome; on a jugé qu'il seroit plus commode de mettre un Canon chaque jour à la fin de l'Office de *Prime*, ou après les *Laudes*, et, ce qu'on ne sauroit trop louer, c'est que chaque Canon convient au temps auquel on en fait la lecture;

lecture ; par exemple, en Carême, on trouve des Canons qui prescrivent le Jeûne et la Pénitence; au temps Pascal il y a des Canons propres à ce saint Temps ; les Dimanches, on en trouve qui ordonnent la santification de ce jour consacré au Seigneur, et de même aux principales Fêtes de l'année.

Il seroit à souhaiter, Monsieur, que dans votre Diocèse du Puy, et dans les autres dont les Evêques sont Suffragans de la Métropole de Bourges, on fit la lecture de ces saints Canons. C'est un moyen infallible, d'apprendre insensiblement et sans gêne ce que les Conciles ont ordonné de plus important pour le Dogme et pour la Discipline. Il seroit aisé, et à peu de frais, de faire imprimer dans un cahier les Canons du Breviaire de Bourges, en y ajoutant les Statuts particuliers de chaque Eglise.

Les pieux usages rétablis, ou établis de nouveau dans notre Eglise Patriarchale, par les soins du digne Pasteur qui la gouverne, sont très-propres à reveiller la pieté et l'attention de son cher Troupeau, par le nouvel ordre qu'on a donné aux divers degrés des Fêtes et des Offices des Saints. On trouve dans les Solemnités des Mysteres l'accomplissement des figu-

res et des promesses de l'ancienne Loy.

Dans les Fêtes des Saints on propose , comme par degrés , leur naissance , leurs saintes actions , leur mort , leurs miracles ; sans oublier ce qui a précédé leur naissance , s'il y a eu quelque chose de miraculeux ; ou ce qui a suivi leur mort , comme leur Translation , et le culte que l'Eglise leur a rendu.

On a gardé à proportion le même ordre dans l'Office du Commun des Saints , et les Passages de l'Écriture me paroissent bien adaptés. Outre les Offices du Commun des Apôtres , et des autres Saints qu'on trouve dans le Breviaire Romain , on voit dans celui de Bourges les Offices pour le Commun de plusieurs Saints Pontifes , des Saints Docteurs , des Saints Prêtres , des Saints Clercs , des Saints Abbés , Moines , Cœnobites , et Anachorettes , des Saints Laïques , des Saintes Moniales ou Religieuses , des Saintes Veuves , et des Saintes Femmes Martyres. Ce dernier Office est différent de celui des Vierges Martyres , et chaque Ordre de ces Saints a ses Hymnes particulieres.

Outre les Hymnes de Santeuil , de M. Habert , Evêque de Vabres , de M. de la Brunetiere , Evêque de Saintes , &c. le R. P. Henry Griffet a enrichi ce nou-

vca

veau Breviaire de 44. Hymnes de sa façon , et pour en donner une haute, mais juste idée , il suffit de sçavoir que M. le Cardinal de Polignac a comparé les Hymnes du P. Griffet à celles de Santeüil. Ce sçavant Jesuite a donné quelques autres Poëmes , qui sont d'une grande beauté ; tels sont , *Cor humanum* , *Joseph* , et sur tout , *Lachryma* , qu'on regarde comme un chef d'œuvre. Le R. P. qui est de la même Compagnie , marche glorieusement sur les traces de son Frere aîné , on en peut juger par un Poëme , intitulé , *Cerebrum* , et par d'autres excellens Vers qu'il a composés. Ces deux Jesuites sont petits Neveux du R. P. Megret , Principal du C. . . . qui , &c.

Outre quelques Hymnes des Mysteres du Seigneur, et de la très-Sainte Vierge, le P. Henry Griffet a fait des Hymnes particulieres pour *Matines* , *Laudes* , et *Vêpres* , de chaque jour de la Semaine , et pour les Petites Heures de la Ferie. Vous serez bien aise , Monsieur , d'en voir ici deux ou trois strophes ; vous en jugerez par vous même. Voici le commencement de l'Hymne qu'on chante à Vêpres le Jeudy.

Superba gens mortalium ,

Fastu profano quid times ?

B V

Quod

Quodcumque rectum perficis,

Dei faventis munus est.

Ni viribus debes tuis ;

Nil , fons salutis , gratia ,

Tuos labores provehat ,

Nil vana virtus efficit.

Dat velle , dat rectum sequi ;

Dat ipso , quod jubet , Deus :

Dum nos coronat , et sua

Simul coronat munera.

Mais voici ce que je trouve de plus excellent dans le Breviaire de Bourges , et ce qui le distingue de tous les autres : C'est la distribution des Pseaumes pour chaque jour de la Semaine.

Le Saint jour du Dimanche on propose aux Fideles le repos que le Seigneur prit après la Création du Monde , et on honore la glorieuse Resurrection du Sauveur , après sa Passion et sa Mort , afin d'exhorter les Fideles à sanctifier le jour du Dimanche , et d'allumer dans leurs cœurs un desir ardent de ce Sabat , de ce Repos éternel qui est reservé au Peuple de Dieu. *Sabbatismus relinquitur Populo Dei.* Hebr. iv. 9.

La Ferie seconde , où le Lundy on expose à la Méditation des mêmes Fideles

JUILLET. 1738. 1507

la Toute-Puissance du Créateur. Le Mar-
dy, la Bonté et la Providence de ce Pere
Celeste. Le Mercredy, la Sagesse de ce
Souverain Legislatteur. Le Jeudy, on
entre dans la consideration des Sacre-
mens et de la Grace de la Loi nouvelle,
et de tous les autres puissans secours que
JESUS-CHRIST nous donne pour
mériter la gloire qu'il nous a acquise par
l'effusion de son Sang; Et comme le Ven-
dredy est specialement consacré à sa
Mort et Passion, on s'attache à célébrer
sa misericorde, par laquelle nous avons
été delivrés de l'esclavage du Démon,
pour entrer dans la liberté des Enfans de
Dieu.

Enfin le Samedi, depuis les Matines
jusqu'à Vêpres, on nous propose la ré-
compense qui est promise aux Justes,
pour nous éloigner de la voye des Pé-
cheurs et des Impies, qui conduit à la
perdition éternelle. L'Office des Vêpres
du Samedi on expose les Rites que les
Juifs observoient le jour du Sabat, qui
n'étoit que la figure du saint jour de
Dimanche, dont l'Eglise commence la
solemnité par les premieres Vêpres.

Voilà le plan de la distribution du
Pseautier, qu'on recite tout entier cha-
que Semaine. L'exécution en est admirá-

B vj ble;

ble ; l'Invitatoire prépare et dispose au sujet proposé pour chaque jour : Ce sujet se développe insensiblement par les Antiennes et par les Pseaumes. On a choisi pour cet effet ceux qu'on a jugés les plus propres , excepté aux Petites Heures du Dimanche , où l'on suit l'ancien usage de dire le Pseaume cxviii. *Beati immaculati* , où le Prophete nous inculque sans cesse l'amour et la pratique de la Loi de Dieu : On n'a rien changé à la disposition des Pseaumes des Vêpres du Dimanche , afin de donner au Peuple de Dieu la consolation de pouvoir unir sa voix avec celle des Ministres sacrés , comme il avoit accoutumé de faire avant le nouveau Breviaire.

Les Pseaumes des Complies sont différens pour chaque jour de la semaine , et on a fait un bon choix de ceux qui conviennent à la Priere du soir , où l'on fait l'examen des péchés que l'on a eu le malheur de commettre pendant la journée , et l'on en demande très-humblement pardon à Dieu.

Le R. P. Griffet , qui est entré admirablement bien dans les vûes de son digne Prélat , a composé des Hymnes , qui expriment parfaitement les divers motifs
que

JUILLET. 1736. 1309

que l'on propose dans ce Breviaire pour chaque jour de la semaine, afin de réveiller l'attention de ceux qui sont obligés de le réciter, et la dévotion de ceux qui assistent à l'Office Divin.

On ne s'est pas contenté de garder un ordre si admirable pendant le cours de la semaine; l'illustre Archevêque a voulu qu'on en usât de même durant le cours de l'année. Pendant l'Avent, on propose tout ce qui peut inspirer des desirs ardens de la venue du Messie, et on expose les promesses faites aux Patriarches, les prédictions des Prophètes, et les soupirs des Justes de l'ancienne Alliance. Depuis la Fête de la Circoncision du Sauveur, jusqu'à celle de sa Présentation au Temple, on honore les vertus de sa divine Enfance, et ensuite celles de sa vie cachée.

L'Office du saint temps de Carême ne nous prêche que la mortification et la pénitence, et celui de la Passion nous excite vivement à nous unir aux souffrances de notre doux Rédempteur. Enfin dans l'Office du temps Paschal, on établit la vérité de la Résurrection de J. C. on nous exhorte à une véritable résurrection spirituelle, et on tâche de nous y animer par l'espérance d'une résurrection

1510 MERCURE DE FRANCE
surrection glorieuse à la fin du monde.
On peut dire la même chose des Offices
de l'Ascension, de la Pentecôte et des
autres Mysteres.

Notre grand Prélat a poussé son zèle
plus loin. Toujours attentif à l'instruc-
tion et à l'édification de ses Enfants, il
a ordonné que l'Office de tous les Di-
manches de l'année, et des Feries pri-
vilégiées, sur tout de celles du Carême,
eût quelque rapport à l'Évangile du jour,
et qu'il lui servît comme d'explication.
Ainsi dans le nouveau Breviaire les Col-
lectes sont comme un précis de l'Évan-
gile, et dans le nouveau Missel l'Introît,
l'Épître et les autres Antiennes, qua-
dreront avec l'Évangile du jour.

Vous voyez, M. les grands avantages
du Messel et du Breviaire de Bourges.
Non-seulement le Peuple y trouvera
abondamment de quoi s'instruire et s'é-
difier; mais les Prédicateurs y trouve-
ront aussi une doctrine saine, un choix
des Passages de l'Écriture, qui sont les
plus propres pour faire le Prône et pour
plier l'Évangile, une juste Critique
de la Vie des Saints dont ils voudront
faire le Panégyrique, purgée des Fables
que l'on trouve dans les vieilles Légi-
sles, et qui ne peuvent rendre que mé-
prisables

JUILLET. 1732. 1511

présable la narration que le Ministre de la parole en pouroit faire dans la Chaire de Verité.

Les Ministres des Autels ne trouvent pas un moindre avantage en satisfaisant à l'obligation de réciter l'Office ; puisque cet ordre, cet arrangement des Prières, des Leçons et des Pseaumes du Breviaire, est d'un grand secours pour enrichir leur mémoire des Passages choisis des Livres Saints pour nourrir dans leurs cœurs le feu de l'amour divin, pour s'entretenir dans la méditation des choses Celestes, et pour se préparer par la Priere vocale à la mentale, qui doit être la principale occupation d'un bon Prêtre.

Ainsi ce Breviaire n'est pas seulement à l'usage du Clergé de Bourges ; les Ecclesiastiques, et même les Laïques des autres Diocèses y trouveront la matiere de leurs lectures spirituelles, et des Prières très-propres à entretenir leur dévotion. Il seroit à souhaiter pour la satisfaction des Laïques, qu'on fit imprimer à part le petit Office de N. Dame, celui des Morts, les Pseaumes de la Pénitence, avec les Litanies des Saints et celles du très-saint Nom de Jesus, et de la sainte Vierge, parce que ces Prières

SONT

1512 MERCURE DE FRANCE
sont beaucoup plus correctes que celles
que l'on trouve dans les Manuels et dans
les Heures ou Livres de Prières ordinaires.

Au reste, l'impression de ce Breviaire en 4. Tomes, est fort nette, le papier en est bon et la relieure propre. Il a été imprimé en 1734. à Bourges, chés N. *Toubeau*, veuve de Jacques Boyer et chés Jean-Baptiste *Cristo*. Voilà, M. ce que je puis vous dire en general des beautés que je trouve dans ce Breviaire qu'on m'a prêté pour peu de jours. Si j'étois assés riche pour l'acheter, je pourois entrer dans un plus grand détail et peut-être y remarquerois-j: quelques fautes, étant presque impossible qu'il ne s'en glisse dans un Ouvrage de cette nature. Excusez je vous en prie, celles que vous avez trouvées dans la lecture de ma Lettre, et souvenez-vous que je ne vous l'écris que pour vous marquer le respect avec lequel j'ay l'honneur d'être, &c.

T. J. B. R.



LE

JUILLET. 1736. 1515



LE CABINET.

EPI TRE A D O R I S.

Ouy, Doris, ma Muse docile,
De mon modeste domicile
Vous trace ici les premiers traits,
Et va, d'une plume discrete,
Après avoir peint ma retraite,
Vous raconter ce que j'y fais.

Près du vaste Quay de l'École,
Théâtre du fougueux Eole,
Est un assés grand Carrefour,
C'est dans ce quartier incommode
Où les vents tiennent leur Synode,
Que le sort fixe mon séjour.

Là, par une juste mesure,
Honnête et propre sans parure,
Mon logement est limité,
Livres, Peintures et Musiques,
Quelques meubles Philosophiques
L'ornent avec simplicité.

Azile d'un yrai Solitaire,

Quid.

1514 MERCURE DE FRANCE

Qui, satisfait du nécessaire,
Y borne son ambition,
Et qui sagement insensible,
Cede le moins qu'il est possible
Aux attrait de l'opinion.

Né pour les douceurs de la vie,
A l'aimable Philosophie
Je consacre tous mes désirs,
Ce n'est qu'en ses vertus modestes,
Exemples de suites funestes,
Que je cherche les vrais plaisirs.

Mon Cabinet est un lieu
Où mon ame moins abusée,
Ne s'exerce qu'à réfléchir,
Qu'y fais-je, hélas ! que m'y combattre,
Ce qu'ailleurs j'aime et j'idolâtre,
Là je ne fais que le chérir.

Des plus salutaires maximes
Respectant les Loix légitimes,
J'y suis la raison qui m'instruit,
Et par une amusante étude,
Des ennuis, de l'inquiétude,
Je guéris mon esprit séduit.

Loi de la grandeur importune

Qu'entraîne

Qu'entraîne après soi la fortune ;
 Coulant la moitié de mes jours ,
 Je crois y vivre avec moi-même
 Et j'y goûte ce bien suprême,
 Qui chés autrui me fuit toujours ;

C'est-là que mon cœur s'étudie ;
 Qu'il s'éprouve et qu'il s'humilie
 Au milieu des réflexions ;
 Effrayé de l'horreur des vices ,
 Il abhorre les précipices
 Où l'entraînent ses passions.

C'est-là qu'il voit et qu'il déteste
 Cet amour propre si funeste
 Dont il n'est que trop revêtu ,
 Et qu'envers lui-même sévère ,
 Il peut sans honte et sans mystère ;
 Rougir de manquer de vertu.

Dans ma Solitude chérie ;
 D'une utile misantropie ,
 Je suis la despotique loi ;
 Mais de quelque nom qu'on me nomme ;
 Chés mes amis je suis tout homme ,
 Quoique Philosophe chés moi.

Ne croyez-pas qu'un air sauvage

1516 MERCURE DE FRANCE

De mon Socratique Hermitage

Rende le séjour inhumain ;

Souvent les Jeux , les Ris , les Graces ,

Ont vû les Plaisirs sur leurs traces

Y faire luire un jour serain.

On n'y respire la Morale

Que dans le trop rare intervalle

Où ma raison parle à mon cœur ;

Y suis-je en bonne compagnie

Il n'y regne que le génie

Qui sçait présider au bonheur.

La liberté , la complaisance .

Tous les plaisirs de bienséance

Y trouvent un facile accès ;

La sincérité , la franchise ,

Tout ce que l'honneur autorise ,

Ne s'y produit qu'avec succès.

L'amitié prend soin d'introduire

Les égards qui ne peuvent nuire ,

Tout ce qui plaît est de son choix ;

Elle souffre que l'Amour même

De son impérieux système

Y vienne humaniser les Loix.

Jamais foiblesses excessives ;

Jamais

Jamais vaines prérogatives
N'y troublent la félicité ;
La vertu règle la tendresse ,
Et c'est au sein de la sagesse ;
Qu'on y goûte la volupté.

C'est ainsi que dans mon azile ;
Joignant l'agréable à l'utile ,
Je travaille à me rendre heureux ;
J'y cherche ce que je désire ,
Et dans mon stoïque délire ,
Je crois trouver ce que je veux,

Tout m'y charme , rien ne m'y gêne ;
Tel, je crois , vit-on Diogene
Vivre content dans son tonneau ;
Jamais fâcheux ni téméraire ,
Du jour tranquille qui m'éclaire ,
N'y vint obscurcir le flambeau.

J'y suis maître ; y deviens-je Esclave ?
A la passion qui me braye
J'opose de sages efforts ,
Et moi-même je m'intimide
Plus par l'équité qui me guide ;
Que par la crainte des remords.

Je me rends justice à moi-même,

LES MERCURE DE FRANCE

Je me hais autant que je m'aime ,
Je me cherche autant que je puis ,
Et m'occupant à me connoître ,
Je vois si ce que je dois être ,
Est en effet ce que je suis.

C'est alors que l'ame confuse
De la folle erreur qui l'abuse ,
Connoît les dangereux apas ,
Et fixant mon esprit volage ,
Je joins au désir d'être sage
Le regret de ne l'être pas.

Tel je vis dans ma Solitude ;
J'y fais ma principale étude
De rendre mes soins fructueux ;
Et trop honteux de mes foiblesses ;
Des passions enchanteresses ,
J'y crois fuir l'attrait dangereux.

Enfin c'est-là que je m'applique
A faire l'exacte Critique
Des égaremens de mon cœur ;
Et la vertu que j'y révere ,
M'instruit, me reforme, m'éclaire ;
Et m'y rend mon premier bonheur.

Je me trompe, quand elle y trace

JUILLET. 1736. 151

Sur une flateuse surface
Les traits de la félicité ;
Elle ne m'y peint qu'une Idole
Dont l'éclat ou l'ombre frivole
Me déguisent la vérité,

Serois-je contraire à moi-même ?
Me livrai-je au caprice extrême
D'un esprit qui se méconnoît ;
Ah ! dans mon embarras funeste ,
L'éprouve trop qu'où l'homme reste ,
Le Philosophe disparoît,

Raison , Réflexions , Morale ,
Vous ne m'offrez qu'un noir dédale ,
Où se perd mon cœur abatu ;
Aveugle en sa course incertaine ;
Il erre , il accorde sans peine
Sa foiblesse avec sa vertu.

C'est en vain que je sacrifie ;
Au gré de la Philosophie ,
Mes soins , mes plaisirs les plus doux ;
Hélas ! dans le plus cher azile ,
Comment vivre heureux et tranquile ,
Doris , quand on y vit sans vous ?

Par M. D. B. d'Aix en Provence.

LETTRE



LETTRE de M. Maillart , ancien Avocat au Parlement de Paris , à M. l'Abbé le Beuf , Chanoine et sous-Chantre de l'Eglise d'Auxerre ; sur le *Vellaudunum de Cesar*. Livre 7 de *Bello Gallico*. N. 2 , Edition de 1544.

JE suis persuadé , M. que *Vellaudunum* est la Ville de *Château-Landon* , en Gâtinois , Diocèse de Sens.

Un sçavant Géographe auroit souhaité placer *Vellaudunum* , à Beaune en Gâtinois , même Diocèse de Sens. Il y étoit porté , non seulement par l'analogie de noms (en effet *Vellaudunum* n'est pas éloigné de Belna ;) mais encore par les vestiges existans entre *Ceaux* et *Batilly* près de Beaune , sur la longueur d'environ 4 lieuës , d'une voie militaire Romaine , nommée actuellement *Chemin de Cesar* , ou *Chaussée* , ou *Chemin haut*.

L'amour que j'ai , M. pour tout ce qui regarde la venerable Antiquité , m'a donné lieu d'écrire , à ce sujet , tant à Beaune , qu'à *Château-Landon* ; et tout ce qui m'en est revenu détermine la position de *Vellaudunum* à *Château Landon* , ainsi qu'a fait M. Sanson,

Voici

JUILLET. 1736. 152

Voici le Local actuel : d'*Agendicum Senonense*, Sens, à *Genabum Carnutum*, il y a environ 25 à 26 lieues.

Route de Sens à Orleans. Sens, S. Valerien, Montachey, Jouy, Bransle, le Moulin de Grouseau, Verdeau, le Pont de Dordives sur la Riviere de Lwin. *Lupa* Chapelle Bezard. Présontaine, la Grange Maigrette. Mont-Cheny. Ceaux sur le Ruisseau de Fuseau ou de Fusin. Batilly, à une lieue de Beaune. Chémaux, Nancre.

Delà, ce Chemin chaussé entre dans la Forêt d'Orleans, où, d'espace en espace on découvre des vestiges de cette voie militaire, aussi-bien que dans le Marais de Ceaux : la largeur est d'environ 6 Charrieres, ou de 3 Charettes de front.

Le Sol superficiel est de 3 rangs de pierres, posées non sur le plat, mais sur le champ, ou hauteur.

La Ville de Château-Landon est éloignée de celle de Sens, d'environ 11 lieues : elle est située sur le Ruisseau de Fuseau, dont la source est au-dessus de Ceaux, et qui entre dans la Riviere de Lwin, vis-à-vis l'Abbaye de Cercan-ceaux, et au dessous du Pont de Dordives, qui est bien réparé présentement.

C

Le

Le Nord de Château-Landon, est une vaste Campagne, terminée au Midy par une Colline, dont le pied est mouillé par le Ruisseau de Fuseau.

L'Etymologiste Serick, compose le nom de *Vellaudunum*, de deux mots Celtiques: *Veld*, Campagne, ou Plaine; et *dunum*, hauteur.

Comme il n'y a de la Ville de Sens à Château-Landon, qu'environ 11 lieues, Cesar peut bien être parti de Sens un jour, et être arrivé le lendemain à Château-Landon, qu'il assiégea, et qui se rendit le 3e jour à composition: delà il continua son chemin pour Orleans, où il arriva le second jour, et dont il se rendit maître, et marcha en Berry.

Voici le Texte de Cesar, concernant *Vellaudunum*. » Itaque cohortatus *He*
» *duos*, de supportando comeatu, præ
» mittit ad *Boios*, qui de suo adventu
» doceant, hortenturque ut in fide ma
» neant, atque hostium impetum magno
» animo sustineant.

» Duabus *Agendici* legionibus, atque
» impedimentis totius Exercitûs relictis,
» ad *Boios* proficiscitur.

» *Altero die* ad Oppidum *Senonum*
» *VELLAUDUNUM* venisset, ne quem
» post se hostem relinqueret quo expedi
» ditore

» ditore te frumentariâ uteretur , oppu-
gnare instituit.

» Idque biduo circumvallavit ; tertio
» die, missis ex Oppido Legatis , de dedi-
» tione, arma conferri , jumenta produci
» sexcenta , Obsides dari jubet : ea qui
» conficeret , *C. Trebonium* Legatum re-
» liquit.

» Ipse ut quamprimùm iter faceret ,
» *Genabum Carnutum* proficiscitur , qui
» tùm primùm allato nuntio de oppugna-
» tione *Vellanduni* , cum longiùs eam
» rem ductum iri existimaret, præsidium
» *Genabi* tuendi causâ , quod eo mitte-
» rent , comparabant. Hùc biduo Cesat
» pervenit , et Castris ante Oppidum po-
» sitis , diei tempore exclusus , in poste-
» rum oppugnationem differre....

Du Château-Landon à Orleans il y a
environ 15 lieuës.

La lecture de ce passage , M. appli-
qué au Terrain que je vous ai indiqué ,
vous rend sensible l'identité de *Vellan-*
dunum avec Château-Landon. Donc , ce
n'est pas Beaune , et encore moins votre
Ville d'Auxerre , comme quelques-uns
l'ont avancé.

Sur cette voie militaire , et sur ses
vestiges , vous pouvez , M. lire le Pere
Morin , en son Histoire du Gàtinois,

1524 MERCURE DE FRANCE
Edition de Paris, in 4°. 1630. pages
162. 163. 281. 282. et 283. Cet Au-
teur marque, que cette voie militaire
sortant d'Orleans, continuë par Sens,
et par Troyes; qu'elle va jusqu'à S. Ni-
colas en Lorraine.

Je vous observe, M. qu'au Nord du
Chemin de Cesar, existant entre le Vil-
lage de Ceaux et la Ville de Beaune,
sont deux Paroisses nommées *Aussy*, et
Egry; que la tradition locale est qu'*Aus-
sy* avoit été destiné par Cesar, pour y
mettre les Troupes auxiliaires, et de ré-
serve; qu'*Egry* avoit été destiné pour
mettre les Malades et Blessés de son
Armée.

On m'a écrit aussi qu'à 200 pas de
Beaune, et le long de ce Chemin de Ce-
sar, on avoit trouvé une Colonne mili-
taire, de figure ronde.

Je n'ai garde, de m'introduire dans
la discussion littéraire, que je vois s'é-
lever entre vous, M. et le sçavant Dom
Toussaints du Plessis, Benedictin, au su-
jet du mot *Dunum*; est-ce une Vallée,
comme le soutient ce Religieux, ou une
Elevation au dessus de la superficie de la
terre, ainsi que vous le prétendez?

A mon égard, j'ai toujours été per-
suadé que *Dunum* étoit une Elevation.

JUILLET. 1736. 1525

Mais vous pouvez l'un et l'autre voir
beaucoup de noms terminés en *Dunum* ,
à la page 43 du Trésor des Antiquités
Gauloises , par Borel , in 4^o.

Si vous avez quelques autres notions
sur le *Vellau dunum Senonum* , je vous
prie de m'en faire part , et de croire que
je suis toujours , M. &c.

A Paris , le 27 Mars 1736.



LA GLOIRE DE LOUIS XV.

Dans la Guerre et dans la Paix.

O D E.

A LOUIS LE GRAND.

*Par M. l'Abbé DE ROSAY, Grand
Archidiacre de l'Eglise de Soissons.*

DE LOUIS ombre triomphante ,
Ta gloire t'évoque en ces lieux ;
Parois ; la France florissante
Offre un doux spectacle à tes yeux :
Ton grand cœur a vaincu la Parque ;
Il vit dans un jeune Monarque ,
Et nous comble encor de bienfaits :

C iij

Si

Si, sur tes traces, dans la guerre
Ce Roy fut l'effroi de la Terre,
Il en est l'amour dans la Paix.

Ici mon esprit se rapelle
Ce rendre adieu, digne de toi,
Où tu lui traças le modèle
Du vrai Héros et du grand Roy :
« Qu'à vos Conseils la Paix préside ;
« Bien mieux que la valeur d'Alcide,
« Elle rend les Peuples heureux :
« Image du Souverain Etre,
« Mon Fils, plus en Pere qu'en Maître ;
« Apprenez à regner sur eux.

Grand Roy, cette riche semence
A germé selon tes desirs :
LOUIS en fit dès son enfance,
Et son étude et ses plaisirs :
Quel Roy, quel homme est sans foiblesse ?
Pour lui, guidé par la Sagesse,
De ses penchans il est vainqueur :
Vois, avec l'Europe étonnée,
La Vertu qu'il a couronnée,
Seule Maîtresse de son cœur.

En vain sa prudence attentive
Aux intérêts de ses Etats,

Tiens

Tient encor sa valeur captive ,
 Et craint d'apésantir son bras ;
 Bien-tôt d'une Cour trop puissante
 La politique menaçante
 Brave sa clémence et ses droits ;
 Elle apprendra, triste victime
 Du courroux le plus légitime ,
 Si L O U I S sçait venger les Rois :

Partez , Guerriers , portez la foudre
 Du plus grand Roy de l'Univers ,
 Mettez Kell et Trarback en poudre ,
 Et leurs Défenseurs dans les fers :
 B A R W I C K , apelle la victoire ;
 D' E U G E N E amené par la gloire
 Fais échouer les fiers projets :
 Et toi , vôte , Hector invincible ,
 Que dans Milan , ton bras terrible
 Donne à deux Rois d'autres Sujets.

V I L L A R S , plein de gloire et d'années ;
 Court s'immoler aux Champs de Mars ;
 Du Pô les rives consternées
 Ont crâ voir encor les Césars ;
 Déjà sa valeur furieuse
 Fondant sur l'Aigle imperieuse ,
 Change ses Lauriers en Cyprès :
 Et sous un Héros que Mars guide ,

A iij L

1528 MERCURE DE FRANCE

Le François menace, intimide

Mantoue au fond de ses marais.

Muse , rends ici sur ta Lyre
Ce Combat funeste aux Germains ,
Ces Guerriers , soutien de l'Empire ,
Vaincus sans en venir aux mains ;
L'air s'obscurcit , le bronze tonne ,
Quelle fureur saisit Bellone !
De feux quel déluge nouveau !
De M E R C U R qui frémit de rage ,
De ses Braves qu'il encourage ,
La Parma devient le tombeau.

Contre C O S E N Y , viens en Ulisse ,
Dans un combat tenter le sort ,
Viens , K O N I G S B E R G , qu'à l'artifice
Succède un courageux effort :
Du François connois la vaillance ,
Et sûr de sa prompte vengeance ,
Désormais crains de l'exciter ;
Crains le , même quand il sommeille ;
C'est un Lion dès qu'il s'éveille ,
Fatal pour qui l'ose irriter.

D'un Siege , centre de la Guerre ;
Dis-nous , Mars , les faits inouis ;
Qu'il est terrible ton tonnerre

Lancé

JUILLET. 1736. 1529

Lancé par le bras de LOUIS !
Contre le destin de la France ,
Philisbourg a pour sa défense
E U E N E et le Rhin en courroux :
François , pour vaincre tant d'obstacles ,
La valeur féconde en miracles ,
En Héros vous transforme tous.

Où , la gloire est votre partage ,
De Lauriers je vous vois couverts ,
Mais vous les devez au carnage ,
Aux pleurs de cent Peuples divers :
Si , soigneux de sa renommée ,
LOUIS , à l'Europe allarmée
Fit craindre ses prospérités ,
Jaloux , dans son pouvoir suprême ;
Des cœurs de ses Ennemis même ,
Il les vaincra par ses bontés.

Parois , délices de la Terre ,
Divine Paix , comble nos vœux ;
De L' O U I S retiens le tonnerre ,
Il aime à faire des heureux :
De Janus il ferme le Temple ,
Que l'Aigle qui suit son exemple ,
Dans ses Neveux le craigne encor !
Par lui la Gloire et l'Abondance.

C v Ont

1530 MERCURE DE FRANCE
Ont fait une étroite alliance ,
Qui nous ramene l'âge d'Or.

Qu'un Conquerant si pacifique
Des Cieux est un riche présent !
J'ai connu ton cœur héroïque ,
L O U I S , par ton cœur bienfaisant :
Quand j'ai vû les Villes tremblantes
Tomber sous tes mains foudroyantes ;
Ma voix t'a voué ses accens ;
Je t'admire quand tu t'arrêtes
Dans l'heureux cours de tes Conquêtes,
Et t'offre alors tout mon encens.

Ces Alexandres formidables ,
(Fleaux du Monde épouvanté)
Presque toujours heureux coupables ;
Usurpent l'immortalité :
Tel Héros que vante l'Histoire ,
Se trouve au sein de la Victoire ,
Vaincu par mille passions ;
Le mien est un Roy magnanime ,
Qui fait sa gloire de l'estime ,
Et du bonheur des Nations.

De la France , Dieu Tutelaire ,
Grand Roy , dans ce nouveau Titus
De tes Lauriers Dépositaire ,

Jouis

Jouis long-temps de tes vertus :
 A l'Héroïsme , aux Loix fidelle ;
 Son Regne du tien nous rapell,
 Et la sagesse et la grandeur ;
 Tandis que l'Arbitre du Monde
 FLEURY , par une Paix féconde ;
 De nos Lys accroit la splendeur.



*MEMOIRES pour servir à l'His-
 toire du Théâtre , spécialement à la Vie
 des plus célèbres Comédiens , et entre
 ceux-ci , des Acteurs qui ont été mis au
 nombre des Saints.*

Quoique la qualité de Comédien
 soit très - suspecte de mauvaises
 mœurs, on a vû des Comédiens qui
 étoient très - honnêtes gens; et qui mê-
 me quittant cette Profession sont deve-
 nus des Saints que l'Eglise révère, com-
 me entre les autres sainte Pelagie célèbre
 Comédienne d'Antioche, au V. Siécle,
 dont on fait la Fête le 8. d'Octobre. M.
 Baillet, en sa Vie des Saints, en parle en
 ces termes :

Un jour qu'elle passoit en habit de
 Comédienne devant l'Eglise du Martyr

S. Julien, Maximien et les autres Evêques en furent scandalisés, à l'exception de Nonnus Evêque d'Héliopolis, en Syrie, qui fit sur ce sujet cette réflexion morale, qu'il craignoit que cette femme qui avoit pris tant de peine à se parer pour plaire aux hommes, ne fut un jour la condamnation des Chrétiens, qui ont si peu de soin de se rendre agréables à Dieu.

Le lendemain, qui étoit un Dimanche, Pelagie qui avoit été Cathécumene vint à l'Eglise, lorsque Nonnus y prêchoit, fut touchée de sa Prédication, lui écrivit qu'elle vouloit se convertir, le vint trouver, et lui demanda le Baptême. Nonnus la baptisa, et suivant l'usage la confirma.

Ensuite Pelagie distribua tout son bien aux Pauvres, sortit d'Antioche, et se retira sur la Montagne des Oliviers, près de Jerusalem, où déguisée en homme, et se faisant appeler *Pelage*, elle mena une vie très-austère.

Le Concile qui étoit assemblé à Antioche étant fini, Nonnus retourna à son Eglise d'Héliopolis; et ayant entendu parler du Solitaire Pelage, chargea son Diacre Jacques, qui alloit en Pelerinage à Jerusalem, de s'informer des nouvel-
les

JUILLET. 1736. 153

les de ce Solitaire. Il le visita dans la Cellule où il étoit reclus, et lui parla de Nonnus. Pelagie sans se découvrir se recommanda aux Prières de ce S. Evêque. Elle mourut peu de temps après, et on reconnut son sexe après sa mort.

S. GENEST de Rome, Comédien du temps de l'Empereur Diocletien. Il jouïoit souvent les Mysteres des Chrétiens sur le Théâtre, pour plaire à l'Empereur * et au Peuple. Un jour il entreprit de représenter les Cérémonies du Baptême, et fit dans cette Pièce le personnage de celui qui vouloit être baptisé; mais lorsque le Prêtre et l'Exorciste se présentèrent pour faire la Cérémonie du Baptême, il fut inspiré d'embrasser en effet le Christianisme. Il déclara qu'il vouloit recevoir la grace de J. C. et renoncer au culte des Idoles, ce que l'on prit pour une feinte. On pratiqua sur lui toutes les Cérémonies, et on le revêtit d'une robe blanche; puis des Soldats parurent comme envoyés de la part de l'Empereur pour se saisir de lui, en qualité de Chrétien, et le menerent devant celui qui faisoit le Juge de Théâtre, où l'on avoit préparé une Statuë de Venus, pour la lui faire adorer; mais Genest protesta haute-

* *Surius* 2. *Tome IV.*

ment

1534 **MERCURE DE FRANCE**
ment qu'il étoit Chrétien, qu'il adoroit
le vrai Dieu, et non pas des statuës de
pierre. L'Empereur crut d'abord qu'il ne
faisoit ces protestations que pour mieux
jouïr son personnage; mais enfin voyant
que Genest parloit en Chrétien, et non
pas en Comédien, il le fit battre de verges
en presence de tout le Peuple, et l'envoya
ensuite à un Préfet nommé Plautien. Ce
dernier l'apliqua d'abord sur le Chevalier,
puis lui fit déchirer le corps avec des on-
gles de fer, et brûler les côtés avec des
flambeaux ardents: Enfin ne pouvant
vaincre sa constance, il en écrivit à l'Em-
pereur, lequel ordonna qu'on lui tran-
chât la tête, ce qui fut executé le 25.
Août de l'année 303.

ARDALEON, Comédien d'Alexan-
drie; ce fut un de ceux qui jouïerent sur
le Théâtre les Mysteres des Chrétiens,
pour les rendre ridicules, mais il fut
converti tout à coup, et souffrit le Mar-
tyre pour la Foy de J. C. sous l'Empire
de Maximin-Galere, *Mart. Rom.* 14.
Avril.

S. PORPHYRE, Comédien d'An-
drinople, s'étant fait baptiser par mo-
querie devant l'Empereur Julien l'Apos-
tat, fut éclairé d'une lumiere celeste, et
declara publiquement qu'il étoit Chré-

tien.

JUILLET. 1736. 183

rien. Il eut aussi-tôt la tête tranchée, et
gagna ainsi la Couronne du Mar-
tyre. *

* *Martyrologe Romain, le 25. Septembre.*



L'AMOUR MEDECIN.

C O N T E.

Nous sommes en naissant sujets de Pro-
serpine ;

Riches, et Gueux subissent même sort ;

Et jusqu'ici la Médecine

N'a pû nous exempter des rigueurs de la mort ;

Philis, au printemps de son âge,

Cédant à l'ordre du Destin,

Alloit en lugubre équipage,

Descendre au monde souterrain ;

Vainement nos Docteurs avoient mis en pra-
tique,

Tous les secrets de leur Art chimerique,

En vain les meilleurs Médecins,

Des Corps, honnêtes assasins,

Avoient par maintes Ordonnances,

Augmenté de L le livre et les Finances,

Pour soustraire Philis, au tribut de Pluton ;

Rien

1536 MERCURE DE FRANCE

Rien n'operoit sur ce jeune tendron.
Des Curieux diront, peut-être que j'oublie,
De leur narrer le fait de cette maladie.

Sur la propre cause du mal

Nos Medécins étoient d'avis contraire ;
Tous pensent en sçavoir le sujet principal,
Mais aucun n'en pouvoit découvrir le mystere :

Cependant d'un commun accord,

Ils décident en leur langage ,

Que pour passer le sombre bord ,
Philis devoit plier bagage.

De cet arrêt définitif

L'un d'eux fut annoncer le court dispositif.

Que faire en ce moment, sinon que d'y sous-
crire ?

Pour nous tirer du noir Empire ;

Il n'est dans notre Region ,

D'Esculape (a) , ni de Chiron (b) .

Tandis que les Patens de la jeune Pucelle ,

Près de son lit fondent en pleurs ,

Accusant le Destin , et la Parque cruelle ,

D'être injustes dans leurs rigueurs

Amour prend pitié de la Belle ,

(a) Esculape , Dieu de la Medécine , ressuscite
Hypolite.

(b) Chiron le Centaure , fameux dans la
connoissance qu'il eut des Simples ; ce fut lui qui
enseigna la Medecine à Esculape.

Quitte

JUILLET: 1736. 1537.

Quitte Paphos, vôle vers elle,
Et copiant les traits de son cher Clidamant,
Vient servir la Malade, en veritable Amant,
Lui donne un composé des Simples de Ci-
there,

Qui sur Philis aussi-tôt fait effet;
Euphrosine paroît dans ce charmant objet,
Et l'Amour reconnoit les attraits de sa Mere.

De cette prompte guerison
Le bruit se répand dans la Ville,
Chacun en fait le Conte à sa façon,
Du matin jusqu'au soir, on en fait plus de mille;
Cependant nos Docteurs prônent en leur jargon,

Que sans le secours Empirique
De la science Galenique,
Philis alloit passer le triste Phlegeton.
On les croit, on les congratule,
Oh! voilà comme, un Public trop cré-
dule,

Fort souvent attribué à la force de l'Art
Ce que produit l'Amour ou le hazard.

B. de Nevers.



LE fameux College de Navarre, dont
les Bâtimens tomboient en ruine,
ayant été réparé et augmenté par Ordre
du

1538 MERCURE DE FRANCE
 du Roy , qui a ajouté de nouveaux bien-
 faits, &c. l'un des meilleurs Poètes Latins
 de l'Université a composé là-dessus une
 très-belle Pièce Allegorique , dans laquel-
 le la RELIGION promet à l'Auguste
 Princesse JEANNE de France , Reine
 de Navarre , Fondatrice de ce College ,
 un Magnifique Restaurateur , en la Per-
 sonne du Monarque qui gouverne au-
 jourd'hui l'Empire François , &c. La
 seule longueur de cette Pièce s'opose au
 plaisir que nous aurions de la donner ici.
 Nous nous contenterons d'orner notre
 Journal d'une autre Pièce du même Poète
 et sur le même sujet , mais beaucoup
 moins longue , adressée à son E. M. le
 Cardinal de Fleury , à qui dans cet Eve-
 nement la Maison de Navarre a de si im-
 portantes obligations.



EMINENTISSIMO D. D. CARDINALI
 DE FLEURY.

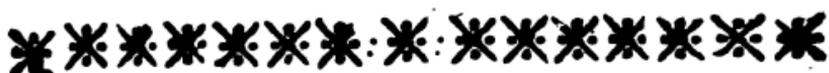
Regni Administro.

Gallici columen , decusque regni ,
 Per quem laurigeris revecta bigis ,
 Amat Pax solito nitere vultu ,
 Et terras solitis beare donis ,

Nostrat

NOSTRARUM columen decusque rerum ,
Per quem ruderibus suis resurgens ,
Jam tollet nitidum caput Navarra ,
Pristinumque novo decore vincet ,
Quod olim dederat decus Joanna ,
Dum Floræ , tuum fatentur esse ,
Ovantes , studio favente , cives
Quod jam Gallia splendidi triumphos ,
Belli , splendidiore pace mutet ,
Et nos quod rigidos situ Penates ,
Jam mutare nitentibus licebit ,
Tui muneris hoc fatemur esse ,
Et qui post aliis erunt in annis ,
Ætas sera fatebitur Nepotum ,
Te cives columen decusque dicunt ;
Festis vocibus , alterumque dicent
Æternum , ab Lodoice te parentem ,
Et nostros quoque civium secundis ,
Plausus jungere plausibus juvabit ,
Regibusque parentibus superba ,
Alumnoque Navarra Rege felix
Jam , Floræ , tuum addidisse nomen ,
Regum nominibus sacris parentum
Gestiet memor , alterumque dicet
Æternum , ab Lodoice te parentem .

L E T T R E



LETTRE à M. l'Abbé Philippe,
du 25. Juin 1736. au sujet de la ma-
ladie de l'Auteur.

*L'Interêt que vous prenez, Monsieur ;
à la vie d'un jeune homme que vous
honorez de votre amitié, ranime les feux
d'une Muse expirante. Elle trace dans un
intervalle que lui laisse un accès fugitif ;
ces Vers, Enfants plutôt de la reconnoissance
que du travail.*

Succombant sous les coups d'une fièvre ho-
micide,

Brulant des mêmes feux,

Qui sur le Mont Cæta consumerent Alcide,

Ami, c'est dans ce trouble affreux,

Que je t'écris ces Vers, derniers fruits de ma
veine.

Déjà le jour se dérobe à mes yeux,

Déjà je n'entens plus qu'à peine,

Les tristes sons de Melpomene,

Et les mâles accens du sublime Lycas ;

C'en est fait, le Destin ordonne mon trépas ;

L'Arrêt est prononcé ; je l'attends sans me
plaindre ;

Qui

JUILLET. 1736. 1548

Qui sçait mourir , sçait ne rien craindre,

Je touche à ce fatal moment ,
Où , revenu de son égarement ,
L'homme commence à se connoître ,
Et paroît tel qu'il doit paroître.

Des remords inconnus s'élevent dans son cœur ;
Il déteste le crime , il pleure son erreur ;
En vain la volupté d'un poison détestable ,
Veut enyvrer et son ame et ses sens ,
Il reconnoît ses charmes impuissans ,
En se reconnoissant coupable.

Mais quelle horreur tout à coup me saisit ?
Quel voile ténébreux fait pâlir la lumière !
J'expire , je descends dans l'éternelle nuit :
Cher ami , si jamais Lysimon sçût te plaire ,
S'il fut fidele aux loix d'une sainte amitié.
De son sort malheureux daigne prendre pitié ;
Viens recueillir ma cendre ,
Viens , où Daphnis pourra te prévenir.
Par ces rimes instruis les siècles à venir ,
Qu'il fut chez les François un cœur sincere et
tendre :
Cy gît un mortel bienfaisant ,
Il fut François , et sçût être constant.

*Ce n'est qu'à regret que je fais main
Epit aphe*

Epitaphe, je vous accuse ingénument ma foiblesse ; quitter le monde ! la pensée m'ert fait frémir. Je ne tiens point aux plaisirs ; mon corps est aguerri aux assauts d'une pénible maladie. Mon ame seule soupire sur la perte des douceurs que l'on goûte à cultiver les beaux Arts, et sur la séparation de mes guides dans les Sciences. Quoi ! me suis-je dit, plus d'une fois. . . .

Faut-il abandonner cet illustre V. * * *

Cet Enfant du bon goût, Citoyen de
Cythere,

Dont les accens mélodieux,

Le mettent même au rang des Dieux ?

Faut-il quitter Apollon, et le Pindé ?

Faut-il arouir et ne pas voir Clorinde ?

Voilà quelques-unes des pensées qui me venoient dans de fréquens délires ; je supprime, Monsieur, celles que vôtre affection pour moi inspiroit à un cœur pénétré ; car il pense quelquefois mieux que l'esprit, et on ne l'étonne pas sur un vrai mérite. Hier j'étois occupé de ces douces réflexions, quand le sommeil me surprit, graces à mon lutin farouche.

De ses voiles épais la nuit couvroit les Cieux ;

J'avois

JUILLET 1736. 154

J'avois fermé ma tremblante paupiere ;
Lorsqu'un Vieillard vint s'offrir à mes yeux.
Un tel aspect , je ne le sçauois taire ,
Glaça mes sens , et de crainte et d'effroi,
Sous son menton flotoit un rabat à l'antique ;
Quelle fut ma terreur ! quand s'aprochant d'
moi ,

Il prononça ces mots d'une voix *fatidique*.

Je suis Esculape , ce Dieu
Qui reçoit de l'encens et des vœux en tout lieu
Obéis à mes-Loix , aprends à me connoître ,
Par moi tu peux perir , par moi tu peux re-
naître ,
Je te rends aux mortels , révis. . . mais crains
un jour ,
Et le Dieu du Parnasse ; et le Dieu de l'Amour

*Déjà , Monsieur , je me familiarisois
avec Seigneur Esculape , je m'aprétois à lui
faire quantité de questions sur la Médecine
et ses doctes Supôts ; mais je me réveillai en
sursaut , pour mon malheur , j'aurois sans
doute appris de curieuses Anecdotes dont le
Public auroit été instruit. Bien tôt je m'aper-
çûs de l'illusion que m'avoit fait un songe
imposeur , la fièvre me reprit , et je connus
la fausseté des promesses de la Divinité qui
s'étoit présentée à votre ami. Peut-être aussi
est-ce un effet de la colere d'Esculape : Il a
sonné*

sondés les replis de mon ame, il y a découvert les dispositions sincères où je suis d'écouter avec docilité les leçons des Muses sçavantes. Sans y penser ma Lettre devient longue ; Finissons, c'est assés badiner sur un sujet trop sérieux : J'oublie que je suis malade, et je ne m'en ressouviens que par le sentiment des écarts de mon cerveau déréglé. Je suis avec toute la considération que méritent vos rares talens, et la plus vive reconnaissance de votre affection, Monsieur, &c.

Ba. * * * d'Arnaud.



F A B L E.

L'Aigle et la Pie.

UN homme en oiseaux curieux,
 Avoit chez lui Margot la Pie,
 Dame d'un caquet ennuyeux ;
 Elle avoit tout vé dans sa vie ;
 Elle jasoit de tout à tort et à travers ;
 Et puis de Prose et puis de Vers,
 On l'eut prise à l'ouïr vanter mainte proïesse ;
 Pour le Phenix de son espece :
 Le même curieux avoit en sa Maison,

UR

JUILLET. 1736. 1541

Un Aigle, grave Personnage,
Morne, silencieux, et dans qui la raison
Avoit beaucoup devancé l'âge ;
Qui l'eut vû l'eut pris pour un sot,
On n'en pouvoit tirer un mot,
Ou d'une gravité Chinoise,

Il parloit, mesurant tous ses mots à la toise.
Differens animaux, qu'eut-on dit à vous voir ;
Des deux défauts quel est le pire,
Ou beaucoup sçavoir sans rien dire,
Ou beaucoup parler sans sçavoir.

C. X. J. de Loiré.

*****:*****:*****

*SEANCE PUBLIQUE de
l'Académie Royale de Chirurgie.*

LE mardi d'après la Trinité 29 May,
l'Académie Royale de Chirurgie,
tint dans la Grand'-Salle de S. Côme,
son Assemblée publique, à laquelle M.
la *Peyronie* présida.

M. *Morand*, Secrétaire de l'Académie,
commença par annoncer les chan-
gemens arrivés depuis la Séance publi-
que de 1735, sçavoir la mort de Mrs.

D. *Coste*,

1546 MERCURE DE FRANCE

Coste premier. *Dalibour*, le pere. *Botentuit*, l'aîné, et *Montaulieu*, le fils.

M. *Coste*, pendant plusieurs années, a rempli, avec un aplaudissement general, la place de Démonstrateur en Anatomie et Chirurgie, au Jardin du Roi.

M. *Dalibour* a occupé long-temps et avec distinction, le poste de Chirurgien Major de la Gendarmerie, où il s'étoit rendu très-recommandable par la grande pratique qu'il y avoit acquise dans tous les differens cas qui se présentent à un Chirurgien d'une grande réputation, engagé depuis long-temps à servir dans les Troupes.

M. *Botentuit* s'étoit particulièrement appliqué au traitement des fractures et des luxations, et il s'étoit fort distingué dans cette partie de la Chirurgie.

M. *Montaulieu* étoit Chirurgien Ayde-Major de l'Armée d'Italie; son mérite le fit bien-tôt connoître; il se signala par les cures merveilleuses, qu'il fit sur les Blessés aux Combats de Parme et de Guastale; les Generaux en ont souvent écrit en Cour avec des témoignages si glorieux pour lui, que le Roi y fut attentif, et le fit remarquer d'une manière qui fait beaucoup d'honneur à sa mémoire; car il daigna lui-même en faire l'éloge.

J U I L L E T. 1736. 1547

l'éloge lorsqu'il a prit sa mort j'ai perdu, dit-il, un bon Chirurgien en Italie. L'Académie de Chirurgie pense qu'un tel Eloge peut bien réveiller l'émulation des Médecins, jusqu'à leur faire envier le mérite des Chirurgiens d'Armée, mais non pas jusqu'à les porter à faire des Thèses pour les décrier, comme a fait en vain M. Maloët; car ses efforts n'ont eu d'autre effet que de leur attirer de la part du Ministre, un témoignage public, qui a détruit toutes les fausses allégations, que la jalousie avoit produit imprudemment contre eux.

L'Académie n'a pas cru devoir adju-ger le Prix de l'année dernière 1735, par des raisons qui furent exposées, et que l'on peut voir dans le Programme, qu'elle vient de publier.

M. Arnaud le fils, lut ensuite un Mémoire sur les Hernies, divisé en deux parties. Dans la première, il donne l'histoire de ces maladies, à commencer par ce qu'Hypocrate en a dit, et fait voir combien la Chirurgie moderne a fait de progrès en cette matière. Il détaille toutes les méthodes cruelles que les Anciens mettoient en usage, et il en fait connoître l'insuffisance et le danger. Il tâche de mettre le Public en garde contre

D ij

les

les Aventuriers qui pratiquent encore quelques-unes de ces pernicieuses méthodes, malgré la sagesse des Loix qui les proscrivent. Entre plusieurs Exemples qu'il donne, des désordres que causent ces sortes de Charlatans, il rapporte celui d'une jeune fille, qui fut condamnée en 1733 à être fustigée et bannie de la Ville de Reims, pour avoir châtré cinq cent enfans dans l'espace de onze années, aux environs de cette Ville.

M. Arnaud ne se contente pas de faire connoître combien de pareilles manœuvres sont odieuses dans des Etats bien policés; il fait encore sentir que l'usage des mauvais bandages ou brayers sont presque aussi à craindre que ces opérations, et qu'il ne devrait y avoir que de vrais Chirurgiens qui se mêlassent de faire ces sortes de machines, qu'on ne peut bien exécuter sans une connoissance parfaite de l'Anatomie, et des maladies auxquelles elles conviennent.

Mais ce n'est pas seulement par la Cure radicale de ces maladies, que M. Arnaud trouve de grandes ressources dans la Chirurgie. Il en trouve encore de très-importantes pour remédier aux accidens affreux, dont elles ne sont que trop

trop souvent suivies. L'opération du Bubonocèle suffit pour faire remarquer ces heureuses découvertes. M. Arnaud prouve que la perfection de cette opération a été entièrement réservée à la Chirurgie moderne, ce n'est que du commencement de ce Siècle qu'il date les Cures singulieres qui ont été faites en ce genre. Les especes de Hernies nouvelles, que l'on a découvertes, et que l'on découvre tous les jours par la connoissance exacte de l'Anatomie, et par une plus grande attention dans les Observations, ont conduit les Chirurgiens à corriger les méthodes d'opérer, prescrites par les Auteurs des derniers Siècles. Ils sont revenus du préjugé que l'on avoit à l'occasion de l'Artere Epigastrique dans les Hernies inguinales. Ils ont appris à ménager les vaisseaux spermatiques dans les Hernies crurales. Ils opèrent avec succès sur les Hernies, quelques compliquées qu'elles soient d'adhérence. Ils ouvrent l'intestin dans les cas de nécessité, ils en emportent même des portions; ils vont chercher dans l'intérieur du ventre des étranglemens cachés, toutes nouveautés dont on est redevable à la Chirurgie moderne.

Après avoir renvoyé aux preuves
D iij évidente

1550 MERCURE DE FRANCE
évidentes de ces Cures merveilleuses ,
que le Peuple , dit-il , régarderoit com-
me surnaturelles , si on ne l'avoit insen-
siblement familiarisé avec ces Miracles de
l'Art. Il conclut en disant , que le paral-
lele de la Chirurgie des Anciens sur cet-
te partie , comme sur bien d'autres , avec
celle des Modernes , ne seroit ni juste ni
suportable.

Dans la seconde partie de son Mé-
moire, M. Arnaud détaille toutes les dif-
férentes especes de Hernies nouvelles,
qui ont été reconnues depuis le commen-
cement de ce siecle; mais l'attention des
Chirurgiens Modernes, dit-il, ne s'est
pas bornée à considerer ces especes de
Hernies, elle les a portés à rechercher
les parties qui sont capables de serrez
l'intestin et de l'étrangler; ils ont obser-
vé que dans la passion iliaque qui dépend
des Hernies, l'étranglement peut se faire
par le peritoine, lorsque ces Hernies sont
parvenuës à un degré d'accroissement un
peu considerable; car alors la pression
des parois de l'anneau sur la portion du
peritoine qui forme le sac herniaire, en
raproche le tissu, et y fait un frein pa-
reil à celui d'un doigt de gant que l'on
passeroit dans une bague fort étroite; et
si le sac reste long-temps dans cette ou-
verture,

verture , sans aller plus loin , ce fronce se durcit de façon , qu'il est en état de faire étranglement. S'il arrive d'ailleurs , que par un nouvel effort les parties soient poussées plus bas , et qu'elles restent un certain temps encore dans un même endroit , il peut se former un second rétrécissement capable de rendre la Hernie compliquée de deux étranglemens , il peut de même s'en former un troisième , et davantage. M. Arnaud rapporte l'observation d'une Hernie compliquée de deux étranglemens de cette espece , qu'il reconnut par un sillon qui separoit la Hernie en deux portions bien marquées ; les endroits du peritoine qui sont rétrécis , le peuvent être plus ou moins , suivant les differens degres de compression et d'inflammation , que le sac peut souffrir , ils peuvent être rétrécis aussi dans un espace plus ou moins long ; toutes ces variations lui font faire des remarques très-essentielles pour la pratique.

M. Arnaud ayant expliqué les causes de cet étranglement , en donne avec exactitude les simptome et les signes diagnostics. A l'égard de l'operation , elle differe de la methode ordinaire par des particularités qui varient , suivant les

D i l i j d i f f e -

1552 MERCURE DE FRANCE
différens cas qui se rencontrent : l'Observation suivante en est une preuve.

Au mois de Février dernier , M. Arnaud fut mandé pour voir un homme de 40.ans, à qui on avoit fait rentrer depuis six jours une Hernie inguinale , et auquel il restoit un étranglement de l'intestin par le peritoine. Ayant bien reconnu la maladie , M. Arnaud lui fit l'operation ; lorsqu'il eut mis l'anneau à découvert , il fit tousser le malade pour pouvoir saisir le sac herniaire qu'il ouvrit par sa partie inferieure , il porta son doigt dans le sac , qui avoit la figure d'un cône de trois pouces et demi d'étendue , l'extremité du sac qui étrangloit l'intestin , et qui avoit besoin de l'operation , étoit la plus enfoncée dans le ventre , ce que M. Arnaud fit remarquer à plusieurs Chirurgiens qui étoient présens , et qui s'en assurerent , en y introduisant le doigt ; il dilata l'anneau de trois ou quatre lignes , pour atteindre plus facilement à l'endroit de l'étranglement où il falloit opérer ; car il n'étoit pas possible de le rapprocher de l'anneau , parce que la Hernie étoit adhérente interieurement ; à la faveur de cette dilatation , il porta le doigt jusqu'à cette partie du sac qui étrangloit l'intestin .

testin , et conduisit sur ce doigt un bistouri mousse , en prenant toutes les précautions nécessaires pour ne pas blesser l'intestin ; lorsqu'il eut introduit son instrument dans le ventre jusqu'à l'étranglement , il dilata cet étranglement avec toute la circonspection et avec toute l'adresse qu'exige une opération aussi délicate , pratiquée dans un endroit où l'Opérateur est fort gêné , et où les yeux ne peuvent le conduire.

Le malade qui n'avoit point eu d'évacuation du ventre depuis dix jours , en eut après cette opération de copieuses , avant même que l'appareil fut entièrement appliqué , ce qui prouva que l'étranglement étoit bien débridé ; le malade fut guéri au bout de trois semaines.

Après le Mémoire de M. Arnaud, M. Foubert a rapporté l'Histoire de six tailles faites par une Méthode dont il est l'inventeur ; M. Foubert opère sans le secours de la sonde dans la vessie , mais il a besoin de trouver cette partie pleine d'urine ; pour cela il fait beaucoup boire le malade le jour de l'opération , et lui retient les urines dans la vessie , par un bandage propre à les retenir.

Le malade est placé pour l'opération à peu près dans la situation ordinaire ;

D v un

un *Serviteur* lui comprime le ventre avec une pelote; M. Foubert introduit le doigt *index* de la main gauche dans l'anus, pour porter l'intestin conjointement avec l'uretre vers le côté droit; ensuite il prend de la main droite un *Trocant*, renfermé dans une canule en goutiere, il plonge le trocant à gauche entre l'anus et la tuberosité de l'ischion jusques dans le corps de la vessie, qu'il perce entre son col et l'uretere gauche; il juge que le trocant est entré dans la vessie par les urines qui coulent le long de la goutiere de la canule; alors il retire le poinçon de quelques lignes afin que sa pointe n'excede pas le bout de la canule; il glisse dans la goutiere de cette canule un couteau un peu long, mince et tranchant d'un côté. Avec ce couteau il fait d'abord une incision le long du muscle érecteur de bas en haut, puis il incise la vessie dans une étendue plus ou moins grande, et il juge de cette étendue par la grosseur du jet d'urine qui en sort. En retirant le couteau du dedans au-dehors, il étend l'incision des tegumens autant qu'il le croit nécessaire; il ôte le couteau et glisse encore à la faveur de la goutiere de la canule, un *gorgeres* dans la vessie,

sur

sur le gorgeret une *tenette*, et enfin tire la pierre.

M. Foubert s'est préparé à cette Opération par un grand nombre d'épreuves faites sur des cadavres, en présence de plusieurs de ses Confreres, et ensuite il l'a entreprise sur les vivans; sçavoir, en 1731. sur un jeune homme de 14. ans qui fut guéri au bout d'un mois, en 1732. à Soissons, sur un autre de 17. ans qui fut guéri en 18. jours. La même année, sur un homme de 60. ans, qui fut guéri en six semaines. En 1735. sur un garçon de 28. ans, à qui il tira une pierre murale fort grosse, et qui fut guéri en 36. jours; enfin cette année 1736. sur un jeune homme de 18. ans, dont la Cure a été difficile, et sur un autre de 17. ans, qui a été guéri en trois semaines.

M. Foubert avoüe qu'une de ces dernières opérations fut laborieuse, et dit que la vessie n'étant pas assés pleine, il fut obligé, pour achever l'operation, d'avoir recours à une Sonde canelée, conforme à celle qu'employoit M. Rau.

M. *Garengeot* donna ensuite l'histoire d'une Taille laterale qu'il a faite avec succès à Mantes en 1733. Par les recherches que M. *Garengeot*, et M. *Quesnay* avant lui,

1556 **MERCURE DE FRANCE**
avoient faites avec la sonde dans la vessie
d'un enfant de 7. à 8. ans, ils avoient en
quelque sorte soupçonné que la pierre
étoit enkistée. Les Observations des pier-
res ainsi enkistées, qui se trouvent dans les
Auteurs, entr'autres celles de M. Houstet,
avoient fourni à M. Garengot des idées
qui le préparèrent pour l'entreprise de
cette Opération, ensorte qu'il se tint
prêt à faire ce qui conviendrait. En con-
séquence il fit l'incision latérale, en te-
nant lui-même la sonde canelée et in-
troduisit le gorgéret dans la vessie, et sur
le gorgéret son doigt, alors il toucha
deux pierres qui lui parurent être der-
rière l'os pubis; il tira aisément la
plus petite, mais il ne put ébranler
la plus grosse, qui faisoit résistance lors-
qu'elle étoit saisie avec la tenotte; ayant
porté une seconde fois le doigt dans la
vessie, il reconnut 1°. que cette pier-
re étoit presque entièrement enveloppée
dans une poche particulière. 2°. que
cette poche étoit derrière l'os pubis et
contre la paroi antérieure de la vessie.
3°. qu'elle étoit adhérente. 4°. qu'elle
étoit ouverte à l'endroit qui permettoit
de toucher la pierre. 5°. que la vessie
étoit large, molette et saine.

Dans cet état il falloit faire une in-
cision

cision dont on n'a pas besoin dans le cas des pierres flottantes; pour cela M. Garengeot porta le doigt index de la main gauche dans la vessie, et il glissa sur son doigt un bistouri étroit et convenable, jusqu'à une membrane qui résistoit au toucher, et qui formoit une espee de bourlet à l'ouverture du sac; ayant fait une incision de quelques lignes à ce bourlet, il retira le bistouri pour détacher avec l'index de la main droite les lambeaux du sac, alors il sentit la pierre dans une plus grande surface, raboteuse, tenant encore assés pour résister aux mouvemens qu'il lui donnoit pour l'ébranler; persuadé cependant que l'obstacle principal à l'extraction étoit surmonté, il eût continué son Opération, si l'état du malade l'eût permis. Il prit donc le parti de le faire mettre dans son lit, lui prescrivit les remedes nécessaires, et trois jours après, ayant aperçû que la pierre vacilloit, il la tira sans beaucoup de peine; elle étoit de la grosseur et figure d'un œuf de poule; le malade jouit actuellement d'une bonne santé.

M. Puzos termina la Séance par la lecture d'un Memoire sur les Dépôts laitëux qui arrivent aux femmes, tant dans

1558 MERCURE DE FRANCE

dans les grossesses, qu'après les accouchemens ; il donne des regles pour connoître ces sortes de dépôts, et les moyens qui lui ont le mieux réussi pour les guérir ; mais avant que d'entrer en matière, M. Puzos crut devoir expliquer quelles sont les causes des dégoûts, des vomissemens, des anéantissemens et des goûts dépravés qu'ont ordinairement les femmes dans le commencement des grossesses.

Après avoir expliqué ces causes, il établit que l'humeur laiteuse domine dans le sang des femmes enceintes par plusieurs preuves, dont les principales sont que la couleur du sang des femmes grosses differe de celles du sang des femmes qui ne le sont pas, et que l'on remarque sur le sang dans la palette un mélange de vert et blanc, qui n'est autre chose que cette humeur laiteuse ou chileuse, plus legere que la partie rouge. La seconde preuve est qu'il sort souvent du lait des mamelles des femmes grosses, et si l'enfant périt dans la matrice, il s'échape en bien plus grande quantité par ces parties. Enfin la troisième est tirée des dépôts laiteux qui se font même durant la grossesse comme après l'accouchement, ainsi qu'il va le dire.

Après

Après avoir prouvé qu'il y a du lait ou une surabondance de chyle dans le sang des femmes grosses, il passe aux maladies que le lait peut causer. Les unes ne font point de dépôts sensibles, elles se déclarent toujours dans les premiers jours des couches, et se terminent en un, deux, trois, quatre et cinq jours ou environ; il est rare que ces maladies se continuent au-delà du neuvième.

M. Puzos fait remarquer la nécessité de les distinguer de la fièvre de lait ordinaire; il en donne les moyens et recommande de ne point rester; à l'égard de ces maladies, dans la sécurité où l'on est sur la fièvre de lait, de craindre de perdre un temps précieux qui ne se retrouve plus quand l'inflammation est à un certain degré; les autres font des dépôts. M. Puzos s'étend beaucoup sur leurs différences, leurs causes, leurs signes et leurs cures, il prétend avoir trouvé des moyens aussi sûrs pour les guérir, que le sont peu ceux que la Médecine employe pour les premières, et beaucoup d'Observations rapportées dans son Mémoire, confirment ce qu'il avance.

La terminaison la plus heureuse de ces dépôts est la résolution à laquelle on parvient presque toujours quand on attaque

taque la maladie dès son commencement, et qu'on y employe des remedes tels que ceux dont M. Puzos s'est toujours servi avec succès ; mais si l'on perd du temps pour n'avoir pas connu d'abord la maladie, ou pour n'avoir pas employé les remedes avec la promptitude qu'exigent ces dépôts, tel qui auroit dû se dissiper peu à peu, prend la voye de la supuration, et s'il ne fait pas périr la malade avant l'évacuation de la matiere, la guérison en est du moins très-longue. L'Auteur rapporte des exemples sur toutes ces différentes terminaisons, entr'autres, quatre guérisons de dépôts laitieux par résolution à des femmes grosses, sans qu'elles ayent accouché avant leur terme : une autre à une femme, qui, au bout de six semaines de couche s'étant promenée et assise mal-à-propos sur un gazon pour y chercher du frais, eut un dépôt horrible sur une extrémité inférieure ; les grandes et promptes évacuations, faites d'abord, dissipèrent les premiers accidens, le dépôt passa néanmoins à l'autre jambe, mais elle fut guérie par la continuation des remedes, ainsi que l'avoit été la premiere.

Ces Observations se trouvent suivies de plusieurs autres d'une espece différentes

rente ; ce sont des dépôts dans le ventre , manifestés par des tumeurs très-grosses , qui tous ont été guéris par la résolution , à l'aide des grandes saignées et des remedes , dont les uns ont agi par les selles , d'autres par les urines et d'autres par des sueurs abondantes.

Après ces maladies guéries par la résolution, vient l'histoire de pareils dépôts, qui , pour n'avoir pas été connus, ou pour avoir été négligés dans le commencement , ont pris la voye de la supuration après un temps considerable et après avoir causé des accidens sans nombre. L'Auteur passe ensuite aux dépôts qui se forment à la superficie du corps. Il a vû arriver à la peau des boutons qui ont supuré, et qui étoient trois fois aussi gros que ceux de la petite verole , laissant après eux des marques qui ne se sont effacées qu'un an après. D'autres se sont déclarés sous la forme d'une teigne laiteuse sur toute la partie cheveluë de la tête , lesquels on n'a pû secher qu'après six mois de remedes , ou à la faveur d'une nouvelle grossesse. On voit encore des dépôts laiteux qui attaquent le genre nerveux , ou qui gênent le cerveau dans ses fonctions. Enfin M. Puzos , persuadé que le lait feroit moins de

17562 MERCURE DE FRANCE
de ravage si les femmes nourrissoient
leurs enfans , il les exhorte à prendre
ce parti , comme le plus sûr pour leur
conservation et le plus conforme aux in-
tentions de la Nature.

P R I X proposé par l'Académie de
Chirurgie , pour l'année 1737.

LE Sujet proposé par l'Académie de Chi-
rurgie pour le Prix de l'année 1736. étoit :
*Déterminer le caractere distinctif des Playes faites
par armes à feu , et le traitement qui leur convient.*

L'Académie ayant trouvé que ceux qui ont
répondu avec succès à la premiere Partie de la
proposition , *sur le caractere distinctif des Playes
faites par armes à feu* , ont trop légèrement traité
la seconde , *sur le traitement qui leur convient* ,
n'a pas crû devoir adjuger le Prix.

Une matiere aussi importante mérite bien
d'être approfondie dans tous ses points. Comme
beaucoup de ceux qui auroient pû appuyer leur
théorie sur des faits de pratique interessans ,
étoient employés dans les Armées , et qu'un
temps plus tranquille pourra leur permettre de
faire usage des matériaux qu'ils auront amassés
sur cela , l'Académie a jugé devoir proposer de
nouveau le même Sujet pour l'année 1737.

Le Prix sera double , c'est-à-dire , que celui
qui au jugement de l'Académie , aura fait le
meilleur Ouvrage sur le Sujet proposé , aura deux
Médailles d'or , chacune de la valeur de deux
cens livres , ou une Médaille et la valeur d'une
autre , au choix de l'Auteur.

Ceux

JUILLET. 1736. 1563

Ceux qui ont composé en 1735. pourront faire à leurs Memoires tels changemens, ou les mettre sous telle forme nouvelle qu'ils voudront, et les renvoyeront écrits de nouveau.

On prie les Auteurs d'écrire en François ou en Latin, autant qu'il se pourra, et d'avoir attention que leurs Ecrits soient fort lisibles.

Ils mettront à leurs Memoires une marque distinctive, comme Sentence, Devise, Paraphe ou signature, et couvriront cette marque d'un papier blanc collé ou cacheté, qui ne sera levé qu'en cas que la Piece ait remporté le Prix.

Ils auront soin d'adresser leurs Ouvrages, francs de port, à M. Morand, Secretaire de l'Académie de Chirurgie, à Paris, ou les lui feront remettre entre les mains.

Les Chirurgiens de tous Pays seront admis à concourir pour le Prix; on n'en excepte que les Membres de l'Académie.

Le Prix sera délivré à l'Auteur même, qui se fera connoître, ou au Porteur d'une Procuration de sa part; l'un ou l'autre représentant la marque distinctive, avec une copie nette du Memoire.

Les Ouvrages seront reçus jusques au dernier jour de Décembre 1737. inclusivement, et l'Académie à son Assemblée publique de 1738. qui se tiendra le Mardy d'après la Trinité, proclamera la Piece qui aura mérité le Prix.



RONDEAU



R O N D E A U

Adressé de Bretagne à une Dlle , nommée
F É L I C I T É'.

FÉLICITE', que vous êtes charmante !
Que j'aime en vous cette image vivante
D'une vertu , d'une beauté sans fard ,
Qui par le vrai , sans le secours de l'Art ,
Va droit au cœur , le ravit et l'enchanté !

Sur tout d'une ame égale et bienfaisante ;
L'attrait vainqueur m'attache à votre char ;
Dans ces vertus je vois la plus touchante
F É L I C I T É'.

Sur tous vos traits , la nature riante ,
Répand un sel , une grace piquante ,
Tout charme en vous , discours , geste , regard ;
Agréz donc à jamais de ma part ,
Que vous servir fasse ma plus constante
F É L I C I T É'.



E P I T R E

ÉPIÎTRE à la même , de la part du même Cavalier , sur ce que dans la première lecture de M. de Marivaux , il lui avoit trouvé plus d'esprit que de sentiment.

SUR votre aveu , relisant Marivaux ;
 Félicité , j'ai senti ce qu'il vaut.
 Des tours heureux , du sentiment , de l'ame ;
 Vices , vertus , indifférence , flamme ,
 Tout est frappé dans ses brillants portraits ,
 Au coin du vrai , par d'admirables traits ,
 Dont l'élegante et naïve peinture ,
 Fait presque agir , et parler la nature ,
 Et nul n'a sçû joindre plus finement ,
 Avec l'esprit le noble sentiment.
 Je reviens donc de mon erreur première
 Sur Marivaux , et c'est à la lumière
 De votre esprit , dont le discernement ,
 Et la justesse égale l'enjouement.
 Eh ! que ne puis-je ici sans vous déplaire
 Avec l'Esprit peindre le caractère.
 Je sçaurois bien sans être Marivaux ,
 De votre cœur faire un charmant tableau ;
 Et pénétrer jusqu'au fond de votre ame ,
 Pour y chercher la vertu qui m'enflamme ;
 Mais vous louer c'est vous désobéir ,

Je le sçais trop : au moins puis-je obtenir ,
 Qu'en vous trouvant ce bien si désirable ,
 Ce vrai , sans quoi rien de beau, d'estimable ,
 Par vous j'aspire à la Felicité ,
 Que m'offre en vous l'aimable Verité.

Les mots des Enignes du Mercure de Juin , premier Volume , sont le *Rasoir* , *Penna* , et ceux des Logogryphes sont , *Maine* , *Rocambolle* ; On trouve dans le premier , *Main* , *An* , *Mai* , *Mine* , *Jean* , *Ane* , *Mi* , *Mein* , *Aïne* , *Mie* , *Ami* , *Ame* , *Amen* , et *Manie* ; On trouve dans le second , *Crabe* , *-Rable* , *Rome* , *Orle* , *Amble* , *Ame* , *Carme* , *Marc* , *Bloc* , *Marolle* , *Cable* , et *Bec*.

Le mot des deux Enigmes du second Volume de Juin , est , *Cizeaux*. On a dû expliquer les Logogryphes par *Pampelune* , *Trouver* , *Ortie*. On trouve dans le premier , *Pape* , *Lune* , *Lampe* , *Ane* , *Epauls* , *Mule* , *Meule* , *Plume* , *Pan* , *Mal* , *Mâle* , *Melun* , *Nappe*.

On trouve au troisième , *Or* , *Rot* , *Rotie*.



ENIGME



E N I G M E.

JE suis d'une figure étrange , et fort bizarre ;
 Tête , et jambes sans pieds , mais deux maîtresses
 dents ,
 Quoique je n'en sois pas plus grasse , ni plus
 rare ;
 J'assiste volontiers aux démenagemens ;
 Dût-on me soupçonner d'aimer beaucoup le
 trouble ,
 Je suis presque toujours avec gens à grand
 bruit ;
 Il faut qu'à cet endroit l'attention redouble ,
 Je fais peu de fracas , et même pour la nuit ,
 Nos Messieurs les Filous me trouvent très-com
 mode ,
 Ce trait doit mettre à fin ma longue période ,

*D. * de Paris.*



LOGOGRYPHE.

JE suis nombreuse Compagnie ,
 Je fais souvent parler les morts ;
 Et suivans differens rapports

D.

On applaudit , on jure , on crie ,
 Deux tiers sont contre le silence ,
 L'autre , contre la verité :
 En mon Logis , plus qu'on ne pense ,
 L'un et l'autre est executé.
 Tu verras un *Terme* , une *Perle* ,
Pere , *Mere* , *Parent* , et *Merle* :
 La *Mer* qui donne tant d'effroi ,
 Se trouve en plus d'un sens chés moi :

A U T R E .

NE disons mot , Lecteur ,
 Observons un profond silence ;
 On n'aime point un grand jazeur .
 Sur tout en fait de consequence.
 Un Monosyllabe est mon nom :
 Je suis chose bien desirable.
 Mon oposé , n'est nullement traitable ;
 Moi , tout court que je suis , ne tends qu'à
 l'union.
 Tranche mon chef , c'est un autre mystère ;
 Je suis en bon François , Ville des Provenceaux .
 Oüi ; mais renverse-moi , c'est en Latin sur
 Terre ,
 Autant que dans les Cieux , un des meilleurs
 pivots :
 Mon tout doit te fournir , dans le même langage ,
 Un des suplices de nos Saints.

JUILLET. 1736. 1569

Un mot en adjectif te donne femme sage.

Ce sont autant de mots Latins ;

Renverse-moi ce personnage ;

C'est un insecte, aimé de tous humains.

AUTRE.

Non, ce n'est point Padoüe ;

Mais c'est Mantoüe ,

Lecteur, qu'il faut trouver,

Dans les trois derniers mois de ton Calendrier.

AUTRE.

Neuf lettres me font Militaire ,

Lecteur, mon nom est général ,

Me deviner, est ton affaire ;

M'attraper n'est pas un grand mal.

Je porte de l'ail dans mon ventre.

A mes cotés un bon baton ,

Qui ne peut à qui chés nous entre,

Faire aucune contusion.

Une Ville connue en France :

Ce qui prévient un Sacrement ;

Des Riches la réjouissance ,

Ce qui nous lie sans serment.

Une grosse mouche piquante ;

Un homme du vieil Testament ;

■

■

Une femme en ce temps vivante ;
Ce qu'en marge on voit bien souvent.

Une défectueuse pièce ;
Mot Anglois autant que François ;
Un noble Jeu de la jeunesse ;
C'en est assés pour cette fois.

A U T R E.

MA premiere moitié me fait un Diet
Champêtre ;

Ma derniere endurec l'écume de la Mer.

Quel penses-tu , Lecteur , que mon total doive
être ?

Une Ville assés près d'un soupirail d'Enfer.



NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX ARTS, &c.

PRINCIPES DE L'HISTOIRE,
*pour l'Education de la Jeunesse, par
années et par leçons, à l'usage des Colleges.
Premiere Année. Par M. l'Abbé Lenglet
Du-Fresnoy, in 12. Paris 1736., chés
de Bure l'ainé, Quay des Augustins.*

On prend beaucoup plus de soin au-
jourd'hui

JUILLET. 1736. 1571

jourd'hui de former la Jeunesse, que l'on ne faisoit autrefois ; comme il semble que les esprits deviennent de jour en jour plus prématurés, on a raison de se servir de ces heureuses dispositions pour avancer les jeunes gens dans les Etudes, et les rendre capables de bonne heure de s'appliquer aux Affaires, ou d'entrer dans les Charges. Depuis plus de 20. ans on a rectifié tout ce qui regarde l'éducation de la Jeunesse. On ne l'applique pas seulement à la science des mots, on cherche encore à lui donner le goût des choses utiles et nécessaires. C'est ce qui a produit beaucoup de bons Livres à la portée des Jeunes gens.

Il manquoit une Géographie succincte ; M. l'Abbé Lenglet Du-Fresnoy l'a donnée dans la *Géographie des Enfans*, qu'il a publiée au commencement de cette année, et qu'on réimprime actuellement.

Le même Auteur continuë l'Histoire sur le même Plan, qui est goûté du Public, parce que rien ne détermine tant la mémoire des Enfans que la forme des Demandes et Réponses. Leur imagination est fixée par la Demande, et ils trouvent une sorte de soulagement dans la juste mesure de la Réponse, qui n'est ni

E ij trop

172 **MERCURE DE FRANCE**
trop longue, ni trop courte. Les natures
d'Histoires que M. l'Abbé Lenglet traite
dans ce Volume, sont, l'Histoire Sainte
de l'Ancien Testament, avec celles d'E-
gypte, d'Assyrie, et de Perse.

Quoique l'Histoire Sainte ait déjà été
mise en forme de Demandes et de
Réponses, on ne l'avoit pas fait cepen-
dant avec autant de précision, sans néan-
moins rien omettre des faits essentiels.

Pour les autres Histoires marquées dans
ce Volume, elles n'avoient pas encore
été mises dans cette forme. Ainsi les Jeu-
nes Gens qui apprendront cette portion
d'Histoire, ne seront pas étonnés quand
ils entendront parler des Royaumes d'E-
gypte et d'Assyrie. Ils en sçauront, en
entrant dans le monde, ce qu'on ne doit
pas en ignorer, et dans le besoin ils au-
ront lieu de s'avancer dans la connois-
sance de ces Histoires par les *Instructions*
que l'Auteur met à la fin de chaque na-
ture d'Histoire qu'il a traitée; et ces Ins-
tructions peuvent tenir lieu d'une Mé-
thode abrégée pour apprendre ces Histoires
dans un plus grand détail.

M. l'Abbé Lenglet qui publie ce Vo-
lume pour la première année d'éduca-
tion, ou sixième Classe des Collèges, con-
tinuera à faire imprimer les cinq années
qui

JUILLET. 1736. 1973

qui suivent , et qui formeront un corps d'Histoire universelle , jusqu'à ces derniers temps , où tous les faits principaux seront rapellés.

Les Libraires qui impriment cet Ouvrage , et qui vont en faire paroître la continuation , avertissent le Public , que pour concourir de leur part au bien de l'éducation , ils se contenteront d'un gain modique , et qu'ils donneront ce Livre et les suivans au meilleur marché qu'il leur sera possible.

PARAPHRASES sur le Pseaume 118:
ou Reflexions Morales d'une Ame qui s'éleve à Dieu à chaque Verset de ce beau Cantique , pour entrer dans le veritable sens , et s'en faire à soi-même une application salutaire.

Ouvrage très-utile aux Personnes Ecclésiastiques et Religieuses , obligées par la sainteté de leur état de reciter les Heures Canonales , où l'on trouvera de quoi s'entretenir amoureusement avec Dieu , et à psalmodier dans un parfait recueillement d'esprit et de cœur. Dediées à son Altesse Madame de Rohan , Abbessse de l'Abbaye Royale d'Origny-Sainte-Benoîte. Par le R. P. *Jean-Chrysostome de Bethune*, Prêtre, Capucin. *A Paris*, chés

E iij

Des

1574 **MERCURE DE FRANCE**
De-Lussenx, Imprimeur - Libraire de
Monseigneur le Dauphin, rue et Porte
S. Jacques 1736. in 12. de 288. pages,
sans l'Épître Dédicatoire, et l'Avertisse-
ment.

La matiere de ce Livre paroît excel-
lente dans les Reflexions, le stile est
tendre et affectueux, propre à convertir
les Pécheurs, et à fortifier les Justes dans
la vertu.

REVELATIONS CABALISTIQUES d'une
Médecine universelle, tirée du vin,
avec une maniere d'extraire le Sel de ro-
sée; et une Dissertation sur les Lampes
Sépulchrales, in 12. Par *M. Gossee*,
Médecin à Amiens. *A Paris*, chés de
Bure, le Pere, Quay des Augustins, à S.
Claude.

**BIBLIOTHEQUE DES AUTEURS ECCLE-
SIASTIQUES**, du dix huitième Siècle,
pour servir de continuation à celle de
M. Dupin. *A Paris*, chés *Pralard*, à
l'Occasion, et *Quillau*, à l'Annonciation,
1736. in 8°. 2. Vol. Tom. I. pages 672.
Tom. II. pages 648. sans la Préface et les
Tables.

JOURNAL des principales Audiences
du

JUILLET. 1736. 1575

du Parlement, avec les Arrêts qui y ont été rendus, et plusieurs Questions et Reglemens, placés selon l'Ordre des temps, depuis l'année 1700. jusqu'en 1710. Par M^e Nicolas Nupied, Avocat au Parlement, 1736. in fol. A Paris, chés Sauva-
grain, Fils, Grand'Salle du Palais, à la Providence.

Ce Volume qui est le cinquième de la nouvelle Edition du Journal des Audi-
ences, fait le sixième de l'ancienne Edi-
tion.

ANALYSE de plusieurs Polychrestes
Ultramarins, leurs Usages et Propriétés,
qui explique les différentes especes de
Bezoarts, tant Orientaux, Occidentaux,
que Composés; leur Formation, la ma-
niere de les connoître et de les distinguer,
les Maladies où ils sont propres, et leur
dose; avec des Remarques sur plusieurs
Simples efficaces des Regions éloignées
de nôtre Hemisphere. Par M. L. J. C.
D. C. A Paris, chés Musier, Quai des
Augustins, du côté du Pont S. Michel, à
l'Olivier, 1736. in 12. de 105. pages.

C'est avec raison que l'Auteur espere
que le Public lui aura obligation des soins
qu'il s'est donné dans les Pays Etrangers,
pour lui procurer des soulagemens et

E iij des

1576 **MERCURE DE FRANCE**
des remèdes dans les Maladies les plus
perilleuses.

Les Operations qu'il a faites pour parvenir à une connoissance certaine de la Formation du Bezoart , de ses Propriétés ; et de distinguer le vrai du faux ; outre qu'elles font connoître son goût pour la Physique , elles font l'éloge de son zèle pour le bien public. Il donne avec précision les moyens d'avoir ces remèdes précieux , en désignant les lieux où ils se trouvent , leur valeur , leurs vertus ; et leur doze , pour chaque Maladie.

La Description qu'il fait de la Pierre de *Candar*, ou Pierre carrée, (qui n'est pas inconnue aux Curieux ,) est très-utile par des qualités que l'on n'avoit pas encore découvertes en cette Pierre, et qu'il manifeste.

L'explication du *Chancre d'Ayon*, peu ou point connu en nos Climats , offre à la Médecine une nouvelle Découverte ; ainsi que le moyen qu'il donne de connoître la Pierre de *Serpent de Dio* , de distinguer la vraie de la fausse , rendra l'usage de cette Pierre plus certain , et son mérite plus recherché.

Son examen sur la Fève , nommée du nom du Patriarche des Jesuites , guérira les scrupules de ceux qui ont ouï parler
des

Les préjugés que les Naturels du Pays ont sur ce fruit, et facilitera un remède à plusieurs Maladies.

Les connoissances nouvelles qu'il donne de la *Parcira brava*, augmentera de beaucoup le crédit qu'elle a.

Le Coco-de-Maldive, qui est si rare, pourra devenir plus commun, et très-utile au Public par la Description que l'Auteur en fait, et les Propriétés qu'il lui attribue.

Sa Dissertation sur la matiere de l'Ambré-gris, mérite l'attention des Physiiciens; ce qu'il en dit paroît probable; la maniere avec laquelle il refute l'opinion de ceux qui en ont parlé avant lui, est très-modeste; les combinaisons de son raisonnement, avec l'expérience, paroissent convainquantes, et la notion qu'il donne des Propriétés de l'Huile qui en est tirée, d'une grande utilité.

Il termine son Ouvrage par l'explication qu'il fait de la Corne de Licorne, en prouvant évidemment le faux de ce Cheval bien moulé, avec une corne au milieu du front, dont la fiction des Poëtes, des Peintres, et de quelques Voyageurs peu exacts, ont abusé de la crédulité de plusieurs personnes, et en faisant connoître quelle est la Corne à laquelle proprement ce

1578 MERCURE DE FRANCE,
nom convient ; après avoir prouvé que
celle du Poisson, nommé *Empereur*, n'est
pas celle à laquelle on doit l'attribuer.

Il y a plusieurs simples que l'Auteur
analyse dans cet Ouvrage auquel on
renvoje le Lecteur ; il y trouvera de quoi
s'amuser, s'instruire, et profiter, sur
tout pour ceux qui sont amateurs de la
Physique naturelle, et de la Médecine.

MEMOIRES de M. le Marquis de
Fieux, par M. le Chevalier de *Mouby*,
troisième Partie. *A Paris*, chés Antoine-
Gregoire *Dupuis*, Grand'Salle du Palais,
au S. Esprit, 1736. in 12.

SYSTEME DE LOGIQUE abrégé
par son Auteur, avec une Préface sur
l'usage et l'abus des abrégés. Par M. de
Crousas, à *Lausanne*, chés *Jean Zimmerli*,
1735. in 12.

DISSERTATIONS du P. E. *Soucié*,
de la Compagnie de J. Tom. III. conte-
nant l'Histoire Chronologique de *Pytho-*
doris, Reine de Pont, de *Polemon I.*
son Mari, et de *Polemon II.* son Fils,
2°. L'Histoire Chronologique des Rois
du Bosphore Cimmerien, &c. *A Paris*,
chés *Rollin*, le Fils, et de *Bute*, l'aîné ;
Quai

JUILLET. 1736. 1579.

Quay des Augustins, 1736. vol. in. 40.
de 87. pages.

PROJETS PROPOSÉS pour la réformation des Coûtumes d'Artois, autorisés par les Conférences des Coûtumes voisines, les Maximes du Droit Coûtumier, et les Ordonnances; avec des Reflexions et Dissertations importantes, suivies de quelques Arrêt et Declarations sur divers sujets.
Par T. Brunel, Avocat en Parlement.
Ouvrage in 8°. Imprimé à Douay, chés Willerval, au S. Esprit; et se vend à Paris, chés Cavelier, rue S. Jacques, au Lys d'or, 1735.

Cet Ouvrage paroît fort utile, non-seulement pour l'Artois, et Pays circonvoisins, parce qu'il renferme une espèce d'Institution Coûtumiere sur les Usages de ces Pays en particulier, mais encore pour d'autres Pays de Coûtumes, comme contenant les Regles du Droit François en général; sur les principales Matieres du Droit Coûtumier, suivant lequel les Coûtumes d'Artois doivent s'interpreter. C'est pourquoi ces Matieres s'y trouvent méthodiquement expliquées dans leur ordre naturel, par des Regles apuyées sur les Maximes tirées des Coûtumes

1580 **MERCURE DE FRANCE**
les mieux redigées, et de la plus saine
Jurisprudence.

L'Auteur de cet Ouvrage renvoye
souvent à un autre Ouvrage qu'il a aussi
donné au Public en 1724. Intitulé *à*
Observations notables sur les Regles et
Principes du Droit Coûtumier, touchant
les Matieres les plus importantes, &c.
Imprimé à S. Omer, chés *Fertel*, et se
vend aussi à Paris, chés ledit *Cavelier*.
Entre les Matieres contenuës dans ces
Ouvrages, celle des *Propres* s'y trouve
traitée avec beaucoup d'étendue, et en
même temps reduite aux vrais principes,
nonobstant la grande variété d'opinions
et de Jurisprudence, y remarquée.

TRACTATUS de Sacramentis ad
usum Seminariorum. 3. Vol. in 12. Paris.
Apud viduam Florentini de Laulne, via
Jacobea, sub signo Imperatoris. M. DCC.
XXXVI.

C'est un Oeuvre posthume de M.
l'Herminier, si connu pour les Matieres
de Théologie. La réputation de cet Au-
teur assure assés le mérite du Livre, sans
qu'il soit besoin d'en donner d'extraits.
Nous nous contenterons de rassembler
ici à cette occasion tous les Ouvrages de
ce Sçavant Maître. Son

JUILLET. 1736. 1581

Son *Traité des Attributs, de la Sainte Trinité, et des Anges*, est celui qu'il mit le premier au jour. Différens *Traités* touchant les principaux raisonnemens de la Théologie ont paru ensuite, et cet Ouvrage a été si bien reçu du Public, qu'on en a multiplié les Editions. On a encore de lui une Lettre intitulée : » Lettre d'un Docteur de Sorbonne à un jeune Abbé, en forme de Dissertation, où l'on examine quelle sorte de distinction il faut admettre entre les Attributs de Dieu. » En 1709. il publia son *Traité de l'Incarnation*, et celui de la *Grace*, et de la *Justification*; celui des *Actions humaines*, et des *Loix*; un autre, touchant les *Péchés*, et le dernier qui parut de son vivant, touchant la *Foi*, l'*Esperance*, et la *Charité*, furent mis au jour les années suivantes.

Une grande netteté, une simplicité majestueuse soutenue de la solidité des raisonnemens, fondés sur une Doctrine pure et réglée, font le principal mérite de ces Ouvrages.

On les trouve tous chés la veuve Delaune, rue S. Jacques, à l'Empereur.

HISTOIRE OU DESCRIPTION GÉNÉRALE
DU JAPON, où l'on trouvera tout ce
qu'on

1784 **MERCURE DE FRANCE**
premier Livre, qui contient l'Histoire
naturelle, et certaines Descriptions qui
n'ont point proprement de place mar-
quée. Le neuvième et dernier, est rempli
par un Catalogue raisonné des Auteurs qui
ont écrit sur le Japon; par les Fastes Chro-
nologiques de toutes les découvertes et
des principaux Etablissemens qui ont été
faits par les Européens, depuis le milieu
du quinzisième Siècle jusqu'à présent, dans
l'Asie, l'Afrique, et l'Amérique, et
par une Table générale des Matières, qui
paroît faite avec beaucoup de soin.

LA VIE DE SAINT PAUL, Apô-
tre des Gentils, et Docteur de l'Eglise,
éclaircie par l'Écriture Sainte, par l'His-
toire Romaine, et par celle des Juifs. *A*
Paris, chez *Delespine*, le Fils, rue Saint
Jacques, à la Victoire, 3. Vol. in 12.
Prix, 7. liv. relié.

HISTOIRE de l'Académie Royale
des Inscriptions et Belles-Lettres; avec
les Mémoires de Littérature, tirés des
Regitres de cette Académie, depuis l'an-
née 1731. jusques et compris l'année
1733. Tomes IX. et X. *A Paris* de l'Im-
primerie Royale, 1736. in 4°. 2. Vol.
Tom. I. de 260. pag. pour l'Histoire;
de

JUILLET, 1736. 1585
de 450. pag. pour les Mémoires. Tome
II. de 751. pag. Planches détachées,
XVIII.

RETHIMA, ou la Belle Georgienne,
Histoire véritable ; cinquième Partie.
A Paris, chés Musier, Pere, Quay des
Grands Augustins, à l'Olivier.

On donnera incessamment la sixième
et dernière Partie de cet Ouvrage, qui a
été goûté du Public.

TRAITE' des Principes de la Foy
Chrétienne, chés Guillaume Cavelier,
ruë S. Jacques, 1736. 3. Vol. in 12.

NOUVEAU LIVRE D'ÉGLISE,
reformé suivant le nouveau Breviaire de
Paris, contenant l'Office des Diman-
ches et Fêtes de l'Année, avec les
Pseaumes et les Cantiques de l'Eglise,
en Latin et en François, à l'usage de
Rome et de Paris, 1736. A Paris, chés
Lamesle, Valleyre, et Gissey, ruë de
la Vieille-Bouclerie, Bostin, ruë Saint
Jacques, et Quillau, ruë Galande.

HISTOIRE DU THE'ATRE FRANÇOIS ;
depuis son Origine, &c. A Paris, chés
de Mercier, ruë S. Jacques, et chés Fla-
banck

1585 MERCURE DE FRANCE
haut, au Palais, 1735. Tome second.

Nous allons donner encore un Extrait de ce second Volume, qui le mérite bien par les choses intéressantes qu'il contient. Nous le commencerons par le Catalogue Chronologique et Extraits des Mysteres, depuis leur origine jusqu'en 1548. qu'ils furent supprimés.

Mystere de la Passion, en 1380. représenté sur le Théâtre construit dans une Salle de l'Hôpital de la Trinité à Paris.

Long-temps après, *Jean Michel*, Poëte et Médecin d'Angers, entreprit de faire quelques changemens à ce Mystere, qui fut joué à Poitiers et à Angers au mois de Juillet et d'Août 1486. avec beaucoup de magnificence. Le bruit des préparatifs que l'on fit pour cette dernière Représentation, attira des Spectateurs de toute la France; les personnes les plus qualifiées d'Angers, y voulurent jouer un Rôle. Le Doyen de saint Martin y représenta celui de JESUS, et l'on croit que Jean Michel fit celui de *Lazare*. Les Acteurs changeoient de Rôle à chaque journée.

Le Théâtre étoit construit au bas des Halles. Il y avoit cinq Echaffauts à plusieurs étages, couverts d'ardoises; le Paradis, qui étoit le plus élevé, contenoit deux étages.

On

JUILLET. 1736. 1587

On employa quatre jours à la répétition de ce Mystere, et autant à le représenter. Le premier jour de la Représentation on célébra une grande Messe dans le lieu même, et l'on trouve dans les Registres de la Cathédrale d'Angers, qu'on fut obligé d'avancer la grande Messe et de retarder les Vêpres, afin que les Chanoines et les Chantres pussent assister à cette fameuse Représentation.

Dans le compte rendu à la Nation d'Anjou en 1486. par Jean Binet, Maire d'Angers, et depuis Professeur de Droit, on trouve la somme à laquelle monta la dépense que cette Nation fut obligée de contribuer pour sa part. *Pro Misterio Passionis Jesu Christi Anno presentis computi, Andegavi per personagia manifestato, data fuit, ex parte Nationis, summa decem librarum, ad onera hujusmodi Misterii supportanda.*

MYSTERE DE GRISELIDIS, ou Histoire de la Marquise de Saluces, &c. 1395.

Mystere de la Résurrection, l'an 1400.

Mystere de la Conception, 1404.

Mystere du Vieil Testament, 1406.

La Création du Ciel, de la Terre et des Anges, d'Adam et d'Eve, du Déluge, de la Tour de Babel, d'Abraham.

de

1588 MERCURE DE FRANCE
de Melchisedech et de la délivrance de
Loth. Dans ce Mystere, Sara fâchée de
n'avoir point d'Enfans, propose à son
Mari de prendre Agar, pour se procu-
rer un heritier. Abraham y consent, et
Sara ayant tiré cette fille à part, lui dé-
clare son intention et lui ordonne d'o-
béir sans réplique.

S A R A.

Accomplissez à son désir,
Obtemperez à sa demande.
Se quelque chose vous commande,
Gardez-vous bien de l'esconduire.

Agar lui promet une pleine soumis-
sion.

*De la destruction de Sodôme et Ge-
more.*

Du Sacrifice d'Abraham. Ce Mystere
fut joué à Paris à l'Hôtel de Flandres,
devant le Roy François I. en 1539. En-
voici un fragment.

Abraham.

Adieu, mon Fils.

Isaac.

Adieu, mon Pere ;

Recommandez-moi à ma Mere ;

Jamais je ne la reverrai.

Abraham.

JUILLET. 1736. 1584

Abraham.

Adieu, mon Fils.

Isaac.

Adieu, mon Pere ;

Bendé suis, de bref je mourrai.

Le Mariage d'Isaac et de Rebecca :
Comme Jacob et Esäi furent nés. Comme
Isaac bailla la benediction à Ja-
cob au lieu d'Esäi.

De la Servitude de Jacob, &c.

*De Joseph, qui exposa les Songes, et
de sa vendition.*

*De Pharaon, Roy d'Egypte, et de sa
cruauté. De la Nativité de Moyse, &c.*

*Du Buisson ardent. De la Mer Rouge,
où passerent les Enfans d'Israël, et de
la mort de Pharaon.*

*De Samson le Fort ; de Samuël, du
Regne de Saül ; de Goliath.*

*De la Mort de Saül, et du Regne de
David, lequel aprenant la mort d'Ab-
salon, s'exprime ainsi.*

Mon fils Absalon,
Absalon, mon fils,
Las ! perdu t'avon,
Mon fils Absalon,
Il faut que soyon

En

En grief deüil confis,
 Mon fils Absalon,
 Absalon, mon fils.

Du Regne de Salomon; de ses Jugemens
 de la Reine de Saba.

Suivent l'Histoire de Job; de Tobie;
 le Livre de Daniel; l'Histoire de Suzanne;
 de Judith; d'Esther; d'Octavien et
 des Sibilles. Mystere de sainte Catherine.
 Mystere de la Vengeance, en 4. journées.
 Mystere de la Sainte Hostie.

Mystere des Actes des Apôtres; le Cri
 ou Proclamation et annonce pour la Re-
 présentation de ce Mystere, est curieuse
 à lire. Elle fait concevoir une grande
 idée de la pompe et de la magnificence
 de ce Spectacle. On lit ensuite l'Extrait
 de ce Mystere, en neuf Livres. Il est ter-
 miné par le *Te Deum*, ainsi que la plû-
 part de ces anciennes Pieces Dramati-
 ques. L'Acteur qui finissoit l'entonnoit,
 et les Orgues et les Spectateurs ache-
 voient. Dans les entr'Actes, les pauses,
 et lorsque les Acteurs cessoient de par-
 ler, les *Menestriers* ou Joüeurs d'Ins-
 trumens et les Orgues, amusoient les
 Spectateurs.

La Destruction de Troyes, Mystere di-
 visé en 4. journées, qui peut contenir
 environ

environ quarante mille Vers. Comme les journées étoient fort longues , on faisoit une pause vers le midi , pour avoir le temps de dîner , et on continuoit la Représentation à deux heures jusques vers l'heure du souper.

Mystère du Trépasement de Notre-Dame. Du Roy Advenir , en 3. journées. *De l'Incarnation et Nativité de N. S. J. C.* en deux journées , contenant environ vingt mille Vers. *Prologue De Balaam* , en deux journées. *De la Résurrection* , en trois jours , contenant environ vingt mille Vers. *De Job* , d'environ 7 mille Vers. *De la France* , composé sous Louis XI. *De Sainte Barbe* , en 5. journées , contenant environ 25. mille Vers. *De S. Denis* , en trois journées , &c. *De S. Dominique* , à 36. personnages , d'environ 2000. Vers. *Du Chevalier qui donna sa femme au Diable* , à dix personnages , environ 1400. Vers. *De l'Assomption* , à 38. personnages. *De sainte Marguerite* , à 44. personnages. *De Notre-Dame du Puy* , à 35. personnages. *Le Triomphe des Normands* , traitant de l'Immaculée Conception , en rimes , par Personnages. *Mystere de Jovinien* ; de l'orgueil et présomption de cet Empereur , à 19. Personnages. *De S. Pierre et S. Paul* ,

1592 MERCURE DE FRANCE
à cent Personnages, d'environ 20 mil
Vers; ce Mystère finit le second Volu
me. Nous aprenons que le troisième va
paraître.

DESCRIPTION de la Ville et des Environs
d'Orleans, avec des Remarques Historiques,
1. vol. in 8. À Orleans, chés François Kou-
zeau, Imprimeur du Roy, de S. A. S. M. le
Duc d'Orleans, et de la Ville, rue sainte
Catherine, M. DCC. XXXVI. Et se trou-
ve à Paris, chés R. M. Despilly, rue
S. Jacques.

Cet Ouvrage paroît d'abord n'interes-
ser qu'un petit nombre de Lecteurs. C'est
une Description purement Topographi-
que de la Ville d'Orleans, de ses Faux-
bourgs et de ses Environs. On y voit les
divers accroissemens que cette Ville a
reçus à deux reprises principales; 1°.
sous le Regne de Philippe de Valois, qui en
forma la seconde enceinte; 2°. sous ceux
de Louis XI. de Charles VIII. et de
Louis XII. auxquels elle est redevable
de la dernière.

Une pareille Description semble ne
devoir flater le goût que des seuls Or-
leannois. Si l'Éditeur s'étoit contenté
d'en faire part au Public dans l'état où
elle étoit sortie des mains de l'Auteur,

ON

On ne pouroit nier que ce n'eût pas été trop la peine de l'imprimer; mais comme il est arrivé à la Ville même, qui n'étoit que fort peu de chose dans ses premiers commencemens, de croître et de s'embellir par succession de temps, la Description de la Ville, qui n'étoit dans sa naissance, pour ainsi dire, qu'un corps maigre et décharné, vient de gagner aussi par les soins de celui qui s'est plû à le nourrir, non seulement de la chair, mais encore du suc et de l'embonpoint. C'est ce qui en fait maintenant tout le mérite. La Description qui n'auroit gueres pû se faire lire que dans l'enceinte de la Ville d'Orleans, est aujourd'hui en état de plaire à tous les Amateurs de la Géographie, sur tout à ceux qui font leur étude particuliere de la Géographie Historique et de nos Antiquités.

Il est vrai que *Dom Toussaints * du Plessis*, Auteur de cette Description, ne l'avoit destinée que pour la mettre à la tête d'une Histoire d'Orleans, à laquel-

* Dom Toussaints du Plessis, Benedictin de la Congrégation de S. Maur, Auteur de plusieurs Ouvrages Historiques, qui ont été bien reçus du Public. Il travaille actuellement à l'Histoire Generale du Diocèse de Roüen, c'est-à-dire, à la Partie la plus importante de l'Histoire de Normandie.

le il travailloit pendant le séjour qu'il a fait en cette Ville. Dans ce dessein, comme le remarque l'Editeur, elle devoit être simple et ne servir, pour ainsi dire, que d'une Table Préliminaire qui pût annoncer une partie des Sujets que l'on alloit traiter. Aujourd'hui que cette Description est détachée, et que rien de ce qui devoit la suivre, selon le Plan de son Auteur, n'a parû, il falloit l'accompagner de Notes Historiques, qui, en lui donnant plus d'étendue, pussent aussi servir à l'éclaircir et suplérer en quelque maniere à ce qui lui manquoit.

M. Polluche, Auteur déjà connu par plusieurs Dissertations sçavantes sur les Antiquités Romaines et sur quelques points de notre Histoire, s'est chargé de ce travail; et, ce qui ne lui convenoit pas de dire, on le dira ici hardiment, sans crainte d'être démenti par le Lecteur judicieux et intelligent, il a réussi parfaitement. On s'attendoit cependant à trouver à la page 15. dans la Note qui regarde la Bibliotheque publique de *Bonne-Nouvelle*, les noms des Bibliothequaires qui en ont eû le soin depuis son établissement jusqu'à présent. Il faut croire que le sçavant Editeur a eû ses raisons pour les passer sous silence. On va y suplérer.

J U I L L E T: 1736. 1599

Suppléer en deux mots. Il n'y en a encore eu que quatre ; sçavoir , Dom Philippe Billoüet , mort dans le Monastere même des Benedictins de *Bonne-Nouvelle* , le 2. Mars 1720. D. François Mery , mort dans l'Abbaye de Macé en Berry , le 18. Octobre 1723. D. Toussaints du Plessis , qui fut apellé ailleurs en 1726. et D. Verninac , qui est actuellement en exercice.

- Si un Ouvrage de cette nature étoit susceptible d'Analyse , on se feroit un plaisir , aussi bien qu'un devoir , d'en tracer une ici sous les yeux du Lecteur. Il faut lire l'Ouvrage entier , il est court ; et quand il seroit plus long , on ne perdroit pas son temps à le lire. L'Auteur de la Description paroît avoir parlé avec complaisance du Vignoble d'Orleans ; et l'Éditeur prouve dans une de ses Notes , que nos Rois Henry I. Louis VI L et Louis XI. en faisoient leurs délices. L'Article du Loiret , entr'autres , est curieux ; le voici.

La Source du Loiret est peut-être de tous les environs d'Orleans , ce qui est le plus digne d'exciter la curiosité des Voyageurs , et on la regarde , avec justice , comme une des merveilles de la France. Cette Source , qui est à une lieue

F ij au

1596 MERCURE DE FRANCE
au Sud-Est de la Ville, a 16. toises ou
environ de circonférence, et son bouil-
lon ne jette gueres moins d'un poinçon
d'eau dans un quarré, dont chacun des
côtés a près de 9. toises de long. On en
sonda la profondeur en 1583. mais on
y employa 300. brasses de corde sans
pouvoir en trouver le fond. La Riviere
que cette Source produit n'a que deux
lieuës d'étenduë et se jette dans la Loire
un peu au-dessous de S. Mesmin, an-
cienne Abbaye de l'Ordre de S. Benoît,
possédée aujourd'hui par les Feuillans; son
cours est d'Orient en Occident; au lieu
que celui de la Loire vers Orleans, dé-
crit un Arc qui monte de l'Orient au
Nord, et qui descend ensuite du Nord
à l'Occident. Le Loiret a ceci de remar-
quable, qu'il ne gele jamais dans les hy-
vers même les plus rudes; ensorte que
les Moulins de la Loire devenant inu-
tiles, ceux du Loiret ne cessent pas de
travailler, ce qui est d'une extrême com-
modité pour la Ville. Il n'y a pas jusqu'à
la Campagne des environs qui ne se
ressente de cet avantage. Le Loiret est
clair et froid en Eté; mais en Hyver,
plus le froid est cuisant, plus ses Eaux
fument de chaleur; et cette fumée en-
graisse les terres voisines, et les empê-
che

êhe de geler. Au reste cette Riviere est large et profonde ; et la Loire seule qui suffit pour le commerce , l'empêche de porter bateau. On y pêche Carpes , Brochets , Perches , Anguilles , Barbeaux , Pleyes , Saumons , et d'autres Poissons en abondance. On le passe sur deux Ponts de pierre , dont l'un est à Olivet , Village situé vers le milieu de son cours , à une petite lieue au Midy d'Orleans ; et l'autre auprès de l'Abbaye de S. Mesmin. L'eau du Loiret est très-bonne à boire ; le Duc de Pasterane , qui étoit Ambassadeur d'Espagne en France en 1612. et 1613. en envoyoit chercher de Paris toutes les semaines dans des barils ; on la puisoit à la Source même , et il n'en buvoit point d'autre.

M. Polluche a joint à cette Description deux Memoires de sa composition. Dans le premier il recherche en quelle année la Discipline Monastique s'est introduite dans l'Abbaye de S. Euverte d'Orleans. Dans le second , il prouve que Philipe de France , Fils de S. Louis , n'a jamais eu la Ville d'Orleans en apanage ; et tout cela est très-bien traité. Enfin pour terminer ce petit Volume , on a réimprimé avec quelques Notes , une Dissertation que Dom du Plessis avoit

que sa copie soit assés naïve pour les convaincre des beautés de son modele.

Nous croyons cependant que les Sçavans goûteront un vrai plaisir dans l'Ouvrage de M. Richer , par la facilité qu'ils auront de comparer l'Original avec la copie. Si les suffrages des Lecteurs peuvent le flater , ce sont , sans doute , ceux des Lecteurs éclairés , seuls capables d'apprécier un Ouvrage et de rendre justice aux efforts qu'il a faits pour leur plaire.

Voilà pour ce qui regarde la Préface. Elle est suivie d'une Vie de Virgile en François , la plus complete qui ait encore paru.

L'Auteur a tiré du P. de la Ruë les Epoques et l'arrangement des faits qui concernent les Ouvrages du Poëte, et il a pris dans Donat et dans divers autres Auteurs ce qui regarde le Portrait de Virgile, ses Mœurs, ses Amis, ses Critiques; c'est ce qu'il faut lire dans le Livre même. Voici comment M. Richer termine cette Vie.

» Après avoir écrit l'Histoire des Ouvrages de Virgile et donné une juste idée de son caractere . . . je ne puis mieux » finir ce Tableau qu'en faisant mention des honneurs qu'il a reçus dans » le lieu de sa naissance. Ceux de Mantoue , sensibles à la gloire de leur

Concié

» Concitoyen, qui rajaillois sur leur,
 » Patrie, lui érigerent une Statuë dans
 » leur Ville; mais Charles Malatesta, Sei-
 » gneur de Rimini, Gonfalonnier de l'E-
 » glise Romaine, poussé par un vain
 » scrupule de Religion, la fit abattre il y
 » a environ 300. ans. On en a depuis élevé
 » une autre, à laquelle on a joint ridicule-
 » ment celle de Jean-Baptiste Mantoüan,
 » General des Carmes, Auteur d'Eglo-
 » gues, qui n'a rien de commun avec Vir-
 » gile, que la Patrie, et qui ne ressemble
 » pas plus à ce Prince des Poëtes qu'un
 » singe ressemble à un homme parfait.

Nos Lecteurs attendent de nous, sans
 doute, quelques échantillons de la Tra-
 duction, à laquelle M. R. a fait plusieurs
 corrections dans cette nouvelle Edition;
 nous donnerons le commencement de
 l'Eglogue IV. intitulée *Pollion*, page 93.

» Muses, proposons - nous des sujets moins
 champêtres ;

» On est las d'écouter Tityre au pié des hêtres;

» Ou bien rendons du moins, en élevant la voix,

» Plus dignes d'un Consul, les Vergers et les Bois,

» Par tes soins, Pollion, tout l'Univers tranquille,

» Touche à ces jours heureux, prédits par la Sy-
 bille ;

» L'ordre des temps renaît, et du séjour des
 Dieux , F Y Astrée

1602 MERCURE DE FRANCE

- » Astrée enfin revient habiter en ces lieux.
- » Ce fameux siècle d'or dont ont joui nos Peres
- » Recommence et met fin à toutes nos miseres ;
- » Nous voyons cet Enfant que le Ciel a promis
- » Couronné d'olivier dans le sein de Thémis.

Et plus bas.

- » Auguste et tendre Enfant, à ta naissance il-
lustre ,
- » Tout se change à nos yeux, tout prend un nou-
veau lustre ,
- » Et la Terre t'offrant ses premieres faveurs ,
- » Jusques dans ton berceau t'a couronné de fleurs ;
- » La Chevre tous les soirs et sans qu'on la sa-
pelle ,
- » Vient offrir au Berger sa féconde mamelle ;
- » Les Brebis sans péril paissent sur les côteaux ;
- » Et le Loup moins cruel, laisse en paix les
Troupeaux.

Il nous reste à parler des *Poësies di-
verses de l'Auteur* ; elles consistent en
cinq Eglogues, cinq Odes, trois autres
Pièces de divers genres, et cinq Epi-
grammes. La cinquième Eglogue inti-
tulée *Galatée*, fut traduite en 1720. par
M. l'Abbé Souchay, de l'Académie des
Belles-Lettres et Professeur d'Eloquence
au College Royal. Nous rapporterons le
commencement de l'une et de l'autre
Pièce

JUILLET. 1736. 1603

Pièce, et nous donnerons la première Epigramme : c'est par où nous terminerons cet Extrait, bien fâchés que les bornes que nous nous sommes prescrites, ne nous permettent pas de nous étendre davantage.

GALATÉE.

EGLOGUE V.

- » Enfin après huit jours coulés dans la tristesse,
» Le Ciel, mon cher Damon, te rend à ma tendresse,
» Tout languissoit ici ; nos chants infortunés,
» De Flore et de Cérés étoient abandonnés ;
» Privés des tendres sons de ta douce musette,
» Les Oiseaux de nos Bois quittoient cette retraite,
» Tandis que nuit et jour j'invitois les Zéphirs
» De porter jusqu'à toi mes vœux et mes soupirs,
» Apprens-moi par quel charme une terre écartée
» Te faisoit oublier la triste Galatée ;
» Bacchus de plus beaux dons orne-t'il les Coteaux ?
» Y voit-on dans les Prés couler plus de Ruisseaux ?
» Le Soleil plus brillant, égayant les bocages,
» Vbit-il plus de Sylvains danser sur les Rivages ?
» Les Bergers mieux unis y sont-ils moins jaloux ?
» Mais peut-être c'étoit quelque lieu plus doux.

• Tu te tais : Ah, grands Dieux ! quelque absence
cruelle ,

• Auroit-elle rendu mon Berger infidelle ?

Voici maintenant la Traducion Latine
de M. l'Abbé Souchay, qui prouve qu'il a
parfaitement senti et rendu la noblesse
des images et la douceur de l'expression
de l'Original.

*Ergo post multos gemitus, longoque dolores
Te nobis tandem superum clementia reddit.
Alma Ceres tecum nostris excesserat arvis,
Floraque purpureos mœrens neglexerat hortos,
Quin etiam volucres te non audire canentem,
Pertasa, umbrosos nemorum liquere recessus.
Interea ducens imò suspiria corde,
Mandabam Zephyris tristes tibi ferre querelas.
Dic, age, te nostri quo tellus exera fato,
Fecerit immemorem ? Num dulcior una racemis,
Carpitur ? An plures fugiunt per gramina vivi ?
Latius aut colles frondoso vertice vident ?
Sanctior an teneras vincit concordia mentes ?
Nempe Siles ? Alione cales, proh Jupiter ! igno
Perfidus, ac nostros absens despexit amores ?*

R E S T I T U T I O N .

E P I G R A M M E .

Robin, pressé du remords qui l'agite .

Se confessoit d'avoir pris un Mouton.
 Ah ! mon ami , lui dit , haussant le ton ,
 Son vieux Curé , l'action est maudite ,
 Si ne rendez , point ne serez absous.
 Je l'ai mangé , dit l'homme de Village ;
 Du diable donc vous serez le partage ,
 Repart le Prêtre , ému d'un saint courroux ;
 Dans la Vallée où nous paroîtrons tous
 Aux yeux de Dieu, tout jusqu'au Mouton même
 A l'Eternel parlera contre vous
 Robin répond ; ma surprise est extrême ,
 Quoy ? Le Mouton paroitra dans ces lieux
 Avec Guillot ? vous me rendez joyeux :
 De mon salut je ne suis plus en peine ,
 Je lui dirai pour lors qu'il le reprenne.

LE TRIOMPHE de l'Harmonie , ou
 l'Établissement du Concert de Clermont-
 Ferrand. Divertissement composé par M.
 Bompard de S. Victor , et mis en Musique
 par M. Chupin du Breuil , Maître de
 Musique du Concert , Brochure in 4. de
 14. pages. A Clermont-Ferrand , de l'Im-
 primerie de P. Boutaudon , M. DCC. XXXV.

Nous aurions parlé de cet établisse-
 ment de Musique , si nous en avions été
 avertis dans le temps. Il nous suffira de
 reconnoître ici que l'Allegorie intitulée
 le Triomphe de l'Harmonie , est fort bien
 imaginée

1608 MERCURE DE FRANCE

Le troisième est une Lettre à M. de Sainte-Bat . . . sur la prompt végétation des Plantes.

Le quatrième est une seconde Lettre au même , sur la Pêche des Saumons.

Le cinquième est un Eclaircissement sur les Oiseaux de Mer et sur les Huitres.

Le sixième contient un Eclaircissement sur les Vers qui rongent le bois des Vaisseaux, avec l'explication de plusieurs Planches , laquelle est suivie d'une Lettre de l'Auteur sur une Antiquité Celtique, et d'Observations sur l'Eau de la Mer et sur l'Eau douce qu'on embarque dans les Vaisseaux.

Ce Livre se feta lire par toutes les Personnes qui aiment à trouver l'utile joint à l'agréable, et les Curieux feront un cas particulier de la Dissertation sur le Morceau d'Antiquité Celtique ; Dissertation dont nous nous réservons de rendre un compte particulier dans un autre Journal.

THE NATURAL HISTORY, of
Carolina, &c. London, Vol. I. M. DCC. XXXI.
C'est-à-dire, Histoire Naturelle de la
Caroline, la Floride et les Isles Ba-
hama ; contenant les Dessesins des Oi-
seaux, Animaux, Poissons, Serpents,
Insectes

JUILLET. 1736. 1609

Insectes et Plantes, et en particulier des Arbres des Forêts, Arbrisseaux et autres Plantes qui n'ont point été décrits jusques à présent par les Auteurs, ou peu exactement dessinés, avec leur Description en François et en Anglois; a quoi on a ajouté des Observations sur l'Air, le Sol et les Eaux, avec des Remarques sur l'Agriculture, les Grains, les Légumes, les Racines, &c. Le tout est précédé d'une Carte nouvelle et exacte des Pays dont il s'agit. Par Marc *Casby*, de la Société Royale. A Londres, M. DCC. XXXI. Tome I. et se trouve à Paris, chés H. L. *Guerin*, Libraire, rue S. Jacques.

Tout cet Ouvrage doit consister en dix Parties, dont chacune contiendra vingt Planches avec leur Description, à raison de deux Guinées chaque Partie. On délivre à Paris chés led. sieur *Guerin* les cinq premières Parties, qui font le premier Tome. Le prix est de deux cent quarante livres, sur grand et fort papier, avec les Figures enluminées; ou cent vingt livres sans être enluminées sur moyen papier.

On travaille sans relâche au second Volume, qui doit contenir les cinq dernières Parties, dont on délivrera les deux premières

2610 **MERCURE DE FRANCE**
premieres dès maintenant, si les Curieux
le souhaitent ainsi. Il est bon d'informer
le Public que c'est l'Auteur qui grave et
peint lui-même les Planches de ce bel
Ouvrage, et qu'il n'a emprunté pour cela
le secours d'aucun autre Artiste, tant il
est jaloux de la perfection de ce curieux
Morceau de l'Histoire Naturelle.

Depuis l'instruction qu'on vient de
lire et que nous avons tirée d'une feuille
volante, publiée sous le nom de *Projet*,
&c. nous avons vû avec beaucoup de
satisfaction la premiere et la plus curieu-
se Partie de cet Ouvrage, laquelle doit
faire juger de l'ordre et de la disposition
des Parties suivantes. Celle dont on vient
de parler, et que nous avons parcourûe,
contient en 1. vol. *in folio*, les Oiseaux
peints au naturel des Pays énoncés dans
le Titre cy-dessus, posés sur les Plantes,
aussi colorées, dont ces Oiseaux se nour-
rissent ordinairement.

A la tête de ce premier volume est
une Préface des plus curieuses et des plus
instructives, imprimée en deux colom-
nes, d'un côté le Texte Anglois, et de
l'autre la Traduction Françoisse. Le même
ordre est observé dans la Description des
Oiseaux et des Plantes. On s'aperçoit que
la Traduction est de bonne main, c'est,
selon

J U I L L E T. 1736. 1611

selon la Préface, un Médecin François qui en est l'Auteur. On y apprend aussi que cette magnifique Entreprise a eû de grands Protecteurs, qui ont beaucoup contribué à sa perfection; leurs noms sont raportés dans une Liste, où l'on trouve quatre Milords, et entre les Particuliers on distingue le celebre Chevalier *Hans Sloane*, Président de la Société et du College des Médecins. Tout l'Ouvrage est dédié à la Reine d'Angleterre par une courte Epitre qui n'est pas traduite.

Enfin nous aprenons d'une Personne intelligente qui a vû les autres Parties, qui nous sont encore inconnuës, qu'on peut regarder l'Histoire Naturelle de la Virginie et de la Caroline de *Catesby*, comme l'Histoire du Missisipi; car dans cette Histoire on trouve les Plantes, les Arbres, les Arbrisseaux et les Animaux qui se trouvent aussi au Missisipi.

Livres des Pays Etrangers, arrivés à Paris nouvellement, chés Briasson, Libraire, rue S. Jacques, à la Science.

Le Droit de la Nature et des Gens, ou Systeme general des Principes de la Morale, de la Jurisprudence et de la Politique, par Puffendorf, traduit par Barbeyrac, avec des Notes, in 4. 2. 70. Amst. 1724.

CB

1712 MERCURE DE FRANCE

Cl. *Æliani varia Historia*, Gr. et Lat. cum
Notis variorum et Gronovii, in 4. 2. vol. Amst.
1731.

Cité Mystique de Dieu, ou Vie de la sainte
Vierge, par Marie d'Agreda, in 4. 3. vol. Bru-
xelles. Le même Livre en 8. vol in 8.

Anastasius de Vitis Romanorum Pontificum,
cum Notis variorum et Additionibus. in fol. 3.
vol. Roma, 1723. 1728. et 1731.

Colloques d'Erasmus, traduits en François, par
Gueudeville, avec des Notes et des Figures, in 12.
6. vol. Leyde.

Anonymi Oratio de Historia Romana, cum no-
tis Rodulphi Venuti, in 8. Roma, 1735.

M. Dadini *Alteserra*, de Ducibus et Comitibus
Gallia Provincialibus, in 8. fig. 1731.

Géographie Moderne, Naturelle, Politique,
&c. par Dubois, in 4. fig. 4. vol. Leyde, 1729.

Annales Academica Julia, in 8. 15 vol. Bruns-
vici.

Amours d'Horace, in 12. Cologne, 1728.

Hug. Grotius de jure Belli et Pacis, *mare libe-
rum*, et de *Æquitate*, *indulgentia*, et *facilitate*,
cum Notis Autoris, Gronovii et Barbeyraci, in 2.
2. vol. Amst. 1735.

Les Cesars de l'Empereur Julien, traduit du
Grec par M. Spanheim, avec des Remarques,
des Pièces et des Médailles, in 4. Amst.

Caroli de Aquino *Lexicon Militare*, in fol. 2.
vol. Roma.

Le Héros Chrétien, traduit de l'Anglois de
Stéole, et les Vertus Payennes, par Beaumar-
chais, in 12. la Haye, 1728.

Aurelii Victoris Historia Romana, cum Notis
variorum et Arnzenii, in 4. fig. Amst. 1733.

Henr. Corn. Agrippa, sur la noblesse, l'excel-
lence

JUILLET. 1736. 1613

ance et la prééminence des Femmes, et sur l'ignorance et la vanité des Sciences, trad. par Gueudeville, in 12. 3. vol. Leyde, 1726.

Annales des Provinces-Unies, par Basnage, in fol. 2. vol. la Haye.

Joannis Launoii Opera omnia, cum Notis Criticis, et Autoris Vita, in fol. 10. vol. Geneva, 1733.

Prault, Pere, Libraire-Imprimeur à Paris, Quay de Gèvres, au Paradis, vient d'imprimer et débite actuellement les Livres suivans :

La Vie de S. François, Instituteur de l'Ordre des Freres Mineurs, de celui de sainte Claire et du Tiers-Ordre de la Pénitence, avec l'Histoire particuliere des Stigmates et des éclaircissemens sur l'Indulgence de la Portioncule. Dédiée à la Reine, par le Pere *Candide Chalippe, Récollet*. Nouvelle Edition, revüe et corrigée par l'Auteur. 2. vol. in 12. 5. liv. relié.

Les Panégyriques des Saints, prononcés par M. l'Abbé *Ségny*, de l'Académie Française, au nombre de treize, auxquels on a joint l'Eloge de la Vie Religieuse, le Sermon sur la Cène, prêché devant le Roy, l'Oraison Funebre de M. le Maréchal de Villars, et son Remercement à l'Académie le jour de sa Réception. 2. vol. in 12. 5. livres relié.

Le Code des Curés, ou nouveau Recueil de Reglemens, au nombre de plus de 500. avec près de 400. Décisions, concernant les Dixmes, les Portions congrües, les Fonctions, Droits, Honneurs et Privileges des Curés, Vicaires Perpetuels, Vicaires-Amovibles, et autres Beneficiers, et la Jurisdiction Ecclesiastique; ensemble les Droits Honorifiques, dont doivent jouir les Seigneurs des paroisses, et Officiers, tant de Sa Ma-
jesté

1714 **MERCURE DE FRANCE**
justé, que des Cours Superieures et autres Justices du Royaume ; Ouvrage également utile et nécessaire aux Curés Primitifs, Desservans, Paroissiens, Marguilliers, Administrateurs de Confrairies, Hôpitaux et Charités, Banquiers en Cour de Rome, Dévolutaires, Gradués et Indultaires, Fondateurs et Superieurs des Colleges, Séminaires et Communautés Ecclesiastiques et Religieuses, et aux Personnes qui poursuivent et qui jugent les Procès en Matière Beneficiale; avec une Table Generale des Matieres et une Chronologique du contenu de tout l'Ouvrage, en 2 gros vol. in 12. 6 livres relié.

Le Livre des Enfans, ou Idées générales et définitions des Choses dont les Enfans doivent être instruits; Ouvrage très-utile aux Personnes chargées du soin de les élever. Nouvelle Edition, revûe, corrigée et augmentée, in 12. 2. livre 4. sols relié.

Le même, in 18. 15. sols relié.

Le Supplément à la premiere Edition de l'Histoire du Peuple de Dieu, contenant la suite des Prophéties de l'Ancien Testament, l'Histoire de Job; les Cartes nécessaires pour l'intelligence de l'Histoire Sainte; des Sommaires Chronologiques fort exacts et une Table Generale des Matieres qui sont renfermées dans tout l'Ouvrage, et qui en forme l'abregé, par le Pere Isaac Bernuyer, de la Compagnie de Jesus. in 4. 10. l. broché.

La Vie affective de Jesus, composée en forme d'actions de Graces et Prieres, in 18. 15. sols relié.

Nouvelle Paraphrase sur l'Oraison Dominicale, avec un Projet de Retraite de dix jours, in 18. 15. sols relié.

Nouvelle Retraite de huit jours, à l'usage des Personnes

JUILLET. 1736. 1819

Personnes du Monde et du Cloître; Ouvrage posthume du R. P. *Gonnellieu*, de la *Compagnie de Jesus*, in 12. 1. livre 10. sols. relié.

Liber Psalmorum, cum Canticis ordine Missæ et aliis Precibus, nova Editio, argumentis et versiculis distincta, in 24. 1. liv. 4. sols relié.

LETRES JUIVES, ou Correspondance Philosophique, Historique et Critique, entre un Juif Voyageur à Paris et ses Correspondans en divers endroits. Depuis 1735 jusqu'à 1736. Lettres 27. *A la Haye*, chés *Pierre Paupie*.

Pour avoir une idée complete de cet Ouvrage, il faut lire l'Article 71. du Journal de *Trévoux*, page 1349. de Juillet 1736. premiere Partie.

On a imprimé à Francfort, le Catalogue des Médailles qui ont appartenu à feu M. Antoine-Philippe Glock, et qui sont présentement à vendre. Il y en a 3296. avec diverses Antiquités.

La mort de M. Malet suivie de celle de M. le P. Portail, ayant fait vacquer deux Places à l'Académie Française cette Illustre Compagnie élût quelque temps après pour les remplir. M. l'Evêque de Mirepoix, Precepteur de Monseigneur le Dauphin, et M. de la Chaussée, lesquels y prirent séance, et furent reçûs conjointement le 25. de ce mois. Ils prononcèrent chacun un fort beau Discours, auxquels M. l'Archevêque de Sens, Directeur de l'Académie, répondit avec son éloquence ordinaire, Nous

1616 MERCURE DE FRANCE

Nous allons donner une idée de ces trois Discours, qui paroissent imprimés chez Coignard, rue S. Jacques. M. l'Evêque de Mirepoix dit d'abord :

MESSIEURS,

Je ne me le dissimule point à moi-même ; et je me hâte de le publier, par l'intérêt que la reconnoissance m'inspire déjà pour votre gloire. C'est à l'honneur que le Roy m'a fait, que je dois celui que vous me faites aujourd'hui.

Après un court éloge de M. Malet, et après avoir exposé les motifs qui ont déterminé le Roy en sa faveur, et ensuite l'Académie à le recevoir parmi ses membres ; Il continua ainsi. *De si grandes vûës, Messieurs, justifient votre choix, et honorent presque autant que celui sur qui il tombe, mais elles n'affoiblissent point en moi le prix de la grace, que je reçois, ni le sentiment que je dois avoir de votre bonté. Jugez de ma reconnoissance par l'idée que j'ai toujours eüe, de ce que doivent à votre Compagnie tous les François qui cultivent leur esprit, et qui ont quelque amour pour les Lettres.*

Suit une Peinture de l'état languissant des Lettres lors de l'établissement de l'Académie, qui les a restaurées.

Cet

Cet Art, dit-il, de prendre l'homme par lui même, et de le ramener à ce qu'il sent pour lui inspirer ce qu'il doit; ce grand Art de la persuasion étoit pleinement ignoré. Tout alloit à l'esprit: et la secheresse toujours inseparable de ce qui n'est qu'esprit, ne faisoit de tous les Discours qu'un enchainement de belles paroles, sans ame et sans vie, que l'on regardoit, que l'on admiroit comme la souveraine Eloquence, parce qu'en effet le goût et les lumieres n'alloient pas plus loin. Tel étoit l'état des Lettres Françoises, il y a à-peine un Siècle.

L'Eloge du Cardinal de Richelieu, qui forma l'Académie, finit par ces mots. Ce projet étoit-il bien conçu? a-t'il réussi? Laissez-nous répondre, Messieurs, votre modestie nuirait à la gloire de votre Fondateur, à celle même de la Nation.

En effet, continua l'Orateur, quel changement, et de quoi jouissons-nous aujourd'hui! Ce ne fut pas seulement la Langue qui acquit plus de pureté et de politesse; les Esprits eux-mêmes se polirent, se reglerent, et pour parler de la sorte, s'agrandirent. C'eût été d'abord une assés grande victoire que de subjuguier le mauvais goût, et de le bannir; l'Académie alla plus loin presque dès sa naissance. Déjà Balzac pensoit plus ingénieusement; Voiture mettoit plus de sel et

G plus

1618 MERCURE DE FRANCE
plus d'agrément dans ses Ouvrages ; Corneille
s'éleva , et montra toute la Majesté Romaine
dans ses Poësies ; Enfin, Racine sentit , et son
admirable talent d'intéresser et d'attendrir ;
fit souhaiter qu'il ne se fût jamais exercé
que sur des sujets où il pût toucher les cœurs
sans les allarmer. Bien-tôt on secoua le joug
de l'Esprit , ou plu-tôt on aprit au cœur à en
avoir. Tout se ressentit de cette
heureuse révolution. Dans la Chaire , dans
le Barreau , jusques aux Lettres et aux
Conversations , qui ont aussi leur éloquence ,
tout fut rapellé à la nature ; l'Art ne fut plus
employé que pour la découvrir ou pour
l'orner.

Vous donniés toujours le ton , Messieurs ;
et vos Ouvrages tenoient lieu de preceptes
ou de modeles. Je n'ose me raprocher de nos
jours , la verité ressembleroit trop à la flate-
rie. Enfin vous conservâtes le feu sacré :
dans le plus grand danger des Lettres et de
l'Eloquence Françoisé , il y eût toujours
parmi vous des hommes fideles au dépôt de
la vraie et saine Eloquence ; des hommes
qui sçurent se defendre , et defendre les au-
tres de la contagion , si on ose le dire , et du
frivole goût de l'esprit ; des hommes assés
sors pour ne chercher que le vrai beau , et
assés éclairés pour ne le trouver quodans le
simple et dans le naturel ; des hommes ent-
fin

JUILLET, 1736. 1619

fin, qui par l'aimable caractere de leurs écrits découvrirent celui de leur cœur; et que l'on voulut connoître dès qu'on les eût lus.

Dans la suite, en parlant d'une éducation, qui interesse si fort, et avec tant de raison, tout le Royaume; le Docte Prélat traça en ces termes un portrait des grandes qualités naissantes de Monseigneur le Dauphin.

Déjà en effet se develope dans l'Auguste Eleve, tout ce qui brille et charme le plus dans l'Enfance. Un feu, une vivacité tempérés, et rendus encore plus aimable par un fonds de douceur et de docilité, de gayeté même et de joye. Une conception aisée, une mémoire, qui saisit les choses sans presque les apprendre, et qui fait que l'on trouve une vraie instruction où l'on n'avoit aperçu que du badinage et du divertissement. Une curiosité qui s'étend à tout, et ne cesse de faire des questions, des reflexions, des applications du peu qu'il a vu ou appris, justes et promptes, où l'on ne méconnoitroit pas une raison déjà formée. Les Princes ne sont point au-dessus des Loix naturelles; et en effet dans Monseigneur le Dauphin, ainsi que dans les autres Enfans, l'aptitude aux Sciences se fait remarquer bien plu-tôt que l'amour et le goût; mais lors même que la secheresse des premiers Elemens le rebute davantage, et

G ij

qu'il

qu'il le declare ; c'est avec un enjoïement de
des graces qui décelent ses dispositions , et
font sentir que les Sciences pour lesquelles il
est né , sçauront bien s'en emparer un jour ,
et que , pour ainsi dire , il sera sçavant mal-
gré lui.

Que ne point esperer d'un jeune Prince
qui n'est environné que de probité , d'hon-
neur , de Religion ; dont toute la Maison ,
dans un concert et une union qui se rencon-
treroit difficilement dans une Famille , n'a
qu'un même but et un même objet , l'avan-
cement du Prince , et le succès de son éduca-
tion ? Quel sentiment sur tout n'inspirera pas
l'Illustre , le sage Gouverneur , qui a lui-
même tous les sentimens de sa naissance , et
qui n'en a que les sentimens ; qui ennemi
de tout faste et de toute ostentation , ne con-
noît de vraie noblesse que la valeur qui se
sacrifie pour le Service de son Roy , et la
bonté qui ne se plaît que dans le bien qu'elle
fait aux hommes ? d'autant plus capable de
conduire un jeune Prince , et de moderer ses
humeurs naissantes , que dans une continuelle
égalité d'ame et de raison , il semble être né
tout ce qu'il doit être , et n'avoir de passion
que le devoir , qu'il aime même encore sans
passion.

L'Eloge du Roy , qui suit , est de
main de Maître :

Je ne lui parlerai point, dit il, de ce qu'il a à tous momens sous les yeux ; d'un Pere que la Religion soutient au milieu de tous les écueils de l'âge et du Rang, et qui ne cesse de soutenir lui-même la Religion par ses exemples et par son autorité ; qui ne se refuse point à une Guerre juste et necessaire, mais qui rend la Paix à son Peuple, dès que sa gloire, ou celle de son Peuple même le permet ; qui reçut, ce semble, dès ses premières années le plus grand don qui puisse être fait aux Rois, le don du discernement des Esprits, et mit d'abord toute sa confiance dans un Homme, qui s'attira bien-tôt celle de toute la France, de toute l'Europe ; dont le Ministere paisible, et qui ne laisse à souhaiter que sa longue durée, vengera enfin la bonne foi et la probité de l'odieuse estime qu'on fait des raffinemens de la Politique, apprendra aux Siècles à venir, que pour gouverner les Hommes, sans cesser d'en être aimé, il ne faut que les aimer soi-même avec verité, et leur prouver que l'on n'a point d'autre vûe, d'autre interêt que le bien Public, et pour ainsi dire, d'autre Famille que l'Etat et la Patrie.

Nous passons avec regret les beaux traits qui composent l'Eloge du feu Roy, suivi de celui du Chancelier Seguier, et nous venons au dernier article

1622 MERCURE DE FRANCE
d'un Discours qu'il faudroit donner tout
entier pour n'en rien obmettre de beau,
de solide, et d'essentiel.

*Quelle joye donc, et qu'il m'est agréable
de pouvoir la répandre dans le cœur de tous
les bons François ! Oüi, nous avons tout
lieu de l'esperer sur la foi des dispositions
personnelles, et des exemples domestiques ;
si le Seigneur bénit nos soins, et nos
vœux, se prepare et s'éleve un Prince plein
de verité et de douceur. Un Prince éclairé,
qui sçaura connoître le mérite, aimer les
Sciences, favoriser les Beaux Arts ; je
l'ajoute avec confiance, Messieurs, (ma
peine, c'est que vôtre réputation ne laissera
rien à faire à ma reconnoissance :) Un
Prince qui sçaura distinguer vos talens, vous
accorder son estime, honorer l'Académie
Françoise de ses bontés et de sa protec-
tion.*

M. de la Chaussée prit ensuite la
parole, et commença son Discours par
un bel Eloge du grand Magistrat auquel
il succede. Il finit par ce trait-ci le peu
qu'il avoit à dire en Prose :

*Que pouvois je desirer de plus doux et de
plus avantageux, que d'être associé à des
Sages, qui renouvellent entre eux l'union et
les merveilles de l'âge d'or, et qui s'enrichis-
sent mutuellement de tout ce qu'ils ont acquis*

JUILLET. 1736. 1623

de plus rare et de plus précieux ? Dans quel partage avez-vous daigné m'admettre ! mon bonheur me transporte, mes esprits trop contrainsts rompent le frein que je leur avois imposé, le genie qui préside aux miracles que je vois, m'entraîne au-delà de moi-même, il me force à parler ce langage divin.

Ici le nouvel Académicien, emporté par un enthousiasme heureux et très-bien placé, entama une Pièce de Poësie, et il s'exprima, à son ordinaire, avec beaucoup de noblesse et d'énergie. On en jugera par ces Vers :

F R A N C E ! quel changement rapelle ton
Enfance

Tes Fastes confondus, écrits par l'ignorance,
Dans un oubli profond seroient ensevelis.

A peine on connoîtroit la naissance des Lys :

Tes Peuples en tous temps étoient faits pour la
gloire,

Mais ils ignoroient l'Art d'assuter leur Mé-
moire.

Ils avoient des Heros qu'ils ne pouvoient vanter,
Ils faisoient des Exploits qu'ils ne pouvoient
chanter.

A peine ils jouissoient des dons de la nature,
Leur langage indigent, sauvage, sans culture,
Aux besoins de la vie étoit presque borné.

1624 MERCURE DE FRANCE

Et leur esprit alors n'étoit pas plus orné.

La même aridité leur est toujours commune,

La Langue et le Génie ont la même fortune,

Quels progrès mutuels ont-ils faits à la fois !

Esperoit-on de voir un Parnasse François ! &c.

Du langage François telle fut la naissance,

Et tels sont devenus son cours et sa puissance :

Ministre Souverain du plus juste des Rois,

ARMAND, vois ton Ouvrage, et reconnois
ma voix,

Aplaudis comme nous, à ton heureux génie ;

Nous remplaçons enfin la Grèce, et l'Ausonie ;

Ta Langue est triomphante ; aprens tous les
succès,

Dont tu n'as pû goûter que les premiers essais,

Chérie également des Muses et des Graces,

Elle a tous les trésors des deux autres Parnasses ;

France, tu peux enfin célébrer à la fois,

Ton bonheur, tes plaisirs, tes Heros, et tes
Rois :

Rien ne manque à tes vœux, tu sçais l'Art plein
de charmes,

D'employer la parole et de vaincre sans armes.

Tu fais aimer ta Langue à cent Peuples soumis,

Tu la fais adopter même à tes ennemis, &c.

Rapellons-nous les temps de ce nouvel * Au-
guste,

* *Loüis XIV.*

Dont

JUILLET. 1736. 1625

Dont *Armand* et *Segnier* furent les Précur-
seurs ;

Quels prodiges nouveaux n'ont pas vus les neuf
Sœurs !

Héros, qui fus si cher aux Filles de Mémoire,

Ne crains pas que jamais on doute de ta gloire,

L'avenir, comme nous, croira tes actions,

Il n'a qu'à parcourir tant de productions,

Tant d'Ouvrages divers, que ton Regne a fait
naître ;

La gloire des Sujets prouve celle du Maître, &c.

Déjà nous célébrons vos Fêtes * Seculaires,

Depuis que vous tenez les rênes Littéraires,

Vingt lustres sont rentrés dans l'abîme des
temps,

Sans qu'on ait vû ternir vos Fastes éclatans :

L'avenir coulera sous les mêmes auspices,

Vous ne pouvez avoir que des Destins propices.

Non, les Dispensateurs de l'Immortalité,

N'ont point à redouter cette fatalité,

Qui s'exerce à son gré sur tout ce qui respire, &c.

Illustre rejetton du plus grand des Monarques,

Objet de nôtre Amour, digne présent des
Dieux.

Toi, qu'on n'a pas besoin de nommer en ces
lieux.

* L'Académie fondée en 1635.

G v Toi

1662 MERCURE DE FRANCE

Toi , qui fais de nos cœurs tes plus belles Con-
quêtes ,

Tu n'as pas dédaigné d'assister à nos *Fêtes.

Qu'Apollon fût touché de l'honneur éternel ,

Qu'ont reçûs les neuf Soeurs en ce jour solenni-
nel !

Qu'il fut charmé de voir leur Maître au milieu
d'elles ,

Entendre avec plaisir leurs Chansons immor-
telles !

C'est un goût qu'il a joint à l'amour de la Paix :

Minerve l'a rendu sensible à ses attraits :

Elevé dans son sein dès sa plus tendre Enfance ,

Son Disciple a rempli sa plus chere esperance a

Elle l'aime , elle est son guide , et son plus sûr appui.

Et pour comble de biens , elle regne avec lui.

O vous , Modérateurs du Temple de Mémoire ,

Ministres attachés aux Autels de la Gloire ,

Jouissez de vos droits , et portez jusqu'aux Cieux

Les titres éclatans d'un rang si glorieux ;

Quelle place plus noble et plus digne d'envie

Quel emploi pouvoit mieux illustrer votre vie !

Qu'ici l'adoption à des charmes flatteurs !

C'est l'Eloge éternel de l'Esprit et des Mœurs.

Pour moi , prissai-je en tout imiter mes mo-
dèles ,

* Le Roy honora l'Académie de sa presence en

1719.

Et me former aux sons de vos voix immortelles.
 Vous prenez un élève ; il sera trop heureux,
 S'il peut justifier un choix si genereux.

La Réponse de M. l'Archevêque de Sens à ces deux Discours, demanderoit un long Extrait, non seulement à cause de cette étendue, que la matiere comportoit, mais encore par les beautés particulieres dont elle brille.

Nous n'en rapporterons cependant que quelques traits, pour ne point trop sortir des regles, que nous sommes obligés de nous prescrire.

La Mémoire de M. Mallet ne pouvoit gueres être plus honorée que par cette remarque, qui finit son Eloge. *M. Mallet a toujours travaillé dans les Finances, et cependant il est mort sans Richesses, et M. le Premier Président Portail ne pouvoit être mieux loüé que par ces paroles: Ni vous, ni nous, ne pouvons en faire un Eloge plus éloquent que le furent ces regrets simples et sinceres, dont ce Peuple immense qui habite le Temple de la Justice, honora ses Funerailles.*

C'est aussi, Monsieur, continua l'Illustre Orateur, en s'adressant à M. de Mirepoix, par l'Eloquence de vos Sermons, que vous avez été connu du Monde, dont

voire sainte retraite vous avoit séparé. Vous le fuyiés, et il vous suivoit; vous le contumâciés et il vous aimoit: Vous parûtes dans Paris comme un Prophete au milieu d'Israël. Bien tôt la Cour envia à la Ville le fruit qu'elle tiroit de vos Instructions & les Grands en furent édifiés, et encore plus de voire humilité, qui donnoit une nouvelle force à vos Discours, et ils se rangerent en foule au nombre de vos Disciples.

Elevé à la Dignité Episcopale, comme les Saints Pontifes des premiers Siècles, c'est-à-dire, sans autre apui que vos talens, vos vertus, et les vœux du Public, vous n'avez pas regardé ce rang acquis par un long travail, comme un titre qui vous donnoit droit au repos. Vous avez soigné les Brebis confiées à vos soins, avec le même Zele dont la Cour et la Ville avoient été long-temps édifiées, et vous n'avez pas dédaigné d'ouvrir assidûment pour l'Instruction des Peuples grossiers des Campagnes, une bouche accoutumée à annoncer aux Têtes Couronnées les verités du salut, &c.

La suite de cet Eloge est un véritable Art de prêcher chrétiennement et efficacement, à l'exemple de M. de Mirapois.

Puis s'adressant à M. de la Chaussée.
Pour vous, Monsieur, c'est avec des talens
différens

JUILLET. 1736. 1619

differens que vous remplacez, cet Illustre Magistrat que nous avons perdu ; et ces talens sont aussi précieux à l'Académie Française, qu'ils ont été applaudis par le Public, &c.

Je devrois peut-être en qualité de Directeur d'une Académie, à qui la Poësie est chere, m'étendre davantage sur le mérite de vos Comédies : mais l'austere Dignité dont je suis revêtu, m'oblige à être réservé. N'aurois je pas même à craindre qu'on me fit un reproche, si je loüois également, et l'Orateur Chrétien, et le Poëte profane, et si je distribuois à la fois des Eloges, et à celui qui a préparé des Scenes au Théâtre, et à celui qui a compté les Théâtres au nombre des scandales qui excitoient son zele? Non, Monsieur, le reproche seroit injuste. Je puis sans blesser mon caractere, donner, non aux Spectacles, que je ne puis approuver, mais à des Pièces aussi sages que les vôtres, et dont la lecture peut être utile, une certaine mesure de loüanges ; tandis que l'Académie en vous adoptant, donne à la beauté de votre génie, et aux graces de vos Poësies, la couronne qu'elles méritent à ses yeux. Celui-là en effet mérite sans doute, nême de nous, quelque Eloge, qui a banni de sa Scene les passions criminelles, qui corrompent communément nos Spectacles, et qui a sçu faire servir ses fictions Poëriques à donner aux
hom-

1630 MERCURE DE FRANCE
hommes d'utiles leçons. Ainsi en rendant Jus-
ce à la sagesse de vos vûës, on pourra con-
venir sans peine qu'il y a quelque raport en-
tre celui qui condamne nos Théâtres, et celui
qui essaye de les corriger.

Continuez, Monsieur, à fournir à nos
jeunes gens, je ne dis pas des Spectacles,
mais des lectures utiles, qui en amusant leur
curiosité les rapol'ent à la vertu, à la justice,
aux sentimens d'honneur et de droiture que
la nature a gravés dans le cœur de tous les
hommes, et à répan-ire un salulaire ridicule
sur les bizarres goûts de la jeunesse de nôtre
Siècle. Les Orateurs Chrétiens trouveroient
moins d'obstacle au fruit qu'ils desirent, si les
Esprits étoient préparés aux verités Chréti-
ennes par les vertus Morales, et par les senti-
mens que la raison inspire; Car, hélas!
qu'il est difficile de faire de vrais Chrétiens
de ceux qui n'ont pas encore commencé d'être
des hommes raisonnables! Tels sont ceux
que vous avez si bien caracterisés dans les
Préjugés à la mode, &c.

L'Éloge du Roi fût ensuite préparé
par une transition brillante et pathétique.
Nous l'abrégérons le moins que nous
pourons.

L'évenement qui s'accomplit à nos yeux,
l'heureux dénouement que le Roi donne à
cette Guerre qui allarçoit nos défiances, mé-
rite

rite de nous des éloges nouveaux. Autrefois j'ai célébré dans ce Lieu ses vertus, si je l'ose dire, privées et domestiques, qui seules suffisoient pour lui gagner tous les cœurs : je vous le représentois affable dans sa Cour, pacifique dans ses desseins, chaste dans ses plaisirs, équitable dans ses jugemens, modéré dans tous ses desirs. Quelle gloire pour un Roi ! Pouvoir tout ce qu'il veut, et ne vouloir rien que ce qui est juste ! mais le temps nous développe dans le notre, de nouvelles grandeurs, qui doivent consumer notre amour, et enlever notre admiration.

A la mort de LOUIS LE GRAND nous crûmes toutes les merveilles si épuisées par son Règne glorieux, que nous nous bornions à désirer pour son Auguste Successeur qu'il pût les copier, en marchant sur la trace de ses victoires. Notre amour nous rompoit sur notre vrai bonheur ; Dieu nous en préparoit un plus solide, et un autre ordre de merveilles dans la modération et la sagesse de LOUIS XV.

C'est ce que nous présente cette Paix ; dont nous goûtons déjà les prémices ; Paix aussi subite que nos victoires ont été rapides ; Paix dont le plan embrasse toute l'Europe, la calme et la désarme, et qui, admirable dans son projet et étonnante dans

1732 MERCURE DE FRANCE

son succès, ne l'est pas moins dans la manière dont elle se traite et se conclut, &c.

Voilà, Messieurs, quelque chose des prodiges nouveaux du Regne de LOUIS, prodiges peu connus jusqu'à nos jours, voilà ce qu'opere cette intelligence pacifique qui préside à ses Condeils, &c. Voici quel est le fruit de ces sages ménagemens; l'amitié et la justice, la confiance, la droiture, vous acquierent plus de Provinces que vous n'en eussiez acquis par les Victoires. Un Roy * si justement aimé et cependant abandonné si tristement par son Peuple; sans effusion de sang, rentre dans ses droits; et il est reconnu par ses Rivaux même: il sera dédommagé par une Souveraineté plus gracieuse, des Terres ravagées et désolées dont il cede le Domaine. Toutes les Nations de l'Europe reçoivent la Loy, non de LOUIS XV. et de son Ministre, ils n'ont garde de paroître la donner, mais les Nations armées la recevront des mains de l'Equité et de la Justice; LOUIS s'y soumet lui-même par probité et par modération. Toutes les Nations contentes l'admirent et s'empressent de l'imiter.

Manes du Grand ARMAND, que l'avis épuisé, ce semble, toutes les merveilles d'un Ministère glorieux, venez et voyez.

* Le Roy de Pologne.

Tout

JUILLET. 1736. 1653

Tout Grand que vous êtes , ces Evenemens , disons même ces prodiges nouveaux , ne méritent-ils pas vos regards ? Votre gloire est incomparable , mais il reste encore des routes qui menent à une autre sorte de gloire , qui aura aussi ses admirateurs.

L'illustre Directeur fit ensuite un parallèle des deux Cardinaux Ministres , qui commence ainsi : *Le Cardinal DE RICHELIEU remuë toute l'Europe par l'activité de sa politique Le Cardinal DE FLEURY , paisible dans son Cabinet , communique sa tranquillité à toute l'Europe , sans inquietude , sans s'émeouvoir &c.*

Le parallèle finit par ces paroles : *Je ne demanderai pas ici , M M lequel des deux a le plus d'avantage , je laisse volontiers au Cardinal DE RICHELIEU tout l'éclat et toute la splendeur de son Ministère. A Dieu ne plaise que je veuille diminuer la gloire de notre Fondateur. FLEURY , le modeste FLEURY , s'offenseroit si je lui donnois ou la préférence , ou même l'égalité. Mais sans porter de jugement , je dirai simplement ce que mon goût m'inspire. J'aime mieux la paix que la victoire ; la bonne foi que l'intrigue ; la justice que les conquêtes : j'aime mieux voir , en un mot , que la puissance de mon Roy s'accroisse*

1634 MERCURE DE FRANCE

croisse et s'étende sans se faire de jaloux ; et je le crois plus grand, s'il n'a point d'ennemis, que s'il les avoit terrassé tous.

Personne ne nous accusera de prolixité, si nous ajoûtons, en finissant, le trait qui regarde notre Auguste et Pieuse Reine.

A ces avantages assurés, il en succedera sans doute d'autres de jour en jour, dont nous goûterons la douceur sans inquietude et sans allarme Une Reine, modele de toutes les vertus, les attire par ses prieres. Elle nous les prépare même par son heureuse fécondité Vous voudriés encore un Prince : vous l'aurez ; Dieu l'accordera, non à vos vœux impatients, mais à la ferveur d'une Reine selon son cœur Vous verrez six Princesses assises sur les Trônes de l'Europe, porter par tout les leçons de sagesse, de douceur et de bonté qu'elles auront reçûes des exemples En Elles et par Elles LOUIS regnera dans toutes les Cours, sans déroner les Rois : il est une Monarchie universelle, dont l'ambition ne trouble personne. C'est la seule que LOUIS veut se procurer et il l'emportera par l'admiration et par l'amour, &c.

On apprend de Lisbonne que le 9. du mois

JUILLET. 1736. 1633

mois dernier le Docteur Don François Xavier Leitam, Medecin du Roy de Portugal, fut reçu Académicien de l'Académie Royale de l'Histoire, à la place vacante par la mort de Don Diegue de Mendoga, Corte-Real, Secretaire d'Etat. Dans la même Séance l'Inquisiteur Don Nuno-da-Silva Tellés, fut élu Secrétaire de l'Académie, et l'on fit la lecture de deux Dissertations de Don Laurent Botelho de Souto Mayor, et du Pere Don Loüis de Lima, Clerc Regulier de la Congregation de la Divine Providence.

L'Académie s'étant rassemblée le 14 elle nomma le Pere Antoine Dos Reys, de la Congregation de S. Philippe de Neri, pour remplir la place de Censeur de la Compagnie. Don François de Almeida distribua le même jour aux Académiciens le second Tome de son Livre intitulé : *Apparat de la Discipline et des Rites de l'Eglise du Royaume de Portugal.*

L'Académie des Sciences, établie à Petersbourg, ayant fait présent du Recueil de ses Mémoires à l'Académie Royale de l'Histoire, celle-ci doit lui envoyer les 45. Volumes qu'elles a donnés au Public.

EXTRAIT



EXTRAIT d'une Lettre écrite de
Moulins, à M. du V..... Avocat
en Parlement.

LE R. P. de Kerlean, d'une des plus
anciennes Maisons de Bretagne,
nous a donné un Spectacle qui a extrême-
ment plû aux Principaux de cette Ville,
et par sa nouveauté, et par la bonne
grace des jeunes Avocats qui ont plaidé
avec beaucoup d'éloquence. Voici,
Monsieur, le sujet de la Cause. *Cyrus*
déjà Conquerant, et Heros dans la
Guerre, veut aussi devenir Heros paci-
fique, et se distinguer par le plus sage
Gouvernement. Un de ses premiers soins
est de regler le partage des Biens dans
les Familles soumises à son Empire. Par-
mi les Coûtumes établies chés les diffé-
rentes Nations, quatre principales lui
paroissent mériter une attention particu-
liere. Le partage doit-il être égal ou iné-
gal? Suposé l'inegalité, est-ce à l'Aîné,
est-ce au dernier Cadet que l'avantage
doit être accordé? Enfin, doit-on laisser
aux Peres et aux Meres le pouvoir de par-
tager,

JUILLET. 1736. 1637

tager à leur gré leurs Biens entre leurs
Enfans ?

Quatre des plus fameux Orateurs sont
chargés d'exposer les avantages attachés
à chacun de ces Usages, et un Juge le
plus éclairé et le plus équitable, porte
sur cette Matière un Jugement décisif,
qui est aplaudi du Monarque et de toute
la Nation. C'est M. *Philibert Simonin*,
de Moulins, Rhetoricien du College de
cette Ville, qui porta ce Jugement, après
les Plaidoyers de quatre de ses Condisci-
ples ; Sçavoir, *Gilles-Aug.-Charles Oli-
vier Despalivres*, Fils du Maire de Mou-
lins, plaida pour l'égalité. *Jean Baptiste
Châbrier, de Pierre-Fite*, parla pour les
Aînés ; et *Claude-François la Forcade*,
pour le dernier Cadet, plaida sa propre
Cause ; car il est le Cadet de ses Freres,
et quoique cette Cause paroisse la plus
foible des quatre, son Discours plein de
force et d'esprit, parût le plus persuasif
et les Auditeurs sembloient incliner à
lui donner gain de Cause. *Denis de Che-
vany, de Bourbon l'Ansy*, soutint le choix
du Pere et de la Mere. Cette Pièce a fait
beaucoup d'honneur à leur Professeur le
Pere de Kerlean. Il me semble que ces
sortes de déclamations sont plus utiles

aux

463 MERCURE DE FRANCE
aux Ecoliers , que les Tragédies et les au-
tres Pièces de Théâtre.

Vous sçavez parfaitement , Monsieur ,
les argumens que ces jeunes Avocats ont
pû produire pour soutenir leur Cause ;
vous en sçavez même plus qu'ils n'en
ont pû dire , pour ne pas passer les bor-
nes d'une Déclamation ; Vous sçavez
encore mieux à quoi il faut s'en tenir ,
et le Jugement qu'il faut porter : Je
vous prie instamment de l'envoyer aux
Auteurs du Mercure ; je ne crois pas
qu'on ose en interjetter apel. J'ai l'hon-
neur d'être , &c.

A L L E G O R I A .

A Dvolat ad dulces imprudens Musca liquores ,
Et bibit in medio Naufraga lacte necem.

*Disce , Puer , mala quanta ferat tibi grata vo-
luptas.*

Te trahit illecebris , te necat illa suis.

Selon les Lettres de Naples , on a élevé dans
la Plaine de Bitonto une Pyramide de 40. pieds
de hauteur , ornée de trophées et d'emblèmes ,
avec des Inscriptions en diverses Langues , pour
conserver la mémoire de la Victoire que le Duc
de Montemart remporta le 25. May 1734. sur
les Troupes de l'Empereur.

Nous donnerons une Description détaillée de

ce

JUILLET. 1736. 163

de Monument, ainsi que des Réjouissances, des pompeux Spectacles, et des Fêtes données à Naples.

Le premier Samedi de Juillet, l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture, procéda à l'Élection de quelques Officiers.

M. *Christophe*, ci-devant Professeur, fut nommé à la place d'Adjoint à Recteur, vacante par la mort de M. Bertin.

M. *Dumont le Romain*, passa au rang des Professeurs, et M. *Charles Vanlôo*, fut fait Adjoint à Professeur.

Il y eut une Exposition de Tableaux qui attira un concours considérable de Curieux. M. *Dumont* en exposa deux, dont l'un représentoit, *Notre Seigneur baptisé par S. Jean*, et l'autre, *l'Éducation de l'Amour*.

M. *Vanlôo*, y exposa une *Fuite en Égypte* et *Joseph & Putiphar*.

M. *d'André Bardon*, exposa un grand Tableau de 20. pieds de longueur, représentant les bonnes œuvres des Filles de S. Thomas de Villeneuve. Ces Demoiselles s'occupent principalement à donner l'aumône aux Pauvres, à soigner les Malades dans les Hôpitaux; et à l'éducation des jeunes personnes. Ce grand morceau est placé dans l'Eglise des Filles de S. Thomas, rue de Seve. Il a été ordonné par M. le Curé de S. Sulpice.

M. *Natoire*, exposa un Tableau, représentant une Fontaine, sous la figure d'une Naiade, accompagnée d'un Triton, et de deux petits Enfants groupés, avec un Dauphin. Ce morceau est destiné pour la décoration d'un Buffet.

M. *Colin de Vermont*, exposa une Descente de Croix, et deux autres petits Tableaux de l'His-
toire de Telemaque. M.

1692 **MERCURE DE FRANCE**
en boiserie, dans une des Salles du Château des
Thuilleries, que les Curieux ont été voir avec
beaucoup de satisfaction, et nous sommes per-
suadés que ce morceau, où la Peinture, la Scul-
pture, et l'Architecture, se trouvent employées
avec beaucoup de discernement et de goût, don-
nera en Pologne, où il doit être transporté,
une idée très-avantageuse du progrès des Beaux
Arts en France. Il est destiné pour être placé
dans un magnifique Château, près de la Ville
Capitale de Varsovie, appartenant au Comte de
Bialinski.

Ce Cabinet, d'une construction absolument
nouvelle, a 17. pieds 3. pouces en carré de tout
sens, en dedans œuvre, sur 14. pieds de hau-
teur. Il est percé de 5. ouvertures; Sçavoir, la
Porte d'entrée, placée vis-à-vis la cheminée, et
quatre croisées, (deux de chaque côté,) avec leurs
chambranles, dont le couronnement porte im-
mediatement sous la corniche, et paroît la sou-
tenir et former l'architrave.

La face qui se presente en entrant est la che-
minée, dont le chambranle est d'un marbre vert
de mer, de forme nouvelle; au-dessus est une
glace de 8. pieds 6. pouces de haut, sur 4. pieds
et demi de large, richement décoré par des
contours, qui ont leur liaison avec le chambran-
le de marbre, et du milieu desquels les deux bras
de cheminée, ou girandoles, qui sont de bronze
doré d'or moulu, prennent naissance.

La corniche de ce côté-là, fait ressortir en sui-
vant les mêmes formes qui entourent le haut de
la glace: Aux deux côtés de la cheminée, sont
deux Tableaux de 8 pieds et demi de haut, sur
4. pieds 4. pouces de large; cette proportion,
comme l'on voit, est à deux pouces de largeur
près,

près, la même que celle de la glace de la cheminée, et se trouve agréablement répétée dans les deux autres Tableaux, dont on doit parler ensuite.

De ces deux Tableaux, à côté de la cheminée, l'un, représente Venus et Adonis, et l'autre, Zephire et Flore, chacun avec leur bordure de bois doré, et des orillons aux coins qui sont variés avec goût.

Le lambris d'appui est composé d'un couronnement, et au-dessous d'un panneau avec un grand ornement en bas relief doré, orné de guirlandes de fleurs, partie Sculpture & partie Peinture; (mélange qui produit un effet singulier;) et du côté des quatre angles principaux, ou encoignures du Cabinet, ce couronnement du lambris d'appui s'élève et vient se lier avec le montant des panneaux de chacun des coins, qui sont pareillement ornés de Peinture en camayeux, rehaussé d'or, représentant la Géométrie, la Guerre, la Chasse et la Musique.

Au-dessus du cartelame et du couronnement du lambris, s'élève un panneau contourné en forme de pilastre, terminé par un cartel au niveau de la frise, qui fait panache sur l'angle rentrant, auquel on a ménagé un arrondissement dans les quatre coins: Les Peintures en camayeux qui ornent ce panneau supérieur, représentent les quatre Elemens, et le tout se termine par un rouleau d'ornemens, au-dessus duquel est attaché un feston de fleurs, qui sert de couronnement à la corniche, et fait ressaut en avant corps.

Tout ce qui vient d'être expliqué jusqu'ici de ces ornemens, se trouve également répété dans la face opposée à la cheminée; c'est-à-dire,

H ij pour

1694 MERCURE DE FRANCE
pour les Tableaux et panneaux qui accompagnent
les deux côtés de la Porte d'entrée.

Reste à parler des deux côtés où l'on a placé
les croisées ; il s'en trouve deux dans chaque côté,
ornés de leurs chambranles, et dans l'entre-
deux un trumeau de glace, avec un couronne-
ment qui pose jusques sur la frise de la corni-
che.

Au bas de chacun de ces deux trumeaux
s'avance une Table de marbre vert de mer,
avec son pied doré en forme de console, sur
un fond enrichi d'ornemens de Peinture, qui
forment liaison avec les consoles.

Le côté de la Porte qui fait face à la chemi-
née, est aussi revêtu de son chambranle ; son
couronnement est d'une forme bien imaginée,
et qui fait aussi liaison avec la corniche.

Les lambris d'appui sont dans le même goût
qu'à la face de la cheminée, et les Tableaux de
ces deux côtés, qui sont face aux deux, dont
la cheminée est accompagnée, et dont on a déjà
parlé, représentent *Diane* et *Endimion*, pour
l'un, et *Bacchus* avec *Ariane*, pour l'autre ;
le tout de la même hauteur et dans la même dis-
position.

Cet Ouvrage a été imaginé, dessiné, et con-
duit par les soins et sous les yeux de M. Meis-
sonnier, dont les talens, qui sont si con-
nus, lui ont mérité la place de Dessinateur or-
dinaire du Cabinet du Roy.

On vient de donner au Public LES AGRIMENS
CHAMPESTRES, Pastorale mise en Musique par
M. Chauyon, Auteur de plusieurs Ouvrages qui
ont réussi, et d'autres que ses amis le pressent
de publier. Ce Divertissement, qui a été exécuté

JUILLET. 1736. 1695

à S. Cloud, en présence de S. A. R. et d'une nombreuse Cour, avec toutes sortes d'applaudissemens, par la gayeté, la variété et les nouveautés dont la Musique est remplie, est à grand Chœur, avec Simphonies pour les Violons, Flûtes, Hautbois, Tymbales, Trompettes, Tambourins de Marseille, Musettes, Vieilles, Cors de Chasse, Violles, Bassons, Violoncelles et pour toutes sortes de voix, en sorte que chacun peut y trouver de quoi satisfaire son goût; il est d'ailleurs propre à former différens Concerts, étant divisé de façon qu'on peut l'exécuter par fragmens. Il n'y est point parlé d'amour ni de Bacchus qui entrent presque toujours pour quelque chose dans les paroles Lyriques; le tout compose une partition *in folio* de 136 pages. Le prix en blanc est de 6. livres. Ce Livre se débite chés le sieur Ballard, rue S. Jean de Beauvais, au Mont Parnasse, à la Regle d'or, rue S. Honoré, et à la Croix d'or, rue du Roulie.

.. Nous avons reçu de Dijon un Imprimé de 8. pages *in 4.* intitulé *Bibliothèque de Musique à vendre*, dont nous ne pouvons pas donner ici le détail, qui est extrêmement long. Ces Livres dont la plupart sont *in 4.* et quelques-uns *in fol.* contiennent presque tous les *Opera-Tragédies*, les *Opera-Ballets*, plusieurs *Divertissemens* ou *Pastorales*, *Cantates*, 12. Livres de *Motets* à grands Chœurs par M. de la Lande, *Concerto* ou grandes *Symphonies*, &c. *Sonates* à Violon seul, &c. *Airs Italiens*. Il y a aussi quelques *Instrumens à vendre*.

.. La Vente commencera à Dijon le 20. de Septembre 1736. Il faudra s'adresser à M. Beauillet, Notaire à Dijon, rue Chanoine.

H iij. Le

1696 MERCURE DE FRANCE

Le sieur *Lainois*, Machinistè de Monseigneur le Dauphin, qui a eù l'aplaudissement de L. M. et de toute la Cour, donne avis au Public, qu'il fait voir une Machine utile et agréable aux Connoisseurs. Elle est composée de cinq corps de Pompe sans piston ni frottement, faisant monter leurs eaux dans differens réservoirs, avec une facilité surprenante, qui forme plusieurs jets, et dont l'eau retourne toujours à sa source; ce qui représente parfaitement la circulation du sang.

De l'autre côté est un Moulin à poudre à canon, et au-dessus on y voit un Moulin à bled, qui tourne à tout vent, lequel Moulin fait agir plusieurs leviers et leve un soufflet pour allumer le feu dans un fourneau à salpêtre, pour la perfection du Moulin à poudre à canon.

On voit une Figure qui tire de l'eau d'une Cisterne, par le moyen d'un chapelet à cul-de-hotte.

On y voit aussi différentes autres Figures mouvantes, faisant chacune différentes manœuvres.

Un Carillon, qui pendant tout le courant de la Foire, jouera chaque jour trois airs differens, et changera de lui-même d'airs de jour à autre.

Ce qu'il y a de plus surprenant est une Renommée, qui, au commandement du Maître, obéit de maniere qu'elle fait mouvoir toute la Machine.

Cette Machine n'a jamais paru, et surprendra les Curieux, tant par sa grande utilité, que par ses effets extraordinaires. Le tout Mécanique, Physique et Hydraulique.

Cet Ouvrage, porté à la plus haute perfection, causera aux Curieux une admiration qui ne leur permettra de détourner la vûe que pour marques leur entière satisfaction.

Cette Machine se voit à la Foire S. Laurent, rue de la Lingerie, N^o. 43.

JUILLET. 1736. 1697.

Le sieur *Jacques Pastre*, établi à Amsterdam, proche la Tour de la Monnoye, donne avis qu'il vient de finir la grande Horloge de 240 pieds de hauteur, pesant 3600. livres, et surpassant les fameuses Horloges de Strasbourg et de Lyon. Cette Horloge est à vendre, et on la peut voir chés lui à toute heure.

Il continuë à faire de la Porcelaine de papier, dont le vernis est très-blanc et la peinture pareille à celle de la vieille Porcelaine du Japon : Il en fait de diverses formes et usages. Il racomme aussi la véritable Porcelaine cassée, et quand même il y auroit des Pièces perduës, il en fait de nouvelles, sans presque que cela y paroisse.

Il fait aussi des Poupées fines à la mode, avec des yeux de verre, et habillés; comme aussi des Ouvrages fins de Cire, des Masques fins et des Nés à moustache au naturel.



C H A N S O N.

Belle Iris, vos regards pouroient charmer les Dieux,

En moi vous allumez une secrette flamme ;

Ne pourai-je jamais faire naître en votre ame

L'amour que je prends dans vos yeux ?



On voit les ardeurs les plus belles
Eprouver un sort rigoureux,

1698 MERCURE DE FRANCE

Et les Amans les plus fideles,
Sont souvent les plus malheureux.



S P E C T A C L E S.

L'Académie Royale de Musique continue toujours avec un très grand succès les Représentations du Ballet de *l'Europe Galante*, et le Public ne se lasse point d'applaudir un Ouvrage si parfait.

Le 2. Juillet on donna, par extraordinaire pour les Acteurs (selon la coutume) une Représentation des *Indes Galantes*, avec l'Acte nouveau des *Sauvages*, qui fut suivi de l'Acte de la *Proverbe Galie*, détaché du Ballet des *Fêtes de Thalie*.

On prépare un Opera nouveau, sous le titre de *Ballet des Romains*, qui sera joué le mois prochain. Nous en rendrons compte au Public.

TAMBOURIN de l'Opera d'Achille et Deidamie, dansé par la Dlle Camargo. Parodie. Par M. Fuzillier le fils.

Vous, que l'Amour blesse,
Suivez la tendresse,

Aux

t 1736.



on-
une
res,
ille,
et
ting
les

Fi v

1697 MERCURE DE FRANCE

Et les Amans les plus fideles,
Sont souvent les plus malheureux.



S P E C T A C L E S.

L'Académie Royale de Musique continuë toujours avec un très grand succès les Représentations du Ballet de l'*Europe Galante*, et le Public ne se lasse point d'applaudir un Ouvrage si parfait.

Le 2. Juillet on donna, par extraordinaire pour les Acteurs (selon la coutume) une Représentation des *Indes Galantes*, avec l'Acte nouveau des *Sauvages*, qui fut suivi de l'Acte de la *Proverbe Galie*, détaché du Ballet des *Fêtes de Thalie*.

On prépare un Opera nouveau, sous le titre de *Ballet des Romans*, qui sera joué le mois prochain. Nous en rendrons compte au Public.

TAMBOURIN de l'Opera d'Achille et Deidamie, dansé par la Dlle Camargo. Parodie. Par M. Fuzillier le fils.

Vous, que l'Amour blesse,
Suivez la tendresse,

Aux

FRANCE

1736.

cus.



LES.

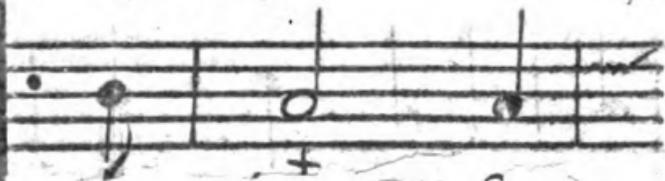
Musique con-
très grand
du Ballet de
ne se lasse
si parfait.
par extraor-
don la coû-
des Indes Ga-
des Sauvages
de la Pro-
des Fêtes de

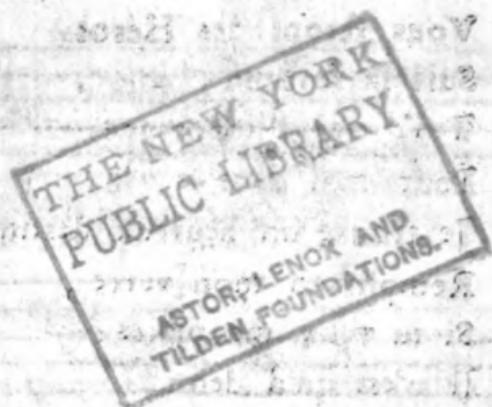
veau, sous
qui sera
rendrons

d'Achille
le Camar-
lier le fi's.

e,

Aux





JUILL
Aux pieds d'une
Soyez toujours d
Vivez dans l'Hi
Volez à la glo
Guerriers, vos
Vous feront de
Sais la fortune
Toi, qui l'imp
Pour moi dans
Je trouve un b
Remplis en me
Si tu veux me
Il n'est qu'à d
Tu n'es pas m
Est-ce ainsi qu
Que ton bras
Vuide ce flac
Je me conno
Le vrai Bour
Peut bien re
Vois - tu s
Ne deviens

Le 14. le
nerent la pre
Pièce nouve
avec un Div
dont la M
très-goutée

JUILLET. 1736. 269.

Aux pieds d'une Iris
Soyez toujours épris.
Vivez dans l'Histoire,
Volez à la gloire ;
Guerriers, vos travaux
Vous feront des Héros.
Suis la fortune,
Toi, qui l'importune.
Pour moi dans le via
Je trouve un heureux destin.
Remplis en mon verre,
Si tu veux me plaire ;
Il n'est qu'à demi,
Tu n'es pas mon ami.
Est-ce ainsi qu'on verse ?
Que ton bras s'exerce,
Vuide ce flacon,
Je me connois au bon.
Le vrai Bourgogne
Peut bien rendre yvrogne ;
Vois-tu sa couleur ?
Ne deviens-tu pas buveur ?

Le 14, les Comédiens Italiens don-
nerent la première Représentation d'une
Pièce nouvelle en Prose et en trois Actes,
avec un Divertissement et un Vaudeville,
dont la Musique est de M. Mouter, et
très-goutée. Cette Pièce qui a pour titre
H v les

1700 **MERCURE DE FRANCE**
les *Fées*, est de M. Romagnesi : elle est
fort aplaudie ; on en parlera plus au
long.

Le 7 Juillet, l'Opera Comique donna
une Piece nouvelle en trois Actes, en
Vaudevilles, avec des Divertissemens,
de la composition de M. Carolet ; elle
a pour titre les *François au Serail*, et a
été aplaudie du Public.

Le 19, on donna encore une petite
Piece nouvelle en un Acte, qui a pour
titre l'*Illusion* ; elle fut jouée à la suite
de celle dont on vient de parler, avec
un nouveau Divertissement.

Le 30, ils rejoüerent l'Acte des *En-
nemis reconciliés*, qu'on avoit donné à
l'ouverture du Théâtre ; il fut suivi d'un
nouveau Ballet ingénieusement composé
et très-bien exécuté ; il est intitulé les
Fêtes Galantes.

Les Comédiens François donnerent
le 10 Juin, une petite Piece en prose,
et en un Acte, intitulée le *Legs*. L'Au-
teur de cette Comédie ne s'est pas encore
nommé. On en a jugé diversement ; ce-
pendant tout le monde convient que
cet Ouvrage est plein d'esprit et très-
bien écrit. En voici un Extrait succinct,
qui

J U I L L E T. 1736. 1708
qui peut tenir lieu d'Argument.

L'objet principal de l'action théâtrale ; est fourni par un testament , dans lequel on legue quatre cent mille francs à un Marquis , à la charge d'épouser une jeune fille appelée *Hortense* , faute de quoi , la moitié du legs sera donnée à cette même *Hortense*.

C'est *Hortense* qui ouvre la Scène avec un Chevalier qu'elle aime , et dont elle est aimée ; elle le prépare au Personnage intéressé qu'elle veut joüer ; persuadée que le Marquis à qui les quatre cent mille liv. sont leguées , ne l'aime point , et qu'il aime une Comtesse , parente du Chevalier à qui elle fait confidence du piège qu'elle va lui tendre ; elle lui persuade que l'amour qu'il a pour elle , ne court aucun risque ; elle justifie autant qu'elle peut cette vûë d'intérêt , qui pourroit lui faire quelque tort dans son esprit , en lui faisant entendre que n'étant pas assés riches l'un et l'autre pour pouvoir vivre dans une certaine aisance , elle ne scauroit se résoudre à renoncer à deux cent mille francs de plus , qu'elle peut lui apporter en mariage ; le Chevalier approuve sa ruse et se retire voyant venir *Frontin* , Valet du Marquis , qui ne l'aime point , et *Lisette* , Suivante de
H v j la

la Comtesse , dont le Marquis est amoureux. Hortense commence par payer d'avance Frontin et Lisette pour un service qu'elle veut exiger de l'un et de l'autre ; Lisette refuse d'abord l'argent qu'Hortense lui met entre les mains ; mais Frontin croiroit déroger à sa qualité de Gascon , s'il ne prenoit pas ce qu'on lui donne de si bonne grace. Lisette veut rendre l'argent qu'Hortense lui a donné , à la première proposition qu'elle lui fait de porter la Comtesse à répondre à l'amour du Marquis ; Frontin au contraire promet à sa bienfaitrice de la servir , et lui dit qu'il a de violents soupçons de l'amour du Marquis pour la Comtesse ; Hortense se retire , après avoir seulement exigé le secret de Lisette et dit à Frontin qu'elle accepte ses offres de service ; Frontin fait une déclaration d'amour à Lisette , pour l'engager à servir Hortense ; Lisette lui répond qu'elle ne l'aime point , et lui fait entendre qu'elle se gardera bien de porter sa Maîtresse à se marier avec le Marquis , attendu que ce mariage nuïroit à sa petite fortune , et que la Comtesse , si elle venoit à se marier , ne seroit pas si libérale envers elle , qu'elle l'est dans l'état de veuve.

Pendant cette contestation entre Eloa-
tin

JUILLET. 1768. 1703

fin et Lisette. le Marquis, Amoureux de la Comtesse et Maître de Fronrin arrive, et comme il est, à ce qu'il dit, extrêmement timide, il prie Lisette de vouloir bien lui sauver les risques d'une déclaration d'amour auprès de son aimable Maîtresse; Lisette, fondée sur son petit arrangement d'intérêt, s'y refuse, et lui fait entendre qu'elle se broüilleroit et le broüilleroit lui-même avec la Comtesse, si elle lui faisoit connoître l'amour qu'il a pour elle; le Marquis perd courage, mais Fronrin le rassure, et le prie de venir prendre avec lui des mesures pour réussir dans ses projets amoureux.

Lisette persiste dans le dessein d'empêcher un mariage qui ne convient point à ses intérêts. La Comtesse vient; Lisette, qui ignore le penchant secret que sa Maîtresse a pour le Marquis, ne lui parle de la commission dont ce timide Amant a prétendu la charger, que pour le tourner en ridicule; la Comtesse trouve très mauvais qu'elle lui en fasse une peinture si désavantageuse, et plus mauvais encore qu'elle lui ait dit que l'Amour dont il a voulu lui faire parler, le broüilleroit avec elle.

Lisette commence à se douter que le
Marquis

1704. MERCURE DE FRANCE

Marquis est mieux qu'il ne pense dans le cœur de la Comtesse ; Frontin vient annoncer à la Comtesse que son Maître lui demande très-respectueusement un moment d'entretien , la Comtesse lui dit qu'elle est prête à l'entendre , et congédie Lisette qui voudroit rester , pour nuire au Marquis. Frontin appelle son Maître , et lui dit tout haut que Madame la Comtesse est prête à lui donner audience. Le Marquis approche ; il dit à la Comtesse qu'il voudroit bien la consulter sur une affaire très-importante ; la Comtesse lui répond qu'elle seroit ravie de pouvoir lui être bonne à quelque chose ; le Marquis lui dit qu'elle pouroit lui être excellente ; il lui expose la peine où il est sur le legs en question , attendu qu'il n'aime pas la Marquise , et que ne pouvant se résoudre à l'épouser , il faudra qu'il partage avec elle les quatre cent mille livres dont il n'est légataire que conditionnellement. La Comtesse lui dit qu'il vaudroit mieux qu'il perdît tout son bien , que de se marier à une personne qu'il ne sauroit aimer ; le Marquis enhardi par les bontés de la Comtesse , ajoute que non-seulement il n'aime pas Hortense , mais qu'il en aime une autre éperdûment ; la Com-

tesse

tesse pour l'engager à s'expliquer plus
 nettement, redouble ses bontés pour
 lui ; elle le prie de lui dire quel est l'ob-
 jet de son amour ; le Marquis la prie à
 son tour de le deviner ; enfin après un
 Dialogue où le caractère de bonté d'une
 part, et de timidité de l'autre, est très-
 ingénieusement peint par l'Auteur, et
 par le jeu des Acteurs, le Marquis plus
 encouragé que jamais fait sa déclaration
 à la Comtesse ; mais allarmé du ton sé-
 rieux qu'elle prend, pour garder les biens-
 séances que le sexe exige en pareille oc-
 casion, il lui répond brusquement qu'il
 ne l'aime pas, puisqu'elle prend si mal
 la chose ; le ton de colère qu'il prend en-
 gage la Comtesse à renoncer à son ca-
 ractère de douceur ; ils sont prêts à se
 Brouiller pour toujours ; Hortense sur-
 vient, elle arrête le Marquis prêt à se
 retirer ; elle le prie de s'expliquer sur la
 disposition du testament ; elle lui dit
 d'un ton fâché qu'il est bien humiliant
 pour elle de faire la première démarche ;
 et qu'il auroit dû lui épargner cette hon-
 te ; elle lui déclare qu'elle est aimée du
 Chevalier, mais que ce ne sera qu'au re-
 fus de celui à qui le testament la destine
 qu'elle consentira à recevoir sa main ; le
 Marquis lui dit sechement qu'il l'épou-
 sera, puisqu'on l'y force. Hortense

Hortense ne se déconcerte point ; elle dit qu'on aille chercher un Notaire à Paris ; Lisette appelle Frontin , et lo veut charger de cette fâcheuse commission ; Frontin dit au Marquis son Maître qu'il a tout fait préparer pour cette partie de Chasse qu'il lui a proposée , et que pour lui Frontin , il s'étoit destiné à courir le Lievre , et non pas le Notaire ; le Marquis ne sachant comment sauver les deux cent mille francs , témoigne son embarras à la Comtesse ; elle lui conseille d'en proposer la moitié qu'elle lui prêtera ; l'offre est refusée par Hortense , qui ne veut rien lâcher de sa proie. Hortense se retire ; le Chevalier qui a été présent à toute cette altercation veut la suivre ; la Comtesse l'arrête , et lui remontre toute la honte du procédé de la Marquise ; elle lui dit qu'il lui est honteux à lui-même de se prêter à des démarches si intéressées ; le Chevalier lui répond qu'il doit se prêter à tout ce qui peut faire plaisir à l'objet de son amour , et qu'en épousant Hortense , il auroit un regret éternel de lui avoir fait perdre une succession dont ils auront besoin l'un et l'autre.

Le Chevalier s'étant retiré , la conversation se renouë entre le Marquis et la Comtesse .

JUILLET. 1736. 1707

Comtesse, moitié colere, moitié amour.
Enfin le Marquis ayant fait connoître à
la Comtesse qu'il consentiroit à lâcher
les deux cent mille francs, s'il étoit sûr
d'être aimé de celle à qui il feroit ce sa-
crifice, la Comtesse lui avouë que, nul-
gié toutes ses brusqueries, il ne laisse pas
d'être aimé, plus qu'il ne mérite de l'être ;
le Marquis encouragé lui demande
sa main à baiser, la Comtesse la lui don-
ne ; Hortense et le Chevalier sont char-
més de les trouver dans la situation fa-
vorable, où ils les souhaitoient ; les deux
cent mille livres sont cedées à Hortense,
et le double mariage se fait, du consen-
tement même de Lisette, qui pendant
le cours de la Pièce, a trouvé le secret
de se raccommoier avec sa Maitresse, et
peut être avec Fronsin. Au reste cette
Pièce est parfaitement bien jouée, on la
trouve imprimée et en vente chés le
Breton, Quai des Augustins.

On doit donner sur le Théâtre Fran-
çois, une Tragédie nouvelle qu'on repe-
te actuellement, sous le titre de *Phara-
mon*, Premier Roi de France.

NOU-



NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE ET PERSE.

ON mande de Constantinople, du commencement du mois dernier, que le Comte d'Osterman, Vice-Chancelier de Moscovie, a écrit au Grand-Visir, par ordre de la Czarine une Lettre, dans laquelle il essaye de justifier les Actes d'hostilité commis par les Troupes de S. M. Czarienne contre les Turcs.

Selon ce Ministre, la Moscovie en plusieurs occasions a eu sujet de se plaindre de la Porte, quoique les deux derniers Czars, la feuë Czarine, et la Czarine actuellement regnante, ayent toujours observé les Traités avec toute l'exactitude possible. Il dit que dans les années 1713. 1714. 1715. et 1716. les Turcs et les Tartares ont fait plusieurs irruptions dans diverses Provinces de la Moscovie, qu'ils ont ravagé entièrement celles de Tabun, de Czaritzin, de Jasasse et de Dmitrow; qu'ils se sont emparés de celles de Charkow et d'Isum; qu'ils ont brulé un grand nombre de Bourgs et de Villages appartenans à S.M.Cz. et qu'ils ont fait esclaves plus de 80000 de ses Sujets.

Après avoir rapporté le détail de plusieurs autres entreprises qu'il accuse la Porte d'avoir formées ou suscitées dans les années suivantes contre la Moscovie, il ajoute que les Augantzes et les Lesgintzes ayant par leur révolte réduit la Perse à l'extremité, et le Czar Pierre I. à qui il im-
portoit

JUILLET. 1736. 1759

portoit de rendre la tranquillité à ce Royaume, y ayant envoyé des Troupes pour les obliger de quitter les Armes, la Porte avoit pris ces Rebelles sous sa protection ; que quoique cette démarche fut contraire aux Traités conclus antérieurement entre les Turcs et les Moscovites, le Czar Pierre I. avoit consenti d'en signer un nouveau, dans lequel on avoit réglé les limites de la Turquie et de la Moscovie du côté de la Perse, que bientôt les Turcs s'étoient trouvés trop resserrés dans les bornes qui leur avoient été prescrites par ce Traité, qu'ils s'étoient rendus maîtres d'Ardevil et de plusieurs autres Places, et que sans l'opposition d'Eschref, Chef des Augantzes, ils auroient joint Hispahan à leurs autres conquêtes.

Le Comte d'Osterman assure que lorsque la Porte eut conclu la Paix avec Eschref, et que Schah-Thamas, après les avantages qu'il remporta sur cet Usurpateur, eut déclaré la guerre aux Turcs, la Moscovie, malgré les efforts de Schah-Thamas pour l'engager à lui donner du secours, ne voulut prendre aucun engagement avec lui ; que dans la suite la Porte ayant invité la Moscovie à s'employer de concert avec elle pour finir les troubles de la Perse, la Moscovie offrit d'y concourir de tout son pouvoir ; que si les résolutions prises à ce sujet n'eurent point d'exécution, ce ne fut que parce que la Porte déclara qu'elle avoit changé de dessein et qu'elle ne voulut point qu'aucune Puissance se mêlât des différends des Turcs avec les Persans ; que nonobstant toutes les injustices que les Moscovites prétendoient avoir éprouvées de la part des Turcs, la Porte n'eut pas plutôt témoigné qu'elle soupçonnoit la Moscovie de vouloir étendre sa domination,

1710 MERCURE DE FRANCE

miratiôn jusques dans la Géorgie, que S. M. Cz. restituâ à la Porte les Places situées sur les Côtes de la Mer Caspienne, en exigeant seulement qu'elles demeureroient unies pour toujours au Royaume de Perse, sans pouvoir être cedées sous quelque prétexte que ce fût à aucune Puissance Etrangere; et que S. M. Cz. seroit comprise dans le futur Traité de Paix entre les Turcs et les Persans, comme Puissance amie de l'un et l'autre des Parties contractantes.

Le Comte d'Osterman rapelle ensuite dans cette Lettre les Actes d'hostilité commis par le Kan des Tartares de la Crimée, dans le Daghestan, et ce Ministre finit en disant que la Czarine ne pouvoit donner une preuve plus convaincante du désir qu'elle avoit de conserver la Paix avec le Grand Seigneur, qu'en demandant d'être apellée comme Puissance amie à la conclusion du Traité de Sa Hautesse avec le Roy de Perse, après avoir refusé de s'unir à celui-ci contre le Grand Seigneur; que Sa Hautesse a rejeté la proposition de S. M. Cz. et a déclaré qu'elle regardoit les Moscovites comme ses ennemis, qu'ainsi il ne reste plus à la Czarine que de songer à sa propre défense.

Il assure cependant que S. M. Cz. malgré les raisons qui l'ont déterminée à prendre les Armes, ne fait la guerre que dans l'intention de parvenir à la Paix et de trouver les moyens de procurer à l'avenir la sûreté de ses Etats et le repos de ses Sujets; que si le Grand Seigneur est dans les mêmes dispositions et qu'il veuille nommer des Ministres Plénipotentiaires, elle fera de son côté toutes les démarches nécessaires pour contribuer à la fin de la guerre; qu'au reste elle espere que Sa Hautesse voudra bien permet-

se à M. de Wisnakow de sortir librement de Turquie, ainsi que cela se pratique en pareille occasion entre les Nations civilisées.

EXTRAIT d'une Lettre de Constantinople du 13. May 1736.

LE premier de ce mois, les Ministres de la Porte, ont reçu des Lettres du Gouverneur d'Asoph, qui leur confirme que les Moscovites en avoient formé le Siege depuis le 26. Mars dernier, la confirmation de cette nouvelle a fait redoubler l'activité avec laquelle on travailloit déjà aux préparatifs de la guerre. A l'issue d'un Divan dans lequel il fut résolu que le Grand Seigneur resteroit à Constantinople et que le Grand Visir iroit à Andrinople, on fit faire des Prieres publiques pour la prospérité des Armes de Sa Hautesse. On a envoyé chercher de tous côtés des Chevaux que l'on attend incessamment au nombre de cent mille: tout le monde est en armes, les chemins sont couverts de Troupes qui vont au rendez-vous qui leur a été donné à Batabada près de Bender, et le Capitan Pacha, qui depuis le 15. du mois d'Avril étoit sorti du Port de Constantinople, est entré le 11. de celui-ci dans la Mer Noire avec une Flotte de deux Frégates de 60. pieces de Canon, de 11. Galeres et de 7. Galiottes, qui depuis a été augmentée de 30. Galiottes et de 20. Brigantins; tous ces Bâtimens ont été construits, mis en Mer et équipés en 20. jours de temps, et on en fait encore construire un pareil nombre qui sont destinés également à aller joindre le Capitan Pacha.

M. Fawkenor, nouvel Ambassadeur d'Angleterre a eu ses audiences du Grand S.igneur et du

du Grand Visir, et a reçu et rendu ses visites de ceremonie à tous les Ministres Etrangers qui sont en cette Cour.

P. du 29. May 1736.

Les Queues de Cheval furent hier exposées à la Porte et le Grand Visir doit faire dans peu de jours sa sortie de Constantinople pour aller camper à un endroit appelé Daout Pacha, qui en est éloigné de deux lieues.

R U S S I E.

Les Lettres de Petersbourg, portent que le 18. Juin, Kulifa Mirza Caffa, Ambassadeur du Roy de Perse, eut une audience particuliere de la Czarine, et il lui aprit qu'un Convoy considerable de munitions de bouche et de guerre que le Pacha de Tripoly de Sirie conduisoit à l'Armée Outhomane en Perse, avoit été attaqué par Thamas Kouli-Kan, qui s'en étoit rendu maître après un combat très-vif et très-long.

Depuis l'arrivée du premier courier par lequel la Czarine a reçu la nouvelle de la prise des Lignes de Precops, Sa M. Cz. a sçu le détail des circonstances de cette action par un second courier, qui l'a informée qu'à l'attaque des Lignes, le Prince de Hesse Hombourg commandoit le centre; que l'aile droite étoit commandée par le Lieutenant Général Sagreski, et l'aile gauche par le Prince Ismailoff; que le Major-Général de Biron, cousin du Grand Chambellan de la Czarine, étoit monté le premier sur le haut du retranchement des ennemis; que le Comte de Munich étoit monté immédiatement après lui, et y avoit planté le premier le Drapeau; que ce Général aussi-tôt après
avoir

avoir forcé les Lignes , avoir profité de la conservation des Tartares , pour s'emparer d'une Tour qui restoit à prendre ; qu'il avoit détaché pour cet effet un Regiment d'Infanterie avec quelques pièces de campagne, et que les Jannisaires qui la gardoient , l'avoient abandonnée sans faire la moindre résistance ; que le lendemain le Comte de Munich ayant fait les dispositions nécessaires pour emporter d'assaut le Château de Precops , et ayant fait avancer deux Détachemens avec ordre de l'attaquer par deux endroits différens , le Commandant à leur approche avoit arboré un Drapeau blanc , et avoit envoyé deux Officiers pour demander à capituler ; que le même jour au soir on avoit signé la capitulation ; que le deux du mois dernier , la garnison composée de 2300 hommes étant sortie du Château , le Comte de Munich y avoit fait entrer 800 Grenadiers , et qu'on y avoit trouvé 80 pièces de canon de fonte et une grande quantité de munitions.

Deux autres couriers ont rapporté que le Comte de Munich avoit divisé son Armée en plusieurs Corps , afin de tenir les Tartares renfermés dans la Crimée , & de les empêcher de former aucune entreprise & d'interrompre le Siège d'Asoph ; qu'il ne laisseroit dans les Lignes qu'un nombre suffisant de Troupes pour les garder , & qu'il employeroit le reste de l'Armée à s'emparer des principales Places du Pays ; qu'il détacheroit deux Corps de Troupes pour former le Siège de Caffa & celui de Karasu , et qu'il alloit marcher avec le gros de l'Armée vers Bacciesaray , Capitale de la Crimée ; qu'il comptoit de se rendre bientôt maître de cette Place , mais que le Siège de la première

si encore des deux autres pouroit être long, parce qu'elle étoit défendue par deux Châteaux du côté de la Terre; qu'actuellement les vivres & les fourrages étoient extrêmement rares dans la partie Septentrionale de la Crimée, parce que le Pays avoit été ruiné par les Tartares & que c'étoit la raison qui le déterminoit principalement à pénétrer dans la partie Méridionale, où il eseroit de trouver plus facilement des subsistances.

On a appris par les Lettres de la fin du mois dernier, que le Comte de Munich avoit envoyé à Petersbourg, sous l'escorte de 200 Cosaques les principaux Officiers Tartares qui ont été faits prisonniers à l'attaque des Lignes. Ce Général a envoyé en même temps à la Czarine les queues de cheval et les timbales qu'on a enlevées aux ennemis.

Depuis qu'il a quitté le Camp qu'il occupoit dans les environs de Precops, S. M. Cz. n'a reçu aucune nouvelle de sa marche, ce qui donne lieu de croire qu'il persiste dans la résolution de s'avancer vers Bacciesaray, Capitale de la Crimée, & que les Tartares n'ont encore fait aucune tentative, pour s'y opposer. Il y a d'autant plus d'apparence qu'ils ne l'inquiéteront point dans cette marche, qu'ils se sont retirés du côté du grand desert voisin de la Romanie, et que le Prince de Hesse Hombourg assure que les Troupes qu'il commande ne découvrent plus aucun des détachemens des ennemis dans les environs des Lignes où elles sont retranchées.

Les Lettres du même Général marquent que quelques-uns des Cosaques de l'Ukraine qui étoient soumis au Grand Seigneur, ont demandé

JUILLET. 1736. 1713

mandé d'être reçus sous la protection de la Czarine.

Le Feldt Maréchal Lesci a mandé à S. M. Cz. que les Troupes de la Garnison d'Asoph avoient fait une nouvelle sortie, et qu'elles avoient comblé quelques uns des travaux des Assiegeans, mais qu'elles avoient été repoussées après avoir fait une perte considérable. Il ajoutè, qu'outre trois batteries qu'il venoit d'établir, il faisoit battre la Ville par plusieurs pièces de canon, placées sur neuf Praames qu'il avoit fait avancer sur le Tanais jusqu'à une petite distance de la Place.

On a appris par les mêmes Lettres, que le Major Général Brili ayant joint le Feldt-Maréchal Lesci avec un Corps de 6000 hommes de Troupes réglés, et avec 4 ou 5000 Cosaques, l'Armée des Assiegeans étoit actuellement de plus de 30000 hommes, et que le grand nombre d'Officiers et de Soldats, que la Garnison avoit perdus dans les sorties, l'avoit considérablement affoiblie.

La Czarine ayant été informée que le Grand Seigneur lui avoit déclaré la guerre, et que le Grand Vizir devoit partir le 16 du mois passé, pour aller se mettre à la tête de l'Armée que Sa Hautesse se propose d'envoyer contre les Moscovites, et qui sera composée de 60000 hommes, S. M. Cz. a ordonné que huit Régimens et 20000 Cosaques aient renforcer les Troupes commandées par le Comte de Munich et par le Prince de Hesse Hombourg.

Les Troupes qui ont été en quartiers pendant l'hiver dans le Royaume de Bohême, ont reçu en même temps ordre de se rendre, avec le plus de diligence qu'il sera possible, au

Camp

Camp du Lieutenant Feldt Maréchal Leontiev, que le Comte de Munich a détaché avec un Corps considerable de Troupes, pour aller se poster sur le bord du Dnieper, afin d'empêcher que les Tartares de Budziack et de Bielgrood ne passent cette riviere.

Le bruit court qu'il avoit été résolu dans le Divan, de faire arrêter & d'envoyer aux Tours des Dardanelles M. Wisnakow, Résident de la Czarine à Constantinople; mais que les représentations faites au Grand Vizir par quelques Ministres Etrangers, l'avoient déterminé à se contenter de le faire conduire sous une escorte jusqu'à la frontiere.

On apprend par les Lettres du commencement de ce mois, que Thamas Kouli Kan a envoyé à Petersbourg, pour donner part à la Czarine de la résolution que la Noblesse Persane a prise de le proclamer Roy, un Ambassadeur extraordinaire, auquel S. M. Cz. a accordé une Audience particulière.

On avoit appris que Donduck Ombro, Kan des Calmouques soumis à S. M. Cz. avoit attaqué un Corps de Tartares du Cuban et l'avoit entièrement défait. Les Lettres par lesquelles on a appris les circonstances et le détail de cette action, marquent que ce Kan ayant reçu avis qu'environ 30000 Tartares du Cuban étoient rassemblés sous les ordres de Murse Batyr Asima, il s'étoit mis en marche le 14 du mois d'Avril dernier avec 40000 hommes pour s'opposer à leurs entreprises; qu'il les avoit joints sur les bords de la riviere de Cuban dans un endroit où ils étoient campés très-avantageusement; mais que leur situation et la précaution qu'ils avoient eue de se faire un retranchement

de

de leurs chariots et de leurs bagages ne l'avoient pas empêché de les attaquer ; que Gordon Norma son fils , à la tête de la moitié de l'Armée , avoit commencé l'attaque ; que la victoire avoit été fort longtemps incertaine , et que les Calmouques avoient perdu beaucoup de monde , mais qu'enfin ils avoient forcé le retranchement , et qu'ils avoient passé au fil de l'épée tous les Tartares qui étoient tombés entre leurs mains , n'ayant épargné que les femmes et les enfans qu'ils ont faits esclaves au nombre de plus de 20000.

Le même Kan a donné ensuite avis à la Czarine qu'après cette défaite il s'étoit mis en marche pour aller attaquer un autre Corps de Troupes de Tartares , qui étoit campé à quelque distance du lieu où il avoit remporté cette victoire : comme la situation du Camp dans lequel les Troupes étoient retranchées étoit trop avantageuse , pour qu'on pût esperer de les y forcer , il s'étoit contenté de les y tenir enfermées , jusqu'à ce qu'il eût été joint par plusieurs Kans de Cubardie et de Terki ; que lorsqu'il eut reçu ce renfort , les Tartares , pour éviter le sort qu'avoient éprouvé les Troupes de Basyr Asima , avoit offert de se soumettre à Sa M. Czarienne , à condition qu'elle ne consentiroit dans aucune circonstance , pas même dans celle d'un Traité de paix , qu'ils rentrassent sous la domination du Grand Seigneur. La Czarine leur a promis ce qu'ils demandoient , elle leur a accordé en même temps une étendue considérable de Pays entre les Rivieres de Milk et de Cuma. Sa M. Cz. voulant marquer sa consideration à Donduk Ombro , lui a envoyé le Cafetan et le Sabre , suivant l'usage établi parmi les Princes Mahometans. I ij Oa

1716 MERCURE DE FRANCE

On a appris en dernier lieu les particularités suivantes du Camp devant Azoph. Le Feldt Maréchal Lesclé ayant fait avancer quelques Troupes pour s'emparer d'un Poste où il avoit dessein d'établir une nouvelle batterie, 2000 Janissaires, soutenus de 300 hommes de Cavalerie, étoient sortis de la Place, et avoient attaqué le détachement des Moscovites avec beaucoup de valeur; que le détachement auroit même été obligé de se retirer, si 500 Grenadiers n'avoient marché à son secours, que les Turcs, dans la crainte d'être coupés par ces Grenadiers, avoient pris le parti de rentrer avec précipitation dans la Ville, et que les Dragons les avoient poursuivis jusqu'aux palissades.

Ces Dépêches ajoutent que les jours suivans on avoit achevé les Lignes de circonvallation, qu'on avoit fortifiées par plusieurs redoutes; que le Général Lesclé avoit fait construire un Pont sur le Tanais, pour faciliter la communication entre les Troupes campées sur les deux bords de cette Rivière, et qu'on avoit élevé en même temps deux Forts à la droite et à la gauche de son embouchure, dont l'entrée étoit ouverte de la défendue par un grand nombre de Galliottes armées: desorte que les Assiégés ne pouvoient recevoir aucuns secours par la Mer noire.

Que le 12 du mois dernier, toutes les Batteries établies par le Feldt Maréchal Lesclé, avoient commencé à tirer, que le même jour une bombe étoit tombée sur le principal magasin à poudre des Assiégés, et l'avoit fait sauter; que la plupart des maisons voisines de ce magasin avoient été renversées, et qu'un grand nombre d'habitans et de soldats de la Gar-

ANON

aison avoient péri dans cette occasion.

Le même Courier a rapporté que malgré le feu continuel et les fréquentes sorties des Assiégés, les Moscovites avoient, tellement avancé leurs travaux, qu'ils étoient en état de battre incessamment le corps de la Place.

On vient de recevoir avis de l'Ukraine, que le premier de ce mois le Pacha qui commandoit dans Asoph, avoit rendu la Place aux Moscovites; que selon les Articles de la Capitulation, le Général L. set avoit fait entrer des Troupes le même jour dans l'Ouvrage couronné, et que le lendemain il devoit prendre possession de la Ville.

On vient de recevoir avis par un Courier du Comte de Munich, que sur la nouvelle de la marche de l'Armée qu'il sommoit, la Garnison Turque qui étoit dans Kosiow, Ville assez considérable de la Crimée, et ayant un bon Port sur la Mer Noire, l'avoit abandonnée et s'étoit embarquée pour Constantinople, que le Comte de Munich avoit envoyé des Troupes pour prendre possession de cette Place, et qu'on y avoit trouvé 20 pièces de canon de fonte et beaucoup de munitions de guerre.

Les mêmes Lettres marquent que le Comte de Munich comptoit d'arriver vers la fin de ce mois à Bacciesaray, Capitale de la Crimée. On mande aussi de Petersbourg, que le Lieutenant Feldt-Maréchal Leontiew ayant formé le Siège du Fort de Kimburne, situé sur le bord du Dnieper vis-à-vis d'Obzakow, la Garnison de ce Fort avoit capitulé le 19 du mois dernier, et qu'on étoit convenu que le Gouverneur laisseroit quelques Otages, qui demeureroient au Camp jusqu'à ce qu'il eût fait remettre 250

1718 MERCURE DE FRANCE

Moscovites, qui avoient été faits prisonniers avant le Siège.

P O L O G N E.

L'Ouverture de la Diette générale de Pacification, se fit à Warsovie le 25 du mois de Janvier par une Messe solemnelle à laquelle le Roy Auguste assista avec tous les Senateurs Ecclesiastiques et Séculiers, et les Députés de la Noblesse. S. M. s'étant renduë ensuite dans la Salle des Sénateurs, et chacun ayant pris séance, le Primat fit un Discours pour exhorter la Noblesse à ne plus écouter aucune haine particulière, et à s'occuper uniquement du Bien public. Lorsque les Députés des Palatinats furent retirés dans leur Chambre, le Comte Poninski, Maréchal de la Confédération faite en faveur du Roy Auguste, prononça un Discours qui avoit le même objet que celui du Primat, et il les invita à proceder à l'élection d'un Maréchal de la Diette, ce qui a été fait depuis, et le choix est tombé sur le Comte Rzewuski. Le lendemain de cette Election, les Députés de la Noblesse furent admis à baiser la main au Roy Auguste.

Les Conférences entre le Baron de Keiserling, Ministre de la Czarine, et les Commissaires nommés par la République, pour regler les limites de la Pologne et de la Moscovie, ont recommencé sur la fin du mois dernier. Ce Ministre a déclaré que le Czar Pierre I. n'avoit promis de restituer la Livonie aux Polonois, qu'à condition que la République entretiendroît à ses dépens une Armée de 40000 hommes pendant la dernière guerre de la Moscovie avec le Suede.

Suede ; que la Pologne n'ayant point rempli cet engagement , la Moscovie avoit suporté seule tout le poids de la guerre , et avoit été obligée de pourvoir en même temps à sa défense et à celle de la République ; qu'outre la perte que cette guerre avoit causée à la Moscovie , le Czar en signant la Paix avec la Suede avoit payé deux millions d'écus ; et que la Livonie ayant été l'objet de la guerre , on n'étoit pas en droit d'exiger de la Czarine la restitution de cette Province , avant que les dépenses qu'elle avoit occasionnées à la Moscovie , ayent été remboursées par la Suede ou par la Pologne.

Le Baron de Keiserling ayant ajouté que pour ce qui regardoit le renouvellement des anciens Traités , la Czarine laissoit à la République une entière liberté sur cet article , mais qu'elle demandoit une décision sur l'affaire de Curlande ; les Commissaires ont répondu qu'ils ne pouvoient mettre cette affaire en délibération sans le consentement unanime de la République.

On croit que le Baron de Keiserling ne continuera point ses instances à ce sujet , et que suivant la resolution prise il y a quelques années à Mittau , on attendra la mort du Duc Ferdinand pour regler les prétentions de la République , celles de la Czarine , et celles de la Noblesse de Curlande.

Presque toutes les Séances de la Diète de Pacification ont été assés tumultueuses , mais dans celle du 9. de ce mois , les Députés s'étant accordés sur les principales affaires qui avoient été mises en délibération , ils se joignirent au Senat , et après la lecture des Actes de la Diète , le Roy Auguste accompagné des Senateurs et

1726 **MERCURE DE FRANCE**
des Deputés de la Noblesse, se rendit à l'Eglise
de S. Jean, où l'on chanta le *Te Deum*, au bruit
d'une triple salve de l'Artillerie de la Ville et du
Château de Varsovie, en action de graces de
l'heureux succès de la Diette.

Les Seigneurs et les Gentilshommes qui compo-
soient cette Diette, ont réglé avant de se sepa-
rer que l'annistie ne seroit point générale, es-
qu'on en excepteroit tous ceux qui n'ont point
servi dans les Troupes de la Couronne pendant
les derniers troubles, et ceux qui y ayant servi
ont commis des violences sans nécessité ou sans
un ordre exprès de leurs Commandans, et qu'on
annulleroit toutes les Confederations faites par
les differens Partis, &c. Qu'après la mort du
Duc Ferdinand, les Etats de Carantoe, s'il ne
laissoit point d'heritiers mâles, auroient droit
d'élire un Souverain, lequel seroit confirmé par
le Roy Auguste.

ALLEMAGNE.

LE Comte Joseph Lothaire de Konig a été
déclaré Président du Conseil Aulique de
Guerre, à la place du feu Prince Eugene de Sa-
voye. L'emploi de Vice à Président du même
Conseil a été donné au Comte de Kevenhullen,
qui commande les Troupes Imperiales en Ita-
lie.

La Princesse Anne-Victoire de Savoye, Niece
et Héritiere du feu Prince Eugene, arriva le 5.
de ce mois à Vienne.

Le 11. de ce mois, on célébra dans l'Eglise
Métropolitaine de Vienne, un Service solennel
pour le repos de l'ame du Prince Eugene de
Savoye. Le Cardinal Archevêque y officia pon-
tificalement

fficalement, et le Duc de Lorraine y assista, ainsi que le Prince Charles son Frere : L'Oraison funebre fut prononcée par le Père Peckhart, de la Compagnie de Jesus.

Le 12. et le 13. on fit encore dans l'Eglise Métropolitaine deux autres Services pour le même Prince. La Messe fut célébrée le 12. par M. Breitenburger, Evêque d'Antigonie, et le 13. elle le fut par M. Maricon, aussi Evêque *in partibus*. Le Catafalque qu'on avoit élevé dans le même lieu de l'Eglise, avoit 70. pieds de hauteur. Il representoit un Tombeau soutenu par six figures allégoriques, et environné de douze colonnes.

S. M. Imp. a écrit à M. Dahlam, son Ministre à Constantinople, de suivre le Grand Visir à l'Armée, afin d'être à portée d'employer sa médiation pour rétablir la Paix entre la Turquie et la Moscovie.

On apprend de Berlin, que le Roy de Prusse se rendit le 9. Juillet à Rosenbourg, pour voir l'Acqueduc qu'il a fait construire dans les environs et qui a une demie lieue de longueur, &c. Le 11. S. M. visita le Haras de Tarkehmen, un des plus considerables qu'il y ait actuellement en Europe.

Selon les avis de Ratisbonne, le Roy de la Grande Bretagne a écrit aux Electeurs, Princes et autres Etats de l'Empire, de la Confession d'Ausbourg, une Lettre par laquelle il les assure qu'il voit avec beaucoup de plaisir qu'ils approuvent ses démarches pour faire rétablir le Traité de Westphalie. Il ajoute que les dispositions dans lesquelles ils paroissent être à ce sujet, sont également justes et louables; que ses sentimens sont si conformes aux leurs, qu'il

1722 MERCURE DE FRANCE,
est résolu d'employer ses soins de concert avec
les Etats Généraux, afin de faire réussir cette
affaire, selon les souhaits du Corps Evangéli-
que; que dans cette vûe il s'efforcera d'enga-
ger l'Empereur et le Roy Très-Chrétien, à
suivre dans cette occasion la sagesse et l'équi-
té avec lesquelles ils ont coutume de se con-
duire dans toutes les autres, et à consentir que,
conformément à la Déclaration donnée par
S. M. I. en 1734. et à l'Article XXI. du Traité
d'Utrecht, le Traité de Westphalie soit observé
dans l'Empire, comme une Loi qu'on ne puisse
jamais interpréter dans un sens illusoire. S. M.
Br. finit sa Lettre en disant, que si par ses bons
offices, joints à ceux des autres Puissances Pro-
testantes, il peut conduire à une heureuse fin
une affaire qui interesse à un tel point le Corps
Evangélique, il n'aura pas de plus grande joye
que d'avoir pu donner cette marque d'affection
aux Princes et autres Etats qui le composent.

Les Lettres de Stockolm marquent, que le
Roy de la Grande Bretagne a fait proposer au
Roy de Suede, de conclure un Traité semblable
à celui qui fut conclu il y a deux ans entre l'An-
gletèrre et le Dannemarck.

ITALIE.

LE 27. Juin les Commissaires de la Chambre
Apostolique s'assemblerent au Palais du
Quirinal pour les relevances des Fiefs qui re-
lèvent du S. Siege: il n'y eut point de protesta-
tion pour ce qui concerne le Royaume de Na-
ples, et l'ont fit seulement lecture d'un Chiro-
graphe du Pape, avec la clause *Tempus et tem-
pora non currunt*: à l'égard des Etats de Parme

et

JUILLET. 1736. 1723
et de Naissance, le Fiscal de Rome fit une protestation laquelle fut admise.

Les Lettres de Venise portent que le Gouvernement fait frapper une grande quantité de nouvelles espèces d'argent, qui représentent d'un côté S. Marc, et de l'autre une Galeasse, avec ces mots : *Provinciis maritimis data.*

On imprime un nouveau Decret, par lequel le Senat accorde divers privileges aux Sujets de la République, qui s'appliquent au commerce, particulièrement à ceux qui négocient dans les Echelles du Levant.

PORTUGAL ET AFRIQUE.

Six Vaisseaux de l'Escadre Angloise qui est dans la Rade de Lisbonne, sont partis le mois dernier sous les ordres de l'Amiral Balchen pour retourner en Angleterre. Il n'y avoit plus au commencement de ce mois que 13. Vaisseaux de guerre du Roy de la Grande Bretagne, en y comprenant le Rippon, le Centurion et le Windsor, chacun de 60. pièces de canon, lesquels sont entrés depuis peu dans ce Port, et qui se disposent à remettre incessamment à la voile pour Spithead.

On écrit de Lisbonne que Don Bernard Pereira de Berredo, Gouverneur et Capitaine General de Mazagam, a donné avis au Roy qu'ayant été informé qu'un Vaisseau Corsaire de Salé étoit à l'ancre dans la Baye d'Azamor, il avoit envoyé deux Barques armées pour s'en emparer, et que tous les Maures qui étoient sur ce Bâtiment avoient été faits esclaves, à l'exception d'un seul qui s'étoit sauvé à la nage.

I vj. On

174 MÉRCURE DE FRANCE

On a appris en même temps, que Muley-Abdalla étoit remonté une seconde fois sur le Trône de Maroc, et que Muley-Ali son frere, ayant été abandonné par les Noirs, avoit été obligé de se retirer dans les Montagnes.

Le Pacha Rocci, qui étoit Gouverneur d'Azamor, et qui avoit embrassé le parti de Muley-Ali, a passé à Lisbonne pour éviter les suites du ressentiment de Muley-Abdalla, et le Roy le fait traiter avec beaucoup de distinction.

D'autres Lettres d'Espagne, portent que la nouvelle révolution arrivée dans le Royaume de Maroc, ayant empêché M. Linslager d'exécuter la Commission dont il avoit été chargé par les Etats Generaux auprès de Muley-Ali, ce Capitaine est revenu à Cadix.

Il a rapporté que Muley-Abdalla, depuis qu'il est remonté sur le Trône de Maroc a fait punir de mort plusieurs des principaux d'entre ceux qui étoient attachés aux intérêts de Muley-Ali: que le Pacha Selim Fegulli, General de l'Armée de ce dernier avoit été tiré avec ses quatre fils d'une Mosquée où il s'étoit réfugié, lorsqu' Muley-Ali avoit été abandonné par les Noirs, et que Muley-Abdalla, après lui avoir fait souffrir plusieurs tortures, l'avoit fait tuer à coups de lance; que le corps de ce Pacha avoit été traîné ensuite hors de la Ville, et exposé sur le grand chemin; et que ses quatre fils qui avoient été présents à son supplice, avoient été menacés d'un traitement encore plus rigoureux s'ils ne découvroient pas où il avoit caché ses trésors.

Le Capitaine Linslager a ajouté que trois
Alcades

JULI E T. 1736. 1724

Abdalla avoient subi le même sort que Te-guelli, qu'il se passoit peu de jours, sans que Muley-Abdalla fit arrêter quelqu'un de ceux qui lui étoient suspects, et que le moindre murmure contre la sévérité de son gouvernement, costoit ordinairement la vie, ou du moins la liberté.

HOLLANDE ET PAYS-PAS.

LA Lettre que le Grand Visir a écrite aux Etats Generaux par ordre de Sa Hautesse, porte que les Empereurs Ottomans ont toujours observé comme une Loy fondamentale de l'Etat, non seulement de conserver l'amitié de leurs Alliés, mais encore de contribuer au soutien et au bonheur de tous les Amateurs de la Justice; qu'en conséquence de ce principe, ils ont été dans tous les temps également fideles à remplir leurs engagements, et attentifs à obliger les autres de remplir les leurs; que lorsque l'ignorance ou la mauvaise conduite de quelques particuliers ont donné occasion à des différens entre la Porte et les Puissances voisines, elle a toujours été la première à chercher les moyens de les terminer de la manière la plus convenable; que souvent elle a sacrifié d'importants intérêts, à l'amour de la Paix, qu'elle ne se détermine ordinairement à faire la guerre, que lorsqu'il ne lui reste point d'autre ressource pour faire écouter à ses Ennemis la voix de la raison.

Le Grand Visir prétend que les Moscovites n'ont été ni aussi religieux observateurs de la Justice, ni aussi zelés amateurs de la Paix que les Turcs, et que ces derniers leur ont donné quelquefois sujet de se repentir de leurs entreprises.

ses. Il rapelle à cette occasion la victoire remportée par les Turcs sur les Moscovites près de la Riviere de Pruth , et il fait l'éloge de la clémence dont les Vainqueurs userent à l'égard des Vaincus. Selon lui les Moscovites n'en ont pas eû par la suite plus d'attention à ne pas mécontenter la Porte ; ils ont tenu une conduite contraire aux maximes établies chés tous les Princes , et ils ont porté le mépris de la bonne foi jusqu'à exciter les Persans à continuer de faire la guerre aux Turcs.

Il ajoute que le Ministre qui réside à Constantinople de la part de la Czarine , a toujours répondu lorsqu'on lui a fait des représentations sur ces manieres irregulieres d'agir , que S. M. Cz. desiroit de continuer la Paix ; que ce Ministre a donné plusieurs assurances reiterées que les Moscovites ne commettraient aucune hostilité contre les Nations voisines , et que non seulement les Ministres de la Porte , mais même les Ambassadeurs des Puissances médiatrices , ont crû devoir se reposer sur des promesses si solennelles.

Le Grand Visir se plaint ensuite de l'irruption faite par les Moscovites dans la Crimée et de leur entreprise sur la Ville d'Asoph. Il dit que le Grand Seigneur étant réduit à la nécessité de se défendre , et ayant consulté à ce sujet le Divan et les Chets de la Milice , a résolu de déclarer la guerre à la Czarine.

A la fin de sa Lettre il marque aux Etats Generaux qu'il la leur écrit pour leur faire connoître que les Moscovites ont été les agresseurs , et pour les mettre , en les instruisant fidellement de ce qui s'est passé , en état de prendre des mesures pour l'avenir et de déliberer sur la maniere dont ils

JUILLET. 1736. 1717

ils doivent se conduire à l'égard de Sa Hautesse
et de S. M. C. Il ajoute que le Grand Seigneur
espere que leur conduite sera conforme à ce
qu'on doit attendre de leur attachement aux de-
voirs de l'amitié.

GRANDE-BRETAGNE.

EN conséquence des résolutions prises dans le
Conseil tenu le 28. de ce mois, la Reine a
fait publier une Proclamation par laquelle il est
défendu à tous les Sujets du Roy d'entretenir au-
cun commerce direct ni indirect avec les Rebel-
les de l'Isle de Corse.

Le 25. Juillet, entre deux et trois heures après
midy, pendant que les Cours tenoient leurs Séan-
ces, à Westminster, quelqu'un jetta à la porte de la
Salle où la Cour de la Chancellerie s'assemble, un
paquet, dans lequel il y avoit une certaine quan-
tité de poudre enfermée, et y mit le feu. Le pa-
quet étant sauté en l'air avec un très-grand bruit,
il en sortit plusieurs billets imprimés, par les-
quels on avertisoit le Public qu'on bruleroit ce
jour là en plusieurs endroits de la Ville l'Acte
pour autoriser le Roy à emprunter 600000. liv.
sterlings, celui pour mettre une imposition sur
les Liqueurs distillées, et celui pour empêcher
la contrebande. A ces billets étoient joints quel-
ques Libelles injurieux contre Leurs Majestés et
contre le Parlement. Le Lord-Chancelier a or-
donné au Grand Juré de faire les perquisitions
nécessaires pour découvrir les Auteurs de cet at-
tentat, et de les poursuivre comme coupables de
haute trahison.

FRANCE.



FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE premier Juillet, la Reine, après avoir entendu la Messe dans la Chapelle du Château, fut relevée de ses couches, avec les ceremonies accoutumées, par l'Archevêque de Rouen, son Premier Aumônier.

Le 2. Le Roy alla coucher à la Meurte, d'où S. M. partit le lendemain pour Chantilly.

Le 6. le Roy partit de Chantilly, et S. M. arriva le même jour au Château de Compiègne.

Le 4. il y eut Concert chés la Reine. M. de Blamont, Sur Intendant de la Musique du Ro. (en semestre) fit chanter le Prologue et le premier Acte du Ballet de l'*Europe Galante*, les trois Actes suivans furent continués le 9. et exécutés dans la plus grande perfection; les principaux Rôles furent remplis par les Diles *Antier*, *Errmens*, aînée et cadette, et *Lenner*, et par les sieurs d'*Angerville*, *Chassé* et *Trouou*. Tous ces beaux Morceaux de Musique ont reçu à la Cour les mêmes applaudissemens qu'à la Ville.

Le 11. la Reine entendit le Prologue et le premier Acte de *Rolland*, qu'on continua le 18. et le 26. Les premiers Rôles ont été chantés par les Diles *Dogy*, *Lenner* et *Fel*, et par les sieurs d'*Angerville*, *Trouou*, *Chassé*, *Guedon* et le *Cler*.

Le

Le 15. Monseigneur le Dauphin alla dîner au Château de la Meure, et sur le soir il alla se promener au Cours.

Le 26 la Reine entendit la Messe dans la Chapelle du Château et S. M. y communia par les mains de l'Archevêque de Rouen, son Premier Aumônier.

La Fête de sainte Anne, Patronne de M. de Vandeuil, Ecuyer du Roy, très connu par les excellens Hommes de cheval qu'il a formés, a été célébrée avec éclat cette année par les Gentilshommes de l'Académie Royale dont il est le Chef. On tira un très beau Feu d'artifice dans le grand Manège découvert, où il y avoit une très-belle Illumination, en présence d'une nombreuse Assemblée de Seigneurs et de Dames qui y avoient été invités. On admira l'ordre et la politesse de cette jeune Noblesse, qui faisoit les honneurs de cette brillante Fête.

L I S T E des Benefices que le Roy a accordés le 27. Juin 1736.

A Bbaye Commandataire de S. Honorat de Lerins, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Grasse, à M. d'Antelmy, Evêque de Grasse.

Celle de S. Manois de Toul, Ordre de S. Benoît, en faveur de M. Boyer, Evêque de Metz.

Celle de Belleville, Ordre de S. Augustin, Diocèse de Lyon, à M. de Narbonne Pellet.

Celle de Fontmorigny, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Bourges, à M. de Chaumont.

Celle

1730 MERCURE DE FRANCE

Celle de *S. Ambroise de Bourges*, Ordre de *S. Augustin*, à *M. Meallet de Fargues*.

Celle de *Barzelles*, Ordre de *Cîteaux*, Diocèse de *Bourges*, à *M. de Lisle du Gast*.

Celle de *Fontenelles*, Ordre de *S. Augustin*, Diocèse de *Luçon*, à *M. de Quene de Valcourt*.

Celle de *Trissay*, Ordre de *Cîteaux*, Diocèse de *Luçon*, à *M. Gaborit*.

Celle de *Prébenoit*, Ordre de *Cîteaux*, Diocèse de *Limoges*, à *M. Xavier de la Cypierre*.

Celle de *Valcroissant*, Ordre de *Cîteaux*, Diocèse de *Dic*, à *M. Berger de Malissoles*.

Celle de *S. Sever de Rustan*, Ordre de *S. Benoît*, Diocèse de *Tarbes*, à *M. Noguez*.

Celle de *Noyers*, Ordre de *S. Benoît*, Diocèse de *Tours*, à *M. le Riche*.

L'Abbaye de *S. Julien d'Auxerre*, Ordre de *S. Benoît*, à la *Dame de Ragny*.

Celle de *Essay*, Ordre de *Cîteaux*, Diocèse de *Sez*, à la *Dame de Mailly*.

Le Prieuré de *Lavaudieu*, Ordre de *S. Benoît*, Diocèse de *S. Flour*, à la *Dame de Montboissier Beaufort Canillac*.

Du 18. Juillet 1736.

Le Prieuré Commandataire Conventuel et Electif de *S. Michel de Lodeve*, Ordre de *Grammont*, à *M. de Narbonne Pellet*.



M O R T S.

LE 25. Juin *Charles-Gaspard Dodun*, Marquis d'Herbault en Blaisois, Commandeur et Grand Trésorier des Ordres du Roy, Lieutenant-
Général

JUILLET. 1736. 1731

General pour S. M. au Gouvernement de l'Orléanois et Blaisois, mourut après une longue maladie à Paris, âgé de 57 ans presque accomplis, étant né le 7 Juillet 1679. Il avoit été d'abord reçu Conseiller au Parlement de Paris; à la quatrième des Enquêtes le 4. Janvier 1702. et ensuite Président en la même Chambre le 7 Janvier 1710. Il fut nommé au mois de Juin 1720 à l'Intendance de Bourdeaux, qu'il n'accepta pas; reçu Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, au mois de Juin 1721, avec des Lettres de compatibilité pour sa Charge de Président, et nommé au mois de Décembre suivant l'un des Commissaires des Finances. Le Roy ayant créé le 22 Mars 1722 quatre nouvelles Charges d'Intendans des Finances, il en fut pourvu d'une; mais le 21 Avril suivant il fut déclaré Contrôleur Général des Finances, et prêta serment le lendemain pour cette Charge. Il l'exerça jusqu'au 13 Juin 1726, qu'il en donna sa démission. Il obtint par Lettres Patentes du mois de Mars 1723 l'érection en titre de Marquisat de sa Terre d'Herbault, qu'il avoit acquise en 1719. Il avoit prêté serment de fidélité pour la Charge de Grand Trésorier des Ordres du Roy le 26 Mars 1724, et pour la Lieutenance générale de l'Orléanois et Pays Blaisois le 13 Septembre suivant. Il étoit fils de feu Charles-Gaspard Doullun, Seigneur du Boulay, d'Accherés et des Chaises, mort Conseiller honoraire du Parlement de Paris, le 24. Janv. 1716; et d'Anne-Marie Gayardon, morte le 22 Avril 1682. Il avoit été marié le 10 Juillet 1703 avec Marie-Anne Sachot, née le 24 Janvier 1683, fille unique de feu Etienne Sachot, Avocat au Parlement de Paris, célèbre dans sa Profession;

et de Marie-Valentine Crespin du Vivier ; il la laisse veuve sans enfans. Il a fait par son Testament son Légataire universel Gayardon de Levignont , Conseiller au Parlement de Paris , son Cousin germain , et fils de Jean Baptiste-Jacques Gayardon , ci devant Seigneur de Berz , et de Levignont , Receveur Général des Finances de Soissons , et actuellement l'un des Intendants du Commerce.

Le *Baron d'Elz* Maréchal de Camp des Armées du Roy , et Commandeur de l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis , mourut près de Thionville. Il étoit Allemand de nation , et de même Maison que Philippe Charles Baron 'Elz , actuel Archevêque de Mayence , Grand-Chancelier dans la Germanie , et Electeur du S. Empire Romain , depuis le 9. Juin 1732. Il avoit été a tresfois Capitaine dans le Régiment d'Infanterie de Silbery ; et après s'être distingué au Siège de Bonn en 1703 il eut une Commission de Colonel d'Infanterie , et fut depuis retourné à la suite du Régiment de Saxe Allemand , et fait Brigadier le premier Fevrier 1719 ; et enfin Maréchal de Camp le 20 Fevrier 1734. Il avoit été employé en cette qualité en Allemagne pendant les deux dernières Campagnes de 1714 et 1731.

Blaise Lafirgué , natif de Florence , mourut vers la fin du mois de Juin , âgé de 108 ans , à la Teste de Busch , dans le Département de Bordeaux. Il a été Garde de la Patache des Fermes du Roy pendant 17 ans , ayant conservé jusqu'à sa mort toute la présence d'esprit possible , employant chaque jour plusieurs heures à la lecture , et il a rempli les fonctions de son Emploi , quoique pénibles , avec l'exactitude d'un homme de 40. ans.

Le

Le . . . Juin . . . de *Marbois* Gentilhomme de Bretagne, Lieutenant General des Armées du Roy, & Grand Croix de l'Ordre Militaire de S. Louis, mourut à Brest où il commandoit. Il avoit été fait d'abord Lieutenant - Colonel, et ensuite au mois de Mars 1705 Mestre de Camp du Régiment de Dragons de Bretagne. Il fut fait Brigadier le 29 Janvier 1709, & se distingua le 26 Août de la même année au combat de Rumsheim dans la haute Alsace, où le Général Comte de Mercy fut défait. Il fut nommé Maréchal de Camp le premier Février 1719, et enfin déclaré Lieutenant général le 10 Octobre 1734 avec rang du premier Août précédent.

L'Evêque d'Acqs ou de Dax, mort nouvellement, se nommoit François d'Andigné, et étoit du Diocèse d'Angers, d'une Famille noble. Il avoit été Vicaire General du Diocèse de Luçon, & l'Abbaye de Fontenelles O. S. A. dans le même Diocèse lui avoit été donnée au mois de Novembre 1716. Il fut nommé à l'Evêché d'Acqs Suffragant d'Auch le 5 Avril 1733, & sacré le 22 Novembre de la même année dans la Chapelle du Seminaire de S. Sulpice à Paris par le Cardinal de Polignac son Métropolitain.

Le 26 l'Evêque de Castres qui s'étoit rendu à Arles en Provence, sa Patrie, pour le rétablissement de sa santé, y mourut d'une fluxion de poitrine dans la 3^e année de son âge. Il a été enterré dans l'Eglise des Dominicains de la même Ville, lieu de la sépulture de sa Famille. Ce Prélat se nommoit *Honoré de Quiqueran de Beaujeu*, et étoit d'une Famille noble et très-ancienne en Provence, et fils puîné de Honoré de Quiqueran de Beaujeu, & de Thérèse de Grille, qui étoit fille de Charles de Grille, Seigneur de Roubiac

734 MERCURE DE FRANCE

Roubiac et d'Estoublon, Viguiier de la Ville d'Arles, et de Blanche de Forbin de Soliers. L'Evêque de Castres avoit été d'abord de la Congrégation de l'Oratoire, et ensuite Prieur de S. Clemens de Barles, Diocèse de Digne, et Chanoine de l'Eglise, et Vicairé General du Diocèse de Nîmes. Il fut nommé le 11 Avril 1705 à l'Evêché de Castres, Suffragant d'Alby en Languedoc, et fut sacré le 25 Octobre suivant, dans l'Eglise du Noviciat des Jesuites à Paris, par l'Archevêque d'Auch, son Métropolitain, assisté des Evêques de Condom l'ancien et le nouveau. Il fut Député de la Province de Languedoc pour le Clergé, et harangua le Roi en cette qualité le 17 Août 1711. Il assista à l'Assemblée generale du Clergé de France en 1715. étant Député de la Province de Languedoc, et ce fut lui qui prononça l'Oraison Funebre du feu Roi Louis XIV. au Service qui fut célébré à S. Denis en France pour ses Obseques, le 23. Octobre 1715. Il étoit Associé veteran de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles Lettres, en laquelle il avoit été admis en 1701, lorsqu'elle fut renouvelée. Il y a eu dans le 16e siècle de la même Famille de Quiqueran un Evêque de Senez nommé Pierre de Quiqueran de Beaujeu, qui, quoique mort à l'âge de 24 ans en 1550, s'étoit acquis une grande réputation dans la République des Lettres. Son éloge se trouve dans le Dictionnaire Critique de Bayle sous le nom de Quiqueran. On a de lui un Ouvrage sous le titre de *Patris Quiquerani Bellojocani, Episcopi Senecensis de laudibus Provinciae libri tres, et de adventu Annibalæ in adversam ripam Arelatensis agri hexametris centum. in fol. Parisiis. Dodu. 1559. in 4°. Parisiis 1551. Lugduni en 1565. & 1614*

JUILLET. 1736. 1735
 in 8°. Ce livre a été donné en François sous le
 titre de la nouvelle Agriculture, ou la Provence
 traduite du Latin de Pierre Quiqueran par Pier-
 re de Niny de Claret, Archidiacre d'Arles, in 8°.
 Arles 1613. Tournon 1616.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES. L'Oisiveté, <i>Ode</i> ,	1475
De l'origine et Antiquité des Hôtels.	
Suite, &c.	1481
Ode Sacrée,	1494
Lettre au sujet d'un nouveau Breviaire,	1498
Le Cabinet, <i>Épître à Doris</i> ,	1513
Lettre sur le <i>Vellaudunum</i> de Cesar,	1520
La Gloire de Louis XV. <i>Ode</i> , &c.	1525
Memoires pour servir à l'Histoire du Théâtre,	1531
L'Amour Médecin, <i>Conte</i> ,	1535
College de Navarre, nouveau Bâtimement et Vers adressés au Cardinal de Fleury,	1537
Lettre à M. l'Abbé Philippe,	1540
L'Aigle et la Pie, <i>Fable</i> ,	1544
Séance publique de l'Académie Royale de Chi- rurgie,	1545
Prix proposé par la même Académie,	1562
Rondeau et Epître en Vers,	1564
Enigme, Logogryphes, &c.	1567
NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX-ARTS, &c. Principes de l'Histoire pour l'éducation de la Jeunesse, &c.	1570
Paraphrase ou Réflexions Morales sur le Psau- me 118.	1575
Analyse sur plusieurs Polichrestes Ultramarins, &c.	1575
	Projets

Projets proposés pour la réformation de la Co-	
lume d'Artois ,	1579
Traité des Sacremens , &c.	1580
Histoire ou Description generale du Japon ,	1581
Histoire du Théâtre François , &c.	1585
Description de la Ville et des Environs d'Or-	
leans ,	1592
Les Eglogues de Virgile , traduites en Vers	
François , &c.	1598
Le Triomphe de l'Harmonie ,	1605
Recueil de differens Traites de Physique ,	1607
Histoire Naturelle de la Caroline, la Floride, 1608	
Livres des Pays Etrangers, arrivés chés différens	
Libraires, et autres Livres nouveaux ,	1611
Discours prononcés à l'Académie Française, 1615	
Cause plaidée à Moulins , &c.	1636
<i>Allegoria , &c.</i>	1638
Tableaux et Estampes nouvelles , &c.	1639
Cabinet construit à Paris, pour être transporté	
en Pologne ,	1692
Les Agrémens Champêtres, <i>Pastorale en Musi-</i>	
<i>que ,</i>	1694
Chanson notée ,	1697
Spectacles. Tambourin , <i>Parodie ,</i>	1698
Le Legs. Comedie , <i>Extrait ,</i>	1700
Nouvelles Etrangères. De Turquie et Perse, 1708	
Extrait d'une Lettre de Constantinople ,	1711
De Russie ,	1712
De Pologne ,	1718
D'Allemagne et Italie ,	1710
De Portugal et Afrique ,	1723
Hollande , Pays-Bas et Grande Bretagne ,	1725
France , Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 1728	
Bénéfices donnés ,	1729
Morts ,	1730
 <i>La Chanson notée doit regarder la page</i>	1697

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIE AU ROY.

A O U S T 1736.



A P A R I S,

Che } GUILLAUME CAVELIER,
rué S. Jacques.
La veuve PISSOT, Quay de Conty,
à la descente du Pont Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXVI.

Avec Aprobation & Privilege du Roy

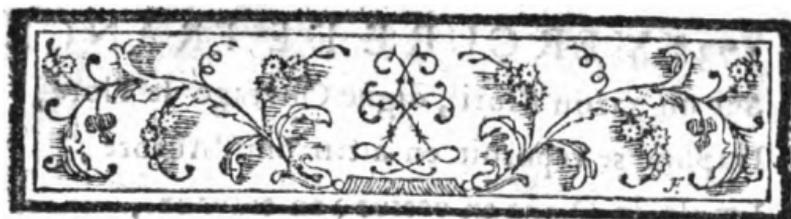
A V I S.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers; ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perie de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

A O U S T. 1736.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

LE LAURIER.

P O È M E.



Uses, rapellez-moi l'immortelle
journée,

Où la terre engloutit la Fille de
Pénée,

Et fit naître à sa place aux yeux de l'Univers,

L'Arbre vainqueur des temps et des cruels Hivers.

A. Sur

1738 MERCURE DE FRANCE

Sur un gazon fleuri , digne Ouvrage de Flore ,

Daphné se repositoit en attendant l'Aurore ,

Emule de Diane en vertus , en travaux ,

Elle s'y délassoit dans les bras du repos.

De l'œil brillant du Jour déjà la Mésagere ,

Avec ses doigts de rose entr'ouvre la Paupiere.

A son riant aspect , les volages Zéphirs ,

Folâtroient sur son sein , et poussent des soupirs.

Les Jeux et les Amours , les Ris badins , les
Graces ,

Attendent son réveil pour marcher sur ses
traces ;

Tout semble lui promettre un jour pur et serein :

Lorsque le Dieu des Vers , conduit par le Destin ,

Aperçoit ce séjour , s'en approche , l'admire ,

Voit la Nimphe , l'éveille ; elle fuit ; il soupire ,

Court , vole sur ses pas , lui vantant sa beauté ,

Tous ses talens divers , son immortalité ;

Rien ne peut arrêter cette Nimphe cruelle :

C'est en vain qu'il gémit , c'est en vain qu'il
l'appelle.

O Ciel ! la Terre s'ouvre ! ô regrets superflus !

Inutile tendresse , hélas ! Daphné n'est plus !

Pour la Vertu , la Terre eut toujours une place ;

Et ce n'est qu'un Laurier que cet Amant embrasse :

Bien-tôt le germe heureux qu'elle cache en son
sein.

De vertueux Mortels va produire un essain :

Mais quoi ! de ce Laurier , Apollon se couronne ,
L'Amour

L'Amour en ceint son front, aussi bien que
Bellone ;

Ils parlent en des mots aux généreux Mortels :
Chérissez nos travaux, encensez nos Autels,
Désormais pour jouir d'une gloire immortelle,
Méritez à l'envi cette palme nouvelle,
Pour couronner nos fronts, nous en avons fait
choix ;

C'est égaler les Dieux, que de suivre leurs Loix.
Ils disent, et tout prend une nouvelle face.
Dans le cœur des Mortels. naît une noble audace ;
Ils ne respirent plus que jeux, travaux, combats.
La gloire est seule arbitre, et guide de leurs pas.
Mille rendres Bergers au milieu de leurs fêtes
Méditent à leur tour les plus belles Conquêtes ;
Pacifiques Rivaux des valeureux Guerriers,
Non contents de leur Mirthe, ils veulent des Lau-
riers.

Dans mille jeux soudain inventés par la gloire,
Des Athletes fameux disputent la victoire.
Ici Maître dans l'art de conduire un coursier,
Corébe avec éclat triomphe le premier.
A l'instant mille cris qu'enfante l'allégresse,
Proclament le vainqueur, exaltent son adresse ;
Et le Chantre Thébain par ses divins Concerts,
Entretient sur son front ses Lauriers toujours
verts.

Là, je vois accourir dans de moins grandes Fêtes,
A iij Ua

1740 MERCURE DE FRANCE

Un Peuple de Rivaux pour en parer leurs têtes.

Oui , sans Lauriers, c'est vivre sans honneur.

Chacun fait d'en cueillir sa gloire et son bonheur.

Non loin des murs fameux de la sçavante
Athènes ,

S'élevent avec art de sublimes Arènes ;

On n'y combat jamais que pour la vérité ;

Son flambeau des vainqueurs reçoit plus de
clarté ;

Elle seule en ses mains tient les Palmes sacrées ;

Qui doivent couronner leurs têtes réverées ;

Ces illustres Mortels remplissent de leur nom .

Tour à tour le Lycée et le sacré Vallon ,

Philosophes profonds et Poètes sublimes ,

L'Univers pour ses loix adopte leurs maximes ;

Et malgré la rigueur de la Parque et des temps ,

Ils lui servent encor d'exemples éclatants.

Tels on voit de nos jours sur les bords de la
Seine ,

Ces Mortels , dont Armand fut et Pere et Mécène ,

Rassemblés près du Trône, à l'ombre de ses Lys

Faire éclore les Arts et célébrer LOUIS.

Mais que vois-je ? un essain d'innombrables cohortes ,

Du Temple de Janus court enfoncer les portes.

La paix quitte la Terre , et du terrible Mars

Tout l'Univers chérit les sanglants Etendarts.

Déjà

Déjà l'ambition au sein de ses Ministres
 Porte de sa fureur tous les projets sinistres
 Achille, Ajax, Patrocle, Ulysse, Agamemnon
 Moissonnent à l'envi les Lauriers d'Ilion ;
 Et tout fumant de sang le vainqueur de l'Asie
 Unit à ses Lauriers la celeste Ambroisie ;
 Tandis que sur son Char la Déesse aux cent voix
 Apprend à l'Univers leurs belliqueux Exploits.
 Un spectacle nouveau m'offre de doux aziles ,
 Où l'on cueille à loisir des Lauriers plus tran-
 quiles.
 La Jeunesse en ces lieux porte seule ses pas.
 La vieillesse à regret ne s'en approche pas.
 Là, pour combattre et vaincre on n'a point d'au-
 tres armes ,
 Que les tendres soupirs, les soins, les vœux,
 les larmes.
 Sur des Autels couverts de Mirthes et de Fleurs
 Le Maître de Paphos reçoit l'encens des cœurs ;
 Par l'espoir des plaisirs, de leurs flammes fidelles
 Il ranime, entretient les vives étincelles ;
 Et fait naître à la fin ces instants fortunés ,
 Où de ses propres mains on les voit couronnés.
 Tout cherche à s'affranchir des dures loix des
 Parques ,
 Les plus petits Sujets et les plus grands Monar-
 ques ;
 Chacun veut voir son front couronné de Lau-
 rier ,

1742. MERCURE DE FRANCE
L'Amant, le bel esprit, le Sçavant, le Guerrier.
L'élite des Mortels qu'aiguillonne la gloire,
Ainsi court, vole, arrive au Temple de Mémoires
Et ce fameux séjour aux grands noms consacré,
Du reste des Humains est toujours ignoré.

Par M. de S. R. de Montpellier.



*SUITE de l'Origine et de l'Antiquité des
Hôtelleries, Auberges et Cabarets.*

Par M. Beneton de Perrin.

JE viens présentement à la manière
dont un Voyageur étoit reçu dans le
Lieu où il avoit droit de loger ; en y
arrivant, après avoir produit sa marque
ou son témoin qui lui servoit de Passe-
port, il commençoit, conjointement
avec celui qui le recevoit, d'invoquer
les Dieux Hospitaliers ; la prière faite on
s'embrassoit et on se touchoit dans la
main. Enée arrivant chés le Roy Anius,
ancien ami de son Pere, l'un et l'autre
se donnent la main : *Juni us hospitio
dextras et tecta subimus* (Eneïde Liv. 3)
ensuite le Voyageur entroit dans la mai-
son, on lui présentoit du pain du vin,
et du sel, on lui lavoit les pieds, c'étoit
l'Hôte

l'Hôte, ou l'Hôtesse elle même en l'absence de son mari, qui s'acquittoit de ce devoir. Homere dans son *Odissée*, nous représente *Nausicaa*, Princesse des Pheaciens, *Hélené* à Sparte, et *Polyxaste* lavant les pieds aux Etrangers qui arrivoient chés elles; le nouveau venu étoit habillé proprement pour l'introduire au festin d'arrivée, où se trouvoient les principaux Parens du Maître du Logis et ce festin se terminoit encore par des Libations et des remercimens faits aux mêmes Dieux à qui on s'étoit adressé en entrant. J'ai dit plus haut que la bonne mine d'un Voyageur étoit seule capable de le faire recevoir, quoi qu'inconnu; cela faisoit que souvent un homme en revenant dans sa famille d'un long voyage, se plaisoit à laisser ses parens en suspens sur ce qu'il pouvoit être, pour se procurer le plaisir de la surprise d'une reconnoissance subite, ou bien pour voir s'il étoit assés aimé pour que son absence causât de la peine, ainsi il discouroit longtems avec ses parens comme inconnu, pour s'instruire à fond des sentimens où l'on étoit à son égard, et puis insensiblement il tomboit dans des discours qui préparoient la reconnoissance. Ulisse revenu en Itaque, va trouver son

A v

Pere.

Pere Laërte qui étoit à la campagne , et sans se faire connoître d'abord pour son fils , cause longtems avec lui de choses indifferentes ; et ce n'est qu'à la fin que , par des rapports si justes de ce qui leur étoit arrivé autrefois ensemble , le Pere reconnoît son Fils. Thesée arrivé chés son Pere , est introduit au festin de réception sans qu'on sache qui il est ; et c'est au milieu de ce festin qu'il se fait connoître en tirant , comme sans dessein , son coutelas pour en couper les viandes , lequel coutelas étoit la marque que le Pere avoit autrefois destinée à faciliter la reconnoissance de ce Fils quand il en seroit temps.

Richard Cœur de Lion , Roy d'Angleterre , passant *incognito* par l'Allemagne , revenant de la Terre Sainte , où il avoit eu un grand differend avec le Duc d'Autriche pendant le Siège d'Acree , fut reconnu à certaines marques , ce qui le fit arrêter comme il tournoit la broche , croyant par cette action servile se mieux déguiser.

De toutes ces pratiques observées à la réception d'un Étranger , sont venuës la plupart de celles qui s'observent encore parmi les Chrétiens , et parmi toutes les autres Nations existantes ; on lave les
 pieds

pieds aux Pelerins qui entrent dans les Hospices publics, on leur y fait servir à manger, et on leur donne de l'argent quand ils en sortent.

Nos Religieux ont entre-eux des affiliations d'Hospitalité, et les Lettres d'Obedience qu'ils produisent pour les faire recevoir *gratis* dans les Lieux où ils passent, tiennent lieu des *Tessera Hospitalitatis* des Anciens; ces affiliations Monacales font qu'un Religieux qui manque de Maison de son Ordre sur la route qu'il tient, trouve à loger dans un Convent d'un autre Ordre que le sien.

Le génie différent des Peuples a causé la conservation ou la perte de beaucoup de ces Pratiques observées à la réception des Voyageurs; dans les Pays chauds on a conservé le lavement des pieds, et le parfumement des habits, ces Pays produisant beaucoup d'aromates, et les gens qui les habitent étant fort adonnés aux plaisirs des sens; au lieu que dans les Pays froids on a perdu l'observation de ces deux choses: les habitans du Nord ont négligé ces sensualités Orientales pour s'attacher à présenter plus de bonne-chère, et marquer par là leur joye aux Hôtes qu'ils veulent bien recevoir; encore voit-on que parmi ces habitans il

1746 MERCURE DE FRANCE
y a encore de la différence dans la manière de recevoir les Hôtes , et que le génie influë beaucoup sur cela , comme je viens de le dire. Erasme dans ses Colloques décrit assés bien la différence que les Voyageurs trouvent en voyageant en Allemagne. en France , et autres Contrées de l'Europe ; il montre être de mon sentiment , que chaque Peuple traite ses Hôtes suivant son humeur dominante ; dans les Cabarets François on est reçu poliment , on vous fait faire aussitôt grande chere que vous la souhaitez, mais on vous la fait bien payer.

Les Allemans traitent avec moins de façon , et en conscience ; ils donnent beaucoup à manger , mais sans délicatesse , vous servent avec des manières rudes , et n'auroient gueres la patience de vous faire faire des ragoûts qui ne seroient point à leur usage. En Espagne un Etranger est reçu à loger avec fierté dans une méchante Taverne où il n'y a pour l'ordinaire ni meubles ni provisions , et le maître d'une si bonne Hôtellerie vous demande gravement de l'argent d'avance pour vous aller acheter dehors ce qui manque chés lui.

Le Cabaretier Italien paroît plus poli ; mais il n'est pas moins intéressé , et avec
des

des manieres fines , et des complimens doucereux , il tâche de vous faire trouver bons de forts méchans ragouûts , et *le Boucone di Cardinale* est souvent par lui répété , pour persuader à ses Hôtes que les Grands du Pays n'en mangent pas d'autres , et ne font pas meilleure chere.

A l'égard des Orientaux d'à-présent , leur maniere de vivre fait qu'ils n'ont pas besoin de Cabarets ni d'Auberges , aussi n'y en a-t il gueres chés eux ; mais l'amour de l'Hospitalité qu'ils ont mieux conservée que nous , les porte à faire construire et à entretenir de grands et beaux bâtimens dans leurs Villes , et surtout dans celles de Commerce , pour servir de Logis communs à tous les Voyageurs , et ils appellent ces bâtimens *Caravan-Sarai* , c'est à-dire la maison de la Caravane ; parce que l'usage étant de ne voyager qu'en Caravane ces troupes quelque nombreuses qu'elles soient , trouvent à loger dans ces bâtimens publics , où tout est en sûreté , hommes , bêtes et marchandises. La charité des Musulmans ne se borne pas seulement à établir de ces sortes de Logemens communs , ils font aussi beaucoup de fondations qu'ils attachent aux Mosquées , pour qu'on y donne à manger à certaines heures réglées à tous ceux
qui

1748 MERCURE DE FRANCE
qui en demandent : leur soin charitable s'étend même jusqu'à pourvoir à la nourriture des animaux qui n'ont point de maîtres , et les chiens perdus trouvent à boire et à manger dans de petites auges placées aux coins des rues.

Dans les Indes , il se trouve des gens qui s'obligent par vœu de passer des journées entières sur les grands chemins avec des cruches d'eau pour donner à boire *gratis* aux passans. Mais quels plus grands Exemples d'Hospitalité pourroit-on donner que ce que rapporte le Sieur de la Mottraye dans son Voyage chés les Tartares , où un Etranger qui arrive au milieu d'une de ces Hordes, trouve aussitôt une infinité de gens qui s'empres- sent à qui l'emmenera loger , et ont même dispute entre eux pour cela.

J'ai montré plus haut que l'Hospitalité se pratiqua d'abord gratuitement par toutes sortes de personnes , riches et pauvres ; ceux-ci même malgré leur peu de moyens , ne laissoient pas d'observer les mêmes pratiques de grandeur que les riches dans la réception des Hôtes , l'E- tranger en arrivant avoit les pieds lavés , et étoit parfumé , et ensuite on lui don- noit à manger : ces manieres généreuses souvent faites par de pauvres gens en- vers

vers un homme plus riche qu'eux, occasionnoit ce plus riche de ne point partir sans vouloir laisser un présent à son Hôte qui souvent le refusoit, continuant à soutenir cette générosité à contre-temps : d'autres de ces pieux Hospitaliers, pour n'avoir pas l'affront de recevoir le présent, sentant néanmoins le besoin qu'ils en avoient, pour avoir la facilité de continuer cette bonne œuvre, mirent des boîtes à leurs portes, où l'Etranger mettoit son présent ; voilà quelle fut l'origine des *Troncs* d'Hospitalité : mais comme les meilleures pratiques dégèrent, quand une fois on y a fait entrer l'interêt, on commença bientôt après à mettre de ces boîtes dans beaucoup de maisons Hospitalières, et la plupart de ceux qui les tenoient, se firent peu-à-peu de l'Hospitalité une espee de métier, pour se procurer par ce moyen une vie plus aisée ; même pour que le produit de leur *Tronc* s'accrût davantage, ils mirent de plus une Enseigne ou marque à leurs portes, pour aprendre plus publiquement qu'on pouvoit librement venir loger chés eux, mais en payant les denrées qu'ils alloient acheter pour leurs Hôtes, ou en leur vendant celles qu'ils avoient ; dès-lors cette pratique de piété

changée

1750 MERCURE DE FRANCE
 changée en pratique d'intérêt, devint
 une profession active pour beaucoup de
 ces Hospitaliers dont je parle, qui, ou-
 tre l'Enseigne mise à leurs maisons,
 alloient au-devant des passans pour les
 convier à entrer chés eux, et empêcher
 par cette manœuvre que d'autres de mê-
 me profession ne leur dérobaient les
 chalans; ainsi peu-à-peu la plûpart des
 Hospices dégènerent en Lieux où l'on
 n'étoit plus reçu qu'en payant, pour-
 quoi elles perdirent leur nom grec de
νοσοκομειον et d'*Hospitalis* en latin, pour
 prendre dans la premiere de ces langues
 ceux de *Ξενοδοχειον*, de *Κατανομιον*, et de
Κενωρον, et dans la seconde de *Taberna*,
 de *Diversorium*, et de *Cabaretum*, tous
 termes qui revenoient au *Bait-alkamer*
 des Arabess, signifiant *Domus vini*, *Et les*
publica, des endroits où l'on est bien ve-
 nu pour boire, manger, et loger pour
 son argent.

On voit par les Actes des Apôtres qu'il
 y avoit de leur temps des Tavernes dans
 Rome, et cela revient à ce que j'ai dit
 ci dessus, que c'est l'agrandissement de
 cette République qui occasionna l'Eta-
 blissement des Auberges, la preuve de
 cet Etablissement se tire encore de la
 premiere des Satyres d'Horace, où ce
 Poète

Poëte montrant qu'il y a des fripons de tous états, caractérise le Cabaretier par ces mots, *Perfidus hic campo*, et ainsi nous apprend qu'il y avoit des Cabaretiers de son temps, et que ces sortes de gens étoient aussi trompeurs que ceux d'à-présent, et sans doute pas moins intéressés; aussi dès-lors, l'argent étoit regardé comme une chose si nécessaire pour voyager, qu'on en mettoit jusques dans la bouche des morts pour payer le *Noli* à Caron.

Les premières Enseignes d'Hospices furent des branches d'arbres et des couronnes de Lierre, Plante consacrée au Dieu du Vin, ou bien souvent la représentation du Monogramme de celui qui logeoit, ou bien encore la représentation de ce que ce Logeur mettoit sur les marques d'affiliation d'Hospitalité qu'il donnoit; on prit ces branches d'arbres et ces couronnes pour symboles de cette Hospitalité, parce que ces mêmes choses avoient servi avant à désigner l'union et le secours recherché dans tous les cas de besoin et de nécessité. ce qui leur donnoit beaucoup de rapport avec la nécessité de la pratique de l'Hospitalité; de tout temps l'usage avoit été que ceux qui alloient dans un Pays Etranger comme

Députés

1752 M E R C U R E D E F R A N C E
Députés de leur Nation, soit pour de-
mander Alliance, Protection, ou Paix,
se mettoient une couronne en tête, et
portoient à la main un Rameau ver-
doyant de quelque arbre immortel, pour
signifier que le temps ne pouvoit rompre
ni détruire la chose qu'ils venoient de-
mander; et supposé que ce fût une Allian-
ce, qu'elle seroit éternelle. Enée abor-
dant le *Latium*, députe cent hom-
mes de chaque ordre de sa Nation, qui
couronnés d'olivier, furent demander au
Roy des Latins un Etablissement dans
son Royaume; et après la guerre qui
arriva à l'occasion de cet Etablissement,
le même Roy renvoya des Ambassadeurs
à Enée, qui se présentèrent avec des
Rameaux aussi d'olivier:

*Jamque Oratores aderant ex urbe Latina,
Kalati ramis olea, veniamque rogantes.*
Enéid. L. 7. et 11.

Des Envoyés ainsi ornés ne craignoient
rien pour leurs personnes, on auroit
violé le Droit des Gens en les insultant;
et si le sujet de leur Ambassade n'étoit
point goûté, on ne laissoit pas de les
renvoyer avec honneur. Les Poètes fai-
soient prendre des Rameaux à ceux de
leurs Heros qu'ils envoyoit voyager
tout

tout vivans aux Enfers , comme chose qui servoit à procurer une entière sûreté , et ils leur donnoient des Rameaux d'or , pour signifier qu'un homme bien fourni de ce métal , ne trouve aucune difficulté dans ce qu'il entreprend.

Les Nations de l'Amerique ont parmi elles une certaine marque respectable appelée *Calumet*, qui de même que les branches d'olivier, symboles de paix des Anciens, sert à faire recevoir amiablement les Députés d'une de ces Nations, en allant traiter d'affaires publiques chés une autre. A l'égard des Monogrames, et autres Figures Hieroglyphiques qui servirent d'Enseignes aux Hospices, l'usage s'en est continué encore dans nos Enseignes de Cabarets, où l'on voit dépeints des animaux, des parties du Firmament, des chiffres nominaux, et autres figures, qui, ainsi que les Rameaux de verdure, les choux, et les couronnes bachiques, dénotent que dans les Lieux dont le Frontispicé est orné de ces marques, on y boit et mange pour son argent.

Je grossirois considérablement mon ouvrage si j'entrois dans le détail d'une infinité d'Institutions qui tirent leur origine de l'Hospitalité. Si on entre bien dans l'esprit qui a porté à instituer presque

que

que tous nos Ordres Monastiques, on conviendra aisément, qu'à l'exception des seuls Anachorettes, qui sont faits pour vivre dans la solitude et entièrement retirés du monde, tous les autres, et surtout les Mandians, n'ont été établis que pour la pratique de l'Hospitalité; il est juste que ceux qui se voient à ne vivre que de l'aumône qu'ils reçoivent, en fassent part aux autres indigens, et usent de pitié envers ceux au rang desquels ils se sont mis volontairement.

C'est le devoir de l'Hospitalité qui au temps des Croisades causa l'Institution de plusieurs Sociétés Régulières qui sont devenues des Ordres de Chevalerie. Plusieurs d'entre les Chrétiens Latins, qui s'établirent à Jerusalem après la prise de cette Ville par Godefroi de Bouillon voyant que beaucoup de leurs freres de différentes Nations de l'Europe venoient visiter les Lieux Saints, résolurent d'établir un Hospice pour les recevoir, et de s'unir en Société pour leur rendre tous les services que la piété exige : et comme ces Pelerins se trouvoient dans trois situations différentes à avoir besoin de secours, l'une en débarquant pour traverser le Pays avec sûreté,

l'autre

L'autre pour trouver une Auberge en arrivant, et enfin d'avoir un Hôpital quand on arrivoit malade, cette Societé d'Hospitaliers qui se composa indifferemment de Nobles et de Marchands, se partagea en trois bandes; les premiers se vouierent à accompagner les Pelerins et à combattre pour leur défense, ce qui a fait dans la suite l'Ordre apellé *Toutonique*, parce qu'il se trouva dans cette bande plus d'Allemands que d'autres Européens. Les seconds, qui eurent soin de l'Auberge placée auprès du Temple, furent nommés *Templiers*; et les troisièmes, qui se chargerent du soin des malades et de la garde de l'Hôpital, ont fait les Hospitaliers; ceux-ci même se partagerent en deux branches, car y ayant deux Hôpitaux, l'un dans la Ville, dit de S. Jean, où se traitoient les maladies ordinaires, et l'autre hors de la Ville, dit de S. Lazare, où se mettoient les malades attaqués de peste ou de ladreterie, cette portion d'Hospitaliers partagée en deux, a formé dans la suite les Hospitaliers de S. Jean, dits à présent de Malthe, et ceux de S. Lazare qui subsistent encore sous ce nom. Ceux qui ont écrit de l'origine de tous ces Ordres, comme entre-autres Bosio, Naberat et l'Abbé de Vertot, pour

1756 MERCURE DE FRANCE
pour l'Ordre de Malthe, faute d'avoir
bien saisi le motif de l'Institution de ces
Ordres, n'ont pas senti qu'ils étoient
tous unis en leur principe; ne for-
mant qu'une Société qui avoit pour but
la pratique de l'Hospitalité, dont ils se
partageoient les différentes fonctions; et
cela auroit tiré les Auteurs dont je parle,
de l'embarras de tâcher de trouver une
origine séparée à chacun de ces Ordres,
ce qui n'est pas possible à moins de
tout broüiller, ce qu'ils ont fait en
partie, n'étant pas assés au fait de la ma-
tiere qu'ils avoient à traiter, il a fallu
que les Auteurs de la nouvelle Histoire
du Languedoc nous aient donné la con-
noissance d'un Grand-Maître de Malthe,
qui jusqu'alors avoit été oublié dans la
chaîne successive de ces Grands-Maîtres,
quoiqu'il ait régné assés récemment,
puis qu'il vivoit dans le quinziesme Siè-
cle. Il faut tendre à simplifier les choses
obscurés, pour ne point s'écarter de la
verité, et en donner une connoissance
nette et distincte.

Toutes ces Bandes d'Hospitaliers ne
formant d'abord qu'un Corps, étoient
conduites et dirigées par le Patriarche de
Jerusalem qui avoit toute autorité sur
elles, ou par un Vicaire Général que
leur

A O U S T. 1736. 1757

leur donnoit ce Patriarche : il n'y a pas même d'inconvenient à croire qu'outre cela chacune de ces Bandes se faisoit un ou plusieurs Gouverneurs ou Administrateurs, places qui se donnoient au mérite, sans qu'il fût question de noblesse pour y parvenir, et dont on ne pouvoit jouir que par la confirmation du Patriarche, et ces choses restèrent ainsi réglées tant que les Chrétiens furent maîtres de Jerusalem, mais après la perte de cette Ville les Chrétiens se disperserent, les bandes d'Hospitaliers le furent de même, chacune allant tenir Couvent dans les biens qui leur avoient été donnés, alors les Administrateurs de chacune de ces bandes éloignées du Patriarche, qui étoit le Chef de toutes, devinrent ses Vicaires Generaux, chacun sur la bande qu'ils gouvernoient, et se rendant indépendans les uns des autres, prirent le titre de Maîtres en chacune de leurs bandes qui devinrent autant de Sociétés séparées ; les Rois de Jerusalem, Titulaires pour lors, favoriserent beaucoup l'entreprise d'indépendance de ces Maîtres, tant par privilège que par donation, et confirmation des biens dont ces Sociétés s'emparerent par la force des armes, ce qui augmenta considérablement la puissance

1758 **MERCURE DE FRANCE**
sance de ces Maîtres, ces Rois esperant par leur moyen de mieux soutenir leur Trône chancelant, mais ils se tromperent, et les divisions qui arriverent entre ces nouvelles Sociétés par jalousie, chacune voulant avoir la prééminence, furent une des principales causes pour lesquelles les affaires des Chrétiens acheverent de se ruiner dans la Palestine.

Chaque Société, en faisant schisme; embrassa l'exercice des trois fonctions qui avoient commencé à mettre de la distinction entre-elles, pendant qu'elles n'avoient formé qu'un seul Corps; par exemple, le Templier seulement Aubergiste avant, devint encore Hospitalier et Guerrier, soignant les malades qui venoient dans son Hôpital, et défendant les Pelerins qui venoient pour loger dans son Auberge; l'Hospitalier devint aussi de son côté Aubergiste et Guerrier pour ceux dont il étoit chargé, c'est de là qu'à Malthe les maisons communes où logent les Chevaliers de chaque Langue, sont apellées Auberges, de façon que chaque Société, au lieu d'une fonction unique qu'elle avoit eüe d'abord, s'étant mêlée des trois qui regardent l'Hospitalité, elles n'eurent plus besoin d'entretenir entre elles ces relations qui
les

les avoient tenuës unies d'abord , et ne dépendirent plus en rien l'une de l'autre.

C'est encore à l'occasion des Croisades qu'il faut aussi rapporter l'origine de plusieurs autres Societés de gens , qui dans les Etats de la Chrétienté se voïoient au service et à l'assistance des Voyageurs et Pelerins , non-seulement de ceux qui alloient à la Terre Ste, mais encore en d'autres Lieux de dévotion , comme à Rome et à S. Jacques en Galice : il se forma de ces Societés dans presque toutes les grandes Villes. Les unes resterent composées de seculiers, et d'autres, faisant des vœux, formerent de vrais Religieux Hospitaliers, qui existent encore sans s'être changés en Chevaleries comme les Hospitaliers de la Terre Sainte , à l'exception de la Société dite du Saint-Esprit , qui , établie en Languedoc, a contribué elle-même à sa destruction , ou à l'incertitude de son état , en voulant s'ériger en Chevalerie ; car par un mélange de seculiers et d'Ecclésiastiques dont elle s'est trouvée composée , qui tous prirent des Croix et se disputèrent la prééminence pour la possession des biens , il est arrivé parmi eux un si grand bouleversement qu'on ne sçait plus presentement comment on doit traiter ceux qui sont de cette Société ou Or-

B dre,

1760. MERCURE DE FRANCE
dre ; et si on doit regarder cet Ordre
comme propre aux seuls Ecclesiastiques ,
ou si l'on peut faire un mélange de secu-
liers avec eux.

D'autres de ces Sociétés dont je parle
ne se sont point changées en Chevaleries
aussi facilement que celles de la Terre
Sainte , parce qu'il ne s'agissoit pas en
Pays Chrétien de manier les armes dans
l'accompagnement des Peletins , mais
seulement de pourvoir à les loger et sub-
stanter , ce qui ne leur donnoit pas le
brillant des autres ; ainsi elles demeure-
rent dans le rang , ou de Sociétés regu-
lières , ce qui a fait des Ordres Mona-
stiques , ou dans le rang de Sociétés se-
culières , ce qui a fait des Confrairies ;
celles qui restent de la première de ces
especes en conservant la qualité d'Hos-
pitalières en ont entièrement perdu la pra-
tique ; ainsi ces sortes de Sociétés regu-
lières ne sont plus Hospitalières que de
nom.

Et à l'égard des Sociétés séculières qui
n'étoient composées que de riches Bour-
geois et de gens mariés , elles se sont
éteintes , ou tournées en Confrairies , qui
n'ayant plus le revenu nécessaire à la pra-
tique de l'hospitalité se sont aussi anéan-
ties ; les biens qui avoient été mis dans

ces Sociétés, ont passé à des Ecclesiastiques que ces Bourgeois avoient introduits parmi eux pour être leurs Aumôniers et leurs Conseils, lesquels Ecclesiastiques prenant le rang au dessus de leurs Bienfaiteurs, se sont appliqué les biens de ces Sociétés à leur propre usage. On a un exemple de cela dans l'abolition de l'Hôpital de S. Jacques de la rue S. Denis, qui vient d'être détruit de nos jours; cet Hôpital devoit son commencement à plusieurs bons Bourgeois de cette Ville, qui ayant fait le voyage de S. Jacques en Galice, se cotiserent à leur retour, & acheterent un fonds où ils bâtirent un Hospice pour y recevoir les Pelerins qui iroient ou reviendroient de ce voyage: ce que ces Bourgeois donnerent pour le soutien de leur fondation étoit administré par chacun d'eux tour à tour. Leurs enfans, qui succederent à cette pieuse administration, garderent le même ordre pendant un long-tems, il se joignit à eux d'autres personnes, ce qui forma une Confrairie d'Hospitaliers, dans laquelle s'introduisirent pour Chapelains des Ecclesiastiques. Par la suite ces Chapelains s'élevèrent en Chanoines; et sur le fondement que le gouvernement de l'Hospice leur convenoit mieux qu'à une bande de

1762 MERCURE DE FRANCE
seculiers sans caractere , sur lesquels ils
devoient avoir toute superiorité par le
leur , ils se rendirent les maîtres de l'Hô-
pital , et y continuerent , quoique foible-
ment , la pratique de l'hospitalité pour
avoir un plus juste prétexte de se faire des
Prebendes du revenu de cet Hôpital , ce-
la a duré jusqu'à ces derniers tems , que
ces Chanoines se sont fait unir à l'Ordre
de S. Lazare ; mais n'ayant pas eu tout le
contentement qu'ils esperoient de cette
union , ils veulent aujourd'hui la rom-
pre , et cela fait presentement la matiere
d'un procès.

La *Dommerie* d'Aubrac en Roüergue
est encore une de ces Maisons fondées
pour recevoir les Pelerins de S. Jacques ,
et dont le gouvernement en sortant des
mains des seculiers qui s'étoient unis pour
la desservir , a passé en celles des regu-
liers : Le Fondateur de cette Maison étoit
Pelerin lui-même , mais n'étoit point Vi-
comte de Flandres comme on le fait :
quand il plaira à Mrs. d'Aubrac , je leur
apprendrai qui a été leur Fondateur et le
titre de *Dom* que prend le Chef de cette
Abbaye , abregé de *Domnus* et *Dominus* ,
fait voir l'institution seculiere de cette
Maison , aucuns Chefs d'autres Maisons re-
gulieres n'ayant pris ce titre de Seigneurs
sur

sur des Religieux, qui auroit été trop hautain et trop fastueux, on se contentoit de celui d'*Abbas*, qui veut dire Pere.

Outre les Confrairies seculieres qui prenoient soin des Pelerins; des Bourgeois dans les Villes, et des Habitans dans les campagnes, entretenoient de petits Hospices d'ins des biens à eux appartenans. J'ai ouï dire à Claude Beneton mon Pere, que Antoine Sieur de Morange en Bourbonnois son Pere faisoit recevoir par le Fermier de son Domaine de Peyrins dont je porte le nom, situé dans la Baronnie de la Tour-du-Pin en Dauphiné, sur le grand chemin de Lyon en Italie, tous les Pelerins qui se presentoient allant à Rome, ou à Notre-Dame de Lorette.



TRADUCTION de la IXe. Satire
d'Horace, Livre I. *Ibam fortè viâ
sacrâ, sicut meus est mos, &c.*

JE suivois le chemin sacré,
Rempli de quelque bagatelle,
Qui souvent me tient en cervelle,
Et j'allois rêvant à mon gré,
B iij Lorsque

Lorsque, pour mon malheur, un importun m'a
borde,

Que je ne connoissois tout au plus que de nom;

Bon jour, dit-il, mon cher Patron;

Je connus à ce bel exorde,

Que mon homme étoit un de ceux

Qu'à bon titre on nomme fâcheux.

Comment vous portez-vous, poursuit-il, mon
aimable ?

Fort bien, lui dis-je en bref, pour me déba-
rasser

De ce jaseur insupportable;

Mais point du tout, loin de cesser

Il me saisit la main, m'étourdit et m'accable

De discours si plats et si longs,

Que je suois jusqu'aux talons.

Vous qui sçavez aisément vous défaire

De gens d'un pareil caractère,

Oh, Bollandus, que vous êtes heureux !

Que ne puis-je de même en user avec eux !

Horace, ajoute-t'il, je suis un habile homme;

De peur que vous ne l'ignoriez,

Il est bon que vous aperiés

Qu'on me connoît pour tel à Rome.

Vous en voyez comme moi les beautés;

Mais pour en bien priser toutes les raretés,

C'est autre chose, il faut, je vous le jure,

Etre au fait du Dessen et de l'Architecture.

Déjà las de l'entendre et ne répondant rien

A tant de sots discours qu'il croyoit des mer-
veilles ,

Mon babillard s'aperçut bien
Qu'il me fatiguoit les oreilles.

Je marchois tantôt vite et tantôt lentement ,
Tantôt je m'arrêtois , dans un autre moment
J'appellois mon Valet et feignois de lui dire

Quelque mot en particulier ,
Pour me délivrer du martyre ,

De me voir assailli par cet Aventurier.

Quoi donc , me dit-il , il me semble
Que vous êtes fâché que nous marchions en-
semble ?

Mon entretien a-t'il de quoi vous rebuter ?

Je le vois bien , vous voulez me quitter ;
Mais vous n'en ferez rien , j'ai fait vœu de vous
suivre ,

Eh ! sans vous , mon cher , peut-on vivre ?

Où je vous accompagnerai ,
Fut-ce au bout du Monde , j'irai.

Eh ! de grace , j'ai quelque affaire
Que je suis forcé de vous taire ,
Gens que vous ne connoissez pas

M'attendent , je vous quitte , il faut doubler le pas ,

J'ai parolé au-delà du Tibre ,
Tout près des Jardins de Cesar.

Eh bien , dit-il , j'en courrai le hazard ,
Avec moi n'êtes-vous pas libre ?

On ne peut vous quitter trop tard.

* Cet excès d'amitié m'assomme,
Atlas, du poids de ce seul homme
Eût été, je crois, surchargé.

Le Monde d'importuns devoit être purgé.

Pour me harceler davantage

Cet ennuyeux me fait un étalage

De ses prodigieux talens ;

Car il n'en a que d'excellens.

Je danse, dit-il, et je chante

Mieux qu'Hermogène, et je me vante

De le rendre jaloux à le désespérer,

S'il ose à moi se comparer ;

Quand vous me connoîtrez, vous me rendrez
justice,

Comme à vos bons amis Viscus et Varius,

Autant qu'eux et peut-être plus,

Je pourois vous rendre service.

Sçachez que dans tout l'Univers,

Nul Poète ne fait des Vers

Avec plus d'aisance et de grace,

J'en défiérois tout le Parnasse.

Outré de ce raisonnement,

** Ces quatre Vers de la comparaison d'Atlas ne sont point d'Horace, j'ay crû la pouvoir substituer à la place de la comparaison qu'il fait d'un Ane trop chargé qui baisse l'oreille, qui ne me paroît pas convenable en François.*

Je

Je l'interromps et lui dis brusquement,

Avez-vous encor pere et mere?

Oncle, cousin ou sœur ou frere,

Qui prenne soin d'un homme tel que vous?

Non, dit-il, ils sont bien loin tous,

Et la mort a sçû m'en défaire.

Par Jupiter ! que je les trouve heureux !

Dieux, c'est ici ma dernière heure ;

Achevez-moi vite comme eux.

J'étois encor Enfant, dans sa sombre demeure

Une vieille Sorciere a compté, suputé

Le jour, l'heure, l'instant de ma nativité ;

Puis après, Horace, dit-elle,

Ni toux, ni goutte, ni gravelle,

Ni poignard, ni poison ne te feront périr ;

Mais fuis un importun, il te fera mourir.

Enfin à dix heures sonnantes,

Nous arrivons au Temple de Vesta ;

Là redoublant ses façons assommantes,

Pour la vingtième fois mon jaseur m'arrêta.

C'est ici qu'il me faut, dit-il, rendre service

Pour le jugement d'un procès,

Où je suis Intimé ; j'en aurai bon succès

Si vous daignez m'être propice :

Qui moi ! .. comment ? .. eh ! vous n'y pensez

pas :

Je ne le puis, je vous assure ;

Je suis novice en procédure,

B 1 B 1

Et j'en abhorre le tracas.

Et que ferai-je donc? dit-il, je n'irai pas,

J'aime mieux manquer l'Audience,

Je vous donne la préférence;

A perdre mon procès fussai-je condamné;

Non, quelque chose qu'il m'en coûte

Je me reprocherois, sans doute,

De vous avoir abandonné.

Il marche, il m'embarrasse, et malgré moi je cède

A son opiniâtreté.

Que gagne-t-on contre un homme entêté?

La patience est l'unique remède;

Alors nouveaux discours encor plus insensés;

Comment va Mécénas? me dit mon incommode,

Je sçai que vous le connoissez,

Et l'on dit qu'il ne s'accommode.

Que de gens de bon goût, sçavans et bien sensés;

Personne mieux que lui n'usa de la fortune,

Si vous voulez m'introduire chés lui,

J'y deviendrai bien-tôt votre meilleur apui,

Et là, tel qui vous nuit ou qui vous importune;

Si jamais j'y puis avoir pié,

Sera bien-tôt congédié;

Je trouverai si bien le moyen de lui plaire,

De lui devenir nécessaire.

Que j'ose me vanter que nous serons tous deux

Ses Favoris les plus heureux :

Dieux! réponds-je alors, quelle est donc votre

idée c. 1.

Que

Que vous connaissez mal l'homme dont vous
parlez !

Car dans Rome il n'est point de maison mieux
rangée ;

La probité s'y voit au premier rang placée ,
Les plus dignes talens s'y trouvent rassemblés ;

Chacun s'y voit content, d'aucune jalousie.

Personne n'est atteint, et je vous remercie.

Que me dites-vous là ? mon cher, avec raison ;

Votre description encor bien plus m'excite

A voir le Maître et la maison :

Enfin avant que je vous quitte,

Promettez-moi . . . Non votre seul mérite

Doit vous produire, allez, . . . ouï, vous avez
raison ,

Je vous crois, je sçaurai m'y prendre

De maniere que Mecénas

De mes empressemens ne pourra se défendre ;

Je ne me rebuterai pas ;

On n'a rien sans peine ici bas.

Je veux bien encor vous instruire ;

Mais en secret, de mes projets.

J'ai des expédients tous prêts

Contre ce qui pourroit me nuire ;

J'ai les sûrs moyens de séduire

Et les Maîtres et les Valets.

L'argent, l'or, les présens, sçavent nous intro-
duire

Jusques au fond des Cabinets.

Quelle maxime ! et quelle impertinence !

J'allois perdre enfin patience ;

Ariste se présente à nous ,

Il connoissoit le personnage ,

Pour un babillard des plus fous.

Mon cher ami , d'où venez-vous ?

Qui vous amene ici , me dit-il ; ah j'enrage ,

Dis-je en moi-même , à mon visage

Ne reconnois-tu pas mon tourment sans égal ,

D'être avec cet original ?

N'osant lui parler haut , je retourne la tête ,

Je lui serre la main , je fais signe des yeux ;

Mais cet ami malicieux ,

Qui voit bien pourquoi je l'arrête ,

Sourit et s'accordant avec mon ennuyeux ;

C'est aujourd'hui , dit-il , des Juifs la grande fête ,

Et chacun pour cela s'apprête ,

Tout autre soin , seroit injurieux.

Je prendrai mieux mon temps pour vous parler
d'affaires ,

Adieu... pour aujourd'hui je ne l'ai pas ce temps ;

Les jours consacrés aux Mysteres

N'ont que de précieux instans ,

Ariste fuit , le cruel m'abandonne

A la merci de mon bourreau ,

Victime du sort qui l'ordonne ,

Je vais tomber sous le fatal couteau.

O jour infortuné , toute esperance est vaine ;

Faut-il

Faut-il ceder au malheur qui m'entraîne !

Je succombe, Apollon prête moi ton secours !

Quoi verras-tu finir mes jours

Sans être touché de ma peine ?

Je n'ai pas achevé, que je vois accourir,

Sur mon jazeur son adversaire,

Malheureux, lui dit-il, je te ferai périr,

Tu vas recevoir le salaire

Des maux que tu m'as fait souffrir ;

D'une voix haute il le menace,

Il se saisit de lui, le traîne au Tribunal ;

De tous côtés accourt la populace.

Si j'eusse été d'humeur à me venger du mal

Que m'avoit fait son maudit verbiage,

J'aurois pû contre lui porter mon témoignage ;

Mais trop heureux qu'il m'ait quitté,

De la foule je me dégage.

Je vous retrouve enfin, ma chere liberté,

C'est tout ce qu'il me faut, dis-je... ô Dieu du
Parnasse,

Combien te dois-je rendre grace !

Apollon, sans toi j'étois mort ;

Tu viens de me sauver du plus funeste sort.

*Par M. B X . . . de l'Académie
Royale d'Angers.*

LETTRE



*LETTRE de M. l'Abbé Mariette,
à M. le G. D. S. A. au sujet d'une
nouvelle conjecture sur la cause du Flux
et Reflux de la Mer.*

IL est assés commun, Monsieur, de voir des faiseurs de systèmes ; mais rien ne me paroît plus rare qu'un bon système. Le Flux et Reflux de la Mer va nous en servir d'exemple. De tout temps cet admirable Phénomène a mis l'esprit des Philosophes à la torture, chacun a voulu nous en expliquer la cause. On peut dire que personne n'y a réussi. M. Descartes est le seul qui ait imaginé une hypothese qui porte le caractere de vrai semblance ; mais en l'examinant de près, il faut convenir qu'il y a bien des défauts.

J'en ai autrefois fait apercevoir quelques-uns, et il ne seroit peut-être pas impossible d'en indiquer d'autres ; aussi dans la dernière Réponse à mes Objections, * dont vous m'avez honoré, vous

** Ces Objections se trouvent dans le Mercure de Mars, et dans le second Volume de Decembre 1734. Les Réponses de part et d'autre sont dans les Mercures suivans.*

dites,

dites, Monsieur, que vous êtes persuadé que la Question du Flux de la Mer, est une de ces Questions Physiques qui sont fort problematiques, et au sujet desquelles on peut appliquer à l'esprit humain ce que la Sainte Ecriture dit de la Mer elle-même : *Vous viendrez jusqu'ici, et vous y briserez l'orgueil de vos flots.*

M. le Car, habile Chirurgien de Rouen, touché de l'indigence des Physiciens sur cette matiere, vient d'imaginer un nouveau système, qu'il a fait inserer dans le Journal de Verdun du mois de May dernier. Prevenu contre le système Cartésien ; je l'ai appris avec joie ; mais quelle a été ma surprise, lorsqu'au lieu de trouver une explication satisfaisante de ce mystere de la Nature, elle m'a parû encore plus déraisonnable que l'ancienne. Vous en jugerez vous-même par l'Extrait que je vais vous en donner, et les Remarques que j'y joindrai.

M. le C. en bon Géometre, commence par poser ses principes d'où il tire ses consequences.

La cause de la pesanteur, dit il, est l'action de la matiere éthérée sur les corps qu'on appelle pesans.

Cette action est dirigée vers le centre du tourbillon.

L'augmen-

L'augmentation ou la diminution du mouvement de cette matiere, doit augmenter ou diminuer la force de son action.

Mais voici le grand principe, et sur lequel il se fonde principalement : *Les points d'appui donnent l'efficacité aux forces.* Il en cite plusieurs exemples ; celui de la Poudre à Canon, bourrée dans un Fusil, ou exposée à l'air libre, dont les effets sont si differens ; celui du Nageur qui perd terre, et de celui qui la touche, dont les élancemens sont si inégaux. Excellens fondemens, mais pour tout autre édifice que celui dont il s'agit ici.

Écoutons comme il continuë de nous expliquer sa pensée. On peut supposer, dit il, que les rayons de matiere celeste qui environnent la terre, sont entre-eux en raison réciproque de masse et de velocity ; qu'ainsi ils pressent sa surface également de tous côtés.

Cela posé, si on place la Lune, corps semblable à la Terre, à une certaine distance de l'endroit où est le Globe Terrestre, le rayon de matiere celeste qui sera compris entre ces deux corps, se trouvera *entre deux points d'appui*, qui devront augmenter la force de son mouvement, suivant le principe ci-dessus établi, et par consequent donner plus de

viva-

vivacité à sa vibration ; ainsi la cause de la gravité étant augmentée en cet endroit, les eaux s'y trouveront plus pressées que dans les autres ; d'où suivra le Flux et le Reflux de la Mer.

On voit que la base de ce système est le principe dont nous venons de parler, que *les points d'appui donnent l'efficacité aux forces* ; principe incontestable, mais dont on conclut mal-à-propos que le rayon de matière celeste compris entre la Lune et la Terre devient plus fort que les rayons collatéraux. La raison en est que ce rayon ne peut se servir de la Lune comme d'un point d'appui, quoiqu'il soit compris entre elle et la Terre, et cela pour deux raisons.

La première, parce qu'un corps, dans l'espèce présentée, ne peut point se servir d'un autre, comme d'un point d'appui, si, lui étant immédiatement contigu, il en est inseparable. La raison en est, qu'un corps dans l'espèce dont nous parlons, pour tirer avantage de son point d'appui, doit s'en éloigner, comme la Poudre à Canon et le Nageur, dont il est parlé ci-dessus, doivent s'éloigner du point où ils s'appuyent, pour en faire usage ; comment s'en éloigneront-ils s'ils en sont inseparables ? Or le rayon en question

1776 MERCURE DE FRANCE
tion est tellement contigu au corps de la
Lune, qu'il ne peut en être séparé, de
sorte qu'il ne fait avec le rayon supérieur
à la Lune qu'un rayon total dont elle
est partie, et elle est si fort inséparable
de ce rayon inférieur, qu'il ne peut s'en
éloigner; parce que, poussée par la cause
de la gravité, elle retomberoit toujours
sur lui, et si on l'ôtoit entièrement, sa
masse tombant sur la Terre, écraseroit
ceux qu'elle rencontreroit; il est donc
incontestable que le rayon dont il s'agit
ne peut se servir de la Lune, comme
d'un point d'appui, pour faciliter son
mouvement.

Mais la seconde raison, et qui est dé-
cisive, c'est que deux corps, qui ont un
mouvement commun, ne peuvent se
servir mutuellement de point d'appui pour
faciliter ce même mouvement, parce que,
comme tout le monde sçait, un point
d'appui doit être immobile, par rapport au
corps à qui il en sert: Or la Lune n'est
pas un corps immobile par rapport au
rayon dont nous parlons, puisque le
mouvement de notre rayon vers la sur-
face de la Terre, mouvement qu'il tâche,
suivant l'Auteur, de se faciliter par le
secours de la Lune, lui est propre à elle-
même, elle y tend comme lui, poussée
par

par la cause de la gravité qui lui feroit faire un beau saut , comme je viens de dire , si le rayon dont il s'agit ne la soutenoit ; elle n'est donc pas un corps immobile par rapport à ce rayon , elle ne peut donc lui servir de point d'appui.

En effet il est évident que si ce rayon pouvoit avoir un point d'appui , il ne pouroit être ailleurs qu'à son extrémité , et non pas dans son milieu , ou dans quelque'endroit de sa longueur , car ce seroit la même chose que de dire , pour me servir toujours du même exemple , que le Nageur , dont il est ci-dessus fait mention , a son point d'appui au milieu de son corps , et non pas à l'extrémité de ses pieds , qui touchent le fond des eaux : or ceci seroit absurde. Il en est de même de notre rayon , puisque la Lune est comprise dans la longitude , et que l'extrémité est bien au delà de son corps. Concluons donc que M. le C. a tiré de fausses conséquences d'un principe certain , contraire en cela à Spinoza , autre faiseur de systêmes ; mais dans un autre genre , qui nous a donné des principes de sa façon , presque tous hazardés , et dont quelques-uns se détruisent mutuellement ; mais dont il a tiré des conséquences très-justes. Celui-ci est inexcusable ,

1778 MERCURE DE FRANCE
ble, parce qu'il cherchoit à nous tromper,
l'autre est excusable, en ce qu'il agit sim-
plement. Ainsi M. le C. n'a donc point
encore découvert la cause du Flux et Re-
flux de la Mer.

En finissant ma Lettre, je trouve dans
le Journal de Verdun, du mois de Juil-
let, la suite du Système de M. le C. ou
plutôt une correction du premier, cor-
rection qui auroit elle-même besoin d'u-
ne nouvelle réforme.

Toujours attaché à ses principes, il
fait encore usage de la Lune, pour servir
de point d'appui au rayon *intercepté* en-
tre elle et la Terre; ainsi ce que je viens
de dire, peut toujours servir à le refu-
ter.

Permettez, je vous prie, Monsieur,
que nous fassions ici la dissection de ce
nouveau système.

M. le C. ne veut plus que le Flux et
Reflux de la Mer vienne d'une pression
correspondante à la Lune; mais plutôt
d'un *défaut de pression de sa part*; il se
fonde sur ce qu'il a observé à Dieppe,
que le Flux commençoit à monter, dès
que la Lune paroissoit sur notre horison;
que ce Flux étoit à son plus haut degré,
avant que cette Planete répondit à nos
côtes, ou à leur Méridien; qu'il décrois-
soit

A O U S T. 1736. 1779.

soit lorsqu'elle gagnoit la pleine Mer ,
et qu'il n'étoit jamais moindre, que quand
ce Globe paroissoit répondre au milieu
de l'Océan, où tous nos Auteurs fixent
la plus grande hauteur du Flux. Toutes
Observations contraires , suivant lui , à
l'ancien système de pression de la part
de la Lune, aussi lui en font-elles changer.
Il ne craint point qu'on le prenne pour
un inconstant , et se met au-dessus de
cette mauvaise honte , précaution pru-
dente et sage. Quoiqu'il en soit , de ces
Observations : Voyons comme il s'y
prend pour accorder son Système avec ses
nouvelles découvertes.

C'est toujours chés lui la cause de la
gravité qui produit tout ce dérangement ;
mais ce n'est plus en pressant les Eaux
de la Mer , au contraire c'est en cessant
de le faire aussi fort qu'elle faisoit aupa-
ravant. Voici l'explication de ce paradoxe.
Le rayon de matiere celeste compris en-
tre la Terre et la Lune , est *intercepté* par
le corps Lunaire d'avec le rayon qui lui
étoit joint auparavant , et qui se trouve
contigu à la partie supérieure de la Lune ;
ainsi elle fait éclipser, selon lui , *en cet en-
droit pour la Terre la cause de la gravité ;
cette cause se trouve affoiblie , parce que la
Lune avec son Tourbillon ayant des mouve-
mens*

1780 MERCURE DE FRANCE
mens bien oposés à ceux de la matiere celeste, rallentit son action.

Le Tourbillon de la Lune ayant beaucoup d'étenduë, il n'y a pas lieu d'être surpris, dit l'Auteur, si le Flux commence à monter dès que la Lune paroît sur l'horison, quoique correspondant aux Terres fermes, parce que *excedant déjà sur les Eaux de la Mer, la pression de la pesanteur diminuant, les Eaux affluent necessairement en cette partie.* Quand la Lune est vers notre Midy, une plus grande étenduë de nos Mers répond à la colonne d'interception, et nos Côtes étant plus voisines de son centre, où l'interception est plus considerable, il doit s'y faire une plus grande affluence des Eaux, ce qui fait la haute Mer, l'éloignement de la Lune de notre Meridien doit faire diminuer le Flux, &c.

Ainsi pour s'accommoder à ses nouvelles Observations, M. le C. dit que la Lune avec son Tourbillon, qui a beaucoup d'étenduë, excedant sur les Eaux de la Mer, avant que son centre y réponde, *commence à y ralentir la cause de la gravité, qu'ainsi le Flux commence à monter dès que la Lune paroît sur notre horison.* Il n'étoit pas necessaire d'abandonner le systême de pression de la part de la Lune, pour
s'ac-

s'accorder avec ce phénomène ; il n'y est point contraire ; ceux qui le défendent, vent dire, comme M. le C. que le Flux commence à monter dès que la Lune paroît sur notre horison , parce que excedant par le moyen de son Tourbillon sur les Eaux de la Mer , avant qu'elle son centre y réponde , elle commence à les presser et à nous donner le Flux ; cette explication a du moins autant de vraisemblance que celle de M. le C. Ainsi, graces à lui, voilà deux systêmes pour expliquer une même chose. Il y aura bien de la fatalité si on n'en trouve un qui satisfasse ; mais par malheur celui qu'il a imaginé ne peut se soutenir , je me bornerai à en saper les fondemens , le reste tombera de lui-même.

Comment M. le C. peut-il dire que la Lune nuit à la cause de la gravité, et qu'ainsi le rayon qui lui est soumis est affoibli ? Se souvient-il bien d'avoir dit, et de soutenir encore , que servant de point d'appui à ce rayon , la cause de la gravité sur la surface de la Terre, ou des Mers, en reçoit un accroissement de forces ? Je demande comment la Lune peut faciliter et nuire en même temps à la cause de la pesanteur ? Il y a plus ; cette prétention est entièrement contraire aux loix de la Physique. Pour

Pour s'en convaincre, je prie M. le C. de se souvenir que les mouvemens particuliers ne peuvent nuire aux généraux. Il sçait bien que tous ceux qui se font dans nôtre Tourbillon, d'Orient en Occident, n'empêchent point le mouvement général de la matiere celeste d'Occident en Orient, parce que tout a part à ce mouvement général. Les petits Tourbillons d'eau qui se font dans le courant d'une Riviere, ont des mouvemens tout oposés à ce courant, en est-il pour cela arrêté ou interrompû ? Non, parce que ces petits Tourbillons sont eux-mêmes emportés par le courant des Eaux ; ainsi la Lune aura, si vous voulez, Elle et son Tourbillon, des mouvemens tous differens de celui de la cause de la gravité, attendu qu'elle est susceptible de son impression, qui la rend extrêmement pesante, et la fait apuyer fortement sur le rayon inferieur, masse lourde, qui n'a garde de le rendre plus leger, elle ne peut par consequent nuire à cette cause, et on peut dire que la Lune et son Tourbillon sont par raport à la cause de la gravité, comme des corps en repos, qui ne font par consequent aucune resistance à son impulsion. La Lune ne peut donc nuire à la cause de la gravité,

et

A O U S T. 1736. 1783

et ainsi affoiblir le rayon de matiere qui lui est soumis. Le reste de la Dissertation de M. le C. n'est qu'une suite des principes que je viens de refuter. J'aurois , Monsieur , plusieurs autres choses à vous dire sur ce sujet , mais je m'aperçois que ma Lettre n'est peut-être déjà que trop longue. D'ailleurs , je vous ennuirois peut-être en vous parlant toujours de la même matiere; mais je vous avouërai que je suis partisan de ceux qui veulent approfondir entierement une Question avant que de passer à une autre. Je ne puis goûter ces Genies , qui entreprennent toutes sortes de genres. J'ai toujours pensé que si une seule Science faisoit l'occupation de chaque Sçavant , on en porteroit loin la perfection. L'esprit de l'homme est trop borné pour porter ses vûës sur tant de choses à la fois. J'ai l'honneur d'être , Monsieur , &c.

A Paris ce 5. Août 1736.



C O D E



O D E.

A M. ARROUET DE VOLTAIRE.

E Sprit dont la verve se jôie
 Dans ses audacieux efforts ;
 Toi , qui du Cigne de Mantouë
 Imites si bien les accords.
 Qui t'instruit de cet Art sublime ,
 Par qui la raison et la rime
 Brillent dans tes doctes Ecrits ?
 Je brule de suivre tes traces.
 Di-moi donc comment tu surpasses
 L'essor des plus rares Esprits.

*Le Poëme de la Henriade.*

Quand de la Trompette héroïque
 Tu nous fais entendre les sons ,
 Le sublime , le magnifique ,
 Vont se placer dans tes Chansons.
 Contre une Ligue téméraire ,
 On te voit armer la colere
 D'un Roi, le modele des Rois ;
 Et dans cet immortel ouvrage
 Achille admire son courage ;
 Homere reconnoît sa voix.

Dans

Dans une agréable peinture,
 Ta main par tout seme les fleurs.
 Ce n'est qu'au sein de la Nature
 Qu'on te voit puiser tes couleurs.
 Comme l'Aigle fuyant la Terre,
 Tu vas au-dessus du Tonnerre
 Chercher la source des Bourbons.
 Moins habile, dans l'Elisée
 Le Chantre du pieux Enée
 Plaça la source des Nerons.



Tragédie d'Echile.

Des effrayantes Euménides
 Qu'on vante le Spectacle affreux.
 Des Yons et des Euripides,
 Qu'on celebre les noms fameux.
 France tu produis chaque année
 Tout ce que l'Attique étonnée
 Admira dans leurs fictions.
 Pour toi Voltaire est au Permesse
 Ce qu'étoient jadis pour la Grece,
 Les Euripides, les Yons.



Zaïre, Tragédie.

Où suis-je ? de Sion vaincuë
 Je vois les Tyrans inhumains :

C ij Quel

Quel triste objet s'offre à ma vûë !

Un Roy joiët des Sarrasins !

Quelle est cette jeune Princesse ?

Que de vertu ! que de tendresse !

Je ne puis retenir mes pleurs.

Fui , Zaire , ce lieu profane . . .

Que fais-tu , jaloux Orosmane . . ?

Acheve ; puni tes fureurs.



Alzire , Tragédie.

Qu'entens-je aux rives de la Seine ?

Accourez , François , accourez.

Alzire paroît sur la Scene ;

Ecoutez , Sçavans , admirez.

J'aime cette vertu farouche

Hélas ! que votre sort me touche ,

Tendres et malheureux Amans ! . .

Voltaire a vengé la Nature.

Des hommes sans loi , sans culture ,

Font réverer leurs sentimens.



Oedipe , Tragédie.

Quels nouveaux Concerts retentissent !

Quelle soudaine illusion !

Les murs Thébains se rebâtissent

Aux chants d'un nouvel Amphion,

Je vois des infernales rives,
 Paroître les Ombres plaintives
 D'Œdipe et de Jocaste en pleurs;
 Et mes yeux, qui pourra le croire ?
 Sont témoins de ce que l'Histoire
 Nous raconte de leurs malheurs.



Hérode et Mariamne.

Est-ce Voltaire ou Melpomene,
 Qui de cet Epoux furieux
 Ressuscite? .. je perds haleine.
 Le Pinde est offert à mes yeux.
 Phébus paroît; il me menace.
 « Quel orgueil, dit-il, quelle audace !
 « Tu fais des efforts impuissans.
 « Cesse de fatiguer ta Lyre,
 « Phébus méprise ton délire;
 « Voltaire rit de tes accens.



« Laisse à mes soins, laisse la gloire
 « Du plus cher de mes Nourrissons.
 « Maître du Temple de Memoire,
 « Je veux y graver ses Chansons.
 « Tandis que cet heureux génie,
 « Par une douce Symphonie,
 « Charmera l'oreille des Rois.
 « Cher aux Pâtres des Pyrenées,

1788 MERCURE DE FRANCE

» Coule d'inutiles journées

» A leur faire admirer sa voix.



Non, non, cet Oracle terrible
N'a rien qui puisse m'allarmer ;
Si je te plais tout m'est possible.
Voltaire, je vais tout charmer ;
Je vais par des routes nouvelles,
Cueillir les Palmes immortelles
Que produit le sacré Vallon.
Je vais à la France étonnée
Offrir ma tête couronnée
De la main même d'Apollon.

D U F A U, *Étudiant en Théologie à
Bordeaux.*



*LETTRE à l'Auteur des Observations
sur les Ecrits modernes,*

Vous offrez à M. Maloët, Monsieur,
d'insérer dans vos Observations ce
qu'il jugera à propos de répondre au Chi-
rurgien Anonyme qui a réfuté sa Thèse.
Je vous prie, Monsieur, d'y insérer aussi
quelques Réflexions que j'ai faites sur le
même sujet, et que je crois nécessaire de
rendre

rendre publiques. Je ne suis ni Medecin, ni Chirurgien, je ne prens parti ni pour la Medecine, ni pour la Chirurgie. Ainsi, libre de préjugé, je me crois en droit de faire sentir leur tort aux Medecins et aux Chirurgiens, et de les exhorter les uns et les autres à mieux vivre ensemble pour l'honneur de leur professtion et pour leur propre avantage.

I. Ce n'est point l'amour de la vérité, ni l'interêt du bien public qui ont engagé cette nouvelle querelle, mais la passion et l'animosité personnelle. M. Maloët attaque toute la Chirurgie, parce qu'il est fâché contre un Chirurgien. Le Chirurgien anonyme qui lui a répondu, insulte toute la Medecine, parce qu'il prétend avoir sujet de se plaindre de M. Maloët qui est Medecin; excès des deux côtez, et excès que les Medecins & les Chirurgiens, s'ils sont sages, doivent également condamner.

Les raisons que le Medecin et que le Chirurgien alleguent, sont aussi peu raisonnables que les motifs qui les font agir. L'un soutient que la Medecine est certaine, et il croit le prouver en disant qu'elle a des axiomes incontestables; sçavoir : *qu'il faut détruire la cause du mal, en affoiblir les accidens, conserver et rani-*

1790 **MERCURE DE FRANCE**
mer les forces du malade , évacuer les humeurs nuisibles , &c. L'autre prétend que *le rideau est presque toujours tiré devant les Chirurgiens ; et pour le prouver , il ajoûte que dans les maladies qui sont l'objet de la Chirurgie , les yeux conduisent l'esprit et la main , et qu'ils montrent les causes des accidens , leur étendue , leurs progrès , leurs remedes , et les dangers qui les suivent.* Vaines déclamations des deux côtés ! De si mauvaises raisons et de pareilles jactances , loin de persuader de la certitude de la Medecine ou de la Chirurgie , ne sont propres qu'à augmenter les soupçons que l'on a de leur incertitude.

II. Le Chirurgien anonyme me paroît blâmable en particulier d'avoir employé une partie de sa réponse à exposer les variations de la Medecine. C'est une matiere sur laquelle il a pris plaisir de s'étendre, d'étaler son érudition, de faire passer en revûë Hippocrate , Chrysippe, Erasistrate , Serapion , Philinus , Asclepiade , Galien et leurs differens dogmes. Mais c'est de l'érudition perduë ; il s'en faut bien que les variations de la Medecine soient aussi nombreuses et aussi réelles que l'Anonyme l'a crû, ni par conséquent aussi concluantes qu'il se l'imagine ; mais je n'ai pas besoin d'insister là-dessus. Si

cet

cet argument a quelque force , c'est à l'Anonyme lui-même à y répondre. La Chirurgie toute guidée qu'elle est , à ce qu'il croit, *par les lumieres de l'Anatomie* , est sujette aux mêmes variations. Ne nous arrêtons qu'à un seul exemple. On employe actuellement pour l'opération de la Taille trois methodes différentes , et chaque Chirurgien soutient la methode qu'il employe avec autant d'ardeur , qu'il en a pour combattre celle qu'il n'employe pas. Voilà donc *la Chirurgie assés miserable pour être exposée à ce partage d'opinions et à cette inconstance de pratique qu'on reproche à la Medecine.* Que répond à cela l'Anonyme ? que c'est *une louable recherche qui ne marque point l'incertitude de l'Art.* Un Voyageur , ajoute-t-il , qui connoît un chemin sûr , est-il incertain et embarrassé ; parce qu'il s'occupe à chercher un autre chemin plus court ou plus aisé. Cette réponse lui paroît-elle bien valable pour la justification de la Chirurgie ? A la bonne heure. Que ne l'a-t-il donc employée pour justifier la Medecine ? Pourquoi traiter les recherches des Medecins de *variations honteuses* , puisqu'il vouloit faire passer les variations des Chirurgiens pour des *recherches louables* ?

III. L'Anonyme a manqué, sur-tout

1792 MERCURE DE FRANCE
de prudence , de reprocher à la Medecine
comme des variations , des questions
frivoles de Theorie ou de Physique qui
ont eu quelques cours dans les Eco-
les. *Laissons* , dit-il , *à la Medecine l'em-
pire de l'acide , de l'alkali , de la fermenta-
tion , de l'effervescence , des oscillations ,
des copules explosives , de l'attraction , des
premiers principes des mixtes et des causes
primitives.* D'un côté l'Anonyme a-t-il
pû croire que ces vaines speculations
ayent jamais appartenu à la Medecine ,
qu'elles en aient jamais réglé les maxi-
mes , ou servi à en former les decisions ?
Si cela est , il est bien mal instruit de ce
que les Medecins pensent , de ce qu'ils
croient , de ce qu'ils enseignent. A-t-il
ignoré d'un autre côté l'avidité avec la-
quelle les Chirurgiens courent après ces
phrases vuides de sens , qu'ils estropient
encore et qu'ils employent d'une maniere
pitoyable ? Si cela est , il est bien mal in-
formé de ce qui se passe chés les Chirur-
giens ; car j'entens dire que les Demons-
trateurs de saint Cosme tâchent à l'envi
d'orner leurs discours de ces miserables
haillons que les Medecins abandonnent ,
et que ce n'est plus que chés eux qu'on
parle encore *d'acide , d'alkali , de copule ex-
plosive , &c.* Si le fait est tel qu'on me
l'a

l'a rapporté, ç'en est fait de la Chirúrgie : au lieu d'opérateurs, nous n'aurons plus bientôt que des raisonneurs, et, ce qui n'ajoute presque rien à la première idée, nous n'aurons que de mauvais raisonneurs

I V. Mais venons au fait, & voyons quels sont les principes sur lesquels la certitude de la Médecine peut être fondée. Ce sont à peu près les mêmes sur lesquels sont fondés tous les Arts, tous les Métiers, qui ont pour objet quelque opération Physique; c'est-à-dire, différentes suites de vérités d'expériences, qui sont le fruit de plusieurs observations qu'on a faites soi-même, qu'on a vû faire aux autres, ou qu'on a lû que les autres avoient faites. Par exemple, en quoi consiste le sçavoir d'un bon Boulanger ? à sçavoir que de la farine mouluë de telle façon, passée à travers un tel tamis, détrempée avec telle quantité de tel levain, pétrie de telle manière, laissée dans un endroit chaud pendant un tel tems, cuite à un tel degré, fait telle ou telle espèce de pain. Pour exceller dans son Art, le Boulanger n'a pas besoin de sçavoir quels sont les premiers principes ni de la farine, ni du levain qu'il y mêle, quelle est la cause efficiente de la fermentation que le levain

1794 **MERCURE DE FRANCE**
y excite ; quelle est la nature du feu , ou
de quelle maniere il agit pour cuire le
pain. De même quelles sont les connois-
sances d'un Laboureur entendu dans l'A-
griculture ? Que tel labour , tel engrais
donné à tel ou tel terroir , le met en état
de faire lever et de nourrir tel ou tel grain,
semé en tel ou tel tems , & semé de telle
ou telle maniere ; il ne connoît ni la na-
ture des principes de la terre , ni celle
des sels des engrais , ni les causes , ni le
mechanisme de la vegetation ; qu'est-ce
donc aussi que la science d'un Medecin
habile , sçavant , expérimenté ? Que tel
ou tel remede donné à telle ou telle dose
dans telle ou telle circonstance , opere tel
ou tel effet , et produit par-là tel ou tel
soulagement , c'est à lui à bien distinguer
l'identité des remedes , des doses , des cir-
constances , ou du moins de s'assurer d'u-
ne aproximation qui revienne presque à
l'identité. Avec cela ses decisions auront
la même certitude que celles du Boulanger
et du Laboureur ; & c'est déjà beau-
coup ; disons mieux , elles auront toute
la certitude qu'on peut attendre dans les
operations Physiques.

Il me semble que je vois les Medecins se
fâcher contre moi , et m'accuser de cher-
cher à avilir leur profession par ces com-
paraisons ;

paraisons ; mais je me ris de leur ignorance , s'ils ne sentent pas que ce que je dis est exactement vrai , et je me ris de leur delicatesse, si, le sentant, ils ne comprennent pas que la noblesse du sujet sur lequel ils travaillent , et l'importance de l'objet qu'ils se proposent, suffisent pour relever leur profession et la mettre hors de pair.

V. Qu'on ne concluë pourtant pas que la théorie soit inutile ou nuisible dans la Medecine. Cela peut être vrai d'une théorie vaine , arbitraire , hypothétique , fondée sur des opinions frivoles et sujettes aux variations de la mode ; mais cela ne sçauroit regarder une théorie sage , prudente , circonspecte , dont le but est de fixer l'état & les circonstances de chaque maladie , d'en distinguer les differences fines & presque imperceptibles , d'en marquer, pour ainsi dire, jusqu'aux moindres nuances, de s'assûrer, en un mot, que l'état de la maladie qu'on a à traiter , est précisément le même que celui où le remede a communément réussi, ou, si l'on ne peut pas être sûr de l'identité parfaite , ce qui est rare en effet, pouvoir se répondre du moins qu'on en aproche de si près , que la difference ne sçauroit être d'aucune conséquence pour le succès.

Pour

Pour acquérir cette théorie , il faut connoître la conformation des parties du corps , le mechanisme des fonctions naturelles , les derangemens qui peuvent y survenir , la qualité et la nature des humeurs , les vices dont elles sont susceptibles , les signes qui indiquent le siege de chaque maladie et qui marquent le caractere de chaque mal , &c. et ces connoissances ; on doit les puiser , non pas dans des questions frivoles , subtiles , métaphysiques , mais dans des faits simples , clairs , certains. C'est ainsi qu'un Boulanger excelle dans son Metier , quand il joint à la routine qu'il a aprise , la connoissance que ses observations lui ont donnée de la nature de l'espece de bled qu'il met en œuvre , de la qualité des farines sur lesquelles il travaille , de l'activité des levains qu'il employe , du degré de fermentation que chaque pâte demande dans les différentes saisons , du degré de cuisson qui convient à chaque qualité de pain pour être cuit à propos. C'est ainsi qu'un Laboureur a sur l'Agriculture des idées plus nettes quand il a appris à distinguer par des signes certains la qualité et les défauts de chaque Terroir , la nature et les propriétés de chaque espece d'engrais , les effets de chaque labour , et les amandemens

mens qu'ils procurent, les maladies de chaque plante et les moyens de les prévenir ou d'y remédier.

VI. On comprend bien sans que je le dise, qu'après tout, ces connoissances ne peuvent pas donner aux Medecins les plus attentifs, une certitude toujours entiere dans l'exercice de leur profession. Ils ont beau faire, la Medecine sera toujours conjecturale; je ne crains point que les Medecins m'en desavouent. Mais les Chirurgiens ont-ils droit de faire là-dessus quelque reproche à la Medecine? La Chirurgie n'est-elle pas conjecturale aussi? Comme elle fait partie de la Medecine, elle n'a pas des principes plus assurés qu'elle, et ses decisions sont fondées de même sur des suites de verités d'experiences qui apprennent aux Chirurgiens et l'état du mal qu'ils ont à traiter, et la nature des remedes qu'ils doivent y appliquer. Heureux les Malades dont les maladies sont aisées à connoître, et dont le traitement se trouve fixé par des observations invariables!

Malheureusement il y a dans la Chirurgie, de même que dans la Medecine des maladies obscures, compliquées, dont le caractere est équivoque, et dont la curation est peu certaine; et malheur alors
aux

1798 MERCURE DE FRANCE
aux Malades qui tombent entre les mains
de Medecins et de Chirurgiens peu ins-
truits de toutes les circonstances de ces
maux , peu accoutumés à distinguer les
différens cas qui se ressemblent , peu cer-
tains de la valeur précise et du juste em-
ploi de chaque remede. La petite verole
par exemple , est une maladie de cette es-
pece pour les Medecins , comme la gan-
grene pour les Chirurgiens : dans ces
maladies , la cause du mal est également
cachée , le *diagnostic* également difficile ,
le *prognostic* également incertain , et la
curation également variable , à cause du
grand nombre de différentes methodes ,
qui ont chacune leur autorité : en un mot ,
dans ces cas tout est égal pour les Medec-
cins et pour les Chirurgiens , et la Chi-
rurgie se trouve aussi conjecturale que la
Medecine.

V M. Je conviens pourtant que la Chi-
rurgie l'est communément moins ; il faut
que les Medecins me pardonnent cet
aveu ; les maladies qui sont du ressort de
la Chirurgie sont ordinairement plus sen-
sibles , plus évidentes , moins compli-
quées. Pour en decider , il faut joindre
peu de reflexions , combiner peu d'ob-
servations , peser peu de différences , com-
parer peu de remedes. C'est tout le con-
traire

traire dans la Medecine , où presque tout est obscur , compliqué , équivoque , infini ; où les causes et les signes des maladies sont très difficiles à distinguer , où les observations paroissent souvent opposées , où les manieres de traiter sont en grand nombre , et ne tendent pas toujours au même but. La Chirurgie est , pour ainsi dire , l'A. B. C. de l'art de guérir , et c'est aparemment pour cela qu'on l'a confiée aux Chirurgiens. La Medecine au contraire , est ce qu'il y a dans cet Art de plus abstrait et de plus difficile ; et de là vient aparemment qu'un sçavant Medecin disoit autrefois , *qu'il y avoit * beaucoup de Medecins de nom , et peu d'effet* , ce qui pouroit bien être vrai encore. Qu'il me soit permis d'éclaircir ma pensée par une comparaison. Je regarde le Chirurgien comme un Ecolier d'Arithmetique , qui sçait faire passablement l'addition , et le Medecin comme un Maître d'Arithmetique qui sçait faire l'extraction des racines quarrée et cubique ; ou , si l'on veut , des exemples plus nobles , je compare la Chirurgie à la Géometrie élémentaire des lignes , des angles , des cercles ; et la Medecine à la Géometrie trans-

* Quoique la Chirurgie soit plus facile , y a-t-il plus de Chirurgiens d'effet

pendante ,

1800 MERCURE DE FRANCE
cendante , à la Géométrie à l'infini , aux
calculs différentiel et intégral. Cet aveu
doit contenter les Chirurgiens. Voilà la
Chirurgie plus claire , plus facile , plus
sûre que la Médecine. On sent bien que
ce n'est pas un Médecin qui parle.

VIII. Mais je ne prétens pas non plus
que les Chirurgiens s'enorgueillissent
trop. Leur Art est ordinairement moins
conjectural que la Médecine ; je l'ai dit ,
et je ne me retracte point. Mais cela n'est
vrai qu'en considérant la Médecine et la
Chirurgie en elles-mêmes et sans aucun
rapport à leurs objets. C'est tout autre cho-
se, si la qualité de l'objet entre dans la com-
paraison ; car alors la Médecine devient
plus certaine , vû l'obscurité de son ob-
jet , * que la Chirurgie ne l'est, vû la clar-
té du sien ; et un Chirurgien qui n'hési-
teroit , qui ne se tromperoit qu'une fois
en sa vie , est moins excusable qu'un
Médecin qui hésiteroit , qui se trompe-
roit vingt fois.

Que les Chirurgiens cessent donc d'e-

** Je prête ici des armes aux Chirurgiens pour se
défendre contre les Dentistes, s'ils s'avisent de
prétendre que leur Art est plus certain que celui des
Chirurgiens , & que le rideau est toujours tiré
devant eux , au lieu qu'il ne l'est presque tou-
jours que devant les Chirurgiens.*

xagerer

exagerer l'évidence des maladies qu'ils ont à
 traiter. qu'ils cessent de nous dire que
dans ces maladies les yeux conduisent l'es-
prit et la main. Ne comprennent-ils pas
 que c'est là ce qui fait contre eux? Quand
 je les vois reprocher aux Medecins leurs
 lenteurs, leurs doutes, leurs incertitudes,
 ou pour me servir de l'expression indé-
 cente de l'Anonyme, *leurs ténèbres*; il me
 semble voir un Ecolier d'Arithmetique
 qui, glorieux de faire l'addition sans he-
 siter, ose reprocher à son Maître de tâ-
 tonner dans l'extraction de la racine quar-
 rée ou cubique, ou bien un Apprentif
 Geometre parvenu enfin à entendre tant
 bien que mal quelques Livres d'Euclides,
 qui, fier de la clarté et de l'évidence des
 démonstrations qu'il sçait, insulte témé-
 rairement aux Bernouillis, aux Newtons,
 aux Fontenelles, comme à des gens obli-
 gés de revenir quelquefois sur leurs prin-
 cipes pour en reprendre le fil, toujours
 étonnés et souvent déconcertés du nom-
 bre et de la sublimité des verités qu'ils
 ont à démêler.

IX. Voilà donc la question décidée; et
 si les deux partis sont raisonnables, ils
 doivent être tous contens; d'un côté la
 Chirurgie s'occupe d'un objet plus facile,
 plus palpable, et en soi, ses decisions
 sont

1802 MERCURE DE FRANCE
sont ordinairement plus certaines. Les Medecins sont forcés d'en convenir. De l'autre , les décisions de la Medecine , toutes incertaines qu'elles paroissent être , ont plus de certitude encore que celles de la Chirurgie ; vû l'obscurité de l'objet auquel elles ont rapport , sans compter que c'est la Medecine qui a fait la Chirurgie et les Chirurgiens. Les Chirurgiens ne scauroient disputer ces deux faits. Que chacun jouïsse donc de ses avantages , et apprenne à s'en contenter.

Il me semble qu'on peut comparer les dissensions qui agitent depuis long-tems les Medecins et les Chirurgiens , à celle qui divisa autrefois à Rome les Patriciens et les Plebeïens. Je regarde M. Maïoët comme le vieux Appius , qui aigrit le Senat contre le Peuple ; le Chirurgien Anonyme me paroît être un second Sici-nius qui souleve le Peuple contre le Senat. Me sera-t-il permis de faire ici le rôle pacifique de Menenius Agrippa , et de représenter aux deux partis que les avantages et les honneurs sont également partagés dans le corps politique , de même que dans le corps humain ; mais que malgré cette inégalité , l'interêt oblige également les membres du corps politique , et les membres du corps humain , à vivre dans
l'intel

l'intelligence et dans la subordination : Que la Medecine et la Chirurgie ont chacune leur merite, leur valeur, leur certitude, dont il faut que ceux qui les exercent sçachent jouïr en repos , sans faire des comparaisons toujours inutiles , et ordinairement injustes ; qu'il faut que les Medecins ayent de leur côté pour les Chirurgiens des menagemens et des égards ? Les Chirurgiens sont associés à une partie de leurs travaux , ils doivent l'être à une partie de leur gloire ; il est juste que les Chirurgiens ayent à leur tour de la déférence , et même du respect pour les Medecins ; ce sont leurs Maîtres , ils sont chargés de la partie la plus difficile et la plus noble, de l'art de guerir ; ils se sont conservé un droit d'inspection et de superiorité sur la portion qu'ils leur ont cedée. Si chacun sçavoit ainsi se tenir à sa place , si chacun ne songeoit qu'à remplir ses obligations , les Medecins et les Chirurgiens , loin de scandaliser le Public par des libelles réciproques , travailleroient de concert au bien de leur Patrie, ce qui doit être pour d'honnêtes gens le premier et le principal de tous les motifs ; et ils auroient en même-tems l'avantage de remplir leur Profession avec plus de gloire et plus de distinction , ce qui doit être

1804 MERCURE DE FRANCE
être pour des gens sensés un second
motif très-pressant , quoique subordonné
au premier.



IMITATION de la treizième Ode
du premier Livre des Odes d'Horace,
Pastor cum traheret, &c.

Lorsque sur un Vaisseau rapide ,
De Priam le fils odieux ,
A travers la plaine liquide
Conduisoit l'objet de ses feux ;
Sortant de ses Grottes profondes
Nérée ordonne aux fieres Ondes
De jouïr d'un triste repos ;
L'on obéit , ce Dieu nuisible ,
Organe d'un esprit terrible ,
Prononça ces funestes mots.

C'est sous de malheureux auspices
Que tu menes dans ton séjour ,
Celle qu'au conseil de tes vices ,
Tu ravis au sein de sa Cour ;
Ne croi point que le Ciel avare
Des chatimens qu'il te prépare ,
Soit complice de tes desseins.

Les

Les Grecs s'arment , leur bras s'apprête
 A former la juste tempête
 Qui doit tomber sur les Troyens.

Ces Plaines près de Troye , où Flore
 Etale ses douces faveurs ;
 Ces vastes Plaines que l'Aurore
 Comble de ses humides pleurs ,
 Par un fer meurtrier ravagées ,
 Seront de tout côté chargées
 Des pâles moissons de la mort ;
 Déjà Pallas prend son Egide ,
 Son Char part , la rage le guide ,
 Tout va plier sous cet effort.

C'est en vain , indigne Adultere ,
 Qu'ébloüi du foible secours ,
 Dont la Déesse de Cythere
 Honore tes folles amours ,
 Malgré le remords qui te presse ,
 Du Luxe , enfant de la mollesse ,
 Tu suivras les pas séduisants ,
 Et que sur ta fragile Lyre ,
 Aux objets que ton cœur admire ,
 Tu prodigueras ton encens.

En vain , lorsqu'un sommeil tranquille
 Te couvrira de ses pavots ,

Ta

Tu croiras jouïr d'un asile
 Contre le fer des javelots ;
 De la Mort la main ennemie ,
 Mais un peu tard pour ta Patrie ,
 Tranchera le fil de tes ans ;
 Et ton nom exempt du naufrage ,
 Vivra pour n'avoir d'âge en âge
 Que le mépris des Descendans.

Hélas ! si la nuit répandue
 Sur les secrets de l'avenir ,
 Dévoiloit à ta foible vûë
 Les maux qui doivent te punir ;
 Tes yeux verroient entrer Ulysse ;
 Auteur d'un heureux artifice ,
 Dans ces murs , construits par les Dieux ;
 Tu verrois la flamme en colere ,
 Répandre sa fureur sévère
 Sur les Palais de tes Ayeux.

Le Ciel par cette triste image
 Ne veut point troubler ta raison ;
 Mais dans ce calme , crains l'orage ;
 Crains le courroux de Mérion ;
 Diomedé , qui de Bellone ,
 D'une valeur que rien n'étonne ,
 Affronte les périls divers ,
 Brûle du desir redoutable

De

A O U S T. 1736. 1807

De venger un Epoux loüable,
En te plongeant dans les Enfers.

Tu n'auras recours qu'à la fuite
Pour éviter ses rudes coups ;
Tel un Cerf que la crainte agite ,
Tremble , fuit à l'aspect des Loups ;
Est-ce le fruit de la promesse
Dont tu nourrissois la tendresse
De l'Idole qui t'a soumis ?
Loin du danger , ton bras menace ;
La peur éteindra cette audace ,
Aux aproches des Ennemis.

La haine de tout temps nourrie
Dans le silence et dans l'horreur ;
Ce Moustre dont la bouche impie,
Distile un poison séducteur ,
Se frayant un chemin facile
Dans les replis du cœur d'Achille ,
Suspendra les pleurs des Troyens ;
Mais enfin l'innocente Troye ,
A la vengeance , au meurtre en proye ,
Verra périr ses Citoyens.

Par M. Last , à Aix.

D... LETTRE



LETTRE écrite par M. l'Abbé de Tasque, le 4. Juin 1735. à M. l'Abbé Simon, au sujet d'un coup de foudre extraordinaire.

JE ne sçai, mon très cher Cousin, si la nouvelle de mon funeste accident est parvenuë jusqu'à vous; en voici le détail. Me trouvant Mardy dernier 29. May; au Château de Pouydragum, où je devois souper avec le Curé du Lieu, et M. Candau, M^e Chirurgien; en attendant qu'on préparât le souper, je sortis dans le Jardin, vers les cinq heures, pour aller dire mes Vêpres, mais une petite pluye qui commençoit à tomber, sans aucun signe aparent d'orage, m'obligea de rentrer; je montai l'Escalier, et me mis contre la Fenêtre qui est au bout de cet Escalier, les vitres étant fermées. Je commençai mes Vêpres; à peine en eus-je dit la moitié, que j'entendis comme un coup de pistolet tiré sur moi, je vis passer au même instant devant mes yeux un petit globe de feu, comme une grosse bale de mousquet, qui me donna au dedans du bras droit,

et

et sur le ventre du même côté, suivant la situation de mon bras, et de la main, tenant mon Diurnal. Je tombai à ce coup sur le côté gauche, apuyé sur mon coude; la douleur vive que je sentis au ventre, me fit croire d'abord que je l'avois ouvert et très-endommagé. Cependant, comme je n'avois pas perdu connoissance, je fis mes efforts pour me remettre sur mon séant, et je portai ma main gauche sur la partie affligée, je n'y trouvai pas de blessure considerable; ayant jetté les yeux sur mon bras, je le crus entièrement perdu, de même que le pied droit; l'un et l'autre étant sans aucun mouvement.

J'appellai du secours; mais comme ceux qui étoient dans la Maison étoient eux-mêmes très épouvantés de l'Eclair, et du feu qu'ils avoient vû, on fut quelque temps à venir à moi. On me porta enfin sur un lit, et m'ayant ôté mes habits, qui étoient réduits en menus haillons; le Chirurgien visita les parties affligées, et reconut que le feu n'avoit donné, comme je l'avois senti, entre le bras droit et le côté du ventre, que sur la superficie des chairs; dans le bras il y a une grande playe depuis le ply du coude jusqu'au poignet, au ventre une autre playe consi-

1810 MERCURE DE FRANCE
derable , et en rond ; le même feu a brûlé le long du dehors de la cuisse la peau et les chairs , de la largeur de plus de quatre travers de doigt , et la même playe continuë jusqu'au-dessous du jaret , d'où l'effet du feu paroît se diviser ; une partie prend au-dessous du gras de la jambe dans la partie interieure , et laisse une grande rougeur depuis la cheville jusqu'au talon , sans aucune playe ; l'autre partie coule sur l'os de la jambe , descend par le col du pied , et fait une petite cicatrice au ply du pied , et sur le gros de l'orteil.

Mes blessures ayant été pansées , je fus saigné sur le champ , et mes pieds qui étoient comme morts , et d'une couleur cadavreuse , furent ranimés par de l'Eau-de vie ; il n'y a , Dieu merci , rien d'offensé , toutes mes playes supurent abondamment , et tout est dans de bonnes dispositions , au moyen d'un onguent fait exprès.

A voir l'état où sont mes habits , on ne pouroit jamais croire que mon corps ne soit pas plus endommagé , la manche du juste-au-corps et celle de la veste sont reduites en lambeaux , la manche de la chemise de même , le devant de l'habit qui couvre le ventre est emporté totalement ,

et le reste en chiffons ; la veste est entièrement déchiquetée, la chemise dans cette partie a été réduite en charpie ; la culotte fait horreur à voir dans la partie du devant, elle est depuis la ceinture coupée par petites aiguillettes ; les poches en sont toutes brisées ; le petit gousset où j'avois ma montre a été percé par dessous, d'un trou à y mettre le pouce, le verre a été cassé, et le cerle d'argent qui le tenoit paroît avoir commencé à fondre, sans que la montre, chose étonnante, ait eû aucune altération dans son mouvement.

L'impression de ce feu sur mon jaret paroît jusques dans la roulure de la culotte et du bas, qui sont entièrement brisés, aussi-bien que la jarretiere ; les differens endroits par lesquels il a couru sur ma jambe paroissent par le bas, on voit par là qu'il a coulé depuis la roulure par la partie interieure de la jambe entre le bas et la chaussette, et qu'il est entré au-dessous de la cheville du pied dans le soulier, qui est entièrement crevé, aussi-bien que le bas dans tout le pied ; l'autre partie du feu qui a coulé sur le dos de la jambe, et qui y a imprimé une petite raye rouge, a passé aussi entre le bas et la chaussette, et est entré par le col du

D iij pied

1812 MERCURE DE FRANCE
pied dans le soulier, dont il a rompu la
boucle, qui est toute brisée, sans avoir
en rien endommagé le chausson.

Ayant pû me lever le lendemain, je
reconnus que dans la place où j'étois, et
directement où j'avois posé le pied droit,
il y a dans le plancher un trou que le feu
en sortant de mon soulier y a fait, et que
delà il est descendu sur la Porte d'entrée,
qui est au-dessous, l'a entierement brisée,
ébranlé les gons, et enfin décarrellé dans
un petit Office tout le pavé. On recon-
nut aussi que de ce même coup de feu,
qui aparemment se divisa en tombant
sur une des girouettes du Pavillon; une
partie étoit tombée sur moi, et que l'au-
tre a entierement ravagé le Pavillon, et
fort endommagé les quatre Chambres
qui se trouvent de ce côté-là.

Je passe sous silence tout le détail des
effets extraordinaires qui paroissent sur
les Murailles, sur les Meubles, les Ta-
pisseries, les bois de Lits, et sur les Pièces
principales de Charpente que ce feu a re-
duites en petits copeaux; sans parler de
cinq croisées qu'il a mis hors d'état de
pouvoir jamais servir.

J'ai eu bien de la peine à dicter cette
Lettre; je vous prie d'en envoyer une
Copie à Mes Freres, et de me croi-
re, &c. La

La Lettre qu'on vient de lire nous est envoyée par M. l'Abbé le Fournier, de l'Abbaye S. Victor de Marseille, et de l'Académie Royale des Belles Lettres de la même Ville, lequel a ajouté l'Instruction suivante. L'Auteur de la Lettre à qui ce funeste accident est arrivé, est M. Nicolas Simon, Religieux de Saint Victor de Marseille, et Abbé Régulier de l'Abbaye de Tasque, Ordre de Saint Benoît, Diocèse de Tarbes, depuis l'année 1702. par la Nomination du Roy. La Lettre est écrite à M. l'Abbé Simon, Archidiacre d'Angles, Chanoine de Sainte Marie d'Auch, et Official. Les Freres de M. l'Abbé de Tasque sont, Mrs de Solemy et de Palmas: Le premier est Lieutenant Colonel du Regiment de Conty, et le second est Ingenieur du Roy, Directeur du Canal Royal de Languedoc.

Dans la Lettre particuliere que M. l'Abbé le Fournier nous fait l'honneur de nous écrire à cette occasion, il y a un Article curieux sur l'Abbaye de *Tasque*, et sur d'autres sujets d'érudition Ecclésiastique, dont nous pouvons faire part au Public en temps et lieu.





EPIGRAMME.

Pope l'Anglois, ce Sage si vanté,
 Par sa morale au Parnasse embellie,
 Dit que les Biens, les seuls Biens de la vie;
 Sont le Répos, l'Aisance, la Santé;
 Il s'est mépris; quoi? dans l'heureux partage;
 Des Présens faits au terrestre séjour,
 Le triste Anglois n'a pas compté l'Amour!
 Pope est à plaindre; il n'est heureux ni sage.



*REMARQUES au sujet du Livre inti-
 tulé : Mémoires et Aventures d'un
 Homme de qualité, &c. Extrait d'une
 Lettre de M. Le N.*

L'Auteur du Petit Journal hebdoma-
 daire intitulé *Le Pour et Contre*, qui
 est aussi Auteur des *Mémoires d'un
 Homme de qualité, &c.* dit, Nombre xc.
 page 353. avec beaucoup de raison, en
 parlant de quelques Livres, qui sont un
 mélange de vrai et de faux, c'est-à-dire,
 de

de quelques vérités ornées de beaucoup d'imaginations, et de jeux d'esprit, qu'on peut mettre ces Livres au rang des Romans; et parlant ensuite de plusieurs de ses propres Ouvrages, il déclare qu'ils sont de même genre. » Je ne fais pas, » dit-il, plus de grace à quelques Ouvrages du même genre que j'ai composés en divers temps; quoiqu'il n'y en ait pas un qui n'ait pour fondement un assés grand nombre de vérités. J'avouë que ne m'étant proposé que de faire goûter quelques Maximes de Morale, à la faveur d'une Narration agréable, j'y ai mêlé quantité de choses pour lesquelles je ne demande point d'autre foi que celle de l'imagination, &c. *Les Mémoires d'un Homme de qualité et leur suite*, Cleveland, le Doyen de Killerine sont autant de Livres inutiles pour l'Histoire, &c.

Je tiens, Monsieur, que cette déclaration de l'Auteur offense le Public, et vous l'allez voir. *Les Mémoires d'un Homme de qualité* retiré du monde, parurent, du moins le premier Volume, en 1728. Quand on les donna au Public on s'efforça de les faire passer pour véritables, et on donna tant de preuves, que plusieurs les crurent tels. Au-

D v. jour

1816 MERCURE DE FRANCE
jourd'hui que l'Auteur du *Pour et Contre*
nous déclare qu'ils sont faux et qu'ils
sont de lui , le Public n'a-t-il pas droit
de se plaindre qu'on l'a trompé ? Je m'en
raporte à vous , Monsieur ; mais pour
vous mettre mieux en état de juger ,
permettez-moi de m'expliquer un peu
davantage.

Je ne me plains point que dans cet Ou-
vrage on ait mêlé ensemble les fictions
et la vérité. Je sçai que beaucoup de
gens , sans compter les Femmes , qui ne
font pas le moindre nombre , ne sçau-
roient se plaire à un récit du vrai
simple et uni , qui n'a pas ce piquant qui
se trouve dans les rêveries qu'un Ecri-
vain spirituel sçait lier avec les vérités
de quelques faits , qu'il embellit et qu'il
farde. On veut aujourd'hui de la parure
par-tout , et de la parure qui brille et
qui éblouisse. Mais , quoique le plus
grand nombre pense ainsi , il se trouve
cependant encore quantité de Personnes
qui aiment le vrai et le simple , et qui le
recherchent.

Ce sont donc cessortes de Personnes qui
ont droit de se plaindre , et qui se plai-
nent en effet , qu'on les ait trompées au
sujet des *Mémoires d'un Homme de qua-*
lité. Elles ne trouvent point mauvais ,
encore

encore une fois , qu'on y ait fait un mélange du vrai et du faux. L'Auteur a voulu plaire à ceux qui sont dans ce goût : mais on se plaint avec raison qu'il ait voulu les faire passer pour être essentiellement vrais.

Si en les mettant au jour on eût averti le Public qu'ils sont un mélange de fictions et de vérités , il n'y auroit rien à dire ; si même l'Auteur eût gardé un profond silence sur la fabrique de ces Mémoires , laissant à deviner s'ils sont vrais, en tout ou en partie , passe encore.

Mais d'attester de leur vérité par quantité de preuves que l'on en donne ; et que l'Auteur dans le cours des Mémoires assure et répète à chaque circonstance , qui paroît peu croyable , que cependant la chose est vraie : Enfin d'avoir mis en œuvre tout ce que peuvent employer de plus fort ceux qui n'écrivant que la pure vérité , veulent qu'on les croye , je dis que c'est tromper le Public , et qu'il a droit de se récrier qu'on abuse de sa bonne foi,

Pour mettre la justice de cette plainte dans une entière évidence , je produirai ici le commencement de la Préface du I. Tome, intitulée *Avis de l'Editeur*. Ccc

D vj. Ou.

» Ouvrage * me tomba l'Automne passé
 » entre les mains , dans un voyage que je
 » fis à l'Abbaye de . . . où l'Auteur
 » s'est retiré. La curiosité m'y avoit con-
 » duit. J'étois bien aise de connoître un
 » Homme si digne de compassion par ses
 » malheurs , et si estimable par la fer-
 » meté d'ame avec laquelle il les a supor-
 » tés. Tous ceux qui ont quelque com-
 » merce avec les Peres . . . ne sçau-
 » roient ignorer le nom de cet illustre
 » Aventurier : je serai néanmoins fidele
 » à la promesse que je lui ai faite de ne
 » pas mettre son nom à la tête de son
 » Histoire. Je ne l'ai obtenuë de lui qu'à
 » cette condition , et l'honneur ne me
 » permet pas d'y manquer.

Voilà , certes , un début si simple et
 si sérieux , qu'il n'y a personne qui ne le
 puisse croire sincere et véritable en tout.
 De plus , le Marquis de . . . que l'on
 dit avoir écrit ces Mémoires , les com-
 mence ainsi.

» Je n'ai aucun intérêt à prévenir le
 » Lecteur sur le récit que je vais faire des
 » principaux événemens de ma vie. On
 » lira cette Histoire , si l'on trouve qu'-

** Observez que l'Auteur des Mémoires , et celui
 qui les publie , sont ici deux Personnes différentes.*

» elle

elle mérite d'être lûë. Je n'écris mes
 » malheurs que pour ma propre satisfac-
 » tion. Ainsi je serai content si je retire
 » pour fruit de mon ouvrage un peu de
 » tranquillité dans les momens que j'ai
 » d'y employer.

Dans le cours des Mémoires le prétendu Marquis proteste tant de fois de la vérité de ses récits, que l'on ne peut, ce semble, se dispenser de l'en croire: d'autant plus qu'il montre des sentimens si généreux, si nobles, si sinceres, que tout cela ensemble dispose à lui donner une entiere créance.

Le V^e. Volume présente une Préface encore plus séduisante; en voici les principaux traits. La mort de M. le Marquis de . . . l'illustre Sujet de ces Mémoires, me donne la liberté d'en donner la dernière Partie au Public. Il l'a toujours tenuë sous la clef de son vivant; et quand je le pressois de la donner au Public, il me disoit pour raison qu'il se repentoit d'avoir montré dans la I^{re} Partie ses foiblesses et ses malheurs; et qu'il craignoit de se rendre coupable, en révélant les irrégularités de la conduite d'autrui. La sincérité d'un récit, ajoutoit-il, ne le rend pas toujours juste et innocent. De plus, il disoit que depuis

1810 MERCURE DE FRANCE
puis qu'on avoit vû la I^{re}. Partie de ses Mémoires, la curiosité de le voir, ou de le connoître, lui avoit attiré une foule de visites et de Lettres, dont il étoit importuné; et que pour éviter cela, il ne vouloit point publier le reste de son vivant, &c.

Quel air de sincérité et de vérité tout cela n'a-t-il pas ? Dans cette dernière Partie des Mémoires, le Marquis dans le fort de ses Aventures, se donne soixante ans lors de son voyage d'Angleterre, et de l'amour qu'il y prit pour Milady. . . . Cette aventure, celle de le Milady de la Princesse de et bien d'autres aussi extraordinaires, il les atteste vraies. Cependant aujourd'hui l'Auteur du *Pour et Contre* se déclare l'Auteur de ces mêmes Mémoires, et il nous déclare en même temps qu'ils peuvent être mis au rang des demi-Romans, dont cependant le fond est vrai.

Mais lors même qu'il y veut conserver encore quelque reste de vérités, il sappe, pour ainsi dire, ces vérités par les fondemens, puisqu'il ne fait point de différence d'Editeur et d'Auteur, et qu'au contraire il se dit être lui-même le véritable Auteur des Mémoires. Il s'ensuit donc qu'il est ce prétendu Marquis; mais
là-

là dessus quelle étrange contrariété!

Ce Marquis avoit déjà 60. ans avant que d'écrire ses Mémoires , puisqu'il ne les a écrits que depuis sa retraite : il étoit donc bien plus âgé en les écrivant. De plus, dans la Ve. Partie de l'Ouvrage on le dit mort ; et non seulement on allegue cette raison pour publier ses Mémoires, mais on parle même des regrets et des larmes de tous ceux qui l'ont connu. Et aujourd'hui ce prétendu Marquis, c'est-à-dire l'Auteur du *Pour et Contre* , puisqu'il est l'Auteur des Mémoires , se trouve vivant , et dit dans une de ses Feuilles Périodiques qu'il est âgé de 37. ou 38. ans.

Quel prodige, Monsieur ! le Marquis de... mort il y a plus de sept ans , se trouve aujourd'hui ressuscité , et avec environ 30. ans de moins qu'il n'avoit quand il est mort. Est il permis, encore une fois , d'abuser le Public jusqu'à ce point ? Et si dans des faits aussi simples que ceux que je viens de vous exposer , on l'a trompé jusqu'à cet excès , que sera-ce de tant d'avantures extraordinaires que contient l'Ouvrage entier ? Et où est donc , en un mot , cette vérité que l'on prétend en être la base ? Il falloit , ce me semble , ne donner ces Mémoires que
pour

1822 MERCURE DE FRANCE
pour un Mélange où la fiction dominoit ;
fiction , si l'on veut , instructive et amu-
sante : ou du moins , puisque l'Auteur
avoit trouvé le secret de leur donner un
air de vérité si ressemblant , que le Pu-
blic y a été trompé de bonne foi , il ne
falloit pas lever le voile ; il eût été , sans
doute , mieux de le laisser dans une erreur
qui ne pouvoit lui nuire , que de donner
occasion , et avec raison , de se défier à
l'avenir de tout ce qu'on pourra dire
et publier de plus véritable.

Le Public a , sans doute , droit de de-
mander là-dessus une Réponse, un Eclair-
cissement , de la part de l'ingenieux Au-
teur du *Pour et Contre* par la même voye,
s'il le juge à propos , dont je me suis
servi pour lui signifier cette juste plainte.

A Paris le 15. Mars 1736.



*MEMOIRES pour servir à l'Histoire
du Théâtre , et spécialement à la vie
des plus celebres Comédiens.*

JEAN DE SERRE , c'est le premier
Comédien de notre Nation , dont nous
ayons quelque connoissance. Il étoit ex-
cellent

A O U S T. 1736. 1823

cellent Jouëur de Farces , selon Clement Marot , qui nous en a conservé la mémoire , dans l'Épitaphe qu'il fit à la mort de cet Acteur , dans laquelle on voit son portrait et son caractere. La voici.

E P I T A P H E.

CY dessous git , et loge en serre

Ce très gentil fallot Jean Serre ,

Que tout plaisir alloit suivant ;

Et grand jouëur en son vivant ,

Non pas jouëur de dez , ne quilles ,

Mais de belles farces gentilles :

Auquel jeu jamais ne perdit ,

Mais y gagna bruit et credit ,

Amour , et populaire estime ,

Plus que d'écus , comme j'estime ,

Il fut en son jeu si adextre ,

Qu'à le voir on le pensoit estre

Yvrogne , quand il s'y prenoit ,

Ou Badin , s'il l'entreprenoit ;

Et n'eust sçeu faire en sa puissance

Le sage : car à sa naissance

Nature ne lui fit la trogne

Que d'un Badin , ou d'un Yvrogne :

Toutesfois je crois fermement ,

Qu'il ne fit oncq si vivement

Lg

1824 MERCURE DE FRANCE

Le Badin qui rit , ou se mord ,
Comme il fait maintenant le mort.
Sa science n'étoit point vile ,
Mais bonne : car en certe Ville
Des tristes tristeurs destournoit ,
Et l'homme aise en aise tenoit.
Or bref , quand il entroit en Salle
Avec une chemise sale ,
Le front , la joue , et la narine
Toute couverte de farine ,
Et coiffé d'un beguin d'Enfant ,
Et d'un haut bonnet triomphant ,
Garni de plumes de chappons ,
Avec tout cela je respons ,
Qu'en voyant sa grace niaise ,
On n'estoit pas moins gay ny aise ,
Qu'on est aux Champs Elysiens.
O vous , humains Parisiens ,
De le pleurer pour recompense
Impossible est ; car quand on pense ,
A ce qu'il souloit faire et dire ,
On ne se peut tenir de rire.
Que dis-je ? on ne le pleure point :
Si fait-on : et voici le point :
On en rit si fort en maints lieux ,
Que les larmes viennent aux yeux.
Ainsi en riant , on le pleure.
Et en pleurant rit-on à l'heure.
Or pleurez , riez votre saoul ,

Tout

Tout cela ne lui sert d'un soul :
 Vous feriez beaucoup mieux , en somme
 De prier Dieu pour le povre homme.

HENRY LE GRAND dit BELLEVILLE, ou *Turlupin* ; il prenoit ce dernier nom pour la Farce. Il étoit si facétieux , que son nom seul attiroit les Spectateurs et les mettoit en train de rire. Il s'étoit rendu très-recommandable dans la Comédie facétieuse , ou pour mieux dire , la Farce qu'on jouoit de son temps , qu'il porta où elle n'avoit jamais été avant lui , secondé par *Gautier Garguille* , *Gros Guilleaume* , et *Guillot Gorju* ses contemporains aussi illustres que lui , dont on parlera. Ils sont enterrés tous quatre dans l'Eglise S. Sauveur à Paris.

Quand cet Acteur paroissoit sur le Théâtre avec ses Camarades, c'étoit assés ; ils n'avoient que faire de parler pour exciter des éclats de rire. On peut juger de là du plaisir que faisoit leur Dialogue et leurs Scenes , mêlées de Lazzis et de Jeux de Théâtre , en quoi ils étoient véritablement très-habiles , et consommés dans le métier ; car *Turlupin* a joué la Comédie pendant plus de 50. ans.

La plupart des Farceurs de ce temps
 avoient

avoient trois noms ; l'un de Famille, l'autre de sobriquet, et un troisième de Comédien. Celui-ci s'appelloit dans le monde *Henry le Grand*, son sobriquet étoit *Belleville*, et son troisième nom, *Turlupin*. Il étoit rousseau, mais bel homme, il étoit bien fait et avoit bonne mine.

L'Habit qu'il portoit à la Farce étoit pareil à celui de *Briguelle*, qu'on a tant admiré sur le Théâtre du Petit-Bourbon. Ils se ressembloient en toutes choses, aussi bien ailleurs que sur le Théâtre. Ils étoient de même taille, à peu près le même visage ; tous deux jouïoient le Personnage du *Zany*, qu'on regardoit comme le facétieux de la bande. Ils portoient un même masque ; et on ne voyoit d'autre différence entr'eux que celle qu'on remarque en un Tableau entre un Original et une excellente Copie.

Jamais homme, au reste, n'a composé, joué, ni mieux conduit la Farce que *Turlupin*. Ses rencontres étoient pleines d'esprit, de feu, et de jugement. Il lui manquoit cependant un peu de naïveté ; nonobstant cela il passoit pour n'avoir pas son pareil dans ce bas-Comique ; car dans le Comique raisonné et de bienséance, il y avoit des Comédiens de son

temps

A O U S T. 1736. 1827

temps qui étoient fort au-dessus de lui.

D'ailleurs il étoit adroit, fin, dissimulé, et fort agréable en conversation. Il monta sur le Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne dès qu'il commença à parler, et n'en descendit que pour entrer dans le Tombeau. C'est assés dire que la passion de jouer la Comédie ne l'abandonna jamais, et qu'il l'a porta à l'excès. L'amour des femmes le tirannisa aussi, mais ce fut avant que de se mettre en ménage. Il fut marié deux fois, et laissa peu de biens à ses Enfans, qui embrasserent la même Profession de leur Pere; Sa Veuve se remaria à Dorgemon, le meilleur Comédien de la Troupe du Marais.

On voit son Portrait en Estampe en pied, en Habit de Théâtre, gravé par *Greg. Huret*, avec six Vers au bas, qui ne sont pas assés bons pour être rapportés.



E P I T A P H E.

De Jacques Mernable, Joueur de Farces.

T Andis que tu vivois, Mernable,
Tu n'avois ni Maison, ni Table,

51

Et jamais , Pauvre , tu n'as vu
 En ta Maison le pot au feu ;
 Ores la mort t'est profitable ;
 Car tu n'as plus besoin de Table ,
 Ni de Pot ; et si desormais ,
 Tu as Maison pour tout jamais.

Le mot de l'Enigme du Mercure de
 Juillet est *la Tenaille* ; ceux des Logo-
 gryphes sont , *Parlement , Paix , Automne ,*
Bataillon , et Naples. On trouve dans le
 second , *Aix , Axi , Pix , Pia , Api* ;
 Et dans le troisième , *Ail , Bâton , Laon ,*
Ban , Bal , Bail , Taon , Laban , Lia ,
Nota , Billon , Bill , et Ballon ; Et
 dans le quatrième , *Pan , et Sel*.

*****:*****:*****

E N I G M E.

L Is, Passant, cet écrit, il t'apprendra mon sort ;
 Je n'appréhende pas d'exciter ton envie ,
 Je me repus de vent , et je donnai la vie
 Mainte fois à l'ingrat qui m'a causé la mort ;

Desgranges , de Paris.

AUTRE

A U T R E.

N'Ai-je pas bien raison d'accuser la Nature ?
 La marotte, il est vrai, m'a bien donné des yeux,
 Mais quel étoit son but, si je n'y vois pas mieux ?
 Un tel présent me fait injure,
 Je ne puis me conduire : on me tient à la main
 Afin de m'employer, et pour tout mon salaire,
 Lorsque je n'ai plus rien à faire,
 On me fait, comme on dit, passer le goût du
 pain ;
 Le dirai-je ? on me pend ; j'ai la peau fort tannée,
 Ce n'est pas d'être à la fumée ;
 Mes aîles me feroient passer pour un oiseau,
 Si je pouvois en faire usage ;
 Encor un Vers et puis je finis ce Tableau,
 L'asthme me fait mourir, Nature est-elle sage ?

Desgranges, de Paris.



L O G O G R Y P H E.

Lecteur, je suis le nom d'un de tes plus grands
 Saints,
 Et qui jamais ne va sans compagnie ;
 Mes deux extrémités sont deux termes latins,
 Qui peut-être feront le nom de ton amie,
 Si tu les joins ; mais si de ce total

Deux

1830 MERCURE DE FRANCE

Deux est ôté , ce n'est qu'un animal ;
Tu vas en faire un terme d'Évangile ,
Si de moi tout entier tu prens en homme habile
Trois pour mettre à la fin de ce terme trouvé,
Le milieu de mon tout est un terme aprouvé
Pour marquer le mépris , la haine , la bassesse ,
Dont un Amant pourtant, ainsi que sa Maîtresse
Se servent mutuellement ;
Il arrive aussi bien souvent
Qu'en un Discours Chrétien et dans un bon
Poëme ,
On s'en sert en parlant aux Princes, à Dieu même,
Trois , quatre , deux , ce qui presque toujours
Fait tout , dit-on , dans tes discours ;
Joins y six, sept, un meuble aux Vignerons utile.
6. 1. 2. 3. et 7. en France est une Ville ;
A certains riches Artisans ,
3. 1. 2. est denrée nécessaire.
6. 4. 3. et 7. fait tous les agrémens
D'un Art dont le but est de plaire,
2. 1. 3. 7. fournit également
A l'un un lit, à l'autre un ornement.

A U T R E.

N Euf membres de mon tout composent la
substance ;
Des neuf ôtez-en six , reste un Duché de France ;
5. 4. 8. 7. l'homme éprouve ma rigueur ,

5. 6. 8. le plus brave a souvent de moi peur ;
 5. 2. 8. 4. et 7. font un rimeur antique ,
 Mettez 8. avec 6. c'est un ton de Musique.
 8. 2. 5. avec 6. je ne sers que sur l'eau ,
 Mais mon nom renversé se voit daus un Hameau ;
 7. 4. 5. 1. 6. mon gîte est dans l'Eglise ,
 4. 8. un métal qu'on recherche et qu'on prise.
 3. 2. 7. c'est le nom d'un petit animal.
 1. 4. 7. 7. 6. je sers pour le Cheval.
 2. 3. 5. avec 6. c'est dans un temps de Guerre
 Où mon emploi souvent se trouve necessaire ,
 7. 6. 8. 8. et 6. forment un Element ;
 Devine , cher Lecteur , tu le peux aisément.

L. A. G.

LOGOGRYPHUS.

Tota sinistra vocor , terras mea cauda dealbat,
 Et caput est sine quo vivere nemo potest :
 Altera si quartam sequitur , si sexta secundam
 Littera , sunt tenebra , nec micat ulla dies.

A L I U S.

Totius hac dos est ; hominesque ferasque fa-
 tigo.

Si caput abscindis , sum fera sæva , fugè :

B In

*In partes distingue duas, interrogat una,**Alterna setigera est Bestia, fixa tamen.*

A Ham. 10. Janvier 1736.



NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX ARTS, &c.

PANEGIRIQUES des Saints, par M. l'Abbé *Seguy*, Predicateur du Roy, Abbé de Genlis, Chanoine de Meaux, l'un des 40. de l'Académie Française. *A Paris*, chés *Prault*, Pere, Quay de Gêvres, au Paradis, 1736. 2. Vol. in 12, le premier de 504. pages, le second de 518. pag.

LA PAYSANNE PARVENUE, ou les Mémoires de Madame la Marquise de L. V. Par M. le Chevalier de *Mouby*, sixième Partie, prix 1. liv. 4. s. *A Paris*, chés *Prault*, Fils, Quay de Conty, vis-à-vis la descente du Pong Neuf, à la Charité 1736. in 12.

HISTOIRE de la dernière Guerre et des

A O U S T. 1736. 1833
des Negotiations pour la Paix, enrichie
des Cartes necessaires pour servir de suite
à l'Histoire de la Guerre presente; avec
la Vie du Prince Eugene de Savoye. *A*
Amsterdam, chés F. Honoré, 3. Vol.
in 8°.

LES INTERESTS PRESENS, et les
prétentions des Puissances de l'Europe,
fondés sur les Traités, depuis celui
d'Utreck inclusivement, et sur les preu-
ves de leurs Droits particuliers. Par M.
J. Rousset, de la Société Royale des
Sciences de Berlin. *A la Haye, chés*
Adr. Moetsjens, 3. Vol. in. 4°. On trou-
ve chés le même Libraire un petit Su-
plement à part pour ceux qui ont la pre-
miere Edition.

MEMOIRES de M. le Marquis de
Fieux. Par M. le Chevalier de Mouby.
Quatrieme et derniere Partie. *A Paris,*
chés Gregoire-Antoine Dupuis, Grand
Salle du Palais, au S. Esprit, 1736. in 12.
de 154. pages.

TRAITE' des Principes de la Foy
Chrétienne. Trois Vol. *in 12. A Paris.*
chés Guillaume Cavelier, au Lys d'or,
H.-Louis Guerin, à S. Thomas d'Aquin,
E ij et

1834 MERCURE DE FRANCE
et Barthelemy *Alix*, au Griffon, rue S.
Jacques, 1736.

OBSERVATIONS sur la Comédie,
et sur le Génie de Moliere, par Louis
Riccoboni. A Paris, chés la Veuve *Pissot*,
Quay de Conty, à la Croix d'or, 1736.
in 12. de 348. pag. sans l'Epitre Dedicatoire,
la Préface, et la Table des Matières.

Ce Livre est dédié au Prince de Modene, dont l'Auteur implore la protection, pour la reforme du Théâtre Italien, tombé depuis un siècle dans une affreuse decadence. Pour ce qui régarde l'Art du Théâtre, dit il, je presente aux Auteurs le plus excellent modèle qui ait jamais été. Les Ecrits de Moliere sont non-seulement une Poétique complete sur la Comédie, mais encore une Poétique convenable au siècle où nous vivons; et si les Poètes Italiens se donnent la peine de les examiner, ils reconnoîtront que la pratique d'un si grand Maître, est la seule qu'ils doivent étudier et suivre.

Je prétens montrer dans cet Ouvrage; poursuit l'Auteur, comment en lisant Moliere, on peut aprendre à le suivre dans la carrière difficile qu'il a parcourüe avec tant de gloire, et à juger du progrès qu'y

qu'y font ceux que l'on voit tous les jours s'efforcer de l'atteindre.

Je suis bien éloigné de penser que mes reflexions puissent être de quelque utilité aux Auteurs qui ont déjà travaillé pour le Théâtre. Les uns sont instruits de tout ce que je pourois leur dire, et les autres ne montrent que trop, par le goût dans lequel ils composent, qu'ils cherchent à s'écarter de l'ancienne maniere qui leur paroît trop simple, et qui ne convenoit, selon eux, qu'à des Spectateurs peu intelligens.

C'est donc uniquement ceux qui aiment le Théâtre, qui suivent les Pièces nouvelles, et qui veulent en juger, que j'ai en vûë. Je leur indiquerai les moyens de ne se pas méprendre dans leurs jugemens, aux premieres Représentations, et de s'épargner le désagrément d'une retractation toujours humiliante, dès qu'elle est nécessaire.

J'ose encore me flater, poursuit l'Auteur, que ceux-là même, qui, par un motif de Religion évitent le Théâtre, ne desaproveront pas mon travail: l'Apologie que je fais de Moliere n'allant point jusqu'à le défendre, ni même à l'excuser dans les endroits qui pouroient être licencieux.

Le premier Livre traite *des Parties de la Comédie* : On commence par les mœurs qui varient selon les tems et selon les Nations, Dans le même Pays on les voit quelquefois varier d'un siècle à l'autre ; et comme les mœurs influent sur les caractères , dit M. Riccoboni , le Poète est forcé alors de subir la loy du changement, et de représenter les hommes , non tels qu'ils étoient , mais tels qu'ils sont devenus.

Les principales Parties dont la Comédie est composée , depuis Moliere , sont *l'Intrigue*, le *Caractere*, les *Incidens* ou *coups de Théâtre*, et le *Dialogue* ou la *Diction*.

Comme l'intrigue est la base du genre dramatique, c'est aussi la partie qui merite une plus grande attention. Sans intrigue il n'y a point de Comédie. . . . Il n'est pas surprenant qu'après plusieurs siècles les Auteurs et les Spectateurs se soient lassés, les uns d'imaginer , et les autres de voir des intrigues qui n'étoient soutenuës d'aucune grande passion. L'amour de la nouveauté leur a, sans doute, inspiré l'idée de construire des Fables , dans lesquelles l'intrigue fût tout à fait subordonnée au caractère ; et les Poëtes François sont , je crois , les inventeurs de ce nouveau genre de Comédies.

Les

Les Pièces de caractere sont plus goûtées aujourd'hui que les Pièces d'intrigue, non-seulement, parce que les premières ont sur les secondes l'avantage de la nouveauté; mais encore parce que celles-ci ne sont que l'ombre de la vérité, et que les autres en sont une image fidelle. Et, bien que l'imagination du Poëte se fasse également sentir dans ces deux genres de Comédies, il est vrai cependant qu'elle brille moins dans l'une que dans l'autre. Le mouvement, ou l'action théâtrale appartient aux Pièces de caractere et à celles d'intrigue; mais on peut dire que la nature et la vérité sont le partage des Pièces de caractere; l'illusion qu'elles produisent est plus forte, et le cœur en est plus aisément touché: c'est un miroir dans lequel on aperçoit la naturelle et vivante image de ceux qui nous environnent; au lieu que dans les Pièces de pure intrigue on ne jouit tout au plus que de l'art d'une conduite ingenieuse.

L'Auteur ajoute sur la fin de cet Article des caractères, qu'une passion, si elle est parvenue à un certain degré, est pour l'ordinaire accompagnée d'autres vices, et tout au moins de plusieurs défauts. Le Glorieux, par exemple, est presque toujours fat, menteur, et méprisant; le

E iiij Joueur

1838 MERCURE DE FRANCE

Joueur prodigue et libertin ; le Jaloux colere et insociable ; et ces passions que l'on peut apeller grands ou principaux caractères , fournissent assés à l'intrigue avec les défauts qui les suivent , sans avoir recours aux caractères épisodiques. Plaute dans sa Comedie de l'*Aulularia* , nous a donné l'idée du caractere de l'A-vare , mais il n'a pas , au sentiment des Modernes , tiré de son sujet tout l'avantage dont il étoit susceptible ; au lieu que Moliere qui connoissoit parfaitement le cœur humain , a donné dans sa Comédie de l'Avare deux compagnes à l'avarice , qui sont la défiance et l'usure ; et comme elles en sont presque toujours inséparables , elles ont naturellement fourni à cette Piece les épisodes nécessaires.

Pour inspirer au Spectateur l'horreur d'un vice , il faut le peindre avec les couleurs et les traits les plus capables de bien caractériser ce même vice ; mais on doit bien prendre garde qu'il doit toujours être présenté par le côté ridicule et comique , et non par le côté bas et sérieux : les hommes se corrigent moins aisément des vices que des ridicules.

* La Diction , comme les autres parties de la Fable , est assujettie aux loix du Poëme Dramatique. La nature et la vraisem

vraisemblance devant regler et conduire l'action de la Fable , sans perdre un moment de vûë l'intrigue , le dénouement , les caracteres , et toutes les autres parties ; elles ne doivent pas moins l'une et l'autre présider sur la Diction ; si elle s'éloignoit de la nature et de la vraisemblance , une Pièce , quelque parfaite qu'elle fût d'ailleurs , seroit défectueuse par cela seul , et ne pouroit peut-être soutenir ni la lecture , ni la Représentation.

On ne cherche , on ne demande aujourd'hui que ce qu'on apelle de l'esprit , soit par la difficulté de faire du beau simple , soit par une corruption de goût qui a passé insensiblement jusqu'aux Spectateurs ; et plus cet esprit vise à l'extraordinaire , et mieux il est reçu. Cependant , et voilà ce qui doit paroître bizarre , ces mêmes Spectateurs estiment les Ouvrages de Moliere ; ils sentent que personne n'a mieux traité les passions des hommes , ni plus sensiblement exprimé leurs différens caracteres , ni rendu plus heureusement les usages de sa Nation. Quel autre en effet a jamais présenté ses idées avec des expressions plus naturelles , plus comiques , plus intelligibles même aux Spectateurs les moins éclairés

E v éclairés

1840 **MERCURE DE FRANCE**
éclairés ? Aussi le genre d'esprit qu'il a
mis dans ses Pièces , étoit le plus conve-
nable au Theatre ; ses idées justes et
vraies , en même temps qu'elles peignent
au naturel , et qu'elles combattent les
ridicules des hommes , sont exprimées
avec une simplicité noble et conve-
nable.

La Nature qui sembloit avoir épuisé
ses dons en faveur de Moliere , parut en
être avare pour les Poètes qui vinrent
après lui : on négligea la perfection des
plans et de l'intrigue , on dédaigna les
caractères , on abandonna la noble sim-
plicité de sa diction ; et soit incapacité ,
soit indolence dans les Auteurs qui sui-
virent ce grand Homme , ses Ouvrages
occupèrent longtemps seuls le Théâtre
François , avec la superiorité et la justice
qui leur étoient dûs ; enfin les Specta-
teurs lassés d'attendre un génie capable
d'imaginer avec l'art de Moliere des Fa-
bles nouvelles , d'imiter aussi heureuse-
ment celles des Anciens , ou de profiter
des idées des Nations voisines , refuse-
rent leurs applaudissemens à des Comé-
dies qu'on leur présenta , parce qu'elles
étoient ou dénuées d'intrigue , ou qu'elles
en étoient trop chargées. Alors les Auteurs
incertains sur le parti qu'ils devoient
prendre ,

prendre , chercherent à ébloüir le Spectateur par des saillies d'esprit , et des pensées brillantes ; la Nation François naturellement portée à ce genre d'esprit, s'y prêta , le goûta , et lui donna par son aprobation le moyen de s'emparer en peu de temps de la Scène. C'est ce même genre d'écrire qui a passé jusqu'à nous , mais qui révolte ceux qui ont sçû se préserver de la contagion ; ces esprits justes , ces esprits vrais ne souffrent qu'avec peine que l'on préfere aujourd'hui des Comédies composées simplement de Saillies et d'Epigrammes , aux Comédies qui n'ont qu'une intrigue soutenuë d'une diction simple et naturelle. Il y a même des Pièces d'une grande réputation , dont l'action et le mouvement , quoiqu'elles soient en cinq Actes , suffiroient à peine pour soutenir un Acte seul ; c'est moins une action véritable, qu'une aparence d'action, ou plutôt c'est un simple assemblage d'autant de Scenes qu'il en faut pour donner à une Pièce la durée ordinaire des Représentations ; c'est un remplissage de dialogue semé de bons mots , de traits satyriques qui séduisent le Spectateur par leur brillant , et l'empêchent de remarquer le vuide et le défaut d'action. On ne sçauroit cependant disconvenir que

1842 MERCURE DE FRANCE

ces sortes de dialogues ne soient ce qu'on appelle communément de l'esprit ; mais on devroit , ce me semble , distinguer l'esprit qui convient au Theatre , d'avec celui dont on peut faire parade dans un Discours Académique.

Nous donnerons un second Extrait de cet Ouvrage.

DESCRIPTION Géographique , Historique , Chronologique , Politique et Physique de l'Empire de la Chine et de la Tartarie Chinoïse , enrichie des Cartes générales et particulières de ces Pays , de la Carte générale et des Cartes particulières du Thibet , et de la Corée , &c. ornée d'un grand nombre de Figures et de Vignettes gravées en Taille douce. Par le R. P. J. B. *Du Halde*, de la Compagnie de Jesus. Tome I. *A Paris*, chez P. G. *Le Mercier*, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, au Livre d'or. 1736. *in-fol.* de 556 pages, sans l'Épître, la Préface et la Table des matières. Les trois autres Volumes aussi *in-fol.* sont aussi considérables.

Quoique tous les Journaux de France et des Pays Étrangers aient parlé de ce grand Ouvrage, nous croyons qu'on peut encore glaner dans un si vaste champ,

champ , et présenter aux Lecteurs du *Mercur*e de France des Tableaux Chinois dignes de leur curiosité. Avant que de nous mettre en route pour amasser les choses singulieres et d'un détail curieux que nous nous proposons, il nous sera aisé de donner une idée générale et précise de tout l'Ouvrage ; nous n'avons pour cela qu'à emprunter les termes du Censeur Royal , qui s'exprime ainsi.

Cette *Description &c.* est si ample , dit M. l'Abbé *Raguet* , qu'on peut assurer que presque aucun Pays , même de l'Europe , ne sera desormais mieux connu que la Chine, la Tartarie qui lui est soumise ou alliée , et que quelques autres Etats considerables qui les touchent immédiatement. C'est avec une confiance bien fondée que dans cet Ouvrage on s'instruit, non seulement de la véritable étendue d'une si vaste portion de l'Univers , mais aussi de tout le détail qui regarde les plus importants objets qu'elle renferme. On y prend aussi une idée juste de la Nation Chinoise et de ses Souverains : on y développe son caractère , les richesses qu'elle fournit à l'Europe , et celles qu'elle en tire. La principale de ces dernières est sans doute l'heureuse connoissance de la véritable Religion ;
du

1844 MERCURE DE FRANCE

du culte sincere que tous les Hommes doivent à Dieu , et que la seule Eglise Catholique , Apostolique et Romaine enseigne par toute la Terre.

Des Ministres zelés , sortis de plusieurs Nations Fideles , et de divers Ordres Religieux , ont , depuis la découverte des Indes Orientales , porté à la Chine la lumiere de l'Evangile en marchant sur les traces du Grand Xavier. Il est vrai que ce Thaumaturge fut borné par la Divine Providence à en montrer le chemin ; mais ses Freres le suivirent bientôt , et y remplirent ses vûes Apostoliques.

Parmi eux les Jesuites François se sont extrêmement distingués. Leurs talens naturels , et leurs lumieres acquises , employés par l'esprit de Religion au progrès de l'Evangile , avoient fait naître en leur faveur un merveilleux concours de protection entre les deux plus grands Princes du Siècle , le Roy Louis XIV. et l'Empereur CANG-HI. Durant la vie de ces deux Monarques , une nombreuse et florissante Chrétienté s'est heureusement soutenue à la Chine ; mais cette Chrétienté est à présent en danger d'être absolument anéantie.

Le R. P. Du Halde a déjà commencé

de

de rendre compte de cette triste révolution dans le vingt-unième Recueil de ses *Lettres Edifiantes et Curieuses*. C'est à ce sçavant et laborieux Ecrivain qu'on est maintenant redevable de cette magnifique *Description de l'Empire Chinois*; Ouvrage très complet, dont je suis persuadé que le Public lui sçaura beaucoup de gré.

Nous avons déjà parlé, lorsque le Programme de cet Ouvrage parut, de la grande propreté des Cartes, de la beauté de l'Impression, et des ornemens de bon goût qui l'enrichissent, et qui répondent parfaitement au mérite et au travail immense de l'Auteur. L'exécution a parfaitement réüssi; le papier, les caracteres, la gravure, tout est exquis; et sans parler des lettres grises, culs-de-lampes, &c. les vignettes sont heureusement traitées, et gravées au mieux. Celle qui est à la tête de l'Épître au Roy, où le Buste de cet Auguste Prince paroît entre la Religion et la Justice, &c. est fort au gré des connoisseurs, ainsi que celle où l'on voit le Portrait de l'Empereur de la Chine *Cang-Hi*.

Dans le choix que nous allons faire, ce qui pourra servir au progrès des Arts en Europe, sera préféré; l'Arbre du Vernis

1847 MERCURE DE FRANCE

Vernis *Tsichu*, page 17. nous paroît propre à entrer dans ce Projet : il n'est ni haut, ni touffu, ni étendu ; son écorce est blanchâtre : sa feüille ne ressemble pas mal à celle des Cerisiers sauvages. La gomme qu'il distille goute à goute, ressemble assés aux larmes du Térébinthe. Il rend beaucoup plus de liqueur si on lui fait une incision, mais il périt aussi plûtôt.

On dit ordinairement que cette liqueur tirée à froid, a je ne sçai quelles qualités venéneuses, dont on n'évite les mauvais effets, qu'en tâchant de n'en pas recevoir la vapeur, quand on la change de vase, ou qu'on l'agite. C'est aussi une précaution qu'il faut prendre quand on la cuit.

Quoiqu'il en soit, il est certain que ce Vernis n'en est pas moins estimé, et qu'il est continuellement mis en œuvre par une infinité d'Ouvriers. Il prend toutes les couleurs qu'on veut y mêler ; et s'il est bien fait, il ne perd rien de son lustre, et de son éclat, ni par les changemens de l'air, ni par la vieillesse du bois où on l'a appliqué.

Mais pour le bien faire, il faut du temps et du soin ; car une ou deux couches ne suffisent pas, il y faut revenir plusieurs

plusieurs fois , attendre que la couche qui a été mise égale et mince , soit sèche sans être durcie ; prendre garde si celle qu'on met est plus forte , ou d'une couleur plus foncée ; et tâcher de venir peu à peu à un certain temperamment , qui seul rend l'ouvrage solide , uni et éclatant ; c'est ce que l'expérience seule apprend aux habiles Ouvriers.

Comme il faut mettre quelquefois l'ouvrage dans des Lieux humides , quelquefois même le tremper dans l'eau , et enfin le tourner et en disposer à son gré , on en fait rarement de gros ouvrages , comme seroient des colonnes arrêtées sur des bases de pierre , dont les bâtimens Chinois sont soutenus , celles de la grande Salle de l'Empire , et celles de l'Appartement de l'Empereur ; toutes ces colonnes ne sont point enduites d'un vrai vernis , mais d'une autre liqueur qu'on nomme *Tongyeou*.

L'Arbre qui porte le Suif est de la hauteur d'un grand Cerisier. Le fruit est renfermé dans une écorce qu'on appelle *Yen kiou* , et qui s'ouvre par le milieu quand il est mûr , comme celle de la châtaigne. Il consiste en des grains blancs de la grosseur d'une noisette , dont
la

1848 MERCURE DE FRANCE

la chair a les qualités du Suif ; aussi en fait on de véritables chandelles , après l'avoir fait fondre , en y mêlant souvent un peu d'huile ordinaire , et trempant les chandelles dans la cire qui vient sur l'Arbre , il s'en forme autour du suif une espece de croûte qui l'empêche de couler.

Les ouvrages de vernis , les belles porcelaines et ces différentes étoffes de soye si bien travaillées ; qui nous viennent de la Chine , prouvent assés l'adresse et l'habileté des Ouvriers Chinois : ils ne travaillent pas moins délicatement toutes sortes d'Ouvrages d'Ebene , d'Ecaille , d'Yvoire , d'Ambre et de Corail : leurs pièces de Sculpture , de même que les ouvrages publics , tels que sont les Portes des grandes Villes , les Arcs de triomphe , leurs Ponts et leurs Tours , ont quelque chose de grand et de noble : enfin ils réussissent également dans tous les Arts qui sont nécessaires aux usages ordinaires de la vie , ou qui peuvent contribuer à une certaine propreté ; et s'ils n'ont pas atteint le degré de perfection , que nous voyons dans plusieurs Ouvrages d'Europe , c'est qu'ils sont arrêtés par la frugalité ou la modestie Chinoise , qui a mis des bornes aux dépenses des Particuliers.

Les

Les principaux Ornemens dont les
Apartemens des Maisons des Seigneurs ,
 des Mandarins , &c. sont embellis , ont
 un grand air de propreté. On y voit de
 grosses Lanternes de soye, peintes et sus-
 penduës au plancher ; des Tables , des
 Cabinets , des Paravents , des Chaises de
 ce beau Vernis noir et rouge , qui est si
 transparent, qu'au travers on aperçoit les
 veines du bois , et si clair qu'il paroît
 comme une glace de Miroir ; diverses
 Figures d'or et d'argent , ou d'autres
 couleurs peintes sur ce Vernis , lui don-
 nent un nouvel éclat ; de plus , les Ta-
 bles , les Buffets , les Cabinets , sont or-
 nés de ces beaux Vases de Porcelaine que
 nous admirons , et qu'on n'a jamais pu
 imiter en Europe.

Dans les Provinces Septentrionales on
 dresse des briques cruës en forme de lit ,
 qui est plus ou moins large , selon que
 la Famille est plus ou moins nombreuse ,
 à côté est un petit Fourneau , où l'on met
 le charbon , dont la flamme et la chaleur
 se répandent de tous côtés par des
 tuyaux faits exprès, qui aboutissent à un
 conduit , lequel porte la fumée jusqu'au-
 dessus du toit. Chés les Personnes de
 distinction le Fourneau est percé dans
 la muraille , et c'est par dehors qu'on
 l'allume

1830 MERCURE DE FRANCE
l'allume. Par ce moyen le Lit s'échauffe,
et même toute la Maison. Ils n'ont pas
besoin de Lits de plumes comme en Eu-
rope ; ceux qui craignent de coucher
immédiatement sur la brique chaude, se
contentent de suspendre sur ces Lits de
briques une espece d'estrapontin ; il est
fait de cordes , ou de *rotin* , qui a le mê-
me effet que les sangles dont on se sert
pour les Lits d'Europe.

Le matin tout cela disparoît , et on
met à la place des Tapis ou des Nattes
sur lesquelles on s'assied. Comme ils
n'ont point de Cheminées , rien ne leur
est plus commode ; toute la Famille y
travaille sans ressentir le moindre froid ,
et sans qu'il soit nécessaire de prendre
des Habits fourrés de peaux : C'est à
l'ouverture du Fourneau que le menu
Peuple fait cuire sa viande ; et comme
les Chinois boivent toujours chaud , il y
fait chauffer son Vin , et il y prepare son
Thé. Les Lits sont plus grands dans les
Hôtelleries, afin que plusieurs Voyageurs
y trouvent leur place.

Les Barques Imperiales dans lesquelles
les Mandarins et les Seigneurs voyagent
sur les Canaux larges et profonds , dont
la Chine est toute coupée , sont de trois
ordres differens , et d'une grande propre-
té ;

ré : Elles sont peintes , dorées , historiées de Dragons , et enduites de vernis en dedans et par dehors. Les médiocres dont on se sert plus communément , ont plus de 16. pieds de large , sur environ 80. de long , et 9. de hauteur de bord. La forme en est carrée et plate , excepté la prouë qui va en s'arondissant.

Outre l'Apartment du Patron de la Barque , qui a sa Famille , sa Cuisine , de-ux grandes Places , une à l'avant , et l'autre à l'arriere , il y a une Salle haute de 6. à 7. pieds , et qui en a 11. de largeur , ensuite une Antichambre , et 2. ou 3. Chambres , avec un réduit sans ornemens , tout cela de plein pied : C'est ce qui fait l'Apartment du Mandarin. Tout est vernissé de ce beau Vernis de la Chine , blanc et rouge , avec quantité de Sculptures , de Peintures , et de Dorures au plafond et sur les côtés. Les Tables et les Chaises sont vernissées de rouge ou de noir.

La Salle a des deux côtés des Fenêtres , qui peuvent s'ôter quand on le juge à propos. Au lieu de vitres on se sert d'écaillés d'Huitres fort minces , ou d'étoffes fines enduites d'une cire luisante , et enrichies de fleurs , d'arbres , et de diverses figures : le Tillac est environné de Gale-
rics ;

1852 MERCURE DE FRANCE
ries, où les Matelots peuvent aller et venir, sans incommoder ceux qui y sont logés.

Les Voiles sont faites de nattes, qui se replient de même que les feuilles d'un soufflet : Chaque Voile est divisée en plusieurs quarrés oblongs, lesquels étant étendus, forment la Voile ; lorsqu'on la plie elle n'occupe presque point de place.

La Fête des Lanternes, qui dure trois ou quatre jours, est fort agreable à lire, pag. 195. du 2. Vol. Il n'y a personne dans les Villes et à la Campagne, sur les Côtes et sur les Rivieres, qui n'allume des Lanternes peintes, et diversement façonnées ; point de Maisons, quelques pauvres qu'elles soient, qui n'en ayent de suspenduës dans les Cours et aux Fenêtres.

Les Mandarins et les Seigneurs en ont qui coûtent jusqu'à trois et quatre mille livres. Mais ce qui donne un nouvel éclat à cette Fête, dont le détail nous meneroit bien loin, ce sont les feux d'Artifice qui se font dans presque tous les quartiers de la Ville. Nous rapporterons seulement la Description de celui-ci.

Une treille de raisins rouges étoit représentée ; la treille brûloit sans se consumer. Le sep de la vigne, les branches, les

les feuilles, et les grains ne se consommoient que très-lentement. On voyoit les grappes rouges, les feuilles vertes, et la couleur du bois de la vigne y étoit aussi représentée si naturellement qu'on y étoit trompé.

Plusieurs Montagnes sont celebres par leurs Mines; on y en trouve d'or, d'argent, de fer, d'airain, d'étain, de cuivre blanc, de cuivre rouge, de mercure, de la pierre d'azur, du vermillon, du vitriol, de l'alun, du jaspé, des rubis, du cristal de roche, des pierres d'aimant, du porphyre, et enfin des Carrieres de differens marbres.

Nous passons à regret une infinité d'arbres et d'arbrisseaux très-singuliers, mais il n'est pas possible de ne rien dire de la fameuse Plante de *Gin-Seng*, dont on fait tant de cas dans tout l'Empire, qui y est d'un très grand prix, et que les Médecins Chinois regardent comme le plus excellent cordial. Elle ne croît que dans la Tartarie; car celle qui croît dans la Province de *Se-Tchuen*, ne mérite pas qu'on en parle; c'est en dressant la Carte de ce Pays-là, par ordre de l'Empereur, que le P. Jartoux eût l'occasion et le loisir de bien examiner cette Plante, qu'on lui apporta fraîchement cuëillie, de la
dessi-

1854 MERCURE DE FRANCE

dessiner dans toutes ses dimensions , et d'en expliquer les propriétés et l'usage.

Les plus habiles Medécins de la Chine, dit ce Pere, la font entrer dans tous les remedes qu'ils donnent aux Grands Seigneurs ; car elle est d'un trop grand prix pour le commun du Peuple. Ils prétendent que c'est un remede souverain pour les épuisemens causés par des travaux excessifs de corps et d'esprit , qu'elle dissout les flegmes , qu'elle guerit la foiblesse des poulmons , et la pleuresie , qu'elle arrête les vomissemens , qu'elle fortifie l'orifice de l'estomach , et ouvre l'apetit , qu'elle dissipe les vapeurs , qu'elle rémedie à la respiration foible et précipitée , en fortifiant la poitrine , qu'elle fortifie les esprits vitaux , et produit de la lymphe dans le sang ; enfin qu'elle est bonne pour les vertiges et les éblouissemens , et qu'elle prolonge la vie aux Vieillards.

On ne peut gueres s'imaginer que les Chinois et les Tartares fissent un si grand cas de cette racine , si elle ne produisoit constamment de bons effets. Ceux même qui se portent bien , en usent souvent pour se rendre plus robustes. On en prend l'infusion à peu près comme du Thé , et en machicatoire.

Les

Les Ouvrages de Vernis qu'on fait à la Chine sont fort inférieurs à ceux qu'on fait au Japon , soit pour la beauté , soit pour l'usage. Ce n'est pas que les Ouvriers n'y employent le même Vernis et la même dorure ; mais c'est qu'ils travaillent ces sortes d'Ouvrages avec trop de précipitation , et que dès qu'ils plaisent à l'œil des Européens , ils s'en contentent. *

Un Ouvrage d'un beau Vernis doit être à fait loisir , et un Eté suffit à peine pour lui donner sa perfection Il est rare que les Chinois en tiennent de prêts , et qui soient faits de longue main : Ils attendent presque toujours l'arrivée des Vaisseaux pour y travailler , et pour se conformer au goût des Européens.

Ce Vernis qui donne un si beau lustre aux Ouvrages , et qui les fait si fort rechercher en Europe , n'est point une composition , ni un secret particulier , comme quelques-uns se le sont imaginé. Pour les détromper , il suffit de faire connoître d'où les Chinois tirent leur Vernis , et ensuite la manière dont les Ouvriers l'appliquent.

Le Vernis que les Chinois nomment *Tsi* , est une gomme roussâtre qui découle de certains arbres par des incisions

F qu'on

1856 MERCURE DE FRANCE
qu'on fait à l'écorce jusqu'au bois, sans
cependant l'entamer. Ces arbres se trou-
vent dans les Provinces de *Kiang-Si*,
et de *Se-Tchuen*. Ceux du Territoire
de *Kan Tcheou*, Ville des plus Méridiona-
les de la Province de *Kiang-Si*, donnent
le Vernis le plus estimé.

Pour tirer du Vernis de ces arbres, il
faut attendre qu'ils ayent 7. ou 8. ans.
Celui qu'on en tireroit avant ce tems là
ne seroit pas d'un bon usage. Les troncs
des arbres les plus jeunes, dont ont com-
mence à tirer le Vernis, ont un pied
Chinois de circuit; et ce pied Chinois
est beaucoup plus grand que le pied de
Roy ne l'est en France.

On dit que le Vernis qui découle de ces
arbres, vaut mieux que celui qui découle
des arbres plus vieux, mais qu'ils en don-
nent beaucoup moins: On ne sçait pas
sur quel fondement cela se dit; car dans
la pratique les Marchands ne font point de
difficulté de mêler l'un et l'autre ensemble.

L'Eté est la seule saison où l'on puisse
tirer le Vernis des arbres: il n'en sort
point pendant l'Hyver; et celui qui sort
au Printemps ou en Automne, est tou-
jours mêlé d'eau: d'ailleurs ce n'est que
pendant la nuit que le Vernis coule des
arbres; il n'en coule jamais pendant le
jour.

Pour

Pour tirer le Vernis, on fait plusieurs incisions de niveau à l'écorce de l'arbre autour du tronc, qui selon qu'il est plus ou moins gros, peut en souffrir plus ou moins. Le premier rang de ces incisions n'est éloigné de terre que de 7. pouces. A la même distance plus haut, se fait un second rang d'incisions, et ainsi de sept en sept pouces, non-seulement jusqu'au haut du tronc, mais encore jusqu'aux branches qui ont une grosseur suffisante.

On se sert pour faire ces incisions d'un petit couteau fait en demi cercle. Chaque incision doit être un peu oblique de bas en haut, aussi profonde que l'écorce est épaisse, et non pas davantage.

Celui qui la fait d'une main, a dans l'autre une coquille, dont il insere aussitôt les bords dans l'incision autant qu'elle peut y entrer; c'est environ un demi pouce Chinois. Cela suffit pour que la coquille s'y soutienne sans autre apui. Ces coquilles fort communes à la Chine, sont plus grandes que les plus grandes coquilles d'Huitre qu'on voye en Europe. On fait ces incisions le soir, et le lendemain matin on va recueillir ce qui a coulé dans les coquilles. Le soir on les insere de nouveau dans les mêmes incisions, et l'on continuë de la même

1858 MERCURE DE FRANCE
maniere - jusqu'à la fin de l'Été.

Ce ne sont point d'ordinaire les Propriétaires de ces arbres, qui en font tirer le Vernis; ce sont des Marchands, qui dans la saison traitent avec ces Propriétaires, moyennant cinq sols par pied.

Ces Marchands loient des Ouvriers; auxquels ils donnent par mois une once d'argent, tant pour leur travail, que pour leur nourriture; ou s'ils se déchargent de les nourrir, ce qui est rare, ils leur donnent trois sols par jour. Un de ces Ouvriers suffit pour cinquante pieds d'arbre.

Il y a des précautions à prendre pour garantir les Ouvriers des impressions malignes du Vernis, &c.

Le Vernis de la Chine, outre l'éclat qu'il donne aux moindres Ouvrages auxquels on l'applique, a encore la propriété de conserver le bois, et d'empêcher que l'humidité n'y pénétre. On peut y répandre tout ce qu'on veut de liquide; en passant un linge mouillé sur l'endroit, il n'y reste aucun vestige, pas même l'odeur de ce qui a été répandu. Mais il y a de l'art à l'appliquer, et quelque bon qu'il soit de sa nature, on a encore besoin d'une main habile et industrieuse pour le mettre en œuvre. Il faut
sur

sur tout de l'adresse et de la patience dans l'Ouvrier pour trouver ce juste tempéramment que demande le Vernis, afin qu'il ne soit ni trop liquide ni trop épais, sans quoi il ne réussiroit que médiocrement dans ce travail.

Le Vernis s'applique en deux manieres, l'une qui est plus simple, se fait immédiatement sur le bois. Après l'avoir bien poli, on passe deux ou trois fois de cette espece d'huile que les Chinois appellent *Tong-yeou*; quand elle est bien seche, on applique deux ou trois couches de Vernis. Il est si transparent qu'au travers on voit toutes les veines du bois. Si l'on veut cacher toute la maniere sur laquelle on travaille, on multiplie le nombre des couches de Vernis, et il devient alors si éclatant qu'il ressemble à une glace de miroir. Quand l'Ouvrage est sec, on y peint en or ou en argent diverses sortes de figures, comme des fleurs, des hommes, et animaux, des oiseaux, des Arbres, des Montagnes, des Palais, &c. sur lesquels on passe encore une couche de Vernis, qui leur donne de l'éclat et qui les conserve.

L'autre maniere qui est moins simple, demande plus de préparation, car elle se fait sur une espece de petit mastic qu'on

auparavant appliqué sur le bois. On compose de papier, de filasse, de chaux et de quelques autres matières bien battues une espèce de carton qu'on colle sur le bois, et qui forme un fond très-uni et très-solide, sur lequel on passe deux ou trois fois de l'huile dont j'ai parlé, après quoi on applique le Vernis à différentes couches qu'on laisse sécher l'une après l'autre. Chaque Ouvrier a son secret particulier, qui rend l'Ouvrage plus ou moins parfait, selon qu'il est plus ou moins habile.

Il arrive souvent qu'à force de répandre du Thé ou des liqueurs fort chaudes sur des ustenciles de Vernis, le lustre s'en efface, parce que le Vernis se ternit et devient jaune. Le moyen, dit un Auteur Chinois, de lui rendre le noir éclatant qu'il avoit, c'est de l'exposer une nuit à la gelée blanche, et encore mieux de le tenir quelque temps dans la neige.

Dans un second Extrait on parlera de la Porcelaine. &c.

ŒUVRES D'ARCHITECTURE de Vincent Scamozzi, contenues dans son idée de l'Architecture Universelle, avec les Planches originales. On y a joint plusieurs
NOUVEAUX

A O U S T . 1736. 1862

nouveaux Dessains des plus beaux Edifices de Rome , dont l'Auteur parle dans son Ouvrage. *A la Haye* , chés Pierre de Honde , 1736. vol. in folio.

C A U S E plaidée en François , par les Rhétoriciens du Collège de L O U I S L E G R A N D , le Samedi 18. Août 1736. à trois heures précises après midy.

S U J E T.

Un Seigneur Anglois , Ami et Protecteur des beaux Arts , mais sur tout passionné pour les Maximes de Gouvernement répandues dans la République de Platon ; dont il s'est fait une étude particulière , forme le Projet d'une Académie qu'il veut établir dans la Capitale de la Province dont il est Gouverneur. Il préte d réunir dans cette Académie tous les Genres de Litterature et toutes les Sciences partagées entre les autres Académies. Un seul point l'embarasse dans ce nouvel établissement ; c'est de sçavoir si les Poëtes seront admis au rang des Académiciens. Ce qui lui fait naître un tel doute , c'est l'autorité de Platon, son Auteur favori, qui les exclut de sa République. Cette menace d'exclusion allarme tous les Poëtes du Pays. Tous ceux du Royaume prennent fait et cause pour leurs Associés, et se récrient contre l'outrage fait à leur Profession. Ils portent leurs plaintes jusqu'au pied du Trône. La Cour fait droit sur leur Requête , et nomme des Commissaires pour entendre les raisons des Intérés. Cette Commission composée des plus habiles Connoisseurs qui se trouvent à Londres , est présidée par un Milord des plus intelligens en fait de Belles Lettres.

Cinq Poëtes , députés par leur Corps , viennent
F i i i j *plaidor*

P. de Marcüil, Jésuite, a jugé à propos de terminer chaque Chapitre par un Entretien intérieur qui en renferme le précis avec une Prière conforme à ce qu'il contient.

Au regard des Opuscules que le même Traducteur a joint au corps de l'Ouvrage, on ne peut pas dire qu'ils ne soient précisément que des hors-d'œuvres, puisqu'ils tendent au même but que l'Auteur des *Obstacles de la Pénitence* s'est proposé, d'ailleurs ils sont de main de Maîtres dans la science des Saints.

On écrit de Rome, que le Cardinal Aquaviva, a fait peindre en petit par un des plus habiles Peintres de l'Académie de S. Luc, pour la Reine d'Espagne, le Siege de Gaëtte et les autres Evénemens les plus remarquables de la Conquête des deux Siciles.

Il paroît depuis peu le Portrait fort ressemblant de RENE-ANTOINE FERCHAULT DE REAUMUR, de l'Académie Royale des Sciences, généralement connu par ses Recherches et son profond sçavoir sur l'Histoire Naturelle. Il est gravé par Ph. Simoneau, d'après A. S. Belle; et se vend chés l'Auteur, Graveur du Roy, rue de Bièvre.

Voici encore deux nouvelles Estampes en large, gravées par M. le Bas, d'après deux Tableaux d'une agréable composition, de M. C. Parossel, qui n'ont nul besoin d'être louées. Il ne faut que des yeux et le sens commun pour en sentir le mérite et l'agrément. Elles sont intitulées, l'une *Danse à l'Italienne*, et l'autre, *Départ pour la Chasse à l'Italienne*. On lit ces Vers de

de M. Moraine, au bas de ces deux Estampes,
qu'on vend rue de la Harpe, chés le sieur le Bas
à la Rose Rouge.

*Il vous est doux, Iris, que tous ces Spectateurs
De vos pas gracieux aprouvent la cadence,
Et deviennent pour vous autant d'admirateurs;
Mais d'un plaisir plus grand j'aurois la jouissance,
Si vous aplaudissiez aux tendres mouvemens
Qu'inspirent à mon cœur vos divins agrémens.*

*Allez au rendez-vous, partez, jeunes Chasseurs;
Mais songez qu'avec vous vous emmenez Climene,
Et que jamais les chiens pressés par les Piqueurs
Ne pousserent un Cerf au travers de la Plaine
Plus vivement qu'Amour va poursuivre vos cœurs,
Pour les lui présenter comme à leur Souveraine.*

Les héritiers de feu M. Bernard Picart, à Amsterdam, donnent avis que vers le mois de Novembre prochain, ils feront une vente publique des Estampes et Dessains étrangers que M. Picart avoit amassés pendant sa vie. On annoncera dans quelque temps le jour précis de cette vente. On peut acheter dès à présent chés les héritiers, les Dessains, Planches et Estampes dessinés et gravés tant par B. Picart que sous sa direction, aussi bien que quantité de Tableaux Originaux qu'il avoit amassés.

Vers le milieu du mois dernier, N. Pater, Peintre de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture, natif de Valenciennes, Compatriote

1866 MERCURE DE FRANCE

et Eleve de l'illustre Antoine Watteau, dans la maniere duquel il s'étoit fait une réputation, mourut à Paris, âgé de 41. ans ou environ. Il étoit estimable, sur tout par son coloris.

Le sieur *Denielles* Chirurgien ordinaire de l'Hôtel de Ville de Paris, a fait la découverte depuis quelques années d'un Remede immanquable pour la guerison des Eciouilles qui attaquent la gorge, sans faire d'ouverture; son Remede est un Fondant qui se prend intérieurement; il purifie la masse du sang, fond les grandes, tant celles du méscntere que celles de la gorge; quand celles de la gorge supurent, le Malade en guérit plutôt que de celles qui ne supurent pas. Ce Remede est aisé à prendre, n'étant pas plus gros qu'un grain de poivre; on le prend jusqu'à parfaite guérison, sans alterer la santé ni le tempéramment. Il n'est pas propre aux poulmoniques. Ce Remede peut s'envoyer par la poste dans tous les Pays du Monde, sans risque d'être alteré de sa qualité. Plusieurs Particuliers croyent qu'on ne peut pas guérir cette maladie quand on y a fait des ouvertures avec les Instrumens de Chirurgie, c'est une erreur; le sieur *Denielles* en a guéri un qui avoit cette maladie depuis dix-huit ans, dont plusieurs habiles et sçavans Chirurgiens avoient fait l'ouverture de tous côtés, sans le pouvoir guérir, le sieur *Denielles* l'a guéri par son Remede en sept mois, il est en état de le faire voir aussi bien que plusieurs autres qu'il a guéris de même. Les personnes qui voudront lui écrire, auront la bonté d'affranchir les ports de lettres et de marquer l'âge, le sexe, le tempéramment et le temps de la maladie.

Le sieur Denielles demeure rue du Martrois, devant le grand Portail de S. Jean en Greve à Paris.

MUSETTE.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

2

M U S E T T E.

C Her Philene,
 Que de peine
 J'éprouve étant loin de toi !
 Inquiette,
 Je souhaite
 Un sûr garant de ta foi.
 Mon cœur soupçonneux et tendre ;
 Veut que tu n'aimes que moi.
 Dieu d'Amour, daigne m'entendre,
 Rends si constant, mon Berger
 Qu'il ne puisse point changer ;
 Sous tes Loix fais-lui comprendre
 Qu'on ne peut se dégager.
 Cher Philene, &c.

M E N U E T.

Loin d'ici froide indifférence,
 Ta triste présence
 Ne peut qu'ennuyer un cœur,
 Dont l'Amour est vainqueur ;
 De Thémire
 J'aime l'Empire,
 Plus cent fois que la liberté.

L'avantage

L'avantage

D'être volage ,

Ne vaut pas ma captivité



S P E C T A C L E S.

VErs la fin de Juillet les Comédiens François ont remis au Théâtre *Athenais* , Tragédie de M. de la *Grange Chancel* ; c'est son troisième Poëme Dramatique , fait à l'âge de 16. ou 17. ans. Cette Pièce n'avoit pas été reprise depuis 1699. qu'elle avoit été jouée pour la première fois , le Vendredy 20. Novembre. Elle eut beaucoup de succès dans sa nouveauté ; mais 36. ou 37. ans d'interruption semblent lui avoir acquis le droit des Pièces nouvelles, et nous imposer la loy de satisfaire à nos engagements envers le Public ; c'est pourquoi nous avons cru ne pouvoir nous dispenser d'en donner au moins un Extrait succinct.

Leontin , Pere d'*Athenais* , à laquelle on a donné le nom d'*Eudoxe* , en la faisant Chrétienne , dit à *Paulin* son Confident, qu'il a mandé cette Fille si chere , pour préparer son cœur contre des événemens funes-

funestes qu'il prévoit dans l'avenir. L'exposition dont cette premiere Scène est ornée, est très-conforme à l'Histoire. L'Auteur convient dans sa Preface, que l'Amour de *Varanès*, Fils d'Isdigerdes, Roy des Persans, et Tuteur de Théodose, est un Episode que la *Calprenede* lui a fourni dans son Roman de *Pharamond*: Il justifie le caractere qu'il a donné à ce Prince, par la ferocité qui avoit autrefois obligé son Pere à le faire voyager dans la Grece, pour y polir ses mœurs: Ce fut pendant ces Voyages, que dans une visite qu'il rendit à Leontin, célèbre Philosophe d'Athenes, il eut le malheur de devenir amoureux d'Athenais; Leontin auroit été très-honoré de cet amour, s'il avoit eu l'hymen pour objet; mais voyant que ce Prince emporté n'avoit que des intentions criminelles, il déroba sa Fille à ce danger par un prompt départ; il se retira à Bisance à l'insçû de Varanès, et ce fut dans cette Capitale d'Orient que Théodose prit pour Athenais cet amour violent, qui le détermina à l'élever au rang d'Imperatrice, par les conseils de la sage *Pu'cherie* sa Sœur, &c.

Athenais étant venue au lieu où son Pere l'attendoit; ce sage Philosophe lui fait des leçons dignes de sa reputation.

1870 **MERCURE DE FRANCE**
tion. En voici quelques traits :

Ma Fille , aprochez-vous. Sur tout ce qui vous
touche ,

Il est temps que mon cœur s'explique par ma
bouche ;

Et qu'avant que chacun flechisse sous vos Loix ,

Il s'ouvre encore à vous pour la dernière fois.

Au milieu des Grandeurs que le Ciel vous en-
voye ,

Ce cœur , autant qu'il peut , s'abandonne à la
joye ,

Quand je voi le moment qui vous comblant
d'honneurs ,

Doit allier mon Sang au Sang des Empereurs ,

Et répandre sur vous la gloire sans seconde ,

D'élever votre sort au premier rang du Monde ;

Mais aussi quelle crainte agite mes esprits ,

Quand je vois ces honneurs de tant de maux
suivis ,

Qu'il vous faudra garder avec un soin extrême ,

De toute votre Cour, et sur tout de vous-même ;

Et qu'enfin votre cœur sur le Trône monté

N'a jamais eu besoin de tant de fermeté , &c.

Vous allez être en butte aux fureurs de l'Envie ;

Tremblez pour votre honneur , tremblez pour
votre vie ;

Ceux qu'on tiendra le plus dans tous vos in-
térêts ;

Vous tendront tous les jours mille pièges secrets ;

Vous^s

Vous verrez les honneurs, vous verrez les délices,
 Vous cacher mille écueils, et mille précipices.
 C'est-là qu'un front ouvert, un visage serein,
 Renferme au fond de l'ame un funeste venin;
 Sous le nom d'amitié la vengeance est couverte;
 Tel vous flaté et vous rit, qui trame votre perte,
 Et tel dans la faveur, vous vient importuner,
 Qui n'attend qu'un revers, pour vous abandonner.

Mr de la Grange a bien fait voir par ce Portrait, qu'il avoit étudié la Cour, pendant qu'il étoit Page de la Princesse de Conty.

Leontin, après avoir instruit et embrassé sa Fille pour la dernière fois, se retire; cette Scène a toujours été généralement applaudie. Passons aux autres, qui consistent plus en action qu'en beautés de détail, beautés dont on fait un si grand cas aujourd'hui, et qu'on préfère injustement au fond de la Tragédie.

Athenais, ou Eudoxe fait connoître à *Rhodope*, sa Suivante, qu'elle sera très-décile aux conseils d'un Pere si sage et si tendre; elle ajoute qu'elle avoit autrefois eû quelque sensibilité pour Varanès, mais que l'outrage que ce Prince lui avoit fait, en lui déclarant un amour illégitime,

1872 **MERCURE DE FRANCE**
time, le lui avoit rendu odieux. *Camille*,
Suivante de la Princesse Pulcherie,
croyant trouver Leontin avec Eudoxe,
fait entendre qu'elle le cherchoit, pour
lui annoncer que l'Ambassadeur de Perse
vient d'entrer dans Bisance, et que le
Prince Varanès est avec lui; elle ajoute
que Pulcherie s'en étonne, et qu'elle
veut communiquer ce qu'elle en présume
à Leontin, qu'elle consulte sur toutes les
affaires politiques.

Camille s'étant retirée, Eudoxe té-
moigne sa crainte à Rhodope; elle trem-
ble que ce Prince jaloux et irrité ne vien-
ne traverser son hymen avec l'Empe-
reur. Elle finit ce premier Acte par ces
deux Vers :

Et toi qui vois ma crainte, ô Ciel ! pour m'é-
xaucer,

Inspire-moi les vœux que je dois t'adresser.

Leontin, qui commence le second
Acte, est étonné de l'arrivée de Vara-
nès, et souhaite que le nom d'Eudoxe
lui fasse prendre le change sur l'hymen
d'Athenais qu'on va célébrer. Pulcherie
qui l'a mandé arrive. Cette Scene déli-
bération entre Pulcherie et Leontin est
remplie de traits historiques, mais elle
ne paroît fondée sur rien, et ne sert pro-
pre,

prement qu'à fournir à l'Auteur une occasion de faire un grand étalage d'érudition. On a trouvé mauvais que Pulcherie soupçonnât d'ambition un Philosophe tel que Leontin. Voici comme elle a expliqué ce soupçon injurieux au sujet de l'hymen prétendu entre cette Princesse et Varanès :

Je vous entends. Malgré votre vertu severe,
 Peut-être cet hymen auroit de quoi vous plaire ;
 Puisqu'el quittant un rang qui fait tant de jaloux ,
 Je n'y pourois laisser que votre Fille, ou vous :
 Mais du soin de l'Etat mon Frere m'a chargée ;
 A conserver ses droits je me suis engagée ,
 Et sans porter ailleurs mes vœux ni mes regards ;
 Je veux vivre et mourir au Trône des Césars.

Malgré cette réponse , qui met en évidence , l'ambition dont l'Histoire a taxé Pulcherie, cette Princesse ne laisse pas de prêter l'oreille aux conseils de Leontin , quoi qu'elle n'ait pas lieu de présumer qu'elle puisse être aussi absoluë en Perse qu'elle l'est dans Bisance ; Elle charge Leontin d'achever ce grand Ouvrage auprès du Prince de Perse.

Théodose et *Varanès* paroissent pour la première fois ; après quelques complimens

1874 MERCURE DE FRANCE
mens de part et d'autre , on laisse *Varanès*, sous pretexte qu'il a besoin de repos. Ce déplacement de Scène a surpris tous ceux qui connoissent bien M. de la Grange , d'autant plus que nous n'avons gueres d'Auteurs qui possèdent mieux le Théâtre ; l'exposition dont il avoit besoin auroit pû venir un peu plus tard , sans déranger son Acte. *Varanès* demande à *Mitrane* , si dans les Couises qu'il a entreprises par son ordre , il n'a rien pû découvrir au sujet de sa chere *Athenaïs* ; *Mitrane* le desespere , en lui aprenant qu'il l'a cherchée par tout inutilement ; le Prince fait entendre qu'il ne scauroit vivre sans elle , et se reproche de l'avoir outragée , en la jugeant indigne de partager un jour avec lui le Trône dont il doit heriter ; mais qu'elle est sa surprise de voir *Leontin* dans la Cour de *Théodose* ! il s'avance vers lui tout éperdu , et lui demande des nouvelles de sa Fille. *Leontin* le rejette dans le desespoir , en lui disant , qu'il ne doit point songer à *Athenaïs* , et qu'il fera bien mieux d'adresser ses vœux en lieu plus haut. *Varanès* ne pouvant rien obtenir de lui par la priere a recours à la menace ; *Leontin* lui répond , qu'il n'a rien à craindre dans la Cour de *Théodose* , et
lui

lui dit d'aller porter ce transport chés
Pulcherie, qui est Arbitre souveraine du
sort d'Athénaïs. Varanès finit cet Acte
par ces Vers adressés à Mitranes :

Il croit par ces discours ralentir mon ardeur ;
Mitranes suises pas ; je cours vers l'Empereur ,
Le prier qu'en faveur de son bonheur extrême ,
Varanès , comme lui , possède ce qu'il aime .

Nous passons légèrement sur les pre-
mieres Scènes du troisième Acte , qui ne
servent que de préparation au coup de
Théâtre surprenant qui les suit. On an-
nonce le prochain hymen d'Eudoxe ;
Théodose témoigne le plaisir qu'il a de
la recherche qu'il croit que Varanès fait
de sa Sœur Pulcherie ; On lui vient an-
noncer que ce Prince demande à lui par-
ler ; il ne doute point que ce ne soit pour
lui demander Pulcherie ; Varanès entre
et confirme Théodose dans sa pensée ,
par ces Vers qui presentent deux sens :

Seigneur , si mon abord n'a point paru répondre
A toutes vos bontés, qui devoient me confondre ,
Je me trouve à present assés de liberté ,
Pour venir partager votre félicité ;
Oùi , ces lieux terminant ma tristesse mortelle ,
Ont fait prendre à mon sort une face nouvelle ;
Mon

Mon cœur long-temps en proyc aux plus vives
douleurs ,

A trouvé près de vous la fin de ses malheurs ;
Et si vous l'approuvez , cette illustre journée ,
Ne s'achevera point par un seul Hymenée.

Théodose doit vrai-semblablement entendre par ces Vers équivoques que Varanès plongé depuis long-temps dans une grande mélancolie , est devenu tout à coup amoureux de Pulcherie , et a trouvé dans ses yeux un prompt remede à sa langueur. Varanès à qui l'Empereur veut faire l'honneur de célébrer en même temps ce double Hymen, lui répond qu'il n'a qu'à achever le sien avec Eudoxe , et que pour lui , il doit attendre le retour de Pulcherie , qui aparemment est occupée au Temple. Voici comme il s'explique :

Achievez votre hymen ; je parlerai , Seigneur ;
Il faut à votre aveu celui de la Princesse ;
C'est d'elle que dépend l'objet de ma tendresse ;
Souffrez , sans me presser , avant la fin du jour ,
Que pour me déclarer j'attende son retour.

Quoique les termes qui font durer la méprise soient un peu forcés , on n'en chicane point le choix à l'Auteur , en faveur de la situation frapante qu'ils produisent.

duisent. En effet Eudoxe paroît pour aller au Temple avec l'Empereur ; Varanès la reconnoît pour Athenais , trompé par le changement de nom ; Théodose le prie de venir au Temple , pour y être témoin de son bonheur. Varanès mortellement frappé , lui répond :

Qui , moi ! je vous suivrai ! vous voulez
que mes yeux

Soient témoins d'un Hymen. . . . Ah ! plutôt . . .
justes Dieux !

Sous quel plus rude coup que celui qui me tue ,
Pouviés-vous voir tomber ma constance abatuë ?

Théodose se trouble à son tour ; la jalousie s'empare de son cœur ; Athenais lui paroît embarrassée ; Varanès enfin ne le laisse plus douter du malheur qu'il craint , par ces Vers qu'il lui adresse en se retirant :

Oui , je vous l'avoüerai ; je ne suis plus à moi ,
Le trouble , les transports que cet objet m'inspire.

Malheureux Varanès ! Seigneur. . . . je
me retire ;

Quand de mon sort affreux j'envisage l'horreur,
Je sens que ma raison fait place à ma fureur,

Varanès s'étant retiré , Théodose interroge Eudoxe sur tout ce qui vient de se passer ; Eudoxe lui avouë que Varanès
Pa

l'a aimée autrefois ; Ce Prince lui fait un crime du secret qu'elle lui a fait de cet amour , et en tire des conséquences qui lui sont injurieuses ; Il ordonne à Eudoxe d'aller attendre ses ordres.

Resté seul , il s'abandonne à toute sa fureur ; Pulcherié arrive ; elle est justement étonnée du trouble où elle le trouve ; Théodose lui apprend qu'Eudoxe est infidèle ; Il veut que Varanès sorte dès ce même jour de ses Etats ; Pulcherie feint d'abord d'approuver son ressentiment ; mais elle le ramène par l'ascendant qu'elle a pris sur lui , et le porte à ne rien précipiter. Voici comment cette sage Princesse finit ce bel Acte ;

Eh bien , de ce dessein laissez moi la conduite ;
Attendez sans éclat qu'elle en sera la suite ;
Si sa vertu paroît , il faut la couronner ,
Si l'on connoît son crime , il faut l'abandonner , &c.

Comme nous nous sommes proposé de ne donner qu'un Extrait succinct de cette Tragédie , nous n'en dirons plus que ce qui concerne l'action Théâtrale.

Le soupçon de Théodose sur la vertu d'Athénaïs étoit trop mal fondé , pour subsister long-temps ; un moment d'eng

Entretien avec Leontin a remis le calme dans le cœur de ce jeune Empereur ; il repare la faute qu'il qu'il a faite, par une générosité qui lui rend toute sa gloire ; il ne veut pas que Varanès puisse l'accuser de se prévaloir de son autorité, pour lui enlever Athenais ; il consent qu'elle soit libre dans le choix d'un Epoux ; il la laisse avec Varanès, qui, pour reparer l'outrage qu'il lui a fait dans sa première déclaration d'amour, lui promet de l'élever au Trône de Cyrus. Eudoxe refuse ses brillantes offres, et lui fait entendre que Théodose obtiendrait la préférence dans son cœur, dans quelque basse condition que la Fortune, ou la naissance l'eussent placé ; elle le quitte dans cette ferme disposition ; Varanès ne prend plus conseil que de son désespoir ; il ne laisse pas pourtant de témoigner quelque reste de vertu, à la proposition que Mitranes lui fait d'enlever Eudoxe ; cependant son amour l'emporte sur sa vertu ; il finit cet Acte, en disant à Mitranes :

Je m'abandonne à toi, fais ce que tu voudras.

Varanès ignore ce qui peut s'être passé pendant la nuit au sujet d'un enlèvement, auquel il a témoigné ne vouloir point

G AVOIR

1880 MERCURE DE FRANCE
avoir de part ; cet enlèvement a dû
se faire , à la faveur des ombres. Théodose qui en a été instruit , et qui a
donné ses ordres pour en empêcher
l'effet , en fait des reproches à Varanès ,
Ce dernier y répond avec fierté ; Paulin
vient annoncer à l'Empereur , que les
Ravisseurs ont été dissipés , et que leur
Chef , couvert de coups est en sa puis-
sance ; mais que cependant on ne trouve
point Eudoxe dans le Palais. Les deux
Princes Rivaux en sont également sur-
pris , ils ne peuvent comprendre quel
peut être ce nouveau Ravisseur ; Leon-
tin vient , et leur dit , que c'est lui-mê-
me , qui pour soustraire sa Fille aux mal-
heurs qu'il a lûs dans les Astres , vient de
la faire conduire dans un Temple pour se
consacrer au culte des Autels ; Pulche-
rie vient calmer la douleur de Théodose ,
en lui ramenant sa chere Eudoxe , dont
elle a empêché la retraite ; Leontin
frapé de ce succès , qu'il apelle disgrace ;
s'impose un exil éternel , pour n'être pas
témoin des malheurs qui lui ont été an-
noncés ; Varanès feint de se conformer à
l'ordre des Dieux , pour mieux cacher le
dessein qu'il a de se tuer ; Théodose l'a plau-
dit de ce trait de vertu ; Varanès lui ré-
pond :

Es

Attendez le succès pour m'en remercier ;
 Et quand je me résous à cet effort extrême ;
 Voilà comme un Amant doit ceder ce qu'il
 aime.

A ces mots , l'impetueux Varanès se plonge un poignard dans le sein. C'est ainsi que finit cette Tragédie , dans laquelle on découvre à travers les défauts qui en peuvent obscurcir l'éclat, le germe des belles Pièces dont l'Auteur a enrichi le Théâtre dans un âge plus mur.

Les Rôles de *Leontin*, de *Varanès*, de *Théodose*, & de *Paulin*, furent joués d'original par les Sieurs *Champmeslé*, *Beaubourg*, *Baron le Fils*, et *Guerin* ; et ceux de *Pulcherie* et de *Eudoxe*, ou *Athenais*, par les Dlls *Beauval* et *Raizin*. Ceux qui jouent dans ces Rôles aujourd'hui sont les Sieurs *Sarrazin*, *Grandval*, *Fleury*, *le Grand*, et les Dlls *Balicour* et *Conel*.

Les Dlls *Poisson* et *Conel*, dont nous avons eû occasion de parler plusieurs fois, ont été reçûes dans la Troupe des Comédiens François.

*EXTRAIT de la Comédie des Fées ,
de la composition de Mrs Romagnesi et
C * * * , représentée pour la première
fois à l'Hôtel de Bourgogne le 14. Juil-
let dernier.*

A C T E U R S.

La Princesse ,	<i>La Dlle Silvia.</i>
Le Prince ,	<i>Le sieur Romagnesi.</i>
La Fée Bruyante ,	<i>La Dlle Belmont.</i>
La Fée Agatine ,	<i>La Dlle Thomassin.</i>
Lysandre, Amant de la Princesse,	<i>Le Sr Deshayes.</i>
Silvaine, Suivante d'Agatine ,	<i>La Dlle la Lande.</i>
Alcine, Suivante de la Fée Bruyante ,	<i>La Dlle Thomassin , cadette.</i>
Arlequin, Valet du Prince,	
L'Amour,	

Cette Comédie a été reçue du Public avec un aplaudissement general, Rien de plus riant que l'idée qu'elle présente d'abord aux yeux; sçavoir, que la beauté fait naître l'amour; mais que c'est à l'esprit à le faire subsister long-temps dans un cœur; les Auteurs ne pouvoient exprimer plus ingénieusement cette vérité que par ce Couplet qu'on chante à la fin de la Piece, qui est en prose.

Du premier jour de l'Himénée

La Beauté fait tous les frais ;

De cette agréable journée

Elle ordonne les apprêts ;

Ce jour passé, ce n'est plus son affaire ;

Qu

On ne reconnoît plus son pouvoir souverain ;
 Et c'est l'esprit qui doit faire
 Tous les honneurs du lendemain.

Voici la fiction qui a servi à mettre cette vérité dans tout son jour. Une Fée appelée *Bruyante*, pour se venger de n'avoir pas été priée de la Nôce d'une Princesse qu'elle avoit protégée dans ses amours, entreprend de rendre malheureux le Fils qui est né de cet hymen, où elle n'a pas été appelée ; il faut convenir que la vengeance passe de bien loin l'offense, mais on ne doit pas examiner si scrupuleusement un Conte de Fée ; voici quelle est la vengeance de la Fée *Bruyante* elle rassemble tout ce qu'il y a de plus difforme dans la Nature, pour rendre odieux le jeune Prince qui doit servir de victime à sa fureur.

Sa difformité fut telle, qu'il fut obligé de se confiner dans une affreuse solitude, mais en vain il crut par cet exil rendre son malheur plus supportable ; son implacable Ennemie le poursuivit dans sa retraite ; il trouva un jour à son réveil le Portrait d'une Princesse qui étoit un chef-d'œuvre de beauté, avec ces mots : *Elle t'attend dans le Palais des Fées.*

Le Portrait produisit tout l'effet que la Fée vindicative s'en étoit promis ; le Prince devint éperdûment amoureux ; il s'arracha malgré lui de sa solitude et courut se livrer aux traits qui l'attendoient dans le Palais que l'écrit lui indiquoit. Le voilà donc arrivé dans le Palais des Fées, à peine y a-t-il mis le pied, qu'il apprend que la Fée *Bruyante* va marier la Princesse en question à *Lysandre* ; c'est un neveu de cette même Fée, aussi beau que que le Prince est laid ; mais aussi lourd d'esprit

que son malheureux Rival est léger et ingénieux, La Princesse ne laisse pas d'aimer ce magot, parce qu'elle est aussi bête que lui. Nous ne faisons que passer sur ce premier Acte.

Le Prince est présenté à la Princesse par une autre Fée, qui l'a pris sous sa protection, et qui dans sa naissance, l'a non-seulement doué de beaucoup d'esprit, mais lui a accordé le pouvoir d'en donner à qui il voudroit; à cette première entrevûe il a le malheur d'éprouver de la part de la Princesse *Flors*, toute l'aversion qu'un Monstre peut inspirer, tandis que son Rival en est adoré. La Fée Bruyante goûte à longs traits tout le plaisir de sa vengeance; et pour achever de désespérer le Fils de son Ennemie, elle va presser l'hymen de sa Princesse, pour l'en rendre témoin: voilà à peu de chose près ce qui se passe dans le premier Acte; nous prions le Lecteur de nous dispenser de l'instruire de ce qui se passe entre Arlequin, Valet du Prince infortuné, et une Fée, qui est devenuë amoureuse de lui, pour faire contraste; cette seconde idée est si inférieure à la première, qu'on ne perdra rien à n'en être pas instruit.

On vient de dire que la Fée *Agatine* avoit donné au Prince la faculté de communiquer l'esprit dont elle avoit pris soin de le douer en naissant; elle prétend mettre ce don à profit, pour détruire le charme de la Fée Bruyante. Elle fait entendre à ce Prince que son Rival n'est aimé de la Princesse, que parce qu'elle est aussi bête que lui; elle ajoûte qu'elle rougiroit de son amour si elle pouvoit connoître quel en est l'indigne objet; elle fait souvenir le Prince de la faculté qu'il a de donner de l'esprit, et l'invite à faire l'essai de cette faculté sur la Princesse aussi bête
 que

que belle. Le Prince lui rend graces d'un conseil si salutaire ; la Fée Agatine lui en fait esperer un heureux succès ; elle y ajoûte cette précaution , c'est de ne lui donner de l'esprit que par degrés ; elle ne dit pas la raison de ce second conseil ; mais les Spectateurs lui en sçavent bon gré , parce que cela doit servir à ménager leur plaisir.

A peine le Prince a-t'il donné de l'esprit à la Princesse , qu'on s'en aperçoit par un regret qu'elle vient témoigner à la Fée Agatine. Voici comment s'exprime cet esprit qui ne fait que de naître ; c'est la Princesse qui parle :

Je viens de me souvenir de quelque chose qui me fâche ; j'ai pour d'avoir mal parlé tantôt , et d'avoir fait de la peine à quelqu'un.

La Fée Agatine lui demande si c'est au Prince Lisandre (c'est le nom du Prince idiot) la Princesse lui répond avec une ingénuité qui n'a plus rien de grossier : *Oh ! non ; ce n'est pas à lui ; car je lui dis toujours qu'il est beau , et cela ne l'offense pas ; mais c'est à cet autre Prince que vous m'avez amené ; je lui ai reproché qu'il étoit laid , et cela n'est pas bien , n'est-ce pas , Madame ?*

On voit par ces réponses plus raisonnables que spirituelles , que le Prince a executé à la lettre ce que la Fée Agatine lui a conseillé , c'est-à-dire , que l'esprit ne doit se distribuer que par degrés ; nous en verrons bien-tôt l'accroissement. Le Prince vient , par l'ordre de la Fée bienfaisante , recevoir les excuses que la Princesse lui veut faire ; il en est si charmé , qu'il juge à propos de redoubler ses libéralités ; elle souhaite entendre des Contes , parce qu'Arlequin lui a dit que son Maître en sçait faire qui sont les plus jolis du monde ; le Prince ne balance pas à la satisfaire , et lui conte sa propre histoire sous des noms em-

pruntés ; voici le prétendu Conte qu'il lui fait :

La plus belle Princesse de l'Univers (Flore n'en faisoit pas encore l'ornement) la plus belle Princesse de l'Univers étoit menacée de causer la mort au plus tendre et au plus fidele de tous les Amans. Dans le nombre infini d'Adorateurs que ses charmes lui attirerent , il se trouva un Prince si éperdument amoureux d'elle , qu'il sentit aux mouvemens de son cœur que c'étoit sur lui que la prédiction devoit tomber. Oûi , disoit-il en lui-même , c'est moi , belle Princesse , qui dois être votre victime ; mais la mort que vous me préparez me sera chere , puisqu'elle doit vous prouver que de tous vos Amans je suis le plus tendre et le plus fidele. Rien ne put l'empêcher de courir au péril qui le menaçoit ; il arriva à la Cour de la Princesse , fut introduit chés elle ; mais le premier regard qu'elle jeta sur lui la changea en un oiseau d'une figure affreuse. L'oiseau infortuné s'envola par les fenêtres, et alla cacher dans le fond d'un bois sa honte et son désespoir ; la Princesse fut frappée de ce prodige ; la plus sombre mélancolie s'empara de ses esprits. Deux jours après cet événement , étant assise sous un Cabinet de verdure , elle entendit se plaindre et soupirer sans voir personne ; c'étoit lui-même , Madame ; elle s'effraya ; rassurez-vous , lui dit l'Oiseau , je suis le Prince dont vous avez causé la métamorphose , le plus passionné de vos Amans doit mourir au bout de trois jours , après avoir éprouvé ce sort , et ce n'étoit que sur moi qu'il devoit tomber ; il n'en est qu'un remede , c'est de m'aimer , belle Princesse ; La Fée qui me poursuit doit me rendre la vie et ma figure naturelle à cette condition , parce que la mortelle croit la chose impossible ; je n'ai plus qu'un jour à respirer ; voyez si vous pouvez vous faire cet effort , ma destinée est entre vos mains.

La Princesse Flore , pendant tout ce récit , avoit témoigné de l'attendrissement; elle demanda enfin au Prince si ce malheureux Amant n'avoit pas obtenu de sa Princesse l'amour qu'il lui demandoit , et qu'elle croyoit indubitablement qu'elle devoit lui avoir accordé ; le Prince ayant voulu sçavoir d'elle-même si elle l'auroit aimé , elle lui répond :

Les malheureux ont un grand ascendant sur les cœurs compatissans , et je crois que je ne sçaurois refuser la pitié la plus tendre à un Prince que j'aurois mis en cet état.

Le Prince repartit : *Ah ! Madame , suivez ces genereux sentimens ; c'est mon histoire que je viens de vous raconter.*

Quoique l'attendrissement de Flore soit d'un heureux augure pour l'amour du Prince ; il n'est pas encore parvenu à ce bonheur ; Flore persiste toujours dans ses premiers engagements avec le Prince stupide ; elle ordonne au Prince qu'elle vient de plaindre , de se retirer , en lui disant :

Craignez mon ressentiment si vous n'obéissez à votre amour , tout respectueux qu'il est , donne atteinte à ma gloire ; songez que je dois épouser Lisandre.

Le Prince est mortellement frappé de ces dernières paroles ; mais la Fée Agatine calme son désespoir par ces mots :

Redoublez la dose d'esprit ; elle ne sera peut-être pas si scrupuleuse.

Le Prince se retire ; mais il veut achever de l'attendrir , en lui disant :

Madame , vous venez de me frapper d'un coup de foudre mon amour offense votre gloire , ah ! sa pureté seule m'a donné la hardiesse de vous en faire l'aveu ; c'en est fait , vous me privez de vô-

sa présence ; j'aurois respiré jusqu'au moment de votre mariage, mais vous ordonnez que je meure sur le champ, vous allez être obéie.

A ces mots le Prince se retire, l'attendrissement de Flore redouble ; la Fée Agatine lui porte un nouveau coup, elle lui fait entendre que l'esprit a fait naître en elle les sentimens, et que c'est à ce même Prince qu'elle vient de condamner à mourir, qu'elle est redevable de cet esprit qui vient de l'arracher à la stupidité et à l'insensibilité. ce motif de reconnaissance produit un si grand changement dans son cœur, qu'elle fait rappeler ce Prince pour lui défendre de mourir ; elle va plus loin, et peut-être un peu trop ; on en jugera par ce qu'elle exige du Prince.

Prince, lui dit-elle, je veux que vous me promettiez de vivre, que vous me le juriez par moi-même, ou j'atteste le Ciel que votre mort sera suivie de la mienne.

L'amour peut-il s'exprimer d'une manière plus tendre ? c'est-là ce qu'on a reproché aux Auteurs ; il n'auroit fallu que de la pitié et de la reconnaissance dans ce second Acte : passons au dernier.

Les Spectateurs sembloient n'avoir plus rien à désirer après le dernier aveu de la Princesse Flore ; l'objet principal de la Pièce paroissoit rempli, puisque l'esprit l'avoit emporté dans son cœur sur les charmes de la beauté ; mais les Auteurs ont réveillé la curiosité par un coup de Théâtre, qui d'abord a fait prendre le change aux Spectateurs ; ils ont cru que la Princesse étoit retombée dans sa première bêtise ; les plus éclairés n'y ont pas été trompés, et les moins pénétrants se sont vantés d'avoir fait la même découverte, mais l'amour propre a de pouvoit sur le cœur
des

des hommes. Quoiqu'il en soit, on a été agréablement surpris de voir que l'esprit que le Prince avoit donné à son imbécille Maîtresse, lui avoit suggéré ce tour d'adresse pour suspendre la fureur de la Fée Bruyante; à peine Flore s'est-elle trouvée en liberté de s'expliquer avec son Amant, qu'elle l'a rassuré par ces mots: *Cher Prince, est-il possible que vous ayés été abusé comme les autres? se peut-il que celui de qui j'ai appris à penser et à sentir, se connoisse si peu aux mouvemens du cœur et de l'esprit? ne vous êtes-vous pas aperçu que ce retour d'imbécillité étoit un effet de ma tendresse?* &c. Oïi, Prince, je vous aime, et je ne rougis point de vous le dire; mon amour est d'autant plus fort qu'il a vaincu tous les préjugés; mes yeux d'abord, je vous l'avouë, ont décidé en faveur de votre Rival, et vous devez me pardonner cette erreur; je ne sçavois alors que regarder et voir; mais depuis que par votre don j'ai été capable de penser et de connoître, l'esprit a déterminé le cœur; la raison a fait naître les sentimens, et la reconnaissance les a perfectionnés. Nous n'employerons pas davantage de Citations, de peur d'être trop longs.

Nous ne faisons pas si nous mettions dans cet Extrait tout ce qui peut relever le mérite de la Piece. C'est dommage que les Auteurs n'ayent pas pu la dénouer d'une manière moins ordinaire; ils ont été obligés d'employer une Puissance supérieure, contre la Fée Bruyante, et cette Puissance supérieure a été l'Amour personifié; n'a-t'on pas lieu de récuser une pareille Divinité dans un sujet tiré d'un Conte: quoiqu'il en soit, l'Amour arrive fort à propos pour mettre nos Amans à couvert de la fureur de leur persécutrice; la Fée Bruyante est contrainte

1890 **MERCURE DE FRANCE**
de lu iobéir, et de laisser en paix les victimes de sa
colere : Il ne nous reste plus qu'à parler de la Fête
par laquelle cette Piece est terminée ; les Auteurs
ne pouvoient mieux assurer leur gloire. C'est l'A-
mour même qui l'ordonne ; voici par où elle
commence :

Amour , ta derniere victoire
Vient de déchirer ton bandeau ;
Jouis d'un triomphe si beau ,
Rien n'en peut obscurcir la gloire.
Lorsque tu te soumets un cœur
Par le seul pouvoir de tes Armes ,
On ne joiit que d'un commun bonheur ;
Tu n'es souvent qu'un Dieu de tumulte et d'al-
larmes ;

Mais peut-on trop chérir tes charmes ,
Lorsque l'èsprit te rend vainqueur ?

Voici quelques Couplets du Vandroille.

Tout roule aujourd'hui dans le Monde
Sur l'Esprit et sur la Beauté ;
Tout sur ces deux objets se fonde ;
Emploi , crédit et dignité ,
Tout roule aujourd'hui dans le Monde
Sur l'Esprit et sur la Beauté.

Gros Commis , de peur qu'on ne fronde
Votre trop grande habileté ,
Prenez femme qui vous seconde

En

En cas de quelque adversité ;

Tout roule , &c.

Arlequin au Parterre.

Messieurs , qu'aucun de vous ne gronde ;

Voici le moment redouté ,

Notre espérance ne se fonde

Que sur votre seule bonté ;

Car nous ne roulons dans le Monde

Sur l'Esprit ni sur la Beauté.

Cette Piece imprimée chés le Breton , Quay des Augustins, se débite avec beaucoup de succès.

Le 4. Août , les mêmes Comédiens donnerent une petite Piece nouvelle en Vers et en un Acte, qui a pour titre , *les Mascarades amoureuses* , de la composition de M. Guyot de Merville , et son premier Ouvrage pour le Théâtre Italien. Cette Piece est très-bien reçûe du Public ; nous en donnerons l'Extrait le mois prochain.

Le 23. l'Académie Royale de Musique donna la première Représentation d'un nouveau Ballet-Héroïque , composé d'un Prologue et de trois Entrées , qui a pour titre , *les Romains* ; le Poëme est de M. . . . et la Musique de M. Niel ; nous ne manquerons pas de rendre compte le mois prochain de cet Ouvrage , qui a été reçu favorablement du Public.

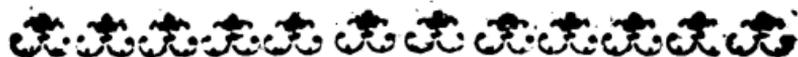
Le 11. Août , l'Opera Comique donna une Piece nouvelle d'un Acte en Vaudeville , intitulée , *le Mary Préféré* , précédée d'un Prologue nouveau ,

1892 MERCURE DE FRANCE

nouveau, qui a pour titre, *la Fée bienfaisante*; ces deux Pièces sont suivies du nouveau Ballet des *Fêtes Galantes*, dont on a déjà parlé.

Le 25. ils donneront encore deux Pièces nouvelles, la première en un Acte, qui a pour titre *Le nouveau Parnasse*, et l'autre en deux Actes, intitulée, *la Dragonne*. Ces Pièces, qui sont ornées de Diverissemens, de Chants et de Danses, ont été applaudies du Public.

Le 26. le lendemain de la Fête de S. Louis, on donna sur le même Théâtre, à onze heures du soir, un Bal public, à l'occasion de la Fête du Roy. On avoit construit un plain pied au niveau du Théâtre, qui contenoit toute la longueur de la Salle, laquelle fut très bien décorée et fort éclairée. On y dansa toute la nuit, avec un grand concours.



NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

Les avis qu'on a reçus à Constantinople, des Actes d'hostilités commis par les Troupes de la Charine dans la Crimée, ayant déterminé le Grand Seigneur à y envoyer une Armée pour s'opposer aux progrès des Armes de S. M. Cz. la Déclaration de la guerre contre les Moscovites, s'est faite avec les formalités ordinaires. L'Etendard de Mahomet a été porté dans les principales rues de cette Ville; et le Mufti, accompagné des Scheics de la Famille de ce Législateur et des anciens Docteurs de la Loy, a fait dans la
Place

Place qui est vis-à-vis le Sérail, les Sacrifices usités en pareille occasion.

On a ensuite arboré la Queue de Cheval dans cette Place, au bruit des acclamations réitérées du Peuple. Deux jours après cette cérémonie, tous les Corps de Métiers s'étant assemblés dans la Place dite Ameidan, se sont rendus au Sérail en l'ordre suivant : le Grand Pivôit à la tête de ses Gardes, un Char tiré par des bœufs et conduit par un homme, qui, selon une coutume qu'on observe lorsque le Grand Seigneur ou le Grand Visir part pour l'Armée, répandoit du grain autour de lui, un Scheich tenant un Exemplaire du Livre de l'Alcoran et marchant entre 24. Molas ou Docteurs de la Loy, et les différens Corps de Métiers, au nombre de 65. Chaque Corps de Metier étoit précédé de divers instrumens, et suivi d'un Char, sur lequel on voyoit les attributs de la Profession des Artisans auxquels il appartenoit.

Lorsque tous ces Chars eurent passé sous les fenêtres d'où le Grand Seigneur voyoit cette Marche ; les Troupes destinées pour la garde du Grand Visir, lesquels étoient rangées en bataille dans la Place, vis-à-vis le Sérail, firent une Salve générale de leur Mousqueterie. Le Mufti récita les Prières accoutumées pour la prospérité des Armes de Sa Hautezse, et la première colonne des Troupes dont l'Armée doit être composée, partit sous les ordres du Kiaya-Beg, pour se rendre au Camp que cet Officier avoit tracé quelques jours auparavant à Daout-Pacha, près de Constantinople.

Cette première colonne y a été jointe les jours suivans par la seconde, et par la troisième, et après que toutes les Troupes y ont été assemblées,

1794 MERCURE DE FRANCE
blés, le Grand Visir a pris congé de Sa Haute-
tesse, et s'est rendu au Camp. Il y a demeuré
plusieurs jours, tant pour faire la revue des
Troupes, que pour donner Audience aux Mi-
nistres Etrangers qui sont allés lui souhaiter un
heureux Voyage ; il se mit le 18. Juin der-
nier en marche avec toutes les Troupes qui
étoient campées à Daout-Pacha. Un autre Corps
de Troupes encore plus considerable que celui
avec lequel il est parti de ce Camp, l'attend
dans les environs de Bender, où est le rendez-
vous général de l'Armée, qui sera de 100000.
Hommes, sans y comprendre les Tartares et
les Cosaques.

De Constantinople le 22. Juin 1736.

LÉ 31. May le Kiaya, ou Lieutenant du G. V.
porta une des Queués de Cheval, qui étoient
exposées à la Porte de ce premier Ministre depuis
le 28. à Daout-Pacha, pour y marquer le
Camp.

Le 2. Juin, * PHourdy sortit de Constanti-
nople, cette Marche étoit d'environ vingt mille
Hommes, en 72. Corps de Métiers ; chaque
Corps composé d'une Milice à pied, formée par
les Apprentifs ou Compagnons, et d'une Milice
à Cheval formée par les Maîtres, le tout entre-
mêlé de diverses mascarades, qui avoient ra-

* L'Hourdy, c'est la Marche de tous les Corps
de Métiers qui vont accompagner ceux d'entre eux
qui doivent suivre l'Armée ; Il y en a une
Description fort détaillée dans les Mémoires impré-
més de M. de la Croix.

port

port aux Métiers des Corps dans lesquels elles se trouvoient confondûes.

Le même jour il arriva à Constantinople un Envoyé de la Cour de Russie, Porteur d'un Manifeste ou Declaration de Guerre. Après que cet Envoyé se fut acquitté de sa Commission, il fut remis au Resident de Russie, qui le dépêcha de nouveau à Petersbourg. Ce Resident n'a pas été mis aux sept Tours, il doit suivre l'Armée, sous l'escorte ou garde d'une Compagnie de Janissaires : On dit qu'il sera ensuite conduit jusqu'aux Frontières de cet Empire, et qu'on lui laissera enfin la liberté de se rendre à sa Cour.

On a envoyé à Erzerum un *Salahor*, ou Eucuyer du G. S. pour faire venir à Constantinople l'Ambassadeur de Thamas-Kouli-Kan, qui avoit eu ordre de s'arrêter dans cette Ville.

La Porte envoie en Perse Kesserely-Achmet-Effendy, pour y résider en qualité d'Ambassadeur auprès de Thamas-Kouli-Kan. Cet Effendy étoit Favori du *Hislar-Aga*, ou Chef des Eunuques; et on regarde la Commission qu'on vient de lui donner comme une espece de disgrâce.

Le 3. Juin l'Aga des Janissaires se rendit au Camp avec environ dix-huit mille Hommes de cette Milice; les *Dgebedgis* s'y rendirent le 5. les *Topigis* le 6. et le G. V. le 7. avec les *Spahis*, ou Cavalerie, et les Grands Officiers de l'Empire destinés à suivre l'Armée, ce qui formoit une Marche de plus de vingt mille Hommes.

Le 4. Kupruli Achmet-Pacha, fut nommé Kaimakam, * pendant l'absence du G. V. Il est

* Lieutenant Général, et à la tête de toutes les Affaires de l'Etat. Neyem

1896 MERCURE DE FRANCE
Nevru d'Abdoullah-Pacha-Kupruli, qui fut tué
dans la dernière Bataille que les Turcs ont perdue
en Perse.

Le 9. M. le Marquis de Villeneuve, Am-
bassadeur de France, alla rendre visite au G. V.
sous ses Tentes. Son Exc. étoit précédée par un
Tchaoux que le G. V. avoit envoyé au devant
de lui; par sa Maison, dont plusieurs Pal-
freniers menotent en main des Chevaux ri-
chement harnachés à la Française et à la
Turque, suivie de ses Secretaires, et d'une par-
tie de la Nation Française, ce qui formoit un
Cortège de plus de 130. Personnes à Cheval, et
très-bien montées.

Tous les autres Ministres allèrent aussi les 11.
12. et 13. Juin rendre visite au G. V.

Le 9. Les Janissaires décamperent de Daout-
Pacha, ils furent suivis le lendemain par les
Dgebedgis, deux jours après par les Topigis,
et le 16. à la pointe du jour le G. V. partit
avec les Spahis, la Caisse Militaire, le Kizya, le
Reys-Effendy, le Defterdar, ou Trésorier de
l'Armée, et tous les Seigneurs de l'Empire qui doi-
vent suivre l'Armée; Il alla coucher à *Ponté Pico-
lo*, qui est à quatre lieues de Constantinople, le
G. S. alla trouver le G. V. dans son Camp, une
demie heure avant qu'il en partît, et l'accom-
pagna avec toute sa Cour jusqu'à *Ponté Pico-
lo*, où il lui remit l'Etendard de l'Empire.

Les Troupes Ottomanes sont pleines d'ar-
deur, et extrêmement animées contre leurs
Ennemis; mais il y a lieu de croire que la Porte
ne pense qu'à faire la Paix, si on la lui offre à
des conditions raisonnables.

Le Résident de Russie partit le 17. de ce mois
de Constantinople; celui d'Allemagne se pro-
pose

A O U S T. 1736. 1897

pose aussi à suivre l'Armée Turque, lorsqu'il en aura eu la permission de sa Cour.

On ne sçait rien de fort précis sur la situation du Siège d'Asoph, mais bien des gens assurent que les Moscovites s'en sont rendus maîtres; on a appris qu'ils s'étoient avancés vers la Crimée, que le Kan des Tartares s'étoit posté au-delà d'Orcapi, qu'il atendoit un renfort de Tartares du Boudgiak, que le Sultan Ham Ghiray devoit lui amener, et que suivant toute aparence, il y auroit bientôt une action entre les Tartares et les Moscovites.

On a appris que le Capitan-Pacha, ou Amiral, étoit arrivé à Caffa, mais que les Galeres, les Galiottes, et les Brigantins, qu'on avoit fait partir d'ici après lui pour la Mer Noire, ne l'avoient pas encore joint.

M. l'Ambassadeur de France a eu hier sa première Audience du Kaimakan, avec les Ceremonies ordinaires.

R U S S I E.

MR. Lesci que le Feldt-Maréchal son Pere a dépêché à la Czarine, a rapporté que la Garnison Turque qui étoit dans Asoph, devoit selon la Capitulation qu'elle a obtenue être conduite à Cuban, et que les Officiers et les Soldats s'étoient engagés par serment à ne point porter les Armes pendant un an contre les Moscovites.

On a sçu par le même Officier, que cette Garnison avoit perdu près de 3000. hommes dans les différentes sorties qu'elle avoit faites pendant le Siège.

Le 6. Juillet il arriva à Petersbourg un Courrier, par lequel le Comte de Munich envoya à

1818 MERCURE DE FRANCE

la Czarine une Relation de ce qui s'est passé en Crimée depuis la prise des lignes de Precops. Ce Général mande à S. M. Cz. qu'après avoir mis dans ces lignes et dans la Ville de Precops un nombre suffisant de Troupes pour les garder, il avoit décampé le 4. du mois de Juin, dans le dessein de marcher vers la Partie Meridionale de la Crimée, et qu'il n'avoit rencontré les deux jours suivans que quelques Partis des Ennemis, qui avoient harcelé son Armée au passage des Rivieres et des défilés.

Le 7. il y eut entre les Moscovites et les Tartares une Action qui fut très vive de part et d'autre, et dans laquelle les premiers remportèrent l'avantage.

Le Comte de Munich étant arrivé le 8. au défilé de Baltshika, par lequel il falloit que l'Armée passât pour aller à Koslow, les Ennemis entreprirent de lui disputer ce passage, et après avoir mis en déroute les Troupes de l'avant-garde, ils s'emparèrent de plusieurs Chariots, mais les Moscovites se rallierent, et les obligerent de se retirer avec précipitation.

Sur l'avis qu'on reçût le 9. au soir que les Tartares étoient campés assés près de l'Armée, le Major Général Hein marcha toute la nuit avec un Corps considerable de Cavalerie.

Le 10. à la pointe du jour il surprit dans leur Camp les Ennemis qui eurent à peine le temps de prendre leurs armes, et qui se sauverent en desordre. Les Tartares perdirent beaucoup de monde en cette occasion, et le Sultan Calga y fut tué.

L'Armée qui continua sa marche le 12. passa le 15. par deux Villages appartenans à la Mere du Kan de Crimée, et alla camper à une lieue de Koslow.

On

On détacha le 16. tous les Grenadiers avec une partie de l'Artillerie, pour s'emparer de cette Place, dans laquelle on ne trouva que des Marchands Grecs et Armeniens, parce qu'à l'approche de l'Armée la Garnison s'étoit embarquée pour Constantinople, et les Tartares s'étoient retirés avec leurs meilleurs effets.

Le 18. l'Armée fut jointe par le Major Général Lesci, qui n'étoit parti de Précops qu'après le Comte de Munich,

Le Corps de Troupes que ce Major Général avoit sous ses ordres, avoit été attaqué la veille par un Corps considerable de Tartares, mais il s'étoit défendu avec tant de valeur, que les Ennemis avoient été repoussés.

Le 21. Le Comte de Munich quitta les environs de Koslow, et l'Armée s'étant renduë le 22. à Camunriu, le Prince Ismaïloff fut détaché avec quatre Régimens d'Infanterie, deux de Dragons, un Corps de Cosaques, et huit Pieces de Canon, pour aller chasser les Ennemis de quelques Villages dans lesquels les Tartares s'étoient retranchés. Les Ennemis, après une assés longue résistance, abandonnerent ces postes, et ils ne purent emmener leurs bagages.

On a appris depuis que le Comte de Munich en quittant le Camp de Camunriu avoit marché vers Bielogrood, Ville située sur le bord de la Mer noire, et éloignée d'Asoph de près de cent lieues.

Les Moscovites ont mis à contribution tout le Pays par lequel ils ont passé; ils ont ruiné les environs des lieux où les Tartares auroient pu former quelques nouveaux Camps, ils ont brûlé un grand nombre de Villages, et ils ont pris sur les côtes de la Crimée plusieurs Bâtimens.

1900 **MERCURE DE FRANCE**
mens , sur lesquels les principaux Tartares
avoient fait embarquer leurs effets les plus pré-
cieux, pour les envoyer à Constantinople.

Le Kan de Crimée a fait conduire ses femmes
et ses trésors à la Forteresse de Mancop, et il a
rassemblé toutes ses Troupes sous le Canon de
Bacciesaray. Ce Prince paroît résolu d'y atten-
dre l'Armée Moscovite, de donner une nouvelle
Bataille, et si la victoire se declare encore contre
lui, de s'enfermer dans la Place, pour la défen-
dre jusqu'à la dernière extremité.

On a appris presque en même temps que l'Ar-
mée Ottomane, composée de 100000. Hommes
s'avançoit vers l'Ukraine Moscovite, sous les
ordres du Grand Visir.

On vient de recevoir avis que le Kan de Cri-
mée ayant quitté les environs de Bacciesaray,
pour aller joindre l'Armée, commandée par le
Grand Visir; le Comte de Munich s'étoit rendu
maître de cette Place, et qu'il étoit retourné
ensuite à Precops, parce qu'il craignoit que son
Armée ne manquât de vivres et de fourages, s'il
la faisoit marcher plus avant dans le Pays.

P O L O G N E.

IL a été résolu dans la dernière Diète, qu'à
l'avenir les Ministres Etrangers seroient obli-
gés de s'éloigner de Warsovie lorsqu'on tien-
droit les Diètes de convocation, et que pour
maintenir la liberté des suffrages dans les Elec-
tions des Rois, les Seigneurs et les Gentilshom-
mes qui seroient convaincus d'entretenir quel-
que liaison avec les Ministres Etrangers pendant
les interregnes ne seroient point admis à donner
leur voix.

On est aussi convenu, que le Pape conserveroit le Droit de nommer aux Bénéfices dans le Royaume de Pologne, à l'exception des Evêchés dont le Roy disposera selon la coûtume, et des Abbayes Regulieres qui seront remplies par les Sujets que les Chapitres et les Communautés Religieuses éliront.

ALLEMAGNE.

ON mande de Vienne que l'Empereur a accordé à la Princesse Anne-Victoire de Savoie la jouissance de la Terre de Hoff, que le Prince Eugene possedoit en Hongrie. Cette Princesse jouira aussi de la Maison que le Prince Eugene a fait bâtir à Vienne, et S. M. I. lui a fait present de tous les Meubles et autres Effets qui s'y sont trouvés, à l'exception de la Bibliothèque, qui a été transférée au Palais.

On a reçu avis de Hambourg, que quelques Officiers de la Garnison de Parchim, dans le Meckelbourg, ayant voulu enrôler des hommes par force, les Bourgeois avoient pris les Armes et chassé la Garnison de la Ville.

I T A L I E.

LE 23. Juillet le Pape envoya en present à M. Mocenigo, Ambassadeur de la Republique de Venise, un Corps Saint, et un fort beau Tableau en Tapisserie, représentant l'Evangéliste S. Marc.

Sa Sainteté a accordé au Cardinal Ottoboni la permission de se demettre de son Titre de Grand Prieur d'Irlande, en faveur du Fils du Duc de Fiano, âgé seulement de deux mois.

On

On écrit de Florence, qu'on y a publié un Edit portant ordre à tous les Officiers de Justice de faire arrêter les Déserteurs Impériaux, et défense à tous les Sujets du Grand Duc, sous peine des Galeres, de leur prêter aucun secours, et de leur acheter ou vendre aucune Marchandise.

De Naples. Le Roy ayant fait sçavoir au Pape que certaines circonstances exigeoient qu'on détachât quelques Troupes du Royaume de Naples pour les envoyer en Toscane, et qu'il esperoit que S. S. leur feroit fournir les Etapes et les logemens lorsqu'elles traverseroient l'Etat Ecclesiastique; le Pape a donné avis à S. M. qu'il avoit fait expedier des ordres pour cet effet dans tous les Lieux où ces Troupes devoient passer.

Quatre des Galeres de Malthe ont conduit à Pozzuolo le Vaisseau Algérien dont elles se sont emparées, et qu'on dit être le Vaisseau Amiral d'Alger; ce Vaisseau est de 70. Pieces de Canon et de 600. hommes d'équipage.

Le Roy s'est fait représenter un Etat de ses Finances, suivant lequel il paroît que cette année la recette excédera de trois millions la dépense. Sa Majesté a fait mettre dans son Trésor 800000. ducats en monnoyes d'or frapées à son Coin.

On a publié à Venise depuis peu un Decret en faveur des Négocians qui feront construire des Vaisseaux assés forts pour se défendre contre les Corsaires. Le Gouvernement promet de leur fournir gratuitement du Canon et des Soldats, de leur vendre à un prix modique les munitions de guerre dont ils auront besoin, et de leur accorder une diminution considérable sur les droits d'entrée et de sortie des Marchandises. Il s'en-

gagé aussi à payer pendant trois mois vingt des Ouvriers qu'ils employeront à la construction de chaque Bâtimens, et à leur donner un certain nombre de piéces de bois à un demi ducat la piéce

On apprend de Genes, que M. Rivarola ayant envoyé un Détachement sous les ordres de M. Marchelli, pour donner la chasse à quelques Troupes de Rebelles, qui s'étoient avancées dans les environs de la Bastie, ce Détachement les avoit attaquées et les avoit mises en fuite, que trente des Rebelles, qui avoient été coupés par les Genoïis, s'étoient réfugiés dans une Tour où ils s'étoient défendus pendant près de cinq heures contre 60. hommes du Détachement de M. Marchelli, et qu'on avoit été obligé de mettre le feu à la Tour pour les en faire sortir, que malgré les efforts des Genoïis pour n'en laisser échaper aucun cinq s'étoient sauvés, que 15. avoient péri les Armes à la main, et que les dix autres avoient été faits prisonniers.

Selon les dernières Lettres, le Chef des Rebelles envoya le 20 du mois dernier un Tambour aux Habitans du Bourg de Calenzano, sur la Frontiere de la Province de Balagna, pour les sommer de se rendre. Il fit dire en même-temps aux Magistrats et au Curé, qu'il sçavoit qu'ils avoient contribué par leurs discours à la résolution que les Habitans avoient prise de demeurer fideles à la République. et qu'il trouveroit moyen de les faire repentir de leur conduite s'ils refusoient de se ranger de son parti. Le Tambour lui ayant raporté pour réponse que les Habitans de Calenzano, peu intimidés par ses menaces, étoient déterminés à se défendre s'il les attaquoit, il s'avança vers ce Bourg avec un Détachement

H chement

chement de 50. Cavaliers et de 400. hommes d'Infanterie. Tous les Habitans en etat de porter les Armes , s'avancerent dans la Campagne dès qu'ils furent avertis de sa marche, et s'étant rangés en bataille dans un poste avantageux ils y attendirent les Rebelles. Quoique ceux-cy fussent supérieurs en nombre, les Habitans de Calenzano firent feu sur eux, et ils combattirent avec tant d'ordre et de valeur, qu'il les mirent en déroute. Le Commandant des Ennemis, après avoir rallié une partie de ses Troupes, retourna à la charge; mais les Habitans de Calenzano ayant été joints par quelques Compagnies que le Gouverneur de San-Fiorenzo envoya à leur secours. ils disperserent entierement les Rebelles, et leur Chef ne put retenir près de lui que quatre des siens, qui l'accompagnerent dans sa fuite; 40. des Rebelles ont été pris dans cette occasion et conduits à la Bastie, où la plupart ont été condamnés à mort. Ce mauvais succès a achevé d'ôter à leur Chef la confiance d'un grand nombre de ceux de son parti. Un des principaux d'entre eux lui ayant fait des reproches, tant sur diverses fautes qu'il l'accusoit d'avoir commises, que sur le peu d'effet dont ses promesses avoient été suivies, ils se sont tenus réciproquement plusieurs discours offensans.

Leur differend a été suivi d'une division entre les Rebelles qui se sont déclarés, les uns pour leur Chef, et les autres pour son Adversaire. Il s'est élevé entre eux une espece de guerre civile, et ils en sont venus plusieurs fois aux mains. Leur Chef, en deux ou trois occasions, a couru risque d'être assassiné, et un des siens lui tira dernièrement un coup de fusil qui a tué le nommé Fabiani, cy-devant Général des Rebelles.

On n'est pas instruit précisément du lieu où leur Chef s'est retiré ; mais le bruit court que ceux du parti qui lui est opposé , l'ont obligé de s'enfermer dans un Château , et qu'ils l'y tiennent bloqué. Depuis qu'il a éprouvé ces différentes disgrâces , les Habitans de la Province de Nebbio , qu'il avoit contraints d'abandonner le parti de la République , ont envoyé demander leur pardon à M. Rivarola , qui ne le leur a accordé qu'à conditions qu'ils lui remettroient un certain nombre d'ôtages à son choix , et que tous , sans aucune distinction de rang , seroient désarmés.

On apprend par les dernières Lettres de Genes , que la division continuë de regner parmi les Rebelles de l'Isle de Corse ; que leur principal Chef auroit été presque entièrement abandonné des siens , si Ciaferri ne lui fût demeuré attaché et que les nommés Pievano , Astelli , Marc-Aurelio Raphaëli et Hyacinthe Paoli , étoient devenus ses ennemis les plus redoutables.



MORTS DES PAYS ETRANGERS.

L'Empereur de la Chine mourut à Peckin la nuit du 7. au 8. du mois d'Octobre dernier. Il se nommoit Yong Tchin ; il étoit âgé de 54. ans ou environ , étant né en 1682. et il étoit Empereur de la Chine depuis l'année 1682.

La veuve Marie de Oliveira mourut à Lisbonne le 20. Avril 1736. âgée de 106. ans.

Le 23. Juin , Sultan *Achmet III.* du nom ; cy-devant Empereur des Turcs , mourut à Constantinople d'une attaque d'apoplexie , à l'âge de

1006 MERCURE DE FRANCE

74. ans, étant né en 1662. Il étoit second fils de l'Empereur Mahomet IV. qui fut déposé à cause de ses mauvais succès dans la guerre contre les Chrétiens au mois de Novembre 1687. et qui mourut en prison le 4 Janvier 1693. Achmet III étoit monté sur le Trône au mois de Septembre 1703. après la déposition du Sultan Mustapha II du nom, son frere aîné; mais après un Règne de 27. ans, il fut lui-même déposé le premier Octobre 1730. par un soulèvement général des Janissaires. Nous avons donné le détail de cette révolution dans un extraordinaire du mois d'Avril 1731. Le Sultan Achmet avoit eû plusieurs enfans. Ils sont rapportés dans les Souverains du Monde, tome 5. Edition de 1734. page 197. au nombre de 14. dont 7. fils, tous morts jeunes, excepté le dernier, né le 8. Mars 1728. mais il y a des nouvelles qui portent qu'il est mort quelque temps avant son Père.

Les nouvelles d'Allemagne marquent que *Chrétien Duc Régent de Saxe-Weissenfels*, Chevalier des Ordres de l'Elephant et de S. Hubert, mourut à sa Résidence de Damm, dans la basse Lusace, sur la fin du mois de Juin dernier. Ce Prince qui étoit dans la 55e année de son âge, étant né le 23. Février 1682. avoit succédé dans la Régence de Weissenfels au Duc Jean Georges; son frere aîné, mort sans posterité masculine le 16. Mars 1712. il n'a point eû d'enfans de Louise-Christine, fille de Christophe, Comte de Stolberg, et veuve de Jean-Georges, Comte de Mansfeld, Artern, née le 21. Janvier 1675. et qu'il avoit épousée le 11. May 1712 de sorte que Jean Adolphe, Duc de Saxe-Weissenfels, son frere puîné, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle blanc, Général Feldt-Maréchal Lieutenant des Armées

Armées de l'Empereur, et Général en chef des Troupes de l'Electorat de Saxe, né le 4. Septembre 1685. lui a succédé dans la Régence de son Etat. Celui-cy est veuf aussi sans enfans, de **Jeanne Antoinette Julienne de Saxe-Eisenach**, morte le 13. Avril 1726. il ne reste plus de mâles de cette branche de Weissenfels que lui et **Georges Albert, Duc de Saxe-Weissenfels-Barby**, son cousin germain, né le 9. Avril 1694. et qui a été marié le 18. Février 1721. avec **Auguste-Louise**, fille de **Chrétien Ulric, Duc de Wurtemberg Oëls**, née le 11. Janvier 1698.

Le 7. Juillet, **D. Ferdinand Luxan et Silva**, Marquis de Almodovar. Chevalier de l'Ordre d'Alcantara, Majordome du Roy Catholique, son Conseiller dans le Conseil suprême des Indes, Grand-Maréchal des Logis de S. M. mourut à Madrid, à l'âge de 54. ans, ayant rempli ces differens Emplois et les autres qui lui avoient été confiés, avec tout le zele, l'application et le désintéressement qu'il convenoit à un homme de sa condition.

Le 14. **Thomas Fane**, Comte de Westmorland, Baron Despenser et de Burghersh, Pair de la Grande-Bretagne, Conseiller du Conseil Privé de S. M. B. et Seigneur Lieutenant du Comté de Northampton, mourut au Château de Mereworth, dans le Comté de Kent, sans laisser de posterité, de sorte que ses titres et ses biens passent au Lord Fane de Catherlough, son frere unique. Colonel et Capitaine d'une Compagnie du Régiment des Gardes à cheval.

Le 15. **Dona Françoise-Xavier**, Infante de Portugal, sœur du Roy regnant, **D. Jean V.** et fille de **D. Pierre II.** du nom, Roy de Portugal, et des Algarves, mort le 9. Décembre 1709. et

1908 MERCURE DE FRANCE

de D. Marie-Sophie-Elizabeth, née Duchesse de Baviere Neubourg, morte le 4. Août 1699. sa seconde femme, mourut à Lisbonne sans avoir été mariée et dans la 38^e année de son âge, étant née le 38. Janvier 1699.

Le 16. mourut à Madrid D. *Jacques-Augustin Riol*, le plus ancien des Secretaires de S. M. C. Garde des Archives du Cabinet et des Secretaireries des Dépêches universelles, et Agent general du Domaine Royal.

Le 28. *Nicolas Leake*, Comte de Scarsdale, Baron de Deincourt, &c. Pair de la Grande-Bretagne, mourut à Wesminster, sans posterité, de sorte que son titre se trouve éteint, mais ses biens, que l'on fait monter à plus de 7000. livres sterlings de rente, passent à sa sœur unique, qui n'est point encore mariée. Ce Seigneur a laissé une somme de 1000. livres sterlings pour faire ériger à sa memoire un Monument dans l'Eglise de Surton, dans la Province de Darbi, où son corps a été porté.

Le 30. *Anne-Marie*, née Comtesse de Sintzen-dorff, veuve depuis le 13. Avril 1716. de Leon, Comte d'Uhlfeld, Conseiller Intime actuel d'Etat de l'Empereur, Général Feldt-Maréchal et Commandant de ses Armées en Catalogne, Capitaine des Archers de la Garde du Corps de S. M. I. et Colonel d'un Régiment de Cuirassiers, mourut à Bruxelles, dans la 64. année de son âge, étant née le 25. Avril 1673. elle étoit depuis 1725. Grande-Maîtresse de la Maison de l'Archiduchesse Gouvernante des Pays-Bas Autrichiens et elle avoit été cy-devant Gouvernante des Dames de la Cour de l'Imperatrice regnante, pendant qu'elle étoit à Barcelonne. Son Corps, après avoir été exposé le 31. sur un Lit de

de parade dans sa chambre, où on a célébré des Messes à deux différens Autels a été porté le premier Août au soir, dans l'Eglise des Jesuites, son Convoi ayant été accompagné par le Comte d'Uhlfels, l'un de ses fils, Major du Régiment de Warinbrandt, par le Comte de Harrach, Grand-Maître, par les Dames de la Cour, par les Chambellans de l'Archiduchesse, et par un grand nombre d'autres personnes de distinction. La Défunte étoit fille de Rodolfe, Comte de Sintzendorff-Ernstbrunn, Conseiller de la Cour Aulique, et Ambassadeur de l'Empereur en Dannemarck et en Hollande, mort le 2. Septembre 1677. et d'Eve-Susanne, née Comtesse de Sintzendorff-Pottendorff, morte le 29. Janvier 1709.

Le 31. *Lucie Hollis de Pelham*, veuve depuis le 18. Septembre 1718 de Henry Clinton, Comte de Lincoln, Baron de Clinton, Pair de la Grande Bretagne, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, Membre du Conseil d'Etat et Privé du Roy, Trésorier de sa Maison, Seigneur-Lieutenant et Garde des Rôles du Comté de Cambridge, &c. mourut à Londres après une longue maladie. Elle étoit sœur de Thomas Hollis de Pelham, Duc de Newcastle, actuellement Secrétaire d'Etat de la Grande-Bretagne, Chevalier de la Jarretiere, &c. Les Lettres de Londres portent que cette Dame étoit Mere de l'actuel Comte de Lincoln; cependant on a vû dans les nouvelles des années précédentes que des deux fils que le feu Comte de Lincoln avoit laissé d'elle, l'aîné mourut à Montpellier, dans la 13e année de son âge, en 1730. et que le second étant aussi mort dans les Pays Etrangers le 7. Avril 1731. avoit eû pour successeur dans son Titre de Comte de
H iiij Lincoln,

1910 MERCURE DE FRANCE

Lincoln, Georges Clinton, son oncle, Capitaine d'un Vaisseau de guerre.

La nuit du 10. au 11. Août, *Philippe Prince de Hesse Darmstadt*, Lieutenant-Feldt-Maréchal de Camp general des Armées de l'Empereur, Gouverneur de Mantouë Colonel d'un Régiment Impérial de Cuirassiers, &c. mourut à Vienne, âgé de 65. ans, 22. jours, étant né le 20. Juillet 1675. Il étoit fils puîné de Louis Landgrave de Hesse-Darmstadt, mort le 24. Avril 1678. et d'Elizabeth-Dorothée de Saxe-Gotha, sa seconde femme, morte le 24. Août 1709. et frere consanguin d'Ernest-Louis Landgrave, actuellement Régent de Hesse-Darmstadt. Il avoit embrassé la Religion Catholique à Bruxelles en 1693. et étant entré au service du feu Empereur Leopold, le Gouvernement de Fribourg en Brisgau lui fut donné le 20. Août 1698. Il eut au mois de May 1708. le commandement des Armées dans le Royaume de Naples, et au mois de Mars 1713. le Généralat des Troupes Imperiales en Italie. Il fut nommé au mois de May 1715. Gouverneur de la Ville et Duché de Mantouë, où il commanda jusqu'à la fin du mois de Février 1735. qu'il en partit pour se rendre à Vienne, où il étoit appelé par l'Empereur. Il avoit été marié le 25. Mars 1693. avec Marie Ernestine Joseph de Croy, fille de Ferdinand-François-Joseph, Duc d'Havré et de Croy, Prince et Maréchal du S. Empire, Grand d'Espagne, Chevalier de la Toison d'or; et de Marie-Josephine-Barbe de Halwin de Wailly, elle mourut le 20. Mars 1714. Il laisse d'elle Joseph, Prince de Hesse Darmstadt, né le 22. Janvier 1699. qui étoit en 1729. Prêtre, Chanoine des Eglises de Cologne, de Liege et d'Ausbourg; Théodore dg

de Hesse-Darmstadt , née le 6. Février 1706. et qui fut mariée le 23. Février 1727. avec Antoine Ferdinand de Gonzague , Duc de Guastalla , et de Sabionette , dont elle est restée veuve sans enfans le 19. Avril 1729. et Leopold , Prince de Hesse-Darmstadt , né le 11. Avril 1708 ; celui-cy est Colonel dans le Régiment de Cuirassiers de son père. Le Prince de Darmstadt qui vient de mourir , s'étoit remarié le 30. Décembre 1718. avec Eleonore-Louise de Gonzague , née le 13. Novembre 1685. veuve de François-Marie de Médicis , Prince de Toscane , mort le 3. Février 1711. et fille de Vincent de Gonzague , Duc de Guastalla , mort le 28. Avril 1714. et de Marie-Victoire de Gonzague , sa cousine , mais ce Mariage avoit été cassé et déclaré nul en 1721. c'est ce que l'on apprend dans l'Ouvrage intitulé les Souverains du Monde , imprimé à Paris en 1734. in 12. vol. 2. pag. 170. et vol. 4. pag. 130. ainsi ceux qui ont avancé dans le Supplément de Morery de 1735. que ce Mariage n'a jamais été fait , se sont trompés.



F R A N C E.

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

LE 31. Juillet, M. Daguesseau , Chancelier de France , auquel le Roy a accordé la Charge de Commandeur et Grand-Trésorier de ses Ordres , vacante par la mort de M. Dodun , prêta serment de fidélité entre les mains de S. M.

Le Comte de Maurepas , Secrétaire d'Etat ,
H v ayant

1912 MERCURE DE FRANCE
ayant été pourvû depuis , sur la démission de M. Daguesseau , Chancelier de France , de la Charge de Commandeur et Grand-Trésorier des Ordres du Roy , S. M. a accordé celle de Commandeur et Secrétaire des mêmes Ordres , qu'avoit le Comte de Maurepas , à M. Chauvelin , Garde des Sceaux de France , Ministre et Secrétaire d'Etat , lequel prêta serment le 2. Août au matin entre les mains du Roy.

Le 4. Août , le Comte de Saint Florentin , Secrétaire d'Etat , prêta serment de fidélité entre les mains du Roy , pour la Charge de Commandeur et Secrétaire des Ordres du Roy , que S. M. lui a accordée , sur la démission de M. Chauvelin , Garde des Sceaux de France , Ministre et Secrétaire d'Etat.

Le 5. Monseigneur le Dauphin dîna au Château de la Meute , et l'après midi il vint se promener au Cours et aux Thuilleries.

Le 8. les Députés des Etats de Languedoc eurent Audience du Roy. Ils furent présentés à S. M. par le Prince de Dombes , Gouverneur de la Province , et par le Comte de Saint Florentin , Secrétaire d'Etat , et conduits par le Marquis de Dreux , Grand-Maître des Ceremonies ; la Députation étoit composée pour le Clergé , de l'Evêque de Montauban , qui porta la parole ; du Comte du Roure pour la Noblesse ; de M. Lamouroux , Maire de la Ville de S. Papoul , de M. de S. Maximin , Maire de la Ville d'Alais , Députés du Tiers-Etat , et de M. de Montferrier , Syndic Général de la Province.

Le Comte de Casteja , Ambassadeur du Roy

ca

en Suede, ayant obtenu la permission de se démettre de la Charge de Sous-Lieutenant de la Compagnie des Cheval-Legers d'Orleans, S. M. en accordé l'agrément au Marquis de Jonsac, Enseigne de la Compagnie des Gendarmes d'Orleans; M. Trudaine, Guidon de la Compagnie des Gendarmes de Bretagne, a obtenu l'agrément de la Charge d'Enseigne de la Compagnie des Gendarmes d'Orleans, et le Marquis de la Guiche a été nommé Guidon de la Compagnie des Gendarmes de Bretagne.

Le 15. Fête de l'Assomption de la Vierge, il y eut Concert Spirituel au Château des Tuilleries; il commença par le *Lauda Jerusalem*, Motet de M. de la Lande, il fut suivi d'un autre petit Motet du sieur du Bousset, chanté par la Dlle Fel, avec beaucoup de précision. Un jeune homme, âgé de 17. ans, Eleve du sieur le Clair, executa sur le Violon un *Concerto*, avec toute la vivacité et la justesse imaginable, et fort au-dessus d'un homme de son âge; le Concert finit par le *Te Deum* de M. de la Lande, avec Timballes et Trompettes, dont l'execution fut très-aplaudie.

Le même jour, le Roy entendit dans l'Eglise de la Paroisse du Château de Compiègne, la grande Messe, célébrée pontificalement par l'Evêque de Soissons.

L'après midi, le Roy se rendit à l'Eglise de l'Abbaye Royale de S. Corneille, où S. M. entendit les Vêpres, auxquelles le même Prélat officia. Le Roy y assista à la Procession et au Salut.

Le même jour, la Reine entendit la Messe

H. vj dans

1914 **MERCURE DE FRANCE**
dans la Chapelle du Château de Versailles, et
S. M. communia par les mains de l'Archevê-
que de Rouën, son premier Aumônier.

Le même jour, la Procession solennelle qui
se fait tous les ans à pareil jour, en exécution
du vœu de Louis XIII. se fit à Paris avec les
cérémonies ordinaires; l'Archevêque de Pa-
ris y officia pontificalement; le Parlement, la
Chambre des Comptes, la Cour des Aydes et le
Corps de Ville y assisterent.

Le 16. dans l'Assemblée générale du Corps
de Ville, le Président Turgot fut continué Pré-
vôt des Marchands; M. Coucicault, Quartier,
et M. Levesque, furent élus Echevins.

Le même jour, Fête de S. Roch, le Corps de
Musique de l'Eglise Métropolitaine, auquel se
joignirent quantité d'autres bons Musiciens et
Symphonistes de la Ville, se rendit, suivant la
coutume, dont nous avons déjà parlé (*Mercur*
de Septembre 1735. page 2105.) dans le Chœur
des Religieux de la Chartreuse de Paris, et à la
fin de Vêpres y chanta en Contrepoint, l'An-
tienne du saint Fondateur de l'Ordre, *Laudan-*
us Bruno: et tout de suite un *Te Deum* à grand
Chœur, de la composition de M. Homer,
Maître de Musique de Notre-Dame. Il y eut
une grande affluence de monde, qui remplit
toute l'Eglise, et une partie du Monastere.
Les Connoisseurs et les Curieux, en grand
nombre, donnerent de justes applaudissemens à
cette Musique, qui fut exécutée par plus de
quatre-vingt Personnes, et avec grande Sym-
phonie de toute sorte d'Instrumens, Tymbales
Trompettes, Hautbois, &c.

Le Concert d'Instrumens que l'Académie Royale de Musique donne tous les ans au Château des Tuilleries, à l'occasion de la Fête du Roy, a été executé le 24. veille de S. Louis, par un grand nombre d'excellens Symphonistes de la même Académie, qui jouèrent différens beaux Morceaux de Musique de *Lully*, et d'autres Maîtres modernes.

L'Académie Française celebra le 25. de ce mois la Fête de S. Louis dans la Chapelle du Louvre. On chanta pendant la Messe un très-beau Motet en Musique, de la composition du sieur Dornel. M. l'Abbé Billard prononça le Panegyrique du Saint Roy fort éloquemment.

Le même jour, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et celle des Sciences, auxquelles présidoit M. le Cardinal de Polignac, celebrerent la même Fête dans l'Eglise des R. R. P. P. de l'Oratoire. Il y eut aussi un beau Motet pendant la Messe, de la composition du sieur du Bousset, après laquelle M. l'Abbé Poncey de Neuville, prononça avec beaucoup d'éloquence le Panegyrique de S. Louis. Nous en parlerons dans le prochain Mercure.

*FESTE donnée à la Reine par S. A. R.
Madame la Duchesse d'Orleans,
le Mercredi 8. Août 1736.*

LA Reine ayant projeté d'aller voir au Village de Chaillot près Paris, un beau Saillon que S. A. R. a fait construire du côté de la Seine, au bas du Jardin des Religieuses de Sainte Marie, S. M. y arriva accompagnée des Officiers de sa Maison, et des Dames de sa Cour à

six heures du soir. S. A. R. accompagnée de la Princesse de Conty sa fille, de Madame de Lorge, Prieure du Monastere, à la tête de sa Communauté, reçut S. M. à la Porte du Convent. La Reine se rendit tout de suite à l'Eglise, et on y chanta le Salut, après lequel elle considéra avec plaisir la belle vûë de cette Maison. S. M. s'arrêta aussi pour voir plusieurs petits Cabinets de verdure que S. A. R. a fait construire, dont la vûë est tout à-fait charmante. La Reine entretint quelques momens Madame de Lorge, et toutes les Religieuses reçurent aussi des marques de sa bonté, de même que les Pensionnaires que S. M. voulut voir.

La Reine descendit ensuite par le Jardin des Religieuses dans celui de S. A. R. qui en est séparé par un mur. S. M. s'y reposa quelque temps pour considerer cette heureuse situation, que S. M. trouva encore plus admirable en arrivant dans le Sallon de S. A. R. lequel, quoi que bâti d'une maniere simple, est d'un goût tout-à-fait nouveau et singulier.

Ce Jardin est tout en terrasse, et fait face dans toute sa longueur à la Riviere, n'en étant séparé que par le chemin de Versailles, sur lequel regne le Balcon, où est le plus beau point-de-vûë. S. M. s'arrêta dans ce Sallon pour en voir la sculpture et les autres ornemens, dont le goût le dispute à la richesse. Elle entra, pour ainsi dire, dans une nouvelle admiration, en découvrant tout-d'un-coup par la reflexion des glaces qui y sont placées avantageusement comme dans autant de Tableaux, non seulement la Ville de Paris, Montmartre, &c. mais encore toute la Campagne des environs de l'autre côté de la Riviere, laquelle étant

séparée

séparée en cet endroit en deux bras , forme l'Isle des Cignes , où l'on avoit dressé un grand nombre de Tentes disposées en ligne circulaire , qui formoient une espece de Camp , où s'étoient rendus quantité de Seigneurs et de Dames les plus qualifiées , sans parler d'un nombre innombrable de Peuple , sur le bruit qui s'étoit répandu que la Reine honorerait de sa visite S. A. R. à Chaillot.

S. M. passa du Sallon sur le Balcon , pour voir encore plus commodément cette Isle , entièrement couverte de monde jusqu'aux bords de la Riviere , qu'on avoit unis en glais , ce qui formoit un grand Amphitheatre , varié de toute sorte de couleur , par la différence et la richesse des habits et des coëffures des Personnes qui le remplissoient , sans compter que la Riviere à droite et à gauche étoit pareillement couverte de Peuple , soit dans les Batteaux , Ponts de Batteaux faits exprès , Galiotes , &c. ce qui faisoit un coup-d'œil qu'on ne sauroit décrire , et dont les Spectateurs ne perdront pas si tôt le souvenir.

La Reine entra ensuite avec S. A. R. dans un petit Cabinet à côté du Sallon , orné de peintures et de très-belles glaces. Ce Cabinet a aussi un Balcon séparé , dont la vûe s'étend du côté du Château de Meudon ; on servit alors toutes sortes de rafraîchissemens , des glaces , et les plus beaux fruits de la saison.

Cinquante huit Batteliers des plus lestes , légèrement vêtus en blanc , avec des bonnets peints de diverses couleurs , commencerent une Joûte sur l'Eau , au bruit des Trompettes , Timbales et Tambours , dans laquelle ils firent tous leurs efforts pour rendre cet exercice agréable aux yeux ,

1918 MERCURE DE FRANCE

yeux , par leur force , leur adresse , leurs culbutes dans l'eau , &c.

Il y avoit dans quatre Batteaux quatre différens Corps de Musique ; le premier de Musique Allemande , le second de Musique champêtre , le troisième étoit composé des principaux Symphonistes de l'Académie Royale de Musique , et le quatrième d'une Musique Guerrière. Cependant malgré toutes les mesures prises pour placer ces quatre Batteaux dans une situation convenable , et qui eût donné le plaisir d'une surprise agréable , il y avoit une telle quantité de Batteaux , qu'on ne put pas jouir long-temps d'un si agréable spectacle.

S. M. trouva bon que la Musique , dont on avoit déjà entendu d'excellens morceaux , malgré le bruit confus d'un Peuple infini , fut placée au voisinage du Sallon de S. A. R. afin qu'on pût l'entendre plus commodément pendant le souper. Le Sieur Chauvon , l'un des Huissiers du Cabinet de S. A. R. et Homme fort entendu , avoit été chargé de l'arrangement et de l'exécution de ce superbe Concert , et on peut dire qu'il y a très-bien réussi.

Les Paysans et les Paysannes des environs de Chaillot en grand nombre , vêtus proprement en blanc avec des Bandolieres, Cocardes, Fontanges et Rubans de la Livrée de la Reine, vinrent passer sous le Balcon avec des Violons à leur tête ; S. M. leur ordonna de danser des contre-danses et des danses en rond , après lesquelles ils passerent dans l'Isle pour donner le même plaisir au Peuple , et pour rendre ce grand Spectacle plus brillant et plus animé.

On vit arriver ensuite sous le même Balcon où étoit la Reine avec S. A. R. une Troupe de
Sauteurs

Sauteurs masqués très-proprement, et différemment habillés, qui exécuterent toutes sortes de Danses Comiques, parmi lesquels il y avoit aussi des Sabotiers, des Pierrots et autres Personnages Pantomimes, qui divertirent beaucoup la Reine et toute sa Cour. On avoit couvert le pavé qui est sous le Balcon, et sous toute la longueur de la Terrasse, d'herbes odoriferantes qu'on avoit eu soin d'arroser pour empêcher la poussière et le grand bruit.

A la nuit, le Sallon et le Jardin parurent illuminés d'une manière aussi ingénieuse que brillante, et les dedans d'une grande quantité de Bougies, dont les glaces multiplioient le nombre; le dessus du Pavillon l'étoit aussi tout autour en grosses Bougies dans des verres, avec des girandoles en pyramides, qui produisoient un effet surprenant, et faisoient voir le dessus du Pavillon tout en feu.

La Reine alla ensuite dans le Jardin, et se promena tout le long de la Terrasse pour en voir les Illuminations, aussi-bien que celle du Sallon et de l'Isle des Cygnes; car toutes les Tentes qui y étoient dressées, furent aussi éclairées par de grosses Lanternes de taffetas.

S. M. rentra dans le Sallon, où S. A. R. fit servir un Souper aussi magnifique que délicat, pendant lequel les Musiciens, dont on a parlé, formerent un Concert des mieux entendus et des plus singuliers par la variété d'excellens morceaux de Musique qu'ils exécuterent au gré de la Reine, et aplaudi de toute sa Cour. Il ne faut pas oublier que dans le Corps de Musique Allemande, la Dame Dorothée Spurnin jouoit du Luth, son mari sonnoit du Cor de Chasse, et le Sieur Ignatio jouoit du Hautbois avec
toute

toute la perfection qu'on leur connoît.

Après le Souper, on aperçut dans la Riviere des Dragons enflammés, des fusées sans nombre, qui en tombant se joignoient avec l'Artifice qui étoit sur l'Eau, ce qui produisit un effet dont la singularité, le goût et l'agrément surpassoit encore la magnificence.

Il y eut une Table très-bien servie pour le Chevalier d'Honneur de la Reine, et pour les autres Seigneurs de sa Cour; il y en eût plusieurs autres servies avec la même profusion, et où les vins les plus exquis et les plus beaux fruits de la saison ne furent pas épargnés.

La Reine partit de Chaillot à minuit pour s'en retourner à Versailles avec toutes les Dames de sa Cour. S. M. témoigna beaucoup de satisfaction à S. A. R. du plaisir qu'Elle lui avoit procuré par cette galante Fête, qui a été généralement applaudie de tous ceux qui ont eu le plaisir de la voir, tout s'étant passé sans la moindre confusion, par l'exacte attention qu'on a eue à bien executer les ordres de S. A. R.

Toute l'Illumination dont on vient de parler, qui a produit un coup-d'œil aussi surprenant qu'agréable par l'arrangement et la symetrie des lumieres, a été executée par le sieur Berthein, Illuminateur ordinaire des Plaisirs du Roy.



*HONNEURS FUNEBRES rendus à
M. le Duc du Maine par la Ville
d'Argentan en Normandie. Extrait
d'une Lettre de M. du Châtel Lantour,
Avocat en Parlement.*

JE suis persuadé, Monsieur, que la mort de S. A. S. Monseigneur le Duc du Maine a touché tout le Royaume ; mais c'est dans les lieux de ses Domaines qu'elle s'est fait sentir avec plus de poids ; et j'ose avancer que de tous ces Lieux, c'est notre Ville d'Argentan où l'on en a reçu la nouvelle avec le plus de douleur. Nos Habitans frappés d'un malheur, qui en leur enlevant un si bon Seigneur et un si bon Maître, leur ravissoit un grand Protecteur, ne se sont pas bornés à pousser des soupirs. Ils se sont rassemblés pour adresser leurs vœux au Ciel, et pour rendre à la mémoire de ce grand Prince tous les devoirs dont ils étoient capables. Mesurant plus l'entreprise à leur zèle qu'à leur pouvoir, ils se sont surpassés dans la Pompe funebre qu'ils lui ont fait faire. La principale Eglise, qui est un très-beau vaisseau, étoit ornée d'une double Litre de velours, sur une tenture de deuil qui regnoit du haut en bas. On construisit dans le Chœur un magnifique Catafalque, qui s'élevoit presque jusqu'à la voûte. L'obscurité qui naissoit de tout ce lugubre appareil, n'étoit réparée que par la multitude de cierges et de flambeaux dont tout étoit éclairé. Les Armoiries du Prince s'y trouvoient multipliées et mêlées aux attributs de la mort, pour annoncer la grande perte qu'on venoit de faire ;

et la triste et funebre Musique qui se fit entendre pendant le Service , affligeoit tous les cœurs.

Les Maire et Echevins , qui avoient ordonné ce Service , y assistoient en Robes de cérémonie. Ils étoient suivis de tous les différens Corps de Justice qui sont dans la Ville et tout cela étoit précédé , suivi et accompagné dans la forme la plus pompeuse.

L'essentiel auoit manqué à cette triste cérémonie , sans l'Oraison Funèbre du Prince qui en étoit l'objet. Le digne Pasteur de cette Ville , (M. Bânel) dont la haute réputation avoit été connue de S. A. S. fut prié d'entreprendre cet ouvrage. Cet Orateur distingué , le seul dans le Pays , capable de composer une telle Pièce , et seul capable de la dignement prononcer , s'en chargea agréablement. Il prit pour texte ces paroles du 49. Chap. de l'Ecclesiast. que : *In diebus peccatorum , corroboravit pietatem.* Dans des jours de péché , il s'est affermi dans la piété. Et voici sa division.

La Piété l'a préservé dans les jours de sa vie qui pouvoient le plus le dissiper. La Piété l'a soutenu dans les jours de sa vie qui pouvoient le plus l'ébranler et l'abatre.

Une Eloquence toujours victorieuse , ne pouvoit pas manquer de l'être dans ce jour de tristesse. L'Oraison étoit parfaite , la déclamation touchante ; elle frapa des cœurs déjà attendris , et acheva de tirer des larmes.

On n'en est pas demeuré-là : l'affliction a été si générale , que les Communautés Religieuses ont aussi voulu signaler leurs regrets. Chacune d'elle s'est fait un devoir de marquer tout à tour son zèle et sa douleur par des Services solennels.

Mais

A O U S T. 1736. 1923

Mais il faut compter entre ceux qui s'y sont le plus distingués, les Chapelains de l'Eglise de S. Thomas. Comme ils étoient de la nomination de cet Auguste Prince, ils se sont montrés très sensibles à la perte de leur Bienfaiteur. Pour rendre le Service qu'ils lui ont fait faire plus célèbre, M. Hérouïard, Archidiacre du Diocèse de Séez, le même qui par distinction avoit officié à celui de la Paroisse, fut invité d'en faire la cérémonie; ce qui s'est fait avec tant de pompe, que pour ce qui regarde la Tenture, le Mausolée, l'Illumination et la Musique, le Spectacle a presque égalé celui de la grande Eglise,

A Argentan le 4. Août 1736.



M O R T S , N A I S S A N C E S

LE 26. Juin, *Jean-François Anger, Seigneur de Chalonges*, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, reçu à cette Charge le 13. May 1723. et auparavant Procureur du Roy en la Sénéchaussée et Siegè Présidial de Nantes en Bretagne, mourut à Paris.

Le 5. Juillet, *D. Therese Pelagie d'Albert, née Princesse de Grinberghen*, Epouse de Marie-Charles-Louis d'Albert, Duc de Chevreuse, se qualifiant Prince de Neuchâtel et de Vallengin en Suisse, Comte de Dunois, de Tours et de Noyers, Baron de Fréteval, Marchenoir et Luchaux, Seigneur des Châtellenies de Coulomiers en Brie, Ayrenes, Beauquesne, Bonneuil, &c. Brigadier des Armées du Roy, et Mestre de Camp Général

1924 MERCURE DE FRANCE

Général des Dragons de France, mourut à Surrenne, près de Paris, après une longue maladie de poitrine, dans la 18e année de son âge. Nous avons rapporté son Mariage dans le Mercure de Janvier 1735. page 189. où nous avons marqué de qui elle étoit fille. Elle étoit seule présomptive héritière de ses Pere et Mere. Elle ne laisse point d'enfans, le fils dont elle étoit accouchée le 14. Octobre dernier, étant mort deux heures après sa naissance.

Le 8. D. *Renée-Thérèse d'Abon*, Epouse de Jean-Baptiste de Rouvroy, Seigneur, Marquis de Rouvroy, du Puy, de Froissy, &c. Lieutenant Général des Armées Navales du Roy, et Commandeur de l'Ordre Royal et Militaire de S Louis, mourut à Paris dans la 78e année de son âge, étant née le 16 Février 1659. elle avoit été Fille d'Honneur de feuë Marie-Anne d'Orleans, Duchesse de Savoye, auprès de laquelle elle avoit été élevée pendant la jeunesse de cette Princesse; et elle étoit fille de Jacques-Auguste d'Abon, Ecuyer, Seigneur des Boulays, Chevalier de l'Ordre du Roy, et de Magdeleine-Thérèse de Laigneau, Sous-Gouvernante de la même Duchesse de Savoye. Elle avoit été mariée en 1687. et avoit eû pour enfans Jean Auguste de Rouvroy; mort subitement le 13. Novembre 1729. à l'âge de 39 ans, laissant une fille unique, âgée à présent de 9. à 10. ans; et Marie-Louise-Adelaïde de Rouvroy, qui fut mariée le 22. Juillet 1719. avec Nicolas de Blottere, Marquis de Vauchelles, Lieutenant de Roy au Gouvernement de Picardie, et Mestre de Camp de Cavalerie; elle mourut sans enfans le 5. Janvier 1723. dans la 34e année de son âge.

Le 18. D. *Elizabeth Doumengin*, veuve depuis
le

le 17. Avril 1731. de Jacques Barberie, Marquis de Courteille, Conseiller honoraire au Parlement de Paris, Maître des Requêtes ordinaire honoraire de l'Hôtel du Roy, et cy-devant Intendant des Généralités d'Alençon et du Berry, avec lequel elle avoit été mariée le 13. Juillet 1694. mourut à Paris en son appartement aux Incurables, âgée d'environ 68. ans. Elle laisse deux fils, qui sont Dominique - Jacques Barberie, Marquis de Courteille, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, depuis 1732. et auparavant Conseiller au Parlement de Paris, qui a épousé le 31. Mars de la même année 1732. la Dlle Savalette, fille du Fermier Général de ce nom; et Michel-Antoine Barberie, de Courteille, Abbé Commandataire de l'Abbaye de Beaulieu, Ordre de S. Augustin, Diocèse de Boulogne, depuis le mois de Novembre 1730. La Dame leur mere étoit fille puînée de Jacques Doumengin, Seigneur d'Elize, Auditeur en la Chambre des Comptes de Paris, mort le 29 Novembre 1691. et de Marie Gorillon, morte le 29. Août 1707. La défunte laisse aussi une petite-fille, qui est Marie-Dominique Peirenc de S. Cyr, qui fut mariée le 14. Septembre de l'année dernière 1735. avec Jean-Baptiste de Baral, Conseiller au Parlement de Dauphiné, et qui est fille de Louis Peirenc de S. Cyr, Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roy, et de feuë Marie-Jeanne Barberie de Courteille, morte à l'âge de 24 ans le 17. Juin 1723.

Le 19. *D. Marguerite Gilbert*, Dame de Saint Lubin des Joncherets, Diocèse de Chartres, et de Nonancourt, Passy, et Ezy, Diocèse d'Evreux, Veuve depuis le 1. Avril 1705. de Louis Blin, Seigneur des mêmes Lieux, Conseiller Secrétaire du

1926 **MERCURE DE FRANCE**
du Roy, Maison Couronne de France et de ses
Finances, et ancien Fermier General mourut à
Paris âgé de 88. ans, sans laisser d'enfans; ses
héritiers, sont Joseph Jean Baptiste Gibart de
Saint Lubin, Président en la Chambre des
Comptes de Paris, Jeanne-Henriette Gilbert,
Epouse d'Antoine-Joseph de la Vove, Marquis
de Tourouvre, et Thérèse Fleuriau d'Armenon-
ville, Veuve d'Henry de Fabry, Comte d'Au-
trey, Colonel du Régiment de la Sarre, ses
Neveu et Nieces.

Le 29 *Pierre Jacques Brillon*, Ecuyer, Avocat
au Parlement, immatriculé le 7. Août 1696.
Ancien Echevin de la Ville de Paris, Auditeur
Général des Bandes Suisses, Conseiller au Con-
seil Souverain de Dombes, Intendant Général
des Maisons, Affaires, Domaines et Finances
des Princes de Dombes, et Comte d'Eu, et ci-
devant du feu Duc du Maine, mourut dans la
66^e année de son âge, étant né le 15. Janvier
1671. Il s'étoit fait connoître d'abord par quel-
ques petits Ouvrages d'Esprit, et ensuite par
son Dictionnaire des Arrêts, où la Jurisprudence
universelle des Parlemens de France, dont il
donna en 1727. une seconde Edition en 6. gros
Volumes *in folio*; c'est ce qui lui avoit fait don-
ner une place dans le Dictionnaire Historique de
Moreray, dans lequel se trouve son éloge. Il a
aussi lui-même parlé de lui dans son Dictionnaire
des Arrêts, où il a inseré un Article exprès qui
le concerne, sous le nom de Brillon.

Le même jour *Loüis-Denis Seguin*, Baron de
Souancé, Seigneur de Montdoucet, les Hayes,
la Rosete, &c. Conseiller du Roy en ses Con-
seils, Président en sa Chambre des Comptes de
Paris, Charge en laquelle il avoit été reçu le 7

May

May 1698. et auparavant Conseiller en la Cour des Aydes, où il avoit aussi été reçu le 22. Janvier 1693. mourut après une longue maladie, âgé de 63. ans 7. mois, sans avoir été marié, laissant une riche Succession, il a fait des legs considérables par son Testament, entr'autres un de 100000. liv. en faveur de l'Hôtel-Dieu, et de l'Hôpital Général; Il laisse à Julien-Denis Coignet, Conseiller au Parlement de Paris, son Cousin du 4. au 5e degré du côté et ligne des Seguin, et à Jean-François le Vayer de Marsilly, aussi Conseiller au même Parlement, son Cousin du 4. au 6e degré du côté et ligne des le Vayer, (le Testateur, étant petit Fils d'Anne-Marie le Vayer,) à chacun d'eux la somme de 150000. livres, à la charge de payer par chacun d'eux une pension annuelle et viagere, sa vie durant, à D. Marguerite Felix, Veuve de Jean-Baptiste Proust, Seigneur du Martraict et de Houilles, vivant Lieutenant Particulier au Châtelet de Paris, &c.

Le 5. Août *François-Auguste de Rohan*, Comte de Tournon, mourut d'une fièvre maligne au Collège des Jesuites, à Paris, où il étoit Pensionnaire, âgé de 14. ans 11. mois, étant né le 7. Septembre 1721. Son Corps fut porté le 6. au soir à l'Eglise de S. Benoist, Paroisse de ce Collège, et delà transféré en celle des Religieux de la Merci, lieu de la Sépulture de la Maison de Rohan Soub se. Il étoit le 3e des Fils de feu Louis-François-Jules de Rohan, Prince de Soubise, Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de la Garde ordinaire du Roy, et de feu Anne-Julie-Adelaide de Melun d'Espinoy, Gouvernante des Enfans de France, tous deux morts de la petite vérole, lui le 6. et elle

1720 M. L. C. O. N. E. D. E. F. A. N. C. E.
le 18. May 1724. dans la 28^e année de leur
Age.

On écrit de Caën, du 6. Août, que Madame
la Comtesse de Reviere, Sœur de M. l'Abbé de
Saint-Pierre, Dame fort distinguée par son Es-
prit et par sa vertu, y mourut le jour préce-
dent, âgée de 88. ans et 6. mois.

Le 8. *Pierre-Jean-Baptiste Taignier*, Prêtre
Docteur en Théologie de la Faculté de Paris,
du 6. Juillet 1702. Archidiacre, et Chanoine
de l'Eglise, et ancien Vicair Général du Dio-
cèse de Châlons sur Saône, mourut à Paris, après
une longue maladie, âgé d'environ 63. ans. Il
étoit Fils de feu Pierre Taignier, Conseiller-
Secrétaire du Roy, Maison Couronne de Fran-
ce et de ses Finances, et de défunte Marie-Anne
Cappe.

Le 13. Dame *Marie-Anne Duché*, Epouse de
Jean-Antoine de la Roche, appelé le Comte de
Fontenilles, ci-devant Chevalier de l'Ordre de
S. Jean de Jerusalem, et Capitaine dans le Regi-
ment de Navarre, dont le Marquis de Rambures,
son Frere aîné, Brigadier des Armées du Roy,
est Colonel, mourut à Paris 7. jours après être
acouchée d'un garçon, son premier enfant, qui
n'a vécu que deux jours. Cette Dame, qui étoit
Nièce de Louis-Auguste Duché des Tournelles,
actuellement l'un des Fermiers Généraux des
Fermes du Roy, avoit été mariée en premières
noces le 25. Août 1733. avec Paul-Gui Briçon-
net, Seigneur d'Oisonville, Congerville, et
Baudreville en Beausse, Capitaine dans le Régi-
ment du Roy, Infanterie, qui fut tué à la Ba-
taille de Parme, le 29. Juin 1734. Elle étoit ré-
mariée depuis le 27. Juillet de l'année dernière,
et elle avoit environ 36. ans.

Le

Le dix - septième Août *Dlle Claire - Diane Tambonneau*, mourut à Paris sans avoir été mariée, dans la 52e année de son âge, étant née le 27. Février 1685. Elle laisse deux Freres, qui sont, Louis Auguste-Marie Tambonneau, ci-devant Capitaine aux Gardes, et Guillaume-Egon Tambonneau, Prêtre Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Paris, et Prieur de Conflans Sainte-Honorine. Ils sont tous trois Enfants de feu Michel-Autoine Tambonneau, Président en la Chambre des Comptes de Paris, le cinquième de Pere en Fils, qui avoit été revêtu de cette Charge, et ci-devant Ambassadeur ordinaire auprès des Suisses et Grisons, mort le 3. Novembre 1719. et de défunte Angélique Voyer de Paulmy de Doré, morte le 17. Octobre 1724.

Le 21. *Louis, Marquis d'Arpajon*, Lieutenant Général des Armées du Roy, Gouverneur Général pour Sa Majesté, de la Province et Duché de Berry, Bailly et Gouverneur particulier des Villes de Bourges, d'Issoudun, et d'Arpajon, Chevalier né de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis, et de l'Ordre de la Toison d'or, mourut après une longue maladie, en son Appartement au Palais du Luxembourg à Paris, âgé de 67. ans. Il avoit commencé à servir fort jeune, s'étant trouvé en 1691. au Siège de Mons, en 1692. à celui de Namur, et en 1693. à la Bataille de Nerwinde. Il fut fait en 1695. Colonel du Régiment Infanterie de Chartre en 1703. Il fut fait Brigadier le 2. Avril; se trouva le 20. Septembre à la premiere Bataille d'Hochstet, et au mois de Decembre à la prise d'Ausbourg en 1704. Il se trouva encore à la seconde Bataille

I ij d'Hochstet,

1730 **MERCURE DE FRANCE**
d'Hochstet, et en 1705. il obtint la Croix de
S. Louis. Il fut fait Maréchal de Camp le 20.
Mars 1709. et fut nommé en même temps pour
être employé en cette qualité en Espagne, où il
continua de servir jusqu'après la Paix d'Utrecht,
y ayant eu presque toujours le Commandement
en chef de Camps volans considérables. Il s'y
distingua en 1711. par la Prise des Châteaux
d'Arens, de Venasque, dont il fit la Garnison
Prisonnière de Guerre, de Castelleon, et de
Solsonne, et par la Réduction des Pays de Ri-
bajorça, et de Valcaran. Le Roy d'Espagne
pour reconnoître des Services si importans, lui
envoya l'Ordre de la Toison d'or. Il servit en-
core au Siège de Barcelonne en 1714. Il fut
pourvû le 12. Août 1715. du Gouvernement de
Berri, sur lequel il obtint un Brevet de retenuë
de 200000 liv. et il fut fait Lieutenant Géné-
ral le 8. Mars 1718. Ses Terres et Seigneuries
de Châtres sous-Monthéri, de la Bretonniere,
et de S. Germain, furent érigées en sa faveur en
Titre de Marquisat, sous la dénomination d'Ar-
pajon, par Lettres Patentes du mois d'Octobre
1720 lesquelles sont rapportées dans le 5e Tome
des Grands Officiers de la Couronne, pag. 884.
et suivies de la Généalogie de cette Maison, où
nous renvoyons pour l'Alliance et les Enfants du
feu Marquis d'Arpajon; nous ajouterons seule-
ment qu'il ne lui restoit plus qu'une Fille, qui
est encore en bas-âge. On trouve dans le Mer-
cure du mois de May, 1719. pag. 29. deux De-
crets du Grand Maître de Malthe, concernant le
Privilege singulier accordé à la Maison d'Ar-
pajon, par le Grand Maître Jean-Paul de Las-
coris, et le Convent de l'Ordre, le 30. May
1645. d'ajouter à leurs Armes la Croix de
Malthe,

Milhe , et qu'un des descendans de cette Maison , pour une fois seulement, au choix du Père, seroit Chevalier en naissant, et Grand Croix à l'âge de 16. ans.

Le 25. Dame *Anne Baillon*, Epouse de Jean - Baptiste - François de Verthamon, Comte de la Ville-aux-Clercs, Seigneur de Chazeler, Chat Saint Grimont, Luzéré, ci-devant Maître des Requêtes ordinaire de l'Hotel du Roy, mourut à Paris âgée d'environ 45. ans. Cette Dame étoit Fille de François Baillon de Blainpignon, de S. Malo, Conseiller Secrétaire du Roy, et de ses Finances; et Chevalier de l'Ordre Royal de S. Michel, et Sœur de Jean Baillon de Cervon, Sénéchal de Rennes en Bretagne depuis 1732. et auparavant Conseiller au Parlement de Paris; de Dame Jeanne Baillon, Epouse de Gaston-Jean-Baptiste de Levis, Marquis de Leran, ci-devant Sous-Lieutenant des Gendarmes de la Garde du Roy; et Dame Anne Thérèse Baillon, Epouse d'Antoine-François de la Tournelle, Seigneur de Leugny, d'Angée, et de Senan, appelé le Comte de la Tournelle, Chevalier de l'Ordre de S. Louis, et ancien Capitaine de Cavalerie

Le 29. *Barthelemy-Nicolas Huault de Bernay*, ci-devant Conseiller au Parlement de Paris, où il avoit été reçu le 9. Juillet 1717. et Seigneur de Bernay en Brie, Richebourg, Arcis, &c. mourut à Paris dans la 42^e. année de son âge, étant né le 13. Février 1695. Il avoit été marié en la Paroisse de S. Jean en Greve, le 15. de Septembre 1732. avec Marie - Marguerite du Temple, Fille de Jean du Temple, Greffier en Chef de l'Electon de Rosoy en Brie, et de Marguerite Moulin, sa Femme, il la laisse Veuve

1732 **MERCURE DE FRANCE**
et Mere de deux Filles , qui sont , Marie-Cathé-
rine Huault de Bernay , et Anne Huault de
la Frette ; par la mort de leur Pere , l'ancien-
ne Famille de Huault , établie à Paris dès
la fin du 15e Siècle , et connuë sous les
noms des Seigneurs de Vaires , de Bersay , et de
Montmagny , se trouve entierement éteinte , à
l'exception des deux Filles que laisse le défunt.
On en peut voir la Généalogie fort bien détaillée
dans le Dictionaire de Moreri , Edition de 1725.
et 1732.

Le 5. Juillet naquit à Montry en Brie , Dio-
cèse de Meaux , Louïse-Julie-Adelaïde , Fille de
Joseph-Ferdinand Langlois , Ecuyer , Seigneur
des Hautes-Maisons , de Montry , Capitaine de
Cavalerie , et de D. Marie-Anne Deniset , son Epou-
se ; ayant été nommée au Baptême par Louïse-
Constantin de Rohan , et par Dame Louïse Ga-
brielle-Julie de Rohan , Epouse d'Hercules Me-
riadec de Rohan , Prince de Guimené , Duc de
Montbazou , Pair de France , Seigneur Barona
de Coupevray en Brie , ses Parain et Maraine.

Naissance du Prince de Condé.

LE 9. de ce mois à 5. heures du matin , la
Duchesse de Bourbon accoucha d'un Prince ,
son premier Enfant. C'est le quinzième Prince
de la Maison de Bourbon , aujourd'hui vivant.
Cet événement a causé une grande joye à l'Hô-
tel de Condé , dont les Officiers et les Domesti-
ques ont témoigné à l'envi , avec beaucoup d'ar-
deur , leur empressement et leur zele , par des
Fêtes très-brillantes. Diverses personnes parti-
culierement attachés à la Maison de Condé , ont
aussé

A O U S T. 1736. 197

aussi fait paroître leur joye d'une maniere éclatante ; ensorte que pendant plus de huit jours on n'a vû qu'illuminations , Feux d'Artifices , et autres marques de joye dans une partie du Faubourg S. Germain. Le Duc de Bourbon a donné à ce Prince , de l'agrément du Roy , le Titre de Prince de Condé.

O D E,

Sur la Naissance du Prince de Condé.

Descends , grand Maître de la Lyre,
Toi , dont les chants harmonieux
Sçavent par un charmant délire ,
Emouvoir et fléchir les Dieux ;
Viens sur les rives de la Seine ;
Change ses eaux en hypocrene ;
Inspire moi dans ce beau jour.
Le Chantre éloquent de la Thrace
Auroit sur ce nouveau Parnasse
Fixé pour jamais son séjour.

Fut-il de plus justes alarmes ?
Caroline en proye aux douleurs !
Ciel ; devient sensible à nos larmes
Ses maux font nos propres malheurs.
Accourez , hâtez-vous , Déesse ,
Lucine , servez la Princesse.

2934 MERCURE DE FRANCE

Et ses beaux jours seront vainqueurs.

De l'Amour même Elle est l'image ;

A les sauver tout vous engage ;

Elle a pour Elle tous les cœurs.

Les Dieux se déclarent propices ;

Nos vœux enfin sont exaucés ;

Pour leur offrir nos sacrifices ;

Mille Autels sont déjà dressés.

Un Fils de B O U R B O N vient de naître ;

Le Grand C O N D E va réparaître ,

Bellone l'annonce aux Guerriers.

Victoire , prends part à la Fête ,

Tu dois un jour ceindre sa tête

Du plus brillant de tes Lauriers.

Conduit par l'ardeur la plus tendre ,

Peuple , vous desirés ce Fils ;

Mais les Héros se font attendre ;

Les grands biens sont long-tems promis.

Vous brulez de lui rendre hommage ,

L'Amour vous ouvre le passage ,

Et vous conduit à son Berceau.

Phœbus finit-il sa carrière ?

Vos jeux nous rendent la lumière ,

La nuit devient un jour nouveau.

Quel feu s'empare de mon âme ,

Et

Et me transporte dans les Cieux ?
 Dieu des Vers redouble ta flamme ;
 Soutiens mon vol audacieux.
 Je vois une brillante Aurore,
 Un nouvel Astré doit éclore,
 Aux yeux de l'illustre CONDÉ.
 France à sa Couche glorieuse,
 A son EPOUSE vertueuse,
 Un second PRINCE est accordé.

M. l'Abbé Carrier.

*VERS présentés à S. A. S. M. le Duc,
 sur la Naissance de son auguste Fils.*

PRince, tous les cœurs sont à toi,
 Ton Fils naissant le justifie ;
 Par le Peuple content ta Cour est embellie ;
 Du plaisir de te voir il se fait une loi.
 De pareils Courtisans n'ont rien qui ne te flatte ;
 La sincerité fait le prix de leur ardeur ;
 Tu permets que leur joye éclate ;
 Tu sçais qu'elle est l'éloquence du cœur.
 Que pour toi cette joye est d'un heureux augure !
 Tu donnes un Heros à l'Empire des Lys ;
 Ces Condés si fameux renaissent dans ton Fils ;
 Ton Sang est le garant de sa grandeur future.
 Qu'il vive quelque tems dans les bras de l'Amour
 Et sous les yeux de son aimable Mere ;

1936 MERCURE DE FRANCE

Ce plaisir si charmant ne l'occupera guère ;
Il est Bourbon, la gloire aura bien-tôt son tour.

Carolet.

GENETHLIAQUE.

DE l'Astre qui préside au bonheur des Héros,
Uranic à grands flots

Epanchant sur Condé la féconde influence,
Mettoit déjà sa gloire à former son Enfance.
Il est à moi, dit Mars, son sort est en mes mains,
C'est à moi des Bourbons à régler les destins.

A mon Héros naissant, tout rit, tout applaudit ;
Du grand nom de Condé l'Hélicon retentit ;
Vénus accourt au bruit pour célébrer sa Fête ;
Le petit Dieu malin, voltigeant sur sa tête,
Lui montre en souriant sa fleche et son carquois ;
Les Muses, à l'envi, lui consacrent leurs voix ;
Nymphes de Chantilly, Nayades de la Seine,
D'un roseau verdoyant ombragez son Berceau ;
Au doux bruit de votre Urne pleine,
Endormez mon Héros.

Mais quelle est mon erreur ! fuyez Troupe badine,
Fuyez : Mars va paroître, à ses traits, à sa mine
Condé le reconnoît et Condé lui sourit.
Dans le sein de Bellone il se jette et s'enfuit ;
Le Dieu lui tend les mains, la Déesse l'embrasse ;
Des

A O U S T. 1736. 1937,

Des Héros ses Ayeux ils lui montrent la trace ,
Tandis que sur les pas de ces nobles guerriers
Il va faire éclater son courage et sa gloire ,
Vous, folâtres Amours, vous, Filles de Memoire,
Pour son auguste front , aprêtez-vous Lauriers.

*REJOUISSANCES des Habitans
de Chantilly et des Environs. Sur l'Air :
Ces filles sont si sottes , lon , la , &c.*

C Ompare , entre dans mon Taudis , *bis.*
Il faut parcer mon bon vin gris ,
Boire à notre Duchesse ;
Alle viant d'accoucher d'un Fils ,
Morgué qu'eule allegresse , lon la !
Morgué qu'eule allegresse !



An dit que c'est un bel Enfant : *bis.*
Et quoiqu'il soit aussi charmant
Que Madamè sa Mère ,
Il a l'air d'être un jour vaillant
Comme son Grand Grand-Pere , lon la ,
Comme son Grand Grand-Pere.



Tatigué que dans Chantilly , *bis.*
On fête avec charivary ,
L'Enfant qui viant de naître ;
I vj Monsieur

Monsieur de Sarobart, * ravy ,
 Fait peter le Salpêtre , lon la ,
 Fait peter le Salpêtre.



Nan boutera des Lamperons bis
 Pour enluminer les Maisons ;
 Mais nous , en bons yvrognes ,
 Sçais-tu bian ce que je ferons ?
 Enluminons nos trogues , lon la ;
 Enluminons nos trogues.



Il faut ébandir nos esprits , bis
 Lorsque les C O N B E's ont des Fils ;
 Cest une bonne chance ;
 Ils sont l'effroy des Ennemis
 Et l'apui de la France , lon la ,
 Et l'apui de la France.



Compare , fay comme jo fay ; bis
 Pisque j'avons le cœur tant gay ,
 Faut le faire paraître ;
 Célébrons ce biau coup d'essay ,
 Qui vaut un coup de Maître , lon la ,
 Qui vaut un coup de Maître.



Le Gouverneur de Chantilly.

Hâtons-

Hâtons-nous de boire du bon,

bia.

Et que chacun dans ce canton

Chante sur la verdure :

Vive le Grand Duc de Bourbon

Et sa progéniture , lon la ,

Et sa progéniture.

Le Maire.

LETTRE écrite de Montbard, le 16.

♦ Août 1736. Par M. D.

J'Ai appris, Monsieur, avec le plus grand plaisir que vous vous disposiez à cheminer du côté de la Bourgogne ; mais je pense que l'envie vous doit prendre en même-temps de venir rendre un hommage de reconnaissance au vieil Pégase de notre Ville ; vous avez éprouvé qu'il vous a été favorable il y a deux ans, et vous avez grande raison de vouloir le revoir, car vous trouverez l'antique habitation des venerables Bardes tout-à-fait changée ; le cahos du vieux Château s'est débrouillé ; le Dieu des Jardins a regardé l'emplacement d'un œil favorable, et les choses sont en état d'y pouvoir attirer les Muses et les Graces même, par vos chants. Venez donc, et n'ajoutez plus l'empressement qu'on a de vous voir.

M. de B. . . . vous attend avec la plus grande impatience, et vous sçait mauvais gré de ne vous être pas pressé davantage. Vous aurez été témoin des Réjouissances qu'il a faites au sujet de la Naissance du Prince de Condé. Il en reçût la nouvelle Dimanche dernier 12. Août à sept heures

1940 MERCURE DE FRANCE

heures du matin; l'entier attachement qu'il a pour la Maison de Condé, le porta aussi-tôt à marquer sa joye par tout ce qu'on pouroit imaginer de se jouissant dans une petite Ville. Son premier mouvement fut d'abord de rendre l'heureux événement public; il fit transporter les Canons de la Ville dans les Jardins du Château, et l'on en fit trois décharges, au bruit de plusieurs Tambours et d'une grande mousqueterie qu'on avoit assemblée, ce qui fut repeté jusqu'à dix-huit fois dans toute la matinée. Ces salves réitérées parurent si extraordinaires dans tous les Villages des environs, que la plupart des Paysans vinrent à la Ville, croyant que ce fût l'arrivée du Prince ou la publication de la Paix.

Sur le midi il fit rassembler tous les Instrumens de la Ville et des environs, qui dans ce Pays, où le goût de la Musique ne prévaut jamais sur celui du vin, ne laisserent pas que de former trois troupes de plusieurs Instrumens chacune. On en plaça une partie au Château et le reste devant sa Maison, qui est, comme vous sçavez, Monsieur, dans l'endroit le plus aparent et le plus fréquenté de la Ville: Tout le Peuple s'y assembla pour danser en très-grand nombre.

A cinq heures on disposa par une fenêtre au haut de la grande Porte une Fontaine de vin, et cet Article ne fut pas le moins plaisant de la Fête; elle coula abondamment et sans discontinuer jusqu'à près de minuit; et le bon Jus attira maintefois des acclamations de *Vive le Roy, leurs A. S. et le Prince nouveau né*. Grand souper ensuite, où se trouva ce qu'il y avoit de mieux à la Ville: la Compagnie étoit nombreuse, aussi falut-il plusieurs tables. On y a bu en rais Bourguignons. A

A l'entrée de la nuit la Maison fut illuminée dans toute la façade, avec tout ce qu'on put rassembler de Torches, Flambeaux, Lampions, Pots de gaudron; on employa jusqu'aux creusets du Laboratoire. *

Après le Souper on fit devant la Maison un essai du Feu d'artifice: sur le Perron que vous connoissez et autour de la Porte étoit une Illumination singulière, composée de Soleils et de Lances à feu; on tira ensuite des Grenades et quelques Fusées, et en même temps on jeta par les fenêtres partie des Desserts au Peuple, quantité de fruits qu'on avoit rassemblés pour ce sujet, et entr'autres choses une fournée entière d'échaudés; alors les acclamations recommencèrent, jugez aussi si l'on s'y battit

Sur les dix heures la Compagnie monta au Château; elle étoit précédée de tous les Instrumens et suivie de toute la Ville en si grand nombre, qu'on eut grande peine à garantir les Jardins de l'affluence.

Le Feu étoit disposé sur un Belvédère que vous n'avez pas encore vû, mais que vous pouvez juger propre à la chose, puis qu'il est en vûe de la Ville, et des beaux Vallons dont vous avez paru si charmé: là s'élevoit encore une Estrade qui soutenoit en son milieu une grande Pyramide, autour de laquelle étoit rangé tout l'Artifice, que l'on avoit préparé plusieurs semaines auparavant, dans l'attente de l'heureuse nouvelle. Il réussit si bien, que j'aurois grande envie de vous le décrire: Imaginez vous grand nombre de longues et belles Fusées, Etoiles,

* M. de Buffon est de l'Académie des Sciences, et travaille à la Chimie.

Aigrettes,

1942 MERCURE DE FRANCE

Aigrettes , Grenades , Soleils , Lances et Pots à Feu , en un mot tout l'art que vous nous connoissez sur cet Article : il dura plus d'une heure , au bruit des Canons et de la Mousqueterie , au son de tous les Instrumens et d'un plus grand nombre d'Echos ; après quoi le Bal et la Colation terminerent la Fête , que l'on célébra encore le lendemain d'aussi bon cœur , mais un peu plus tranquillement. J'ai l'honneur &c.

Le Dimanche 12. Août 1733, à cinq heures du soir , le Curé de Rumigny , Baronie , Membre du Duché de Cuse , ayant appris la naissance du Prince de Condé , fit sonner toutes les cloches des deux Eglises de ce Bourg , et jouer tous les violons qu'il put trouver ; les carillons et les sérénades furent continués fort avant dans la nuit. Et le 15 , jour de l'Assomption , après la Procession pour le Roy faite à la fin des Vêpres , le Sieur Avocat et Procureur Fiscal de S. A. S. fit chanter le *Te Deum* au son des cloches et des violons , pendant lequel la Bourgeoisie et la Jeunesse rangées en haye-autour de l'Eglise , Tambours battans , Enseignes déployées , commandées par les Gentilshommes Vassaux de Son A. S. firent plusieurs décharges , qui furent secondées par celles de l'Artillerie de la grosse Tour du Château , et à l'entrée de la nuit il fit tirer un Feu de joye avec les mêmes décharges plusieurs fois réitérées , aux acclamations de *Vive le Roy et Son A. S.* Les hommes jettans leurs chapeaux en l'air , les Dames , les Bourgeoises et les filles à portée de tout voir , témoignant leur joye , firent aussi voler leurs bonnets : le vin n'y fut point épargné ; les carillons , les sérénades et le bruit de l'Artillerie durèrent toute

toute la nuit, et avec beaucoup d'ordre : cette Réjouissance s'est continuée dans tous les lieux de la Baronie de Rumigny.

Le Commandeur de Thyanges, qui est actuellement à sa Commanderie de *Villefranche* près Romorantin, y a donné une très jolie Fête à l'occasion de la naissance du Prince de Condé. Le onze Août au matin, ayant reçu la nouvelle de l'heureux accouchement de Madame la Duchesse, il envoya prier les Gentilshommes et les Dames, tant de Romorantin que des environs, de venir chés lui; le soir grand Illumination, et feu de joye qu'une Dame de la Compagnie alluma. Les Habitans des Paroisses dont il est Seigneur, étoient sous les armes; il y eut plusieurs décharges de Fauconneaux et de Mousqueterie, ensuite on tira un Feu d'Artifice qui fut suivi d'un grand Souper, et le Souper d'un Bal qui dura jusqu'au jour. On perça plusieurs Pièces de Vin pour le Peuple; et le lendemain les mêmes Réjouissances furent continuées avec tant d'ordre et tant de goût, que l'on a peine à concevoir comment en un espace de temps si court, le Commandeur a pû en venir à bout. On ne doit pas moins louer son zele, qui lui a fait trouver tout possible, que les ressources de son imagination, et son goût.

Le 12. de ce mois on chanta solennellement dans l'Eglise des PP. Cordeliers de Vernon un *Te Deum*, en réjouissance de la Naissance du Prince dont Madame la Duchesse est accouchée, au bruit de plusieurs salves de Boëttes et de Mousqueterie. Il y eut le soir un grand Feu, et des Illuminations sans nombre. Toute la Noblesse de la Ville et des environs étant assemblée,

soupa

1744 MERCURE DE FRANCE

soupa dans une belle Maison destinée pour la Fête, et il y eut un Bal qui dura bien avant dans la nuit. Le lendemain et les jours suivans, quantité de Dames et de jeunes Gentilshommes menerent le soir au Cours de cette Ville plusieurs Violons; on dansa, et il y eut un grand concours de Masques; ce qui a formé des Bals qui ressembloient fort à ces fameuses Assemblées Nocturnes du Cours de Paris, dont on a parlé il y a quelques années. Les Embellissemens dont M. le Comte de Belleisle a orné les dehors de notre Ville, n'ont pas peu contribué à rendre ces Spectacles encore plus brillans.

Le 21. on représenta sur le Theatre du College, autant pour la Distribution des Prix, que comme une continuation de la Fête, *La Mort de César*, Tragédie de M. de Voltaire, la même qui fut représentée l'année dernière au College d'Harcourt. Elle fut suivie d'une Comédie en trois Actes, qui avoit pour titre *Les Importans*, tirée de *la Comédie sans titre* de M. Bour-sault, dont on avoit retranché toute l'Intrigue amoureuse, et changé plusieurs Scenes. M. D^{***} Auteur de la Pièce, ajouta un Prologue en vers, qui en exposoit agréablement le sujet et le dénoûement. On dansa à chaque Intermede des Entrées; et les Acteurs furent fort applaudis, tant pour la Déclamation, que pour la Danse, par une très-belle et très-nombreuse Assemblée.



ARRESTS



ARRESTS NOTABLES.

LETTRES PATENTES DU ROY, du 19 Février, portant Reglement pour les Toiles apellées *Bretagnes*, qui se fabriquent dans la Province de Bretagne, et qui ordonnent l'exécution des 49. Articles contenus audit Reglement Registrées au Parlement de Rennes le 22. Mars.

AUTRES du même jour, portant Reglement pour les Toiles apellées *Crées* et *Envelopés*, qui se fabriquent dans la Province de Bretagne, qui ordonne pareillement l'exécution des 53. Articles contenus audit Reglement. Registrées au même Parlement de Rennes.

DECLARATION DU ROY, portant défenses de porter sur les habits des Boutons de drap, de tissu de rubans de soye, fil ou crin, ni d'or ni d'argent, faits au métier, sous les peines portées par ladite Déclaration. Donnée à Versailles le 15. May 1736. Registrées en Parlement le 27. Juin.

LETTRES PATENTES du Roy, sur le Reglement fait et arrêté le 8. May 1736. pour les Fabriques de Toiles de la Généralité de Lyon, du 18. May 1736. Enregistrées en Parlement le 13. Juillet, par lesquelles S. M. confirme et autorise ledit Reglement contenant 68. Articles pour les Toiles de fil et coton, Toiles de

1916 MERCURE DE FRANCE
de coton, Siamoises, Futaines, Basins et Peluches, qui se fabriquent, tant dans la Ville et Fauxbourgs de Lyon, que dans les Provinces de Lyonnais, Forest, Beaujolais, Charolais, Maçonois, Bresse, Bugey, Valromey et Pays de Gex.

ARREST du 26. May, qui ordonne la suppression du Bureau de Fabrique établi dans la Ville de Roze, et l'établissement d'un Bureau de Fabrique dans la Ville de Montdidier, fixe l'étendue des Bureaux de Tucot et de Montdidier pour la visite et la marque des Serges qui s'y fabriquent et porte règlement pour la fabrication des Serges qui se font dans l'étendue du Bureau de Montdidier.

LETTRES PATENTES du Roy, portant Règlement pour les Toiles apellées *Nantoises*, de *Clisson*, façon de *Clisson*, hauts et bas *Brins de Dinan*, de *Saint-George*, *Beurieres*, *Peltres*, *Brins communs de Fougères*, de *Vitré*, de *halle et d'emballage*, et autres différentes sortes de Toiles apellées *fortes* ou *d'usage*, sans autre dénomination particulière, qui se fabriquent dans la Province de Bretagne. Données à Versailles le 29. May, Registrées au Parlement de Rennes le 14. Juin suivant; ordonne S. M. l'exécution des 60. Articles contenus audit Règlement.

ORDONNANCE DU ROY, du même jour, qui interdit l'usage du filet nommé *Ret Traversier* ou *Chalut*, sur les Côtes de l'Amirauté de Grandcamp, jusqu'à-ce qu'il en ait été autrement ordonné par Sa Majesté.

ARREST

A O U S T. 1735. 1917

ARREST du même jour , portant Regle-
ment sur les Caffés provenant des plantations et
cultures des Iles Françoises de l'Amérique , par
lequel S. M. permet à tous les Négocians du
Royaume , à l'avenir et à commencer du pré-
mier Octobre prochain , d'introduire dans les
Ports de Dunkerque, Calais, Dieppe, du Havre,
de Rouen, Honfleur, S. Ma'o, Nantes, la Ro-
chelle, Bordeaux, Bayonne, Cette, et Marseille,
les Caffés provenans du crû des Iles Françoises
de l'Amérique, pour être consommés dans le
Royaume; à la charge de payer pour droit d'en-
trée dans les Bureaux des Fermes, pour quelque
dest nation que ce soit, dix livres par cent pe-
sant desdits Caffés, poids de marc brut, mê-
me pour ceux provenans de la traite des Noirs
à quoi S. M. a réduit et fixé tous les droits des-
dits Caffés, locaux et autres, et sans être sujets
aux quatre sols pour livre, à l'exception néan-
moins des droits dûs au Domaine d'Occident, qui
continueront d'être perçus comme le passé, &c.

AUTRE du même jour, qui condamne les
sieurs Langelet et de Chauffour, solidairement
en trois mille livres d'amende; et ordonne la
confiscation de plusieurs Pieces de Drap, trou-
vées chés eux sans aucun Plomb de Fabrique,
de Contrôle, ni de la Halle,

QUATRE ORDONNANCES de Police, des
29. May, 9. Juin, 3. et 9. Juillet, qui condam-
nent à l'amende plusieurs Particulieres, pour
avoir été trouyées vétues d'Indienne et d'Etoffes
des Indés,

ARREST du Parlement du premier Juin
rendu

1748 **MERCURE DE FRANCE**
rendu sur l'Apel d'une Sentence du Bailliage de
Guise, lequel confirme M. le Duc de Bourbon
au Droit de Terrage contre quelques Habitans
du Nouvion.

AUTRE de la Chambre des Comptes,
concernant les Payeurs des Rentes Viageres as-
signées sur les Aydes et Gabelles. Du 9. Juin.
Il est dit que conformément à la Déclaration
du Roy de 1710. les Payeurs des Rentes Viage-
res demeureront pendant trois années dépositai-
res des parties de Rentes Viageres non réclamées,
après lesquelles trois années ils seront tenus de
porter les fonds desdites Rentes au Trésor
Royal, &c.

ORDONNANCE DU ROY, du 14. pour
faire excuter dans les Régimens de l'Armée
d'Italie, à leur arrivée aux Garnisons aux Quar-
tiers qui leur sont destinés, les réductions por-
tées par ses Ordonnances du 25. Avril dernier.

ORDONNANCE DU ROY, du même jour,
portant supression et réduction des Compagnies
Franches de Dragons, par laquelle S. M. or-
donne l'exécution des 16. Articles qui y sont
contenus.

AUTRE du même jour, portant supression et
réduction des Compagnies Franches d'Infante-
rie, par laquelle S. M. ordonne pareillement
l'exécution des onze Articles qui y sont contenus.

ARREST du 19. qui regle les salaires des
Notaires pour les Déclarations qui doivent être
passées au Terrier de Versailles, Marly, Meu-
don

don et S. Germain ; les Cens qui doivent être payés , et la remise qui pourra être faite sur les Droits Seigneuriaux dûs à Sa Majesté.

AUTRE du même jour , qui exempte les Tabacs entrant dans Paris pour le comte du Fermier , du droit de sept sols par cent pesant , prétendu par les Officiers Plancheyeurs , Gardes-Bateaux , Metteurs-à-Port et Gardes-nuit et de tous autres droits.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES. Le Laurier , <i>Poème</i> , 1737	
De l'origine et Antiquité des Hôtelsiers,	1742
Traduction de la IXe Satyre d'Horace ,	1763
Lettre au sujet du Flux et Reflux de la Mer ,	1772
Ode à M. de Voltaire ,	1784
Lettre à l'Auteur des Observations sur les Ecrits modernes , &c.	1788
Imitation de la XIIIe Ode du premier Livre des Odes d'Horace ,	1804
Coup de Tonnerre extraordinaire , &c.	1808
Epigramme ,	1814
Remarques au sujet d'un Livre intitulé, <i>Memoires et Aventures d'un homme de qualité</i> , &c.	<i>ibid.</i>
<i>Memoires pour servir à l'Histoire du Théâtre</i> ,	1822
Epitaphe ,	1827
Enigmes , Logogryphes , &c.	1828
NOUVELLES LITTERAIRES , DES BEAUX-ARTS , &c. Observations sur la Comédie et sur le génie de Moliere , &c.	1834
	Description

Description de la Chine , &c.	184
Cause plaidée au College des Jésuites , &c.	186
Obstacles de la Pénitence , &c.	186
Estampes nouvelles , Portrait de , &c.	186
Chansons notées ,	186
Spectacles , Tragédie d'Athénaïs , &c.	186
Les Fées , Comédie , <i>Extrait</i> ,	188
Nouvelles Etrangères. De Turquie et Perse,	189
De Russie , de Pologne et D'Allemagne ,	189
D'Italie ,	190
Morts des Pays Etrangers ,	190
France , Nouvelles de la Cour, de Paris , &c.	191
Fête donnée à la Reine , &c.	192
Honneurs funebres rendus au Duc du Maine &c.	192
Morts , Naissances ,	193
Naissance du Prince de Condé ,	193
Ode sur la Naissance , &c.	193
Vers présentés à S. A. S.	193
Genethiaque ,	193
Rejouissances à Chantilly , Couplets ,	193
Autres Réjouissances , &c.	193
Arrêts Notables , &c.	193

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 1810. ligne 12. col du pied , lisez ,
coup de pied.

P. 1861. l. 16. prête dréunir , l. prétend réunir
Ibid. l. 17. Genresade , l. Genres de.

P. 1920. l. 2. du bas, Bert hein , l. Berthelin.

Les Chansons notées doivent regarder la page 186

SEP 17 1936



